



Budget des dépenses 2018-2019

Parties I et II
Plan de dépenses du gouvernement
et Budget principal des dépenses

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2018

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue : BT31-2F-PDF
ISBN or ISSN : 1702-5133

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.
Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Main Estimates 2018-19

À moins d'indication contraire, l'information que renferme cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais ou autre permission du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le SCT soit mentionné comme l'organisation source, et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le SCT ou avec son consentement.

Budget des dépenses 2018-2019

Parties I et II
Plan de dépenses du gouvernement
et Budget principal des dépenses

BUDGET DES DÉPENSES 2018-2019

Partie I – Plan de dépenses du gouvernement

Introduction

Les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement fédéral fournissent des programmes et des services aux Canadiens. Pour que les organisations du gouvernement fédéral puissent fonctionner, le Parlement doit leur donner l'autorisation de dépenser.

Bien que les dépenses soient souvent annoncées dans un budget fédéral, l'autorisation de dépenser est en fait accordée en vertu d'une loi adoptée par le Parlement. Le Parlement approuve environ un tiers des dépenses du gouvernement fédéral chaque année. Ces dépenses, que l'on désigne sous le nom de dépenses votées, sont autorisées par une loi de crédits. Les dépenses autorisées en vertu d'autres lois sont des dépenses législatives.

Le budget principal des dépenses présente les plans de dépenses des organisations fédérales approuvés par le Conseil du Trésor pour le prochain exercice. Par le passé, le budget principal des dépenses devait être déposé le 1^{er} mars, au plus tard, selon le Règlement de la Chambre des communes, mais dans les faits, il était déposé au milieu ou à la fin de février. Par conséquent, le budget principal des dépenses ne pouvait pas tenir compte des engagements annoncés dans le budget fédéral du même exercice, puisque le budget fédéral est généralement déposé en février ou en mars. Ce calendrier nuisait à la capacité du Parlement d'examiner les plans de dépenses du gouvernement de façon cohérente.

En juin 2017, la Chambre des communes a approuvé une motion visant à modifier l'article 81 du Règlement de la Chambre afin de permettre le dépôt d'un budget provisoire des dépenses et le report du dépôt du budget principal des dépenses au 16 avril. Ces changements donnent suite à l'engagement du gouvernement à fournir des renseignements plus cohérents au Parlement et à harmoniser le budget fédéral et le budget des dépenses.

Le 12 février 2018, le gouvernement a déposé un budget provisoire des dépenses à l'appui de l'examen, par le Parlement, de la première loi de crédits de 2018-2019, crédits provisoires, qui prévoit les autorisations de dépenser suffisantes pour les trois premiers mois de l'exercice.

Le présent budget des dépenses

Le présent budget principal des dépenses présente les besoins financiers pour l'ensemble de l'exercice 2018-2019, y compris (et non en sus) les montants indiqués dans le budget provisoire des dépenses. Appendice 1 au présent budget comprend un tableau montrant les nouvelles dépenses pour 2018-2019 comme annoncées dans le tableau A2.11 du budget fédéral de 2018. Le financement supplémentaire qui figure dans le tableau sera fourni en vertu d'un crédit central d'exécution du budget. Par l'intermédiaire de ce crédit, le budget principal des dépenses comprendra la totalité des mesures de dépenses supplémentaires prévues dans le budget fédéral de 2018, améliorera l'alignement entre le budget fédéral et le budget des dépenses, et éliminera une partie du décalage entre l'annonce et la mise en œuvre des programmes. Les fonds seront centralisés jusqu'à ce que les approbations des politiques et des programmes à l'appui soient obtenues. Les affectations seront régulièrement affichées en ligne et déclarées dans les documents du budget des dépenses, de concert avec les affectations provenant d'autres crédits centraux gérés par le Conseil du Trésor.

La partie I du présent document, le plan de dépenses du gouvernement, donne un aperçu des besoins de dépenses pour 2018-2019 et établit une comparaison avec les exercices précédents.

La partie II du présent document, le budget principal des dépenses, présente des renseignements sur les dépenses prévues de chaque organisation fédérale qui demande l'autorisation de dépenser au moyen d'un projet de loi de crédits pour 2018-2019.

La partie III du présent document comprend les plans ministériels et les rapports sur les résultats ministériels. Il est prévu que les plans ministériels, qui indiquent les priorités et les résultats attendus d'une organisation pour les trois prochaines années, seront déposés le même jour que le présent budget.

Pour le présent exercice, le document que le président du Conseil du Trésor dépose au Parlement comprend :

- un sommaire des besoins financiers du gouvernement;
- un aperçu des principaux paiements de transfert;
- une comparaison des prévisions du budget fédéral de 2018 et des dépenses prévues dans le budget des dépenses 2018-2019;
- les faits saillants des nouveaux besoins en matière de crédits et des changements de structure;
- les détails sur le financement par organisation;
- une annexe sur les nouvelles dépenses du budget fédéral de 2018;
- les annexes proposées au projet de loi de crédits devant être approuvé par le Parlement.

En plus du document déposé, les renseignements supplémentaires suivants sont également accessibles en ligne :

- les prévisions législatives;
- les dépenses prévues par article courant de dépense;
- les dépenses prévues par programme ou objet;
- un sommaire graphique des faits saillants financiers;
- les affectations du crédit d'exécution du budget fédéral;
- le projet pilote selon une structure de crédits fondée sur l'objet.

La terminologie qui suit est utilisée dans l'ensemble du document :

- les **dépenses réelles 2016-2017** désignent les dépenses réelles publiées dans les Comptes publics de 2017 (volume II);
- le **budget des dépenses à ce jour 2017-2018** comprend le montant total des besoins inscrits dans le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses (A), (B) et (C) de l'exercice visé;
- les **dépenses budgétaires** incluent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert aux autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers, et les paiements aux sociétés d'État;
- les **dépenses non budgétaires**, ou les prêts, placements et avances, sont des dépenses qui correspondent à des modifications de la valeur des actifs financiers du gouvernement. Les montants négatifs indiquent que les recouvrements sont supérieurs aux dépenses;
- le **budget supplémentaire des dépenses** présente de l'information sur les besoins supplémentaires en matière de dépenses, besoins qui n'étaient pas suffisamment étoffés au moment du dépôt du budget principal des dépenses ou qui ont été peaufinés par la suite pour prendre en compte les changements apportés à des programmes ou des services particuliers;
- les **crédits votés** sont ceux qui doivent être autorisés par le Parlement en vertu d'un projet de loi de crédits;
- les **dépenses législatives (postes législatifs)** sont celles qui sont autorisées par le Parlement par l'entremise d'une loi autre qu'une loi de crédits et dont les prévisions sont présentées à titre d'information pour le Parlement.

Sommaire du budget des dépenses

Dépenses votées

Le présent budget des dépenses présente l'information à l'appui de l'autorisation de dépenser que le gouvernement demande au Parlement au moyen de crédits annuels :

- 112,9 milliards de dollars au titre des dépenses budgétaires – dépenses de fonctionnement et dépenses en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers et paiements à des sociétés d'État;
- 57,1 millions de dollars au titre des dépenses non budgétaires – recettes et débours nets liés à des prêts, placements et avances.

Les changements importants apportés aux dépenses votées par rapport à 2017-2018 comprennent :

- le crédit d'exécution du budget afin de fournir un nouveau financement pour les initiatives du budget fédéral de 2018;
- l'augmentation des dépenses pour les priorités du budget fédéral de 2017, comme l'innovation, une stratégie nationale sur le logement, et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- un financement lié aux dépenses annoncées après le dépôt du budget fédéral de 2017, comme celles pour le Sommet du G7 de 2018 et l'appui à la nouvelle politique de défense du Canada : Protection, Sécurité, Engagement.

Dépenses législatives

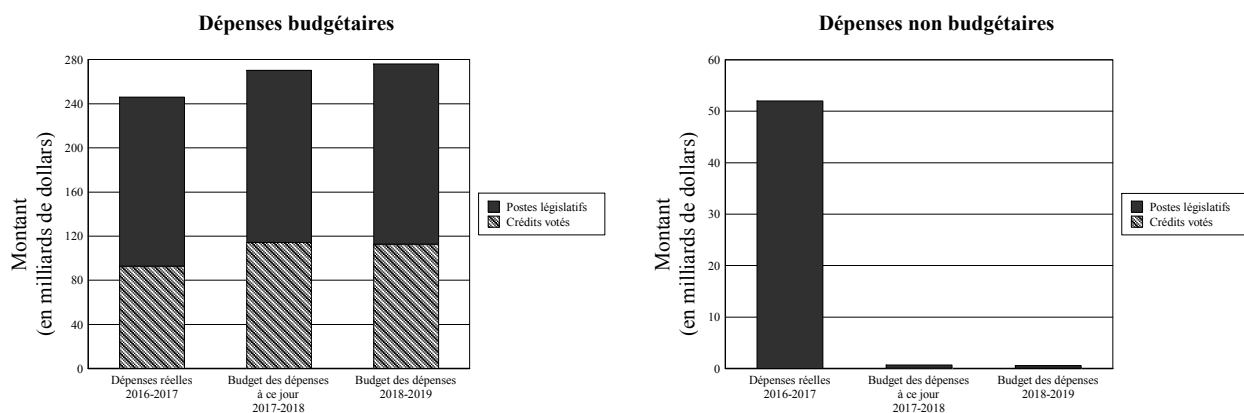
Les dépenses législatives prévues par ministère sont incluses dans le présent budget des dépenses afin de donner une image plus complète du montant total des dépenses estimatives. De la somme des dépenses législatives prévues, 163,1 milliards de dollars correspondent aux dépenses budgétaires, ce qui comprend le coût du service de la dette publique. Les 163,1 milliards de dollars ne comprennent pas les paiements provenant du compte d'exploitation de l'assurance emploi ni les dépenses prévues par la Loi de l'impôt sur le revenu (notamment l'Allocation canadienne pour enfants). On prévoit des dépenses législatives nettes de 542,5 millions de dollars pour les prêts, les placements et les avances.

Les changements importants apportés aux dépenses législatives par rapport à 2017-2018 comprennent :

- des augmentations des principaux paiements de transfert, notamment les prestations aux aînés et le Transfert canadien en matière de santé;
- une augmentation de l'intérêt sur la dette non échue;
- une augmentation du financement pour les soins à domicile et les soins en santé mentale, comme prévu dans le budget fédéral de 2017.

Les initiatives pourraient inclure des dépenses votées et législatives. Par exemple, les dépenses prévues en 2018-2019 pour le Sommet du G7 de 2018 comprennent 341,6 millions de dollars en dépenses votées et 10,3 millions de dollars en dépenses législatives pour les régimes d'avantages sociaux des employés.

Comparaison - Budget des dépenses et dépenses réelles

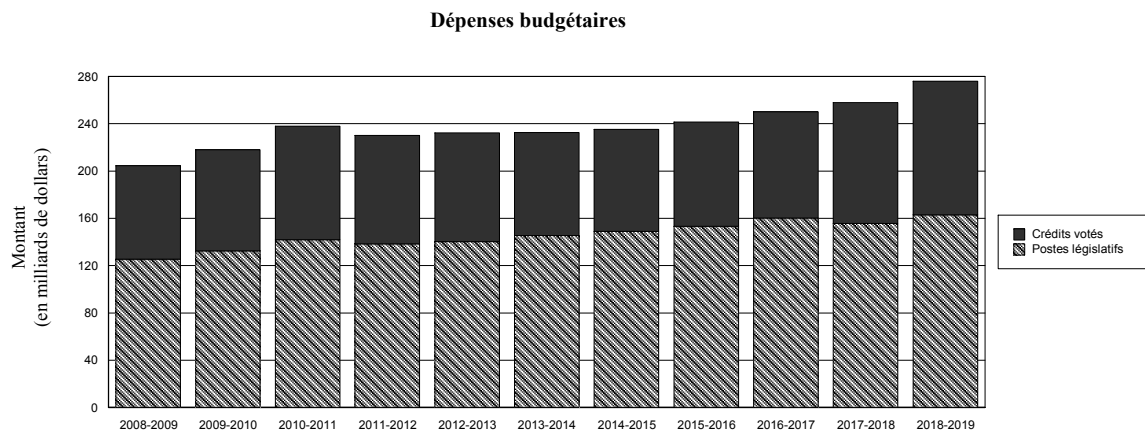


	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
(en milliards de dollars)				
Dépenses budgétaires				
Crédits votés	92,75	102,14	114,36	112,87
Postes législatifs	153,18	155,78	155,90	163,10
Total des dépenses budgétaires	245,93	257,92	270,26	275,97
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés	0,05	0,03	0,07	0,06
Postes législatifs	51,94	(0,25)	0,64	0,54
Total des dépenses non budgétaires	51,99	(0,22)	0,71	0,60

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

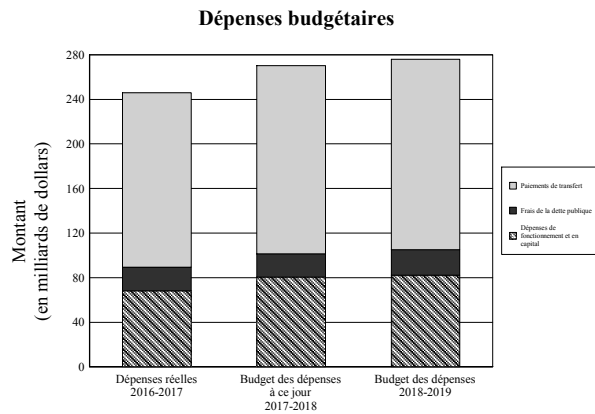
Les graphiques suivant illustre les composantes votées et législatives des budgets principaux des dépenses ainsi qu'une comparaison des montants présentées dans les budgets principaux des dépenses des dix dernières années.

Comparaison du Budget principal des dépenses à long terme



Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Composition - Budget des dépenses et dépenses réelles



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
(en milliards de dollars)				
Dépenses budgétaires				
Paiements de transfert	156,64	164,29	168,92	170,84
Dépenses de fonctionnement et en capital	68,12	72,14	80,52	82,29
Frais de la dette publique	21,17	21,49	20,83	22,84
Total des dépenses budgétaire	245,93	257,92	270,26	275,97
Dépenses non budgétaires				
Activités liées aux prêts, placements et avances	51,99	(0,22)	0,71	0,60
Total des dépenses non budgétaire	51,99	(0,22)	0,71	0,60

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Composition du budget des dépenses

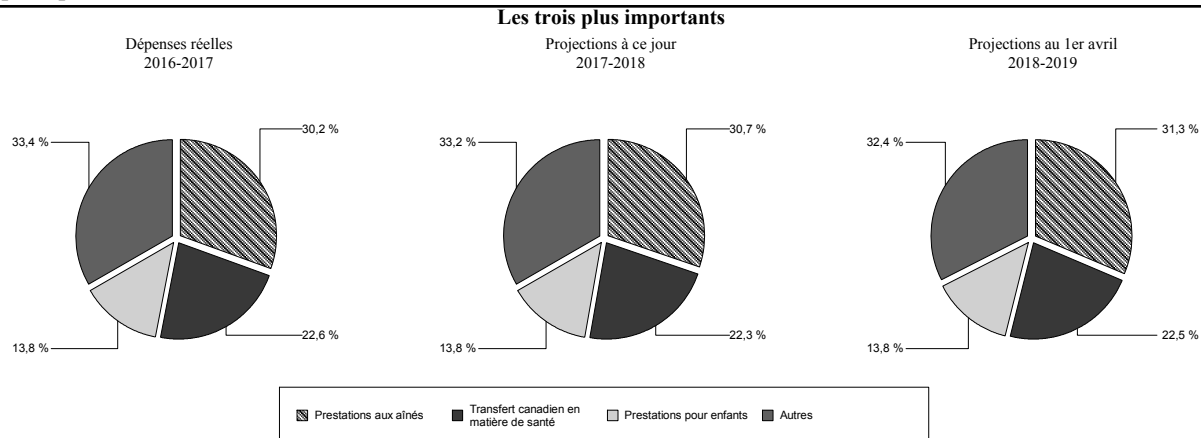
La majorité des dépenses pour le Budget principal des dépenses 2018-2019 consiste en des paiements de transfert, c'est-à-dire des sommes versées aux autres ordres de gouvernement, à des organisations et à des particuliers. Les paiements de transfert représentent environ 61,9 % des dépenses budgétaires, ou 170,84 milliards de dollars, les dépenses de fonctionnement et en capital représentent environ 29,8 % des dépenses budgétaires ou 82,29 milliards de dollars, tandis que les frais de la dette publique constituent environ 8,3 % des dépenses ou 22,84 milliards de dollars.

Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique s'élèvent à environ 22,8 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation prévue de 1,3 milliard de dollars, ou de 6,3 % par rapport au précédent budget principal des dépenses et une augmentation de 1,7 milliard de dollars comparativement aux dépenses réelles de 2016-2017. Cette augmentation traduit largement des taux d'intérêt prévus par les économistes du secteur privé en conformité avec le budget fédéral de 2018. Les frais de la dette publique comprennent l'intérêt sur la dette non échue de 16,6 milliards de dollars et d'autres frais d'intérêts de 6,2 milliards de dollars. L'intérêt sur la dette non échue est l'intérêt provenant des titres de créance émis par le gouvernement du Canada qui ne sont pas encore arrivés à échéance. Les autres frais d'intérêts comprennent les intérêts sur les passifs associés aux régimes de pension de la fonction publique, aux comptes de dépôt et de fiducie et à d'autres comptes à fins déterminées.

Principaux paiements de transfert

Principaux paiements de transfert



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Projections au 1er avril 2018-2019
		Projections au 1er avril	Projections à ce jour	
(en milliards de dollars)				
Transferts à d'autres ordres de gouvernement				
Transfert canadien en matière de santé	36,06	37,15	37,15	38,58
Péréquation	17,88	18,25	18,25	18,96
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	13,35	13,75	13,75	14,16
Financement des territoires	3,60	3,68	3,68	3,79
Fonds de la taxe sur l'essence	2,10	2,10	2,10	2,20
Soins à domicile et services de santé mentale	0,30	0,85
Paiements de péréquation compensatoires supplémentaires pour la Nouvelle-Écosse	0,03	0,02	0,02	0,02
Paiements de péréquation supplémentaires pour la Nouvelle-Écosse	0,01	(0,03)	0,02	(0,11)
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(0,80)	(0,89)	(0,87)	(0,91)
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(3,65)	(4,02)	(3,95)	(4,09)
Total des transferts à d'autres ordres de gouvernement	68,58	70,01	70,45	73,45
Transferts aux particuliers				
Prestations aux aînés	48,20	51,16	51,06	53,67
Prestations pour enfants	22,07	22,88	22,88	23,70
Assurance-emploi	20,71	22,00	22,00	20,70
Total des transferts aux particuliers	90,98	96,04	95,94	98,07
Total des principaux paiements de transfert	159,56	166,05	166,38	171,51

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué et il se peut que les montants totaux ne correspondent pas aux montants détaillés qui sont présentés dans le document.

Principaux paiements de transfert

Les principaux paiements de transfert, soit les transferts importants à d'autres ordres de gouvernement et à des particuliers, représentent une partie considérable du cadre des dépenses totales du gouvernement.

Les dépenses prévues pour les principaux paiements de transfert sont comprises dans le montant total des dépenses budgétaires du budget principal des dépenses de l'organisation responsable à deux exceptions près. La première est l'assurance-emploi, qui est comptabilisée dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi et présentée séparément des organisations recevant des crédits qui figurent dans le présent budget principal des dépenses. Les prestations pour enfants sont la deuxième exception. Le rapport intitulé Dépenses fiscales et évaluations du ministère des Finances comprend plus de détails à ce sujet.

Transferts à d'autres ordres de gouvernement

Le montant total des principaux transferts législatifs aux autres ordres de gouvernement devrait s'établir à 73,45 milliards de dollars en 2017-2018, ce qui représente une augmentation de 3,44 milliards de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) est un transfert fédéral offert aux provinces et aux territoires à l'appui des régimes de soins de santé. Le financement au titre du TCS est assujéti aux cinq conditions d'octroi prévues dans la Loi canadienne sur la santé (l'universalité, l'intégralité, la transférabilité, l'accessibilité et la gestion publique), de même qu'au principe qui interdit la surfacturation et l'imposition de frais modérateurs. À compter de 2017-2018, le rythme de progression du TCS correspond à une moyenne mobile sur 3 ans de la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal, et est assorti d'une hausse garantie du financement d'au moins 3,0 % par année. En 2018-2019, le TCS augmentera de 1,4 milliard de dollars par rapport à 2017-2018, pour un total de près de 38,6 milliards de dollars. L'augmentation de 1,4 milliard de dollars en 2018-2019 correspond à la croissance annuelle du programme prévue par la loi, calculée en multipliant le niveau de 2017-2018 de 37,1 milliards de dollars par le multiplicateur de 3,86 % dérivé des données pertinentes du PIB. Depuis 2014-2015, le TCS est réparti selon un montant en espèces égal par habitant.

Les paiements de péréquation sont des paiements de transfert versés sans condition aux provinces moins prospères pour leur permettre d'offrir à leurs résidents des services publics raisonnablement comparables à ceux des autres provinces et à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables. Ces paiements totaliseront près de 19 milliards de dollars en 2018-2019, ce qui représente une hausse de 704,6 millions de dollars par rapport au montant de 2017-2018 de 18,3 milliards de dollars. La trajectoire de croissance de la péréquation est fondée sur la moyenne mobile sur 3 ans de la croissance du PIB nominal. L'augmentation de 704,6 millions de dollars en 2018-2019 correspond à la croissance annuelle du programme prévue par la loi, calculée en multipliant le niveau de 2017-2018 de 18,3 milliards de dollars par le multiplicateur de 3,86 % dérivé des données pertinentes pour la moyenne mobile du PIB.

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est un transfert fédéral offert aux provinces et aux territoires à l'appui de l'aide sociale et des services sociaux, de l'enseignement postsecondaire et des programmes à l'intention des enfants. La hausse de 412,5 millions de dollars, qui porte le montant total à près de 14,2 milliards de dollars en 2018-2019, correspond au taux de croissance de 3,0 % prévu par la loi.

La formule de financement des territoires accorde des transferts fédéraux versés sans condition aux administrations territoriales pour permettre à ces dernières de fournir à leurs résidents des services publics comparables à ceux offerts par les administrations provinciales, moyennant des niveaux d'imposition eux aussi comparables. Les transferts sont calculés au moyen d'une formule servant à combler l'écart entre les dépenses approximatives requises et la capacité de production de revenus du territoire. Ces paiements seront de près de 3,8 milliards de dollars en 2018-2019, soit 103,5 millions de plus qu'en 2017-2018.

Le Fonds de la taxe sur l'essence procure aux municipalités canadiennes un financement stable, prévisible et à long terme pour les aider à bâtir et à revitaliser leur infrastructure publique locale, tout en créant des emplois et en favorisant la prospérité à long terme. À compter de 2014-2015, le Fonds est indexé de 2 % par année, avec des augmentations appliquées par tranches de 100 millions de dollars entre 2014-2015 et 2023-2024.

Le budget fédéral de 2017 prévoyait un financement de 11 milliards de dollars sur 10 ans pour les provinces et les territoires afin d'améliorer l'accès aux services de santé mentale et de toxicomanie, ainsi qu'aux services de soins à domicile et en milieu communautaire. En 2017-2018, un montant de 300 millions de dollars provenant de ce financement a été versé aux provinces et aux territoires. En 2018-2019, un montant de 850 millions de dollars de ce financement est mis à la disposition des provinces et des territoires pour les soins à domicile et la santé mentale, soit 400 millions de dollars pour les soins à domicile, 250 millions de dollars pour les services de santé mentale et 200 millions pour l'infrastructure des soins à domicile.

Les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires pour la Nouvelle-Écosse sont des paiements découlant de l'Accord sur les ressources extracôtières de 2005. Ces paiements garantissent que les paiements de péréquation de la province ne sont pas réduits en raison des revenus tirés de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières qui sont pris en considération dans la formule de péréquation. Ce montant est calculé en appliquant la formule de péréquation avec et sans les revenus tirés de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières et en comparant les paiements de péréquation qui en résultent. La province recevra 18,1 millions de dollars en paiements de péréquation compensatoires supplémentaires pour 2018-2019, ce qui constitue une diminution de 1,9 million de

dollars comparativement à l'exercice 2017-2018 en raison de la diminution des revenus tirés de l'exploitation des ressources extracôtières perçus par la province.

Les paiements de péréquation supplémentaires pour la Nouvelle-Écosse sont des paiements découlant de l'Accord sur les ressources extracôtières de 2005 conclu avec cette province. À la suite de l'instauration d'une nouvelle formule de péréquation en 2007, la Nouvelle-Écosse a obtenu la garantie que, sur une base cumulative à compter de 2008-2009 et pendant la durée de l'Accord, la nouvelle formule ne réduirait pas ses paiements de péréquation et paiements en vertu de l'Accord sur les ressources extracôtières de 2005 comparativement à ce que la province aurait touché selon la formule qui était en place lorsque l'accord de 2005 a été signé. Comme le calcul est cumulatif, la Nouvelle-Écosse peut recevoir des paiements ou rembourser des montants. L'estimation initiale pour 2017-2018 était un recouvrement de 27,9 millions de dollars, et l'estimation finale réalisée un an plus tard avec des données mises à jour était de 16,4 millions de dollars. L'estimation initiale pour 2018-2019 est un recouvrement de 113,2 millions de dollars, ce qui reflète la formule de péréquation actuelle, qui devrait fournir un montant plus élevé que la formule qui était en place lorsque l'accord de 2005 a été signé. Le calcul final pour 2018-2019 sera effectué en décembre 2018.

Le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes se rapporte aux points d'impôt transférés au Québec au titre du programme des allocations aux jeunes, qui a pris fin depuis. La valeur équivalente de la réduction des points d'impôt est recouvrée chaque année auprès de la province de Québec. Le changement rattaché au programme de recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes est entièrement attribuable au changement d'un exercice à l'autre de la valeur de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, étant donné que les recouvrements correspondent à un pourcentage de cet impôt. Pour 2018-2019, le recouvrement prévu de 909,8 millions de dollars représente une augmentation de 21,2 millions de dollars par rapport au montant prévu dans le Budget principal des dépenses 2017-2018 et une hausse de 37,6 millions de dollars par rapport au montant prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2017-2018 en raison de prévisions plus élevées quant à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers.

Les paiements de remplacement au titre des programmes permanents désignent le recouvrement auprès du Québec pour le transfert de points d'impôt supplémentaires au-delà de ceux transférés dans le cadre du programme de recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes. Le changement touchant les recouvrements relatifs aux paiements de remplacement au titre des programmes permanents est entièrement attribuable au changement d'un exercice à l'autre de la valeur de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, étant donné que les recouvrements correspondent à un pourcentage de cet impôt. Pour 2018-2019, le recouvrement prévu de 4,1 milliards de dollars représente une augmentation de 63,7 millions de dollars par rapport au montant prévu dans le Budget principal des dépenses 2017-2018 et une hausse de 135,1 millions de dollars par rapport au montant prévu dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2017-2018 en raison des prévisions plus élevées quant à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers.

Transferts aux particuliers

Les prestations aux aînés comprennent la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation. On prévoit que les paiements de prestations aux aînés se chiffreront à 53,7 milliards de dollars en 2018-2019, ce qui représente une augmentation de 2,5 milliards de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2017-2018 et une hausse de 5,5 milliards de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2016-2017. L'augmentation est attribuable à la hausse prévue du nombre de bénéficiaires et du montant des versements mensuels moyens.

L'Allocation canadienne pour enfants est entrée en vigueur le 1er juillet 2016, et remplace l'ancien système de prestations fédérales pour enfants qui comprenait la Prestation universelle pour la garde d'enfants, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le Supplément de la prestation nationale pour enfants. Dans l'Énoncé économique de l'automne 2017, le gouvernement proposait d'indexer l'Allocation canadienne pour enfants à compter du 1er juillet 2018. Par suite de l'indexation, pour l'année de prestations 2018-2019, les plafonds de prestations annuels passeront de 6 400 \$ à 6 496 \$ par enfant âgé de moins de 6 ans, et de 5 400 \$ à 5 481 \$ par enfant âgé de 6 à 17 ans. La Prestation pour enfants handicapés sera aussi indexée en fonction de l'inflation à compter du 1er juillet 2018.

On prévoit que le montant total des paiements versés au titre des prestations pour enfants s'élèvera à 23,7 milliards de dollars en 2018-2019. Ce total comprend les montants liés à l'Allocation canadienne pour enfants et à la Prestation pour enfants handicapés. Il comprend également les paiements versés pour les demandes tardives en vertu de l'ancien système de prestations pour enfants, lequel a été remplacé par l'Allocation canadienne pour enfants au cours de l'exercice 2016-2017 (c'est-à-dire, à compter du 1er juillet 2016).

L'assurance-emploi fournit de l'aide financière temporaire aux chômeurs canadiens qui ont perdu leur emploi sans en être responsables pendant qu'ils cherchent du travail ou se perfectionnent. L'assurance-emploi est comptabilisée dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi et présentée séparément des organisations recevant des crédits qui figurent dans le présent budget principal des dépenses.

Comparaison du Budget fédéral de 2018 et des Budgets des dépenses de 2018-2019

	2018-2019 (milliards de dollars)
Budget principal des dépenses de 2018-2019	276,0
Plus : Postes non compris dans les budgets des dépenses	58,4
Notamment :	
Prestations d'assurance-emploi	20,7
Prestations pour enfants	23,7
Autre	14,0
Plus : Différences dans la base comptable	4,9
Moins : Dépenses de fonctionnement et paiements de transfert inutilisés présumés	(9,8)
Plus : Autre	9,0
Budget fédéral de 2018	338,5

Postes non compris dans les budgets des dépenses

Les prévisions budgétaires englobent toute la portée du cadre financier du gouvernement, y compris les recettes, les dépenses liées aux programmes et à l'impôt, les dépenses législatives, comme les prestations d'assurance-emploi, et les dispositions pour les obligations futures, telles que les pensions de la fonction publique.

La portée des budgets des dépenses est plus limitée que celle des prévisions budgétaires. Les budgets des dépenses visent principalement à appuyer l'examen par le Parlement des projets de loi de crédits, lesquels sont des instruments juridiques permettant d'autoriser certains paiements.

Les budgets des dépenses sont donc axés sur les besoins de trésorerie du gouvernement nécessitant des crédits du Parlement et excluent certains postes compris dans le budget fédéral. Les coûts liés aux prestations d'assurance-emploi et aux prestations pour enfants sont les principales composantes des postes non compris dans les budgets des dépenses.

La majorité des coûts de l'assurance-emploi sont payés directement sur le compte des opérations de l'assurance-emploi plutôt que sur un crédit ministériel et sont donc exclus des budgets des dépenses. Les recettes et les dépenses associées au compte des opérations de l'assurance-emploient inscrites au budget fédéral, comme le sont d'autres comptes à fins déterminées consolidées.

L'Allocation canadienne pour enfants est constituée en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et est considérée comme une dépense aux fins de la publication de l'information financière du gouvernement. Le Parlement n'autorise pas de dépense annuelle pour cet élément ou pour tout autre crédit d'impôt remboursable et dépense fiscale.

D'autres éléments de cette catégorie, où les dépenses ne sont pas assujetties à l'approbation annuelle du Parlement, sont les dépenses des sociétés d'État (qui engagent les recettes qu'elles produisent), ainsi que les recettes affectées aux crédits ministériels (les autorisations de crédit nettes).

Différences dans la base comptable

Le budget fédéral est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, tandis que les budgets des dépenses sont présentés selon la comptabilité de caisse modifiée. La comptabilité d'exercice reconnaît les recettes une fois générées et les dépenses une fois engagées, alors que la comptabilité de caisse reconnaît les espèces ou leur équivalent une fois qu'ils sont versés.

Par conséquent, certains postes seront déclarés différemment dans les deux publications. Parmi ces postes figurent notamment l'assainissement de sites contaminés et la dépréciation de biens immobiliers. Cette catégorie comprend aussi les coûts associés aux créances douteuses et les coûts associés aux pensions et aux avantages sociaux qui sont comptabilisés pendant l'exercice en cours, mais dont on s'attend à ce que les décaissements aient lieu au cours d'exercices ultérieurs.

Dépenses de fonctionnement et paiements de transfert inutilisés présumés

Les prévisions du budget fédéral tiennent aussi compte du fait qu'une certaine partie des fonds compris dans les budgets des dépenses sera inutilisée à la fin de l'exercice, et sera reportée aux exercices suivants ou ne sera tout simplement pas dépensée.

Ces fonds inutilisés sont influencés par de nombreux facteurs, notamment les retards dans les marchés et les projets, les autorisations non engagées des crédits centraux gérés par le Conseil du Trésor, ainsi que les pratiques ministérielles de gestion des fonds veillant à ce que les dépenses ne dépassent pas les autorisations approuvées par le Parlement.

Autre

Cette catégorie englobe un éventail d'autorisations prévues pour des mesures et des mécanismes qui ont été approuvés en principe à l'extérieur du cycle budgétaire ou dans des budgets précédents ou qui ont déjà été autorisées en vertu d'une loi existante et qui devraient être indiquées budget supplémentaire des dépenses ou dans les Comptes publics. Cette catégorie inclut également des rajustements pour tenir compte de l'arrondissement des chiffres.

Budget des dépenses par organisation

Au total, 123 organisations sont présentées dans le budget des dépenses 2018-2019. Plus d'information sur chaque organisation peut être trouvée dans la Partie II – Budget principal des dépenses.

Budget des dépenses par organisation

	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	725 303 977	584 584 214	760 684 214	586 157 871
Administration du pipe-line du Nord	254 331	494 830	494 830	493 880
Agence canadienne d'évaluation environnementale	38 688 000	34 093 234	36 758 809	33 629 775
Agence canadienne d'inspection des aliments	785 911 860	704 649 594	767 034 014	699 124 526
Agence canadienne de développement économique du Nord	53 639 049	50 081 183	54 940 014	29 859 715
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	315 952 633	303 816 469	309 691 869	276 505 468
Agence de la santé publique du Canada	559 217 028	571 934 931	602 413 459	589 179 363
Agence de promotion économique du Canada atlantique	332 365 502	311 544 944	355 293 653	327 358 162
Agence des services frontaliers du Canada	1 698 950 888	1 761 696 236	1 998 670 693	1 810 320 019
Agence du revenu du Canada	4 389 947 763	4 162 899 574	4 235 144 026	4 204 725 760
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	222 135 612	269 348 649	269 327 049	187 134 971
Agence Parcs Canada	1 191 693 051	1 388 903 070	1 465 317 453	1 472 527 092
Agence spatiale canadienne	388 298 278	353 809 911	366 765 943	348 873 097
Autorité du pont Windsor-Détroit	334 500 000	258 916 050	317 817 400	195 992 153
Bibliothèque du Parlement	42 441 667	47 757 497	50 908 137	48 086 005
Bibliothèque et Archives du Canada	114 500 638	115 219 215	120 276 837	119 731 081
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	29 992 745	29 416 554	31 262 154	30 188 952
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	4 692 771	4 615 504	4 615 504	4 630 867
Bureau de l'infrastructure du Canada	3 207 766 272	7 011 663 801	7 124 718 625	6 150 819 017
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	35 269 616	37 977 421	44 304 450	62 344 795
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	546 796 447	571 877 585	572 861 315	583 118 253
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique	6 232 902	6 901 551	6 901 551	6 867 923
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	2 004 378	2 109 216	2 109 216	2 120 638
Bureau du Conseil privé	154 240 941	144 874 555	215 183 955	166 360 501
Bureau du conseiller sénatorial en éthique	922 471	1 232 127	1 232 127	1 337 179
Bureau du directeur des poursuites pénales	177 584 797	181 426 829	181 426 829	181 481 741
Bureau du directeur général des élections	102 431 724	112 207 990	112 207 990	135 212 002
Bureau du directeur parlementaire du budget	731 227	7 614 038
Bureau du secrétaire du gouverneur général	22 663 085	22 744 010	22 744 010	23 077 004
Bureau du surintendant des institutions financières	148 021 376	150 160 327	150 160 327	153 078 925
Bureau du vérificateur général	79 029 225	77 501 971	77 501 972	78 224 516
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	9 930 397	8 877 401	8 877 401	9 036 145
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	55 406 525	51 225 553	51 645 553	51 891 175
Centre de la sécurité des télécommunications	590 860 194	595 983 723	607 873 673	624 893 953
Centre de recherches pour le développement international	147 474 006	138 705 625	138 705 625	139 338 189

	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Chambre des communes	444 894 398	476 074 400	511 013 221	507 011 976
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	4 474 768	5 021 346	7 021 346	5 133 840
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	1 524 278	945 510	1 872 645	3 124 931
Comité externe d'examen des griefs militaires	5 985 802	6 722 826	7 317 226	6 761 423
Commissariat à l'intégrité du secteur public	4 323 699	5 441 381	5 441 381	5 485 938
Commissariat au lobbying	4 536 578	4 424 639	4 824 639	4 480 936
Commissariat aux langues officielles	20 434 720	20 729 984	20 729 984	21 282 588
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	36 683 988	35 538 976	37 343 183	36 347 739
Commission canadienne de sûreté nucléaire	137 126 030	136 920 459	136 920 459	140 802 405
Commission canadienne des droits de la personne	21 680 570	21 823 120	21 823 120	22 467 863
Commission canadienne des grains	(20 572 987)	5 299 113	5 299 113	5 506 833
Commission canadienne du lait	3 773 193	3 599 617	3 599 617	3 755 068
Commission canadienne du tourisme	95 475 770	95 475 770	95 475 770	95 655 544
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	9 035 952	9 935 889	9 935 889	10 652 289
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	4 119 530	4 638 300	4 638 300	4 717 398
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	115 499 467	127 083 870	130 730 269	133 311 355
Commission de la capitale nationale	90 623 439	91 895 250	92 485 250	95 187 885
Commission de la fonction publique	75 823 108	83 510 933	83 762 934	85 676 290
Commission des champs de bataille nationaux	9 323 574	9 713 927	9 713 927	9 811 775
Commission des libérations conditionnelles du Canada	46 825 441	46 263 971	46 263 971	48 136 310
Commission du droit d'auteur	3 095 728	3 074 729	3 074 729	3 319 310
Commission mixte internationale (section canadienne)	6 450 623	10 049 693	10 049 693	11 885 880
Conseil canadien des normes	10 515 380	10 706 000	12 785 001	14 943 000
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	10 133 959	10 866 321	10 866 321	14 871 872
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	11 391 546	11 486 197	11 486 197	11 563 647
Conseil de recherches en sciences humaines	775 954 047	779 243 856	785 555 565	786 149 018
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	1 191 260 893	1 207 030 145	1 217 698 921	1 254 480 217
Conseil des Arts du Canada	222 574 389	257 347 387	257 988 389	292 632 337
Conseil national de recherches du Canada	1 048 740 465	1 000 352 234	1 082 769 409	1 027 019 581
Corporation commerciale canadienne	3 510 000
École de la fonction publique du Canada	82 784 238	77 577 537	77 577 537	81 475 149
Énergie atomique du Canada, Limitée	784 133 000	971 055 162	971 355 163	1 043 539 640
Gendarmerie royale du Canada	3 017 626 084	2 882 558 840	3 311 602 459	3 540 653 214
Instituts de recherche en santé du Canada	1 081 330 344	1 085 600 973	1 094 624 139	1 102 433 262
Investir au Canada	23 184 924
La Société des ponts fédéraux Limitée	41 781 858	22 885 386	23 583 887	3 472 857
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	284 286 532	331 777 000	331 777 000	250 127 000
Marine Atlantique S.C.C.	98 967 000	76 545 000	213 734 000	151 104 000
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	2 614 910 350	2 251 183 698	2 323 723 482	2 516 003 426
Ministère de l'Emploi et du Développement social	56 338 965 704	57 422 855 615	58 422 616 520	60 925 469 784

	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Ministère de l'Environnement	1 005 868 280	987 274 415	1 230 991 489	1 515 865 308
Ministère de l'Industrie	2 086 913 785	2 590 906 146	2 808 194 527	2 904 881 438
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	1 600 050 249	1 646 959 588	2 011 154 561	2 355 663 276
Ministère de la Défense nationale	18 606 153 529	18 662 067 234	20 498 273 395	20 377 579 955
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	190 483 274	199 619 059	228 086 811	149 563 378
Ministère de la Justice	689 819 446	656 159 656	705 616 034	697 745 003
Ministère de la Santé	4 153 217 124	4 268 361 008	4 638 641 927	2 171 515 042
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	1 197 611 936	1 052 593 859	1 096 921 826	1 161 748 044
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	6 260 024 806	6 002 126 067	6 894 659 923	6 490 832 400
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	9 132 505 051	10 056 790 513	11 175 685 049	3 084 204 448
Ministère des Anciens Combattants	3 770 808 741	4 691 399 582	4 894 686 325	4 394 554 432
Ministère des Finances	88 421 552 238	90 143 611 301	89 968 290 117	93 971 550 916
Ministère des Pêches et des Océans	2 352 678 236	2 200 956 928	2 635 076 728	2 445 624 500
Ministère des Ressources naturelles	1 357 998 914	1 339 946 450	1 451 279 469	1 452 623 917
Ministère des Services aux Autochtones Canada	359 606 267	9 325 212 374
Ministère des Transports	1 191 158 784	1 302 832 549	1 430 670 588	1 514 953 038
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	3 205 426 707	3 694 082 184	3 913 492 194	3 235 391 105
Ministère du Patrimoine canadien	1 393 267 923	1 444 696 770	1 507 391 662	1 310 822 919
Musée canadien de l'histoire	77 746 477	71 600 477	72 412 521	75 952 129
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	7 900 000	7 820 000	7 820 000	8 215 347
Musée canadien de la nature	29 770 297	32 515 112	32 515 112	31 080 812
Musée canadien des droits de la personne	33 604 000	24 865 000	24 865 000	21 308 564
Musée des beaux-arts du Canada	46 127 385	54 203 410	54 203 410	51 383 427
Musée national des sciences et de la technologie	108 103 274	144 527 796	144 547 797	30 158 102
Office des transports du Canada	26 948 077	30 914 166	30 914 166	31 388 120
Office national de l'énergie	84 616 818	79 839 985	87 112 882	77 492 700
Office national du film	63 914 426	74 375 345	76 243 946	74 568 078
PPP Canada Inc.	11 800 000	279 500 000	279 500 000
Registraire de la Cour suprême du Canada	33 679 426	34 882 922	35 043 522	35 035 849
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	5 241 938	5 924 659	5 924 659	5 971 078
Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement	4 326 731	3 493 828
Secrétariat du Conseil du Trésor	3 064 208 634	6 541 861 364	9 053 246 000	13 618 779 492
Sénat	80 678 756	103 874 365	103 874 365	109 080 103
Service administratif des tribunaux judiciaires	72 277 248	75 247 699	80 041 007	72 678 468
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	60 162 007	61 020 149	64 386 668	65 243 784
Service canadien du renseignement de sécurité	589 416 195	577 092 059	583 439 947	570 275 135
Service correctionnel du Canada	2 362 804 401	2 400 709 163	2 541 056 691	2 444 045 603
Service de protection parlementaire	64 780 326	68 262 800	86 692 682	83 447 760
Services partagés Canada	1 681 369 737	1 725 545 040	1 773 849 642	1 546 142 026
Société canadienne d'hypothèques et de logement	3 129 131 175	2 735 001 048	2 778 055 809	2 427 435 894

	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
		(dollars)		
Société canadienne des postes	22 210 000	22 210 000	22 210 000	22 210 000
Société du Centre national des Arts	135 309 431	140 034 681	140 034 681	35 258 623
Société Radio-Canada	1 113 023 798	1 188 023 798	1 188 023 798	1 210 777 365
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	15 866 478	21 594 231	22 222 790	29 106 606
Statistique Canada	681 517 161	471 050 210	486 648 751	436 029 277
Téléfilm Canada	97 453 551	100 453 551	102 953 552	100 866 729
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	10 235 289	10 790 952	10 790 952	10 903 737
VIA Rail Canada Inc.	348 387 317	221 004 897	456 402 731	538 088 193
Total des dépenses budgétaires	245 928 946 252	257 917 634 586	270 263 761 264	275 967 721 577
Dépenses non budgétaires				
Commission canadienne du lait	42 134 698
Ministère de l'Emploi et du Développement social	640 872 868	358 762 888	569 246 617	734 973 706
Ministère de l'Industrie	800 000	800 000	800 000
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	1 893 585
Ministère de la Défense nationale	9 262 275
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	8 154 372	39 860 001	40 460 002	14 617 036
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	38 322 363	25 903 001	56 303 001	56 303 000
Ministère des Finances	52 023 329 000	53 400 000	52 300 000
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	(2 142 654)	14 000 000
Service correctionnel du Canada	450
Société canadienne d'hypothèques et de logement	(770 376 300)	(644 790 000)	(19 790 000)	(259 433 000)
Total des dépenses non budgétaires	51 991 450 657	(219 464 110)	714 419 620	599 560 742

Structure du présent budget des dépenses

Les éléments structurels de base du budget des dépenses sont les crédits. On trouve dans le budget des dépenses les types de crédits suivants :

Un crédit pour dépenses du programme est utilisé lorsqu'il n'est pas nécessaire d'indiquer séparément le crédit pour « dépenses en capital » ou le crédit pour « subventions et contributions » parce que les dépenses proposées n'atteignent ni ne dépassent 5 millions de dollars. En pareil cas, toutes les dépenses sont imputées à un seul crédit.

On se sert d'un crédit pour dépenses de fonctionnement lorsqu'il est nécessaire d'avoir soit un crédit pour « dépenses en capital », soit un crédit pour « subventions et contributions », voire les deux, c'est-à-dire lorsque l'une ou l'autre de ces dépenses atteignent ou dépassent 5 millions de dollars. Sinon, elles sont incluses dans les crédits pour « dépenses du programme ».

Un crédit pour dépenses en capital est employé lorsque la somme des dépenses en capital s'élève à 5 millions de dollars ou plus. Les dépenses en capital sont celles qui sont engagées pour l'acquisition ou le développement d'éléments qui correspondent à des immobilisations corporelles, selon la définition établie dans les conventions comptables du gouvernement; par exemple, l'acquisition de biens immobiliers, d'infrastructures, de machines ou de matériel, notamment pour la construction ou la conception de biens, lorsqu'une organisation compte se servir de ses propres ressources humaines et matérielles ou retenir des services professionnels, ou encore se procurer d'autres biens ou services. La valeur des postes de dépenses d'un crédit pour dépenses en capital s'élève généralement à plus de 10 000 \$. Cependant, les organisations peuvent choisir d'abaisser le seuil comptable de diverses catégories de biens.

Les subventions et contributions sont des paiements accordés en vue de contribuer à la réalisation des objectifs d'un programme en contrepartie desquels aucun bien ni service n'est reçu. Un crédit pour subventions et contributions est utilisé lorsque les dépenses de subventions et/ou contributions totalisent 5 millions de dollars ou plus. Il convient aussi de noter que l'inscription au budget des dépenses d'un poste pour une subvention, une contribution ou un autre paiement de transfert n'entraîne aucune obligation de verser un paiement et n'accorde à un bénéficiaire éventuel aucun droit aux sommes prévues. De plus, la définition du mot « contribution » qui figure dans le libellé du crédit est réputée englober les « autres paiements de transfert ».

Un crédit non budgétaire, identifié par la lettre L précédant le numéro de crédit, fournit l'autorisation de dépenser sous forme de prêts ou d'avances et de dotations en capital versés aux sociétés d'État, et sous forme de prêts ou d'avances consentis à des fins précises à d'autres gouvernements, à des organisations internationales ou à des personnes ou des sociétés du secteur privé.

Le gouvernement doit également établir des crédits distincts pour chaque personne juridique et afin de verser des paiements aux sociétés d'État. Si tel est le cas, une structure distincte de crédit doit être mise en place. Par personne juridique, on entend une entité de l'administration qui exerce ses activités en vertu d'une loi du Parlement et qui relève directement d'un ministre.

Pour permettre au Conseil du Trésor d'assumer ses responsabilités législatives relatives à la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de l'administration fédérale, il doit disposer d'un certain nombre de crédits spéciaux. Ces crédits sont décrits sous Secrétariat du Conseil du Trésor dans les annexes proposées au projet de loi de crédits.

Modifications au présent budget des dépenses

Modifications concernant les crédits votés depuis le Budget provisoire des dépenses 2018-2019

- Le ministère de la Santé modifie le crédit 1 pour fournir plus de détails sur les types de services pour lesquels il dépense les recettes;
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor ajoute le crédit 40 pour l'exécution du budget.

Notes sur l'information présentée dans la partie II du budget principal des dépenses

Les ministères et les organismes sont présentés par ordre alphabétique dans les annexes proposées au projet de loi de crédits, selon l'appellation légale du ministère ou de l'organisme. Dans certains cas, l'appellation légale d'une organisation peut différer de son titre d'usage, et ce titre d'usage peut être mentionné dans sa raison d'être.

Les dépenses législatives prévues sont résumées dans le présent document. Des précisions sont données dans le tableau en ligne sur les prévisions législatives de 2018-2019.

Le budget des dépenses de l'organisation contient les libellés abrégés des crédits. Le libellé complet figure dans les annexes proposées au projet de loi de crédits qui suivent la partie II.

Le cas échéant, un tableau présente une liste de paiements de transfert prévus pour l'exercice 2018-2019, ainsi que les chiffres comparatifs des exercices précédents pour les programmes financés en 2018-2019. On trouvera plus de détails sur les paiements de transfert effectués au cours d'un exercice précédent dans les volumes II et III des Comptes publics du Canada.

Les dépenses prévues par programme ou par objet sont présentées dans les nouveaux cadres ministériels des résultats, à l'exception des organisations suivantes :

- Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada;
- Administration du pipe-line du Nord;
- Gendarmerie royale du Canada;
- Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada.

Les organisations énumérées ci-dessus présentent leurs dépenses selon leur architecture d'alignement des programmes existante.

BUDGET DES DÉPENSES 2018-2019

Partie II – Budget principal des dépenses

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	1
Administration du pipe-line du Nord	3
Agence canadienne d'évaluation environnementale	5
Agence canadienne d'inspection des aliments	7
Agence canadienne de développement économique du Nord	9
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	11
Agence de la santé publique du Canada	13
Agence de promotion économique du Canada atlantique	16
Agence des services frontaliers du Canada	18
Agence du revenu du Canada	20
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	22
Agence Parcs Canada	24
Agence spatiale canadienne	26
Autorité du pont Windsor-Détroit	28
Bibliothèque du Parlement	30
Bibliothèque et Archives du Canada	32
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	34
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	36
Bureau de l'infrastructure du Canada	38
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	40
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	42
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique	44
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	46
Bureau du Conseil privé	48
Bureau du conseiller sénatorial en éthique	50
Bureau du directeur des poursuites pénales	53
Bureau du directeur général des élections	54
Bureau du directeur parlementaire du budget	56
Bureau du secrétaire du gouverneur général	58
Bureau du surintendant des institutions financières	60
Bureau du vérificateur général	62
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	64
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	66
Centre de la sécurité des télécommunications	68
Centre de recherches pour le développement international	70
Chambre des communes	72
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	74
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	76
Comité externe d'examen des griefs militaires	78
Commissariat à l'intégrité du secteur public	80
Commissariat au lobbying	82
Commissariat aux langues officielles	84
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	86
Commission canadienne de sûreté nucléaire	88
Commission canadienne des droits de la personne	90
Commission canadienne des grains	92
Commission canadienne du lait	94
Commission canadienne du tourisme	96
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	98

Partie II – Budget principal des dépenses

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	100
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	102
Commission de la capitale nationale	104
Commission de la fonction publique	106
Commission des champs de bataille nationaux	108
Commission des libérations conditionnelles du Canada	110
Commission du droit d'auteur	112
Commission mixte internationale (section canadienne)	114
Conseil canadien des normes	116
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	118
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	120
Conseil de recherches en sciences humaines	122
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	124
Conseil des Arts du Canada	126
Conseil national de recherches du Canada	128
Corporation commerciale canadienne	130
École de la fonction publique du Canada	131
Énergie atomique du Canada, Limitée	133
Gendarmerie royale du Canada	135
Instituts de recherche en santé du Canada	138
Investir au Canada	141
La Société des ponts fédéraux Limitée	143
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	144
Marine Atlantique S.C.C.	146
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	148
Ministère de l'Emploi et du Développement social	151
Ministère de l'Environnement	156
Ministère de l'Industrie	159
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	164
Ministère de la Défense nationale	166
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	169
Ministère de la Justice	171
Ministère de la Santé	174
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	177
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	180
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	186
Ministère des Anciens Combattants	190
Ministère des Finances	193
Ministère des Pêches et des Océans	196
Ministère des Ressources naturelles	199
Ministère des Services aux Autochtones Canada	202
Ministère des Transports	206
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	210
Ministère du Patrimoine canadien	212
Musée canadien de l'histoire	216
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	218
Musée canadien de la nature	220
Musée canadien des droits de la personne	222
Musée des beaux-arts du Canada	224
Musée national des sciences et de la technologie	226
Office des transports du Canada	228
Office national de l'énergie	230
Office national du film	232
PPP Canada Inc.	234
Registraire de la Cour suprême du Canada	235
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	237
Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement	239
Secrétariat du Conseil du Trésor	241
Sénat	244

Service administratif des tribunaux judiciaires	246
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	248
Service canadien du renseignement de sécurité	250
Service correctionnel du Canada	252
Service de protection parlementaire	254
Services partagés Canada	256
Société canadienne d'hypothèques et de logement	258
Société canadienne des postes	261
Société du Centre national des Arts	263
Société Radio-Canada	265
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	267
Statistique Canada	269
Téléfilm Canada	271
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	273
VIA Rail Canada Inc.	275

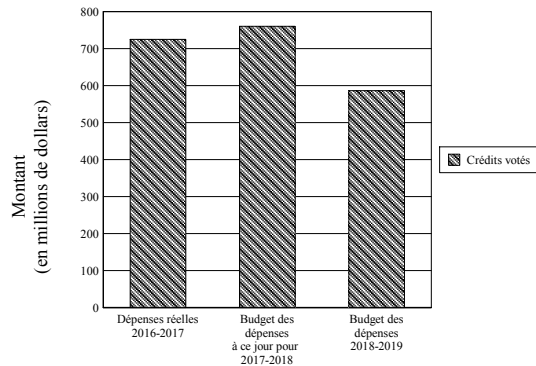
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Raison d'être

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) est une société d'État qui a pour mandat de protéger le public en assurant la sûreté des aspects critiques du système de transport aérien, tel que désigné par le gouvernement du Canada. L'ACSTA a pour but de fournir un niveau de services de contrôle de sûreté professionnel, efficace, efficient et uniforme, respectant ou surpassant les normes établies par Transports Canada, son organisme de réglementation. Financée par des crédits parlementaires, l'ACSTA rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports. La vision de l'ACSTA est de faire preuve d'excellence en matière de sûreté du transport aérien par le truchement de son service aux passagers, de son capital humain et de ses partenariats.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à l'Administration pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	725 303 977	584 584 214	760 684 214	586 157 871
Total des crédits votés	725 303 977	584 584 214	760 684 214	586 157 871
Total des dépenses budgétaires	725 303 977	584 584 214	760 684 214	586 157 871

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 586,2 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (586,2 millions de dollars de crédits votés). Ce financement permettra à l'ACSTA de continuer d'axer ses efforts sur la prestation de ses principales activités obligatoires : le contrôle préembarquement, le contrôle des bagages enregistrés, le contrôle des non-passagers et le programme de carte d'identité pour les zones réglementées. Cela comprendra le déploiement continu du nouveau système de contrôle des bagages enregistrés de l'ACSTA aux aéroports du Canada dans le cadre de son plan de gestion du cycle de vie, ainsi que les améliorations apportées à certains points de contrôle préembarquement en vue d'améliorer l'expérience des passagers.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de l'ACSTA pour 2018-2019 sont en hausse nette de 1,6 million de dollars par rapport au budget principal total de l'exercice précédent. Cette augmentation du financement est principalement attribuable à une augmentation du besoin en flux de trésorerie en 2018-2019 pour appuyer le déploiement de son nouveau système de contrôle des bagages enregistrés inscrit dans le cadre d'un plan de gestion du cycle de vie des immobilisations qui s'échelonne sur 10 ans. Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution des dépenses en immobilisations prévues au titre du déploiement de nouvelles technologies et des améliorations apportées aux points de contrôle préembarquement comparativement à 2017-2018.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Offrir des services de contrôle de sûreté aux aéroports désignés	429 995 890	111 640 257	541 636 147
Services internes	41 534 702	2 987 022	44 521 724
Total	471 530 592	114 627 279	586 157 871

Administration du pipe-line du Nord

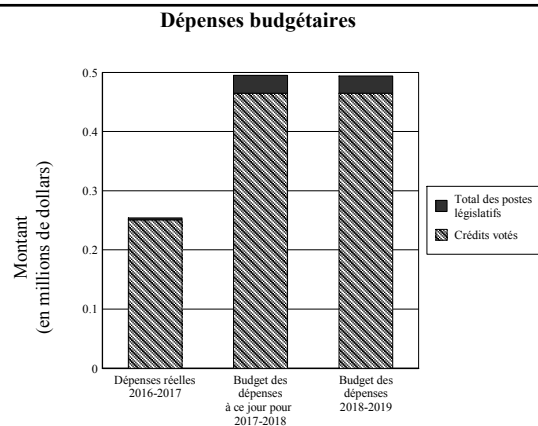
Raison d'être

Le ministre des Ressources naturelles est responsable de cette organisation.

L'Administration du pipe-line du Nord (APN) a été créée en vertu de la Loi sur le pipe-line du Nord en 1978, ainsi que dans le contexte de l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les principes applicables à un pipe-line pour le transport du gaz naturel du Nord (1977). L'APN a comme mandat d'assumer les responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la planification et à la construction de la partie canadienne du réseau proposé de transport de gaz naturel de l'Alaska. L'APN joue un rôle clé en appuyant un processus réglementaire d'approbation efficace et rapide, tout en veillant à la protection de l'environnement et en optimisant les avantages pour le Canada sur le plan socioéconomique.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	250 994	465 000	465 000	465 000
Total des crédits votés	250 994	465 000	465 000	465 000
Total des postes législatifs	3 337	29 830	29 830	28 880
Total des dépenses budgétaires	254 331	494 830	494 830	493 880

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 494 milliers de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (465 milliers de dollars de crédits votés et 29 milliers de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, l'APN veillera à maintenir les opérations à un niveau minime pour refléter la réduction des activités du projet de gaz naturel de l'Alaska, tout en continuant à remplir les obligations du Canada en vertu de la Loi sur le pipe-line du Nord.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de l'APN pour 2018-2019 sont conformes au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska	483 880	(dollars) 10 000	493 880
Total	483 880	10 000	493 880

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
Contributions			
Contributions pour les consultations avec des groupes autochtones et autres sur le projet de gazoduc de la route de l'Alaska	10 000	10 000

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Raison d'être

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique est responsable de cette organisation.

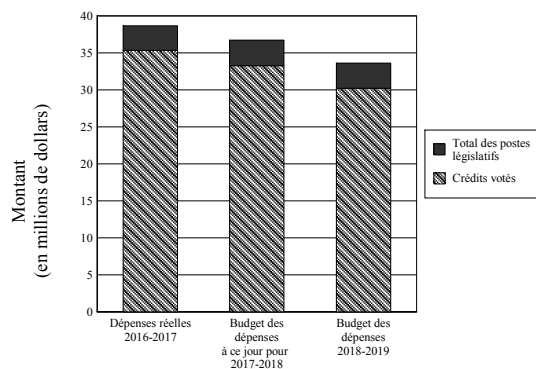
L'évaluation environnementale contribue à la prise de décisions éclairées en faveur du développement durable.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale réalise des évaluations environnementales de grande qualité en vue d'appuyer les décisions gouvernementales liées aux grands projets.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	35 361 771	30 640 824	33 272 773	30 232 320
Total des crédits votés	35 361 771	30 640 824	33 272 773	30 232 320
Total des postes législatifs	3 326 229	3 452 410	3 486 036	3 397 455
Total des dépenses budgétaires	38 688 000	34 093 234	36 758 809	33 629 775

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 33,6 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (30,2 millions de dollars de crédits votés et 3,4 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale travaillera à :

- réaliser des évaluations environnementales de grande qualité pour les grands projets;
- établir des relations efficaces avec les Autochtones;
- jouer un rôle de chef de file en vue de façonner l'avenir du processus d'évaluation environnementale fédérale.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de l'Agence pour 2018-2019 sont en baisse nette de 0,5 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- l'achèvement des activités financées visant à assurer des évaluations environnementales solides et l'examen des processus d'évaluation environnementale (baisse de 1,3 million); cette baisse est compensée par,
- une augmentation de 0,6 million de dollars pour les rajustements salariaux négociés;

- une augmentation de 0,2 million de dollars pour soutenir les négociations liées aux revendications territoriales globales en Colombie-Britannique.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Évaluation environnementale	31 046 167	4 715 000	(8 001 000)	27 760 167
Services internes	5 869 608	5 869 608
Total	36 915 775	4 715 000	(8 001 000)	33 629 775

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
<u>Contributions</u>			
Contributions à l'appui de la participation du public et des groupes autochtones au processus d'examen d'évaluation environnementale et aux processus connexes – Fonds du Programme d'aide financière aux participants	4 332 682	4 719 500	4 469 500
Contribution à la province de Québec – Convention de la Baie James et du Nord québécois	245 500	245 500	245 500

Agence canadienne d'inspection des aliments

Raison d'être

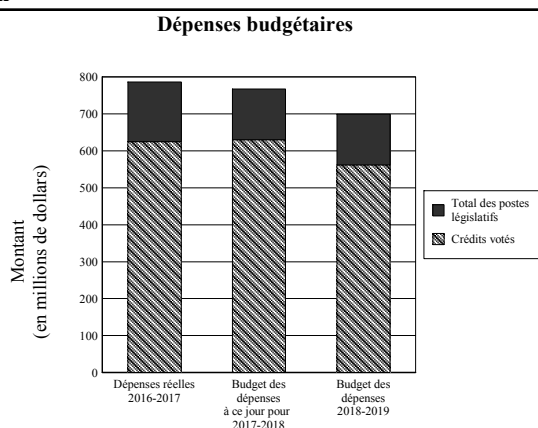
L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est un grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique qui compte, dans l'ensemble du Canada, des employés travaillant dans la région de la capitale nationale et dans quatre secteurs opérationnels, soit l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest canadien.

L'ACIA travaille de manière à s'assurer que : les aliments vendus au Canada sont salubres et qu'ils sont représentés fidèlement aux Canadiens; les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement; les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale. L'ACIA vise à fournir l'information dont les Canadiens ont besoin pour faire des choix informés, et dont les entreprises canadiennes ont besoin pour accéder à des possibilités concurrentielles dans le monde entier.

La ministre de la Santé est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'ACIA.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions	576 458 091	525 744 799	580 748 206	535 823 238
5 Dépenses en capital	47 948 394	49 256 401	49 078 244	25 608 189
Total des crédits votés	624 406 485	575 001 200	629 826 450	561 431 427
Total des postes législatifs	161 505 375	129 648 394	137 207 564	137 693 099
Total des dépenses budgétaires	785 911 860	704 649 594	767 034 014	699 124 526

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 699,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (561,4 millions de dollars de crédits votés et 137,7 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, l'ACIA s'engage à améliorer de façon continue ses programmes et ses activités afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs, de l'industrie et des partenaires commerciaux étrangers. Chaque jour, les professionnels de l'ACIA s'affairent à appuyer l'objectif du gouvernement de protéger la population canadienne et à inspirer confiance à l'égard de son système de salubrité des aliments et de ses produits végétaux, animaux et alimentaires, ainsi qu'à appuyer l'accès au marché pour ces produits. Ils aident à protéger la santé des végétaux et des animaux, à prévenir les dangers liés à la salubrité des aliments, à gérer les enquêtes sur la salubrité des aliments ainsi que les rappels, de même qu'à faire connaître et à vérifier les emballages et les étiquettes améliorés pour aider les consommateurs à prendre des décisions mieux éclairées.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de l'ACIA pour 2018-2019 sont en baisse nette de 5,5 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- la temporisation du financement afin d'améliorer la salubrité des aliments pour les Canadiens (budget fédéral de 2016);
- la temporisation du financement afin d'améliorer l'accès aux marchés internationaux pour les produits agricoles canadiens (budget fédéral de 2015);
- la temporisation du financement afin d'appuyer des projets de remise en état de laboratoires et d'immeubles;
- la temporisation du financement pour le projet de Plateforme de prestation électronique des services. Ces baisses sont partiellement compensées par;
- le financement pour soutenir des efforts continus visant à mieux prévenir et détecter les risques pour la salubrité des aliments et à être mieux en mesure d'intervenir, le cas échéant (budget fédéral de 2017).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains	539 757 929	18 013 456	13 969 000	571 740 385
Service internes	119 789 408	7 594 733	127 384 141
Total	659 547 337	25 608 189	13 969 000	699 124 526

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subventions au programme Solutions innovatrices Canada	650 000
Contributions			
Contributions à l'appui du Programme d'aide fédéral	1 243 488	819 000	819 000
Total des postes législatifs	40 867 951	3 500 000	12 500 000

Agence canadienne de développement économique du Nord

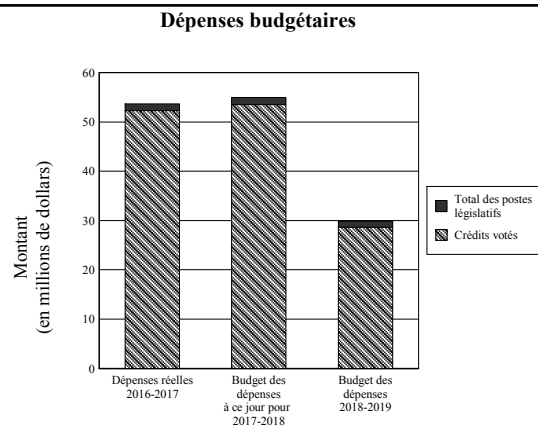
Raison d'être

Afin de contribuer à l'emploi et à la croissance au Canada, l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) s'efforce de bâtir, dans les trois territoires du Canada, une économie diversifiée, durable et dynamique. Elle y parvient en mettant en œuvre des programmes de financement pour les habitants du Nord, notamment les populations autochtones, ainsi qu'en coordonnant et en facilitant la participation des ministères fédéraux à l'examen des grands projets dans tout le Nord par l'entremise du Bureau de gestion des projets nordiques. Elle entreprend également des travaux de recherche à l'appui de l'élaboration de politiques reposant sur des preuves, en défendant la prospérité et la diversification économiques du Nord et en collaborant avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones et l'industrie.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

CanNor relève du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Nord.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	13 618 933	13 199 586	13 491 014	11 976 317
5 Contributions	38 647 536	35 500 000	40 037 297	16 650 297
Total des crédits votés	52 266 469	48 699 586	53 528 311	28 626 614
Total des postes législatifs	1 372 580	1 381 597	1 411 703	1 233 101
Total des dépenses budgétaires	53 639 049	50 081 183	54 940 014	29 859 715

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 29,9 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (28,6 millions de dollars de crédits votés et 1,2 million de dollars de crédits législatifs).

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) pour 2018-2019 sont en baisse nette de 20,2 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse du financement est principalement attribuable à la fin du programme Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord pour un montant de 19,8 millions et du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour un montant de 6,4 millions de dollars. Cela est compensé partiellement par le renouvellement du Programme d'éducation de base des adultes du Nord pour un montant de 4,9 millions de dollars.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Développement économique dans les territoires	7 230 546	16 650 297	23 880 843
Services internes	5 978 872	5 978 872
Total	13 209 418	16 650 297	29 859 715

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
Contributions			
Contributions à l'appui de la participation des Autochtones à l'économie du Nord	9 646 579	18 300 000	10 800 000
Contributions pour la promotion du développement régional dans les trois territoires du Canada	19 221 229	10 800 000	5 850 297

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Raison d'être

Conformément à sa loi constitutive, Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) a pour mission de « promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs ».

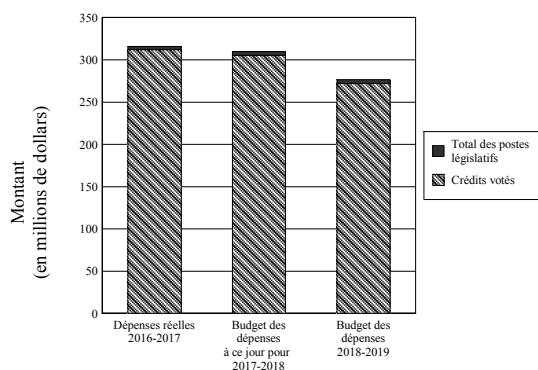
DEC est une des agences de développement régional du portefeuille de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Le ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique est responsable de cette organisation.

La responsabilité essentielle de DEC est de « développer l'économie du Québec ». Pour ce faire, l'organisation appuie les entreprises et les collectivités québécoises par des investissements stratégiques en subventions et contributions. Que ce soit par l'entremise des projets qu'il finance ou de par son rôle de maillage et d'intégrateur, DEC est l'acteur fédéral clé de l'écosystème entrepreneurial québécois.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	37 611 815	36 755 088	36 745 488	38 634 370
5 Subventions et contributions	274 425 676	262 729 505	268 614 505	233 365 446
Total des crédits votés	312 037 491	299 484 593	305 359 993	271 999 816
Total des postes législatifs	3 915 142	4 331 876	4 331 876	4 505 652
Total des dépenses budgétaires	315 952 633	303 816 469	309 691 869	276 505 468

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de 276,5 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (272,0 millions de dollars de crédits votés et 4,5 millions de crédits législatifs). Ce financement servira à appuyer la responsabilité essentielle de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC), soit développer l'économie du Québec par des investissements stratégiques au moyen de subventions et de contributions aux entreprises et aux collectivités québécoises.

De façon globale, les autorisations de DEC pour 2018-2019 sont en baisse de 27,3 millions de dollars (9 %) par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette diminution s'explique notamment par la fin du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

En revanche, DEC prévoit une hausse des dépenses en services internes de 1,5 million de dollars pour soutenir plusieurs initiatives visant l'amélioration et la modernisation de ses services internes, notamment le développement d'un système commun de gestion de subventions et de contributions ainsi que le déménagement de l'administration centrale et des bureaux d'affaires dans le cadre de l'initiative du Milieu de travail 2.0 de Services publics et Approvisionnement Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Développer l'économie du Québec	23 253 622	233 365 446	256 619 068
Services internes	19 886 400	19 886 400
Total	43 140 022	233 365 446	276 505 468

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Subventions en vertu du Programme de développement économique du Québec	1 650 000	1 650 000
<u>Contributions</u>			
Contributions en vertu du Programme de développement économique du Québec	244 818 183	232 111 487	202 747 428
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	29 607 493	28 968 018	28 968 018

Agence de la santé publique du Canada

Raison d'être

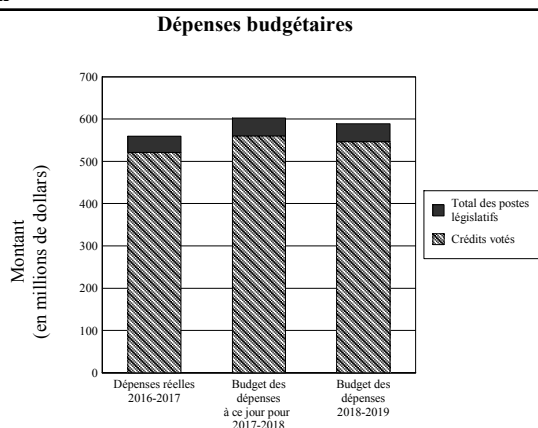
La santé publique sous-tend les efforts organisés de la société qui visent à maintenir les personnes en santé et à éviter les blessures, les maladies et les décès prématurés. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a instauré des programmes, des services et des politiques dans le but de protéger et de promouvoir la santé de tous les Canadiens et résidents du Canada. Au Canada, la santé publique est une responsabilité que se partagent les trois ordres de gouvernement, en collaboration avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les professionnels de la santé et le public.

En septembre 2004, l'ASPC a été créée au sein du portefeuille fédéral de la Santé pour respecter une promesse du gouvernement du Canada, soit mettre davantage l'accent sur la santé publique afin de protéger et d'améliorer la santé et la sécurité de tous les Canadiens, et de favoriser le renforcement des capacités en santé publique dans l'ensemble du pays.

La ministre de la Santé est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019 de l'ASPC.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	325 585 280	322 134 984	324 901 955	328 988 943
5 Dépenses en capital	5 956 089	7 199 069	9 792 069	5 862 750
10 Subventions et contributions	189 506 070	200 927 114	225 739 230	211 843 231
Total des crédits votés	521 047 439	530 261 167	560 433 254	546 694 924
Total des postes législatifs	38 169 589	41 673 764	41 980 205	42 484 439
Total des dépenses budgétaires	559 217 028	571 934 931	602 413 459	589 179 363

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total d'environ 589,2 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (546,7 millions de dollars de crédits votés et 42,5 millions de dollars de crédits législatifs).

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de l'Agence de la santé publique du Canada pour 2018-2019 sont en hausse nette de 17,2 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- 10,8 millions de dollars liés aux rajustements salariaux négociés;
- 6,3 millions de dollars pour le renforcement de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances;
- 3,5 millions de dollars pour l’adaptation aux répercussions des changements climatiques;
- 2,0 millions de dollars pour le Centre canadien d’innovation sur la santé du cerveau et le vieillissement;
- 1,3 million de dollars pour contrer la violence fondée sur le sexe;
- 1,3 million de dollars pour le Sommet du G7 à Charlevoix, au Québec.

Les augmentations susmentionnées sont compensées par des diminutions attribuables au financement reporté suivant :

- 5,1 millions de dollars pour satisfaire aux obligations contractuelles liées à l’acquisition d’un traitement contre la variole dans le cadre des contremesures médicales pour la variole et la maladie du charbon;
- 2,9 millions de dollars pour les redevances de la propriété intellectuelle qui ont été reportées aux années futures pour la conversion des installations de laboratoire et la transition à l’utilisation accrue des données génomiques et bioinformatiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l’impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l’annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgetaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Promotion de la santé et prévention de maladies chroniques	67 481 473	166 704 948	234 186 421
Prévention et contrôle des maladies infectieuses	148 513 756	5 312 750	42 910 563	196 737 069
Sécurité sanitaire	53 115 931	550 000	2 227 720	(523 700)	55 369 951
Services internes	102 885 922	102 885 922
Total	371 997 082	5 862 750	211 843 231	(523 700)	589 179 363

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Subventions à des personnes et à des organismes pour appuyer des projets de promotion de la santé dans les domaines de renforcement des capacités communautaires, de stimulation du développement et de la transmission des connaissances, et de l'établissement de partenariats et collaboration intersectorielle	1 853 586	18 894 000	22 494 000
Subventions à des organismes internationaux sans but lucratif admissibles pour soutenir des projets ou programmes en matière de santé	2 123 773	1 280 000	1 280 000
Subventions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	478 938	860 000	790 000
Subventions à des étudiants diplômés, à des étudiants au niveau postdoctoral et à des établissements d'enseignement postsecondaire pour augmenter les compétences et capacités professionnelles afin de renforcer le domaine de la santé publique	240 000	420 000
Subvention au programme Solutions innovatrices Canada	300 000
<u>Contributions</u>			
Contributions à des organismes à but non lucratif afin d'appuyer le développement et la prestation de services continus de prévention et d'intervention précoce qui visent à diminuer les problèmes de santé et de développement de jeunes enfants vulnérables au Canada	81 225 731	82 088 000	82 088 000
Contributions à des personnes et à des organisations pour appuyer des projets de promotion de la santé dans les domaines du renforcement des capacités communautaires, de la stimulation du développement et de la transmission des connaissances et de l'établissement de partenariats et de collaborations intersectorielle	44 338 988	44 609 242	50 793 242
Contributions aux organisations et aux institutions autochtones sans but lucratif locales ou régionales constituées en société, en vue d'élaborer des programmes d'intervention précoce pour les enfants autochtones d'âge préscolaire et leurs familles	32 479 550	32 134 000	32 134 000
Contributions pour appuyer l'Initiative fédérale sur le VIH/sida	23 048 615	15 631 758	15 631 758
Contributions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	2 043 683	2 037 114	2 759 231
Contributions à la Société canadienne du sang et/ou à d'autres organismes de transfusion et/ou de transplantation désignés, à l'appui d'activités de surveillance des effets indésirables	1 913 206	2 190 000	2 190 000
Contributions à des organisations non gouvernementales, des sociétés, d'autres ordres de gouvernement, des établissements d'enseignement postsecondaires, et des personnes pour appuyer le développement et la création de produits et d'outils de perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique	963 000	963 000

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Raison d'être

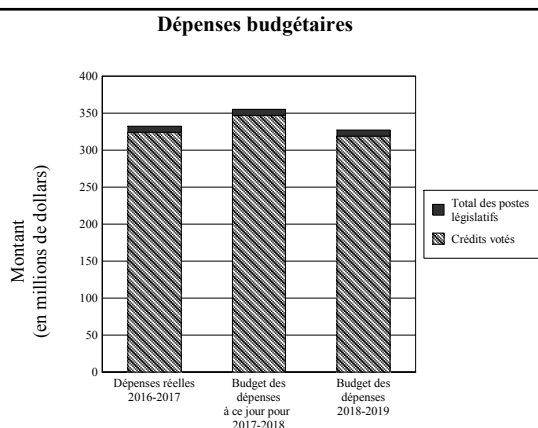
L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) a été mise sur pied en 1987 (partie I de la Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique, L.R.C. [1985], ch. 41 [4e suppl.], aussi appelée Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique) et est le ministère fédéral chargé du développement économique des provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.

L'Agence s'emploie à créer des possibilités de croissance économique au Canada atlantique en aidant les entreprises à devenir plus concurrentielles, plus novatrices et plus productives, en travaillant avec diverses collectivités en vue de développer et de diversifier leur économie, et en faisant la promotion des atouts de la région. De concert avec les Canadiens et les Canadiennes de la région de l'Atlantique, l'APECA renforce l'économie.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	61 978 440	63 351 960	63 351 960	66 292 642
5 Subventions et contributions	262 479 231	240 222 493	283 971 202	252 896 893
Total des crédits votés	324 457 671	303 574 453	347 323 162	319 189 535
Total des postes législatifs	7 907 831	7 970 491	7 970 491	8 168 627
Total des dépenses budgétaires	332 365 502	311 544 944	355 293 653	327 358 162

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total près de 327,4 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (319,2 millions de dollars de crédits votés et 8,2 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique :

- soutiendra la croissance économique, la création de richesse et la prospérité économique au Canada atlantique en misant sur la croissance propre et inclusive et sur les avantages concurrentiels régionaux;
- favorisera la croissance des petites et moyennes entreprises en leur offrant une aide financière directe ou indirecte par l'intermédiaire d'organismes de soutien aux entreprises;

• aidera les petites et moyennes entreprises à devenir plus novatrices en adoptant de nouvelles technologies et de nouveaux procédés et en explorant de nouvelles possibilités d'expansion et de diversification des marchés afin de livrer concurrence et de réussir sur le marché mondial.

De façon globale, les autorisations totales de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour 2018-2019 sont en hausse nette de 15,8 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable :

- à une hausse de 34,5 millions de dollars pour le Fonds d'innovation de l'Atlantique, le Fonds des collectivités innovatrices et le Programme de développement des entreprises afin de promouvoir et de faire progresser une économie axée sur l'innovation et le savoir au Canada atlantique (budget fédéral de 2017);
- à une hausse de 2,9 millions de dollars du financement pour le personnel;
- à la fin de l'initiative sur la mesure d'intervention contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (4,9 millions de dollars);
- à la fin du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (16,6 millions de dollars).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Développement économique au Canada atlantique	47 544 147	252 896 893	300 441 040
Services internes	26 917 122	26 917 122
Total	74 461 269	252 896 893	327 358 162

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subventions à des organismes pour promouvoir la collaboration et le développement économique	202 959	2 000 000	2 166 400
Contributions			
Contributions en vertu du Programme de développement des entreprises	157 272 396	126 175 938	160 310 731
Contributions pour le Fonds d'innovation de l'Atlantique	30 653 122	44 900 000	40 000 000
Contributions pour le Fonds des collectivités innovatrices	47 669 438	37 177 762	37 157 762
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	12 627 869	12 642 000	12 642 000
Contributions en vertu des mesures de recherche stratégique visant la région de l'Atlantique	525 445	600 000	600 000
Contributions pour promouvoir et coordonner le développement économique dans l'île du Cap-Breton	992 752	126 793	20 000

Agence des services frontaliers du Canada

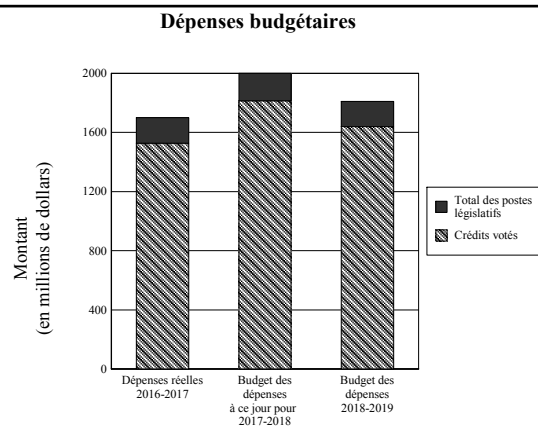
Raison d'être

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

L'ASFC assure la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et qui facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises à la frontière. Elle est chargée :

- d'appliquer la législation qui régit l'admissibilité des personnes et des marchandises à l'entrée et à la sortie du Canada;
- de repérer, de détenir et de renvoyer les personnes qui sont interdites au Canada;
- d'empêcher les marchandises illégales de traverser les frontières du Canada;
- d'assurer la salubrité des aliments, la santé des végétaux et des animaux, et la protection des ressources de base du Canada;
- d'appliquer les lois et ententes commerciales, y compris l'exercice des recours commerciaux visant à protéger l'industrie canadienne;
- d'administrer un mécanisme de recours équitable et impartial;
- de percevoir les droits et les taxes sur les marchandises importées.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 421 329 862	1 388 555 431	1 603 336 034	1 442 043 878
5 Dépenses en capital	105 128 994	202 466 241	209 631 883	197 930 474
Total des crédits votés	1 526 458 856	1 591 021 672	1 812 967 917	1 639 974 352
Total des postes législatifs	172 492 032	170 674 564	185 702 776	170 345 667
Total des dépenses budgétaires	1 698 950 888	1 761 696 236	1 998 670 693	1 810 320 019

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) prévoit des dépenses budgétaires de 1 810,3 millions de dollars en 2018-2019. De ce montant, 1 640,0 millions de dollars nécessitent l'approbation du parlement. Le solde de 170,3 millions de dollars représente les prévisions législatives liées aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE) qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

L'augmentation des dépenses nettes de l'ASFC de 48,6 millions de dollars ou de 2,8 % est attribuable à une augmentation de 53,5 millions de dollars des dépenses de fonctionnement, à une diminution de 4,6 millions de dollars des dépenses en capital ainsi qu'à une diminution de 0,3 million de dollars des dépenses législatives (RASE).

Les principaux facteurs ayant contribué à l'écart net d'un exercice à l'autre des niveaux de financement de 48,6 millions de dollars comprennent notamment les augmentations du Budget principal des dépenses 2018-2019 totalisant 120,3 millions de dollars, qui sont principalement attribuables à ce qui suit :

- 46,4 millions de dollars pour les plans des niveaux d'immigration pour 2017 (poste horizontal);
- 43,9 millions de dollars pour la gestion des cotisations et des recettes de l'Agence (GCRA);
- 15,4 millions de dollars pour l'expansion du contrôle biométrique dans le système d'immigration du Canada;
- 7,3 millions de dollars pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme de mobilité internationale (poste horizontal);
- 7,3 millions de dollars pour la légalisation et la réglementation du cannabis (poste horizontal).

Les augmentations dans le Budget principal des dépenses 2018-2019 sont compensées par des réductions s'élevant à 71,7 millions de dollars et qui sont principalement réparties comme suit :

- 16,3 millions de dollars de réduction pour le projet Entrée/sortie dans le cadre du plan Par-delà la frontière;
- 16,2 millions de dollars de réduction liée au financement pour l'entretien et la mise à niveau des biens d'infrastructure fédérale;
- 11,5 millions de dollars de réduction du financement pour l'initiative de modernisation des importations postales en raison du report de fonds de 2017-2018 à 2019-2020;
- 9,5 millions de dollars de réduction du financement pour l'initiative Stratégie intégrée de sécurité du fret dans le cadre du plan d'action Par-delà la frontière;
- 8,7 millions de dollars de réduction des besoins en financement pour respecter l'engagement du gouvernement du Canada concernant la levée de l'obligation de visa pour les citoyens du Mexique;
- 5,9 millions de dollars de réduction pour le plan d'investissement d'infrastructures frontalières dans le cadre du plan Par-delà la frontière;
- 3,6 millions de dollars de réduction nette pour divers projets.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Gestion de la frontière	1 104 278 418	193 363 071	(18 430 000)	1 279 211 489
Exécution de la loi frontalière	194 859 535	231 999	195 091 534
Services internes	331 681 592	4 335 404	336 016 996
Total	1 630 819 545	197 930 474	(18 430 000)	1 810 320 019

Agence du revenu du Canada

Raison d'être

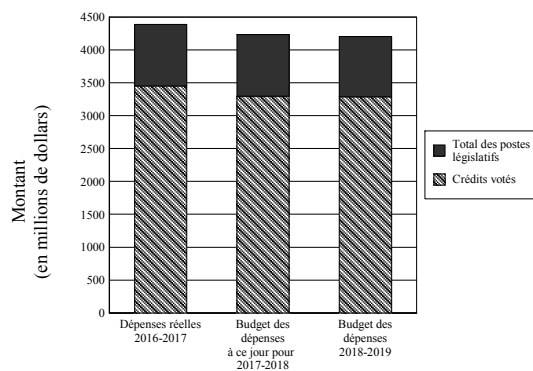
La ministre du Revenu national est responsable de l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'ARC administre les programmes fiscaux, de prestations et d'autres programmes connexes pour le compte de gouvernements dans l'ensemble du Canada. Dans l'exercice de ses fonctions, l'ARC contribue au bien-être économique et social des Canadiens en encourageant la participation volontaire à notre régime fiscal.

L'ARC veille à ce que :

- les Canadiens se conforment aux obligations fiscales;
- les Canadiens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit;
- les cas d'inobservation sont traités;
- les Canadiens disposent de moyens appropriés pour résoudre les différends.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance-emploi	3 378 439 921	3 173 383 552	3 237 566 862	3 217 340 057
5 Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance-emploi	74 872 686	59 363 678	59 363 678	70 775 481
Total des crédits votés	3 453 312 607	3 232 747 230	3 296 930 540	3 288 115 538
Total des postes législatifs	936 635 156	930 152 344	938 213 486	916 610 222
Total des dépenses budgétaires	4 389 947 763	4 162 899 574	4 235 144 026	4 204 725 760

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 4 204,7 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (3 288,1 millions de dollars de crédits votés et 916,6 millions de dollars de crédits législatifs).

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de l'Agence du revenu du Canada pour 2018-2019 sont en hausse nette de 41,8 millions de dollars ou de 1 % par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent, ce qui représente le résultat net de diverses augmentations compensées par certaines réductions prévues.

Le budget de l'Agence du revenu du Canada augmentera de 101,7 millions de dollars pour les raisons suivantes :

- 89,8 millions de dollars pour la mise en œuvre et l'administration de diverses mesures afin de sanctionner l'évasion fiscale et de lutter contre l'évitement fiscal annoncées dans les budgets fédéraux de 2016 et 2017;
- 11,8 millions de dollars pour le régime de taxation du cannabis;
- 0,1 million de dollars pour divers autres transferts.

Les augmentations susmentionnées sont partiellement compensées par des diminutions totalisant 59,9 millions de dollars pour les raisons suivantes :

- 16,2 millions de dollars pour les rajustements aux frais liés aux services de gestion des locaux et des biens immobiliers fournis par Services publics et Approvisionnement Canada;
- 15,6 millions de dollars des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés;
- 10,5 millions de dollars liés à la baisse prévue du financement pour l'amélioration du système de traitement des déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers;
- 6,7 millions de dollars pour diverses autres initiatives annoncées dans les budgets fédéraux de 2013, 2014, 2015 et 2016;
- 5,9 millions de dollars pour les dépenses liées aux recettes résultant de la poursuite de ses opérations principalement attribuables aux activités administrées pour le compte de la province de l'Ontario;
- 5,0 millions de dollars pour des paiements en vertu de la Loi sur les allocations spéciales pour enfants destinés aux enfants admissibles à la charge des organismes et de parents nourriciers.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paievements de transfert	Recettes et autres réductions	
			(dollars)		
Impôt	3 069 160 568	10 415 850	(286 305 498)	2 793 270 920
Prestations	145 382 863	2 930 000	335 000 000	(703 731)	482 609 132
Ombudsman des contribuables	3 132 365	3 132 365
Services internes	929 799 488	57 429 631	(61 515 776)	925 713 343
Total	4 147 475 284	70 775 481	335 000 000	(348 525 005)	4 204 725 760

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Raison d'être

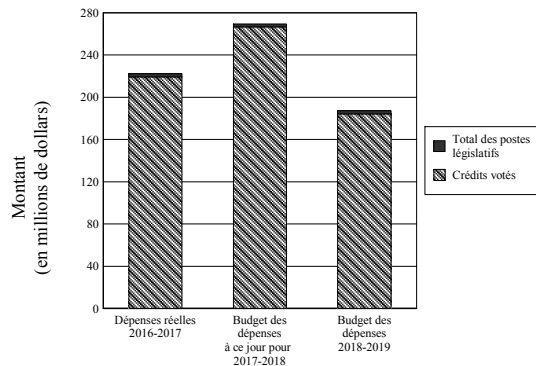
L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) a été créée en 2009 afin de promouvoir la région et d'aider à assurer sa prospérité à long terme en travaillant avec les entreprises, les collectivités, les organisations à but non lucratif, les établissements de recherche et d'enseignement postsecondaires ainsi que d'autres ordres de gouvernement pour construire une assise solide d'investissements et de partenariats.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	25 451 659	24 394 707	24 373 107	25 158 031
5 Subventions et contributions	193 845 849	242 198 502	242 198 502	159 188 390
Total des crédits votés	219 297 508	266 593 209	266 571 609	184 346 421
Total des postes législatifs	2 838 104	2 755 440	2 755 440	2 788 550
Total des dépenses budgétaires	222 135 612	269 348 649	269 327 049	187 134 971

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total d'environ 187,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (184,3 millions de dollars de crédits votés et 2,8 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, FedDev Ontario continuera à soutenir l'innovation, la croissance et la diversification économique du Sud de l'Ontario en exécutant l'ensemble de ses programmes et en offrant tous les services de soutien internes connexes. Pour 2018-2019, FedDev Ontario prévoit dépenser 27,9 millions de dollars en fonds d'exploitation pour appuyer l'investissement de 159,2 millions de dollars en paiements de transfert dans des projets stratégiques approuvés par l'entremise de ses programmes de paiements de transfert.

Plus particulièrement, FedDev Ontario continuera d'exécuter ses trois programmes de base de paiements de transfert en 2018-2019 : les Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario; le Fonds de fabrication de pointe; le Programme de développement de l'Est de l'Ontario. FedDev Ontario, comme d'autres organismes de développement régional, joue aussi un rôle important en tant qu'agent fédéral de prestation de programmes nationaux, plus particulièrement le Programme de développement des collectivités et l'Initiative de développement économique. L'Agence administre aussi 0,3 million de dollars en financement ciblé dans le cadre d'une subvention octroyée à la Ville de Brantford, pour le projet d'assainissement du lac Mohawk.

FedDev Ontario offre une présence fédérale solide dans l'ensemble du Sud de l'Ontario et facilite la collaboration avec un vaste éventail d'intervenants. En tant que champion et rassembleur de la région, l'Agence mobilise les entreprises du Sud de l'Ontario afin de déterminer les possibilités d'appuyer le Plan pour l'innovation et les compétences du Canada. De façon globale, les autorisations totales de FedDev Ontario pour 2018-2019 représentent une diminution nette de 82,2 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse du financement est principalement attribuable à :

- une diminution de 68,8 millions de dollars suivant la fin du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;
- une diminution de 11,9 millions de dollars pour le Fonds de fabrication de pointe en raison d'une réaffectation lors d'un exercice précédent.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Développement économique dans le Sud de l'Ontario	11 977 790	159 188 390	171 166 180
Services internes	15 968 791	15 968 791
Total	27 946 581	159 188 390	187 134 971

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subvention à la Corporation de la Ville de Brantford	9 640 412	459 000	328 500
Contributions			
Contributions pour les Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario	100 773 855	97 773 898	95 773 898
Contributions pour le Fonds de fabrication de pointe	42 835 000	53 300 000	41 400 000
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	11 285 992	11 285 992	11 285 992
Contributions en vertu du Programme de développement de l'Est de l'Ontario	9 600 000	9 600 000	9 600 000
Contribution en vertu de l'initiative de développement économique – Langues officielles	979 612	979 612	800 000

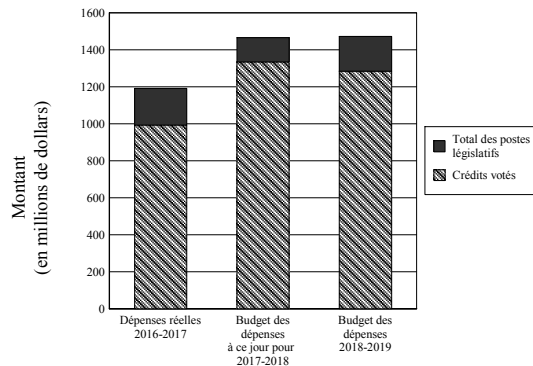
Agence Parcs Canada

Raison d'être

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique est responsable de l'Agence Parcs Canada. L'Agence Parcs Canada protège et met en valeur des exemples significatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorise chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Le parc urbain national, les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et les aires marines nationales de conservation du Canada, dont Parcs Canada est le fier intendant, offrent aux Canadiens et Canadiennes des occasions de visiter, de découvrir et de développer un sentiment d'attachement personnel à l'égard de ces lieux patrimoniaux par des moyens qu'ils jugent significatifs. Parcs Canada s'acquitte de ses responsabilités en travaillant en collaboration avec le public, d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les Autochtones et d'autres intervenants.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	992 212 261	1 258 090 149	1 308 651 384	1 275 738 115
5 Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	500 000	500 000	25 545 821	9 007 000
Total des crédits votés	992 712 261	1 258 590 149	1 334 197 205	1 284 745 115
Total des postes législatifs	198 980 790	130 312 921	131 120 248	187 781 977
Total des dépenses budgétaires	1 191 693 051	1 388 903 070	1 465 317 453	1 472 527 092

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 1 472,5 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (1 284,7 millions de dollars de crédits votés et 187,8 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, l'Agence Parcs Canada continuera de protéger, de mettre en valeur et de gérer le parc urbain national, les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et les aires marines nationales de conservation afin que les Canadiens puissent les apprécier et en jouir.

De façon globale, les autorisations totales de l'Agence Parcs Canada pour 2018-2019 sont en hausse nette de 83,6 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à du nouveau financement visant à répondre aux pressions immédiates exercées sur les projets d'immobilisations hautement prioritaires de l'Agence, à une augmentation du financement obtenu afin de réduire l'arriéré des travaux reportés pour la réfection des biens patrimoniaux, des installations touristiques, des routes et des voies navigables, et à du nouveau financement visant à élargir le réseau de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation. Ces augmentations sont compensées par une réduction du financement pour les sentiers et routes qui traversent les parcs nationaux.

Des renseignements supplémentaires sur les priorités de l'organisation sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019 de l'organisme.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	405 994 367	890 161 657	21 662 024	1 317 818 048
Services internes	149 532 019	5 177 025	154 709 044
Total	555 526 386	895 338 682	21 662 024	1 472 527 092

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subvention à la Première Nation des Dénés Lutsël K'e	15 000 000
Subvention au Jardin international de la paix	22 700	22 700	22 700
Contributions			
Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	4 477 298	4 464 324	5 639 324
Contributions à l'appui du Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux	6 262 998	10 000 000	1 000 000

Agence spatiale canadienne

Raison d'être

L'Agence spatiale canadienne (ASC) a pour mandat « de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique ».

L'ASC s'acquitte de ce mandat en collaboration avec le secteur privé, le milieu universitaire, des organisations du gouvernement du Canada ainsi que d'autres agences spatiales et organisations internationales.

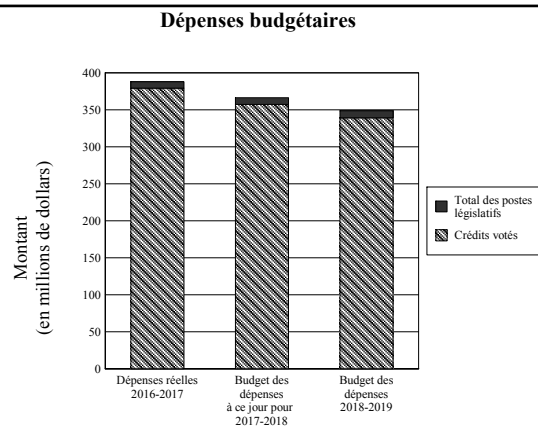
La loi habilitante, qui a reçu la sanction royale en 1990, attribue quatre fonctions essentielles à l'ASC :

- assister le ministre pour la coordination de la politique et des programmes du gouvernement canadien en matière spatiale;
- concevoir, réaliser, diriger et gérer des programmes et des travaux liés à des activités scientifiques et industrielles de recherche et développement dans le domaine spatial et à l'application des technologies spatiales;
- promouvoir la diffusion et le transfert des techniques spatiales au profit de l'industrie canadienne;
- encourager l'exploitation commerciale du potentiel offert par l'espace, des techniques et installations spatiales et des systèmes spatiaux.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017		2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
			Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires					
Crédits votés					
1 Dépenses de fonctionnement	170 422 135	161 268 874	169 851 407		170 769 731
5 Dépenses en capital	153 704 864	122 419 635	126 620 167		112 229 000
10 Subventions et contributions	55 515 568	60 966 000	60 966 000		56 411 000
Total des crédits votés	379 642 567	344 654 509	357 437 574		339 409 731
Total des postes législatifs	8 655 711	9 155 402	9 328 369		9 463 366
Total des dépenses budgétaires	388 298 278	353 809 911	366 765 943		348 873 097

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 348,9 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (339,4 millions de dollars de crédits votés et 9,5 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, l'Agence spatiale canadienne (ASC) continuera de

concevoir, de diriger, de gérer et de mettre en œuvre des programmes et des projets liés à des activités scientifiques et industrielles de recherche et développement dans le domaine spatial.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de l'ASC pour 2018-2019 sont en baisse nette de 4,9 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- une hausse de 8,8 millions de dollars pour les activités liées à la Station spatiale internationale (SSI);
- une hausse de 2,6 millions de dollars pour le projet de topographie des surfaces d'eau et océaniques et continentales SWOT-C;
- une diminution de 7,5 millions de dollars pour les postes du budget fédéral de 2016 concernant le renforcement de la sécurité du centre spatial John H. Chapman ainsi que l'achat et l'installation de matériel absorbant pour la chambre anéchoïque du Laboratoire David Florida (LDF);
- une diminution de 5,0 millions de dollars pour le programme de contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne (budget fédéral de 2015), et ce, pour le Programme de recherche de pointe sur les systèmes de télécommunications;
- une diminution de 4,4 millions de dollars en raison du financement obtenu en 2017-2018 pour maintenir l'intégrité de l'édifice et d'équipements associés au Laboratoire David Florida (LDF) et pour qu'il soit conforme aux codes et aux normes en matière de bâtiment en vigueur.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
La présence du Canada dans l'espace	135 198 697	109 484 000	56 411 000	301 093 697
Services internes	45 034 400	2 745 000	47 779 400
Total	180 233 097	112 229 000	56 411 000	348 873 097

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Programme global de subventions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales	9 146 442	11 317 000	10 766 000
Contributions			
Contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne	34 498 797	36 648 000	29 568 000
Programme global de contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales	11 870 329	13 001 000	16 077 000

Autorité du pont Windsor-Détroit

Raison d'être

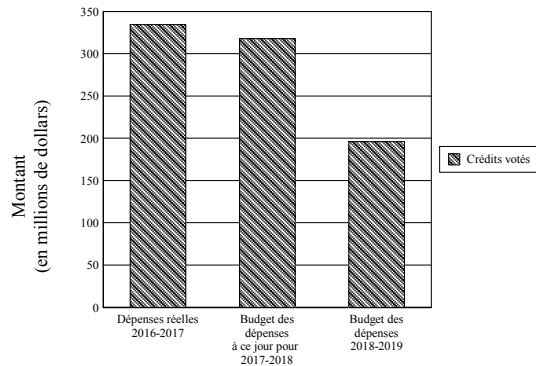
L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) a été créée en octobre 2012, conformément à la Loi sur les ponts et tunnels internationaux.

L'APWD a la responsabilité de remplir les obligations dévolues à l'Autorité du passage en tant que signataire de l'Accord sur le passage et d'assurer l'approvisionnement, la construction et l'exploitation du pont international Gordie-Howe.

Le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Dépenses budgétaires	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Crédits votés				
1 Paiements à l'Autorité	334 500 000	258 916 050	317 817 400	195 992 153
Total des crédits votés	334 500 000	258 916 050	317 817 400	195 992 153
Total des dépenses budgétaires	334 500 000	258 916 050	317 817 400	195 992 153

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 196,0 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (196,0 millions de dollars de crédits votés). Voici les principaux faits saillants du financement de l'APWD pour 2018-2019 :

- l'APWD achèvera un processus d'approvisionnement visant la sélection d'un partenaire privé pour le projet;
- la construction du projet commencera en 2018-2019;
- le déplacement des services publics du Canada se poursuivra afin de préparer le site du côté canadien pour la construction;
- le déplacement des services publics des États-Unis se poursuivra afin de préparer le site du côté américain pour la construction;
- l'acquisition de propriétés se poursuivra au Michigan afin de préparer le site du côté américain pour la construction, y compris la démolition et les travaux d'ordre environnemental;
- les progrès se poursuivront à l'égard des travaux préparatoires en vue de préparer le site du côté canadien pour la construction. Ces travaux comprennent la construction de la route d'accès de périphérique, le remblayage du site de l'esplanade, la réinstallation des services publics et d'autres activités de préparation.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de l'APWD pour 2018-2019 sont en baisse nette de 62,0 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

L'APWD demandera des fonds supplémentaires dans le cadre du processus lié à son plan d'entreprise, et ne s'attend pas à un changement important au chapitre du financement par rapport à 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Construction et l'exploitation du Pont International Gordie Howe	121 035 232	74 956 921	(dollars)	195 992 153
Total	121 035 232	74 956 921	195 992 153

Bibliothèque du Parlement

Raison d'être

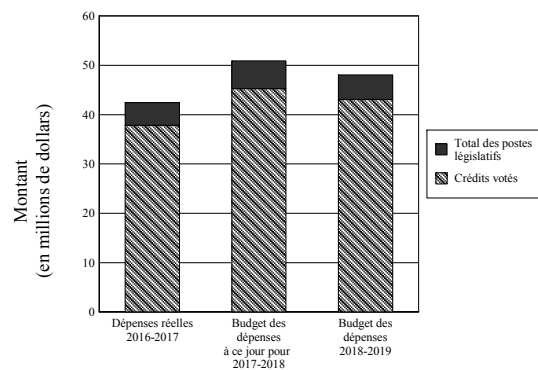
La Bibliothèque du Parlement (la Bibliothèque) a été créée officiellement en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada, mais ses efforts pour faire en sorte que le Parlement soit informé et accessible ont commencé avant la Confédération.

La Bibliothèque fournit aux sénateurs, aux députés et aux comités parlementaires l'information indépendante et non partisane dont ils ont besoin pour examiner les questions de l'heure, étudier la législation et tenir le gouvernement responsable de ses actes. Elle préserve le riche patrimoine documentaire du Parlement tout en optimisant l'accès à ses importantes collections. Tous les ans, elle accueille également des centaines de milliers de visiteurs au Parlement. Elle offre des visites guidées ainsi que des programmes et des produits pédagogiques, qui aident le public à comprendre le rôle du Parlement dans notre système démocratique de même que le travail important accompli par les parlementaires.

La Loi sur le Parlement du Canada place la Bibliothèque sous l'autorité des présidents du Sénat et de la Chambre des communes.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	37 871 853	42 510 256	45 265 256	43 089 599
Total des crédits votés	37 871 853	42 510 256	45 265 256	43 089 599
Total des postes législatifs	4 569 814	5 247 241	5 642 881	4 996 406
Total des dépenses budgétaires	42 441 667	47 757 497	50 908 137	48 086 005

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Bibliothèque prévoit des dépenses budgétaires de 48,1 millions de dollars pour 2018-2019. De cette somme, un montant de 43,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 5,0 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et il est fourni à titre d'information.

L'augmentation des dépenses budgétaires entre 2017-2018 et 2018-2019 est principalement attribuable à des augmentations économiques liées au règlement de conventions collectives et à un rajustement pour maintenir une collection adaptée aux besoins d'information et de recherche des parlementaires.

La Bibliothèque poursuit une tradition de service tout en relevant les défis propres à un Parlement du XXI^e siècle. Le personnel professionnel de la Bibliothèque s'emploie à répondre aux besoins en constante évolution des parlementaires, auxquels il faut, dans les meilleurs délais, une information, des recherches et des analyses faisant autorité.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport « Aperçu stratégique » de la Bibliothèque.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Services d'information aux parlementaires	38 564 709	(1 000 000)	37 564 709
Services internes	10 521 296	10 521 296
Total	49 086 005	(1 000 000)	48 086 005

Bibliothèque et Archives du Canada

Raison d'être

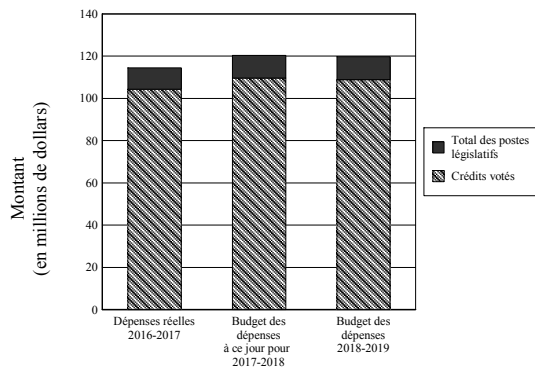
En vertu de la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada, Bibliothèque et Archives du Canada a pour mandat :

- de préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures;
- d'être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- de faciliter au Canada la collaboration entre les divers milieux qui s'intéressent à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- de servir de mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de Bibliothèque et Archives du Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	95 947 976	92 746 852	97 475 644	100 003 482
5 Dépenses en capital	8 423 673	12 153 065	12 153 065	8 818 036
Total des crédits votés	104 371 649	104 899 917	109 628 709	108 821 518
Total des postes législatifs	10 128 989	10 319 298	10 648 128	10 909 563
Total des dépenses budgétaires	114 500 638	115 219 215	120 276 837	119 731 081

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Bibliothèque et Archives Canada (BAC) prévoit des dépenses budgétaires de 119,7 millions de dollars en 2018-2019. De ce montant, 108,8 millions de dollars doivent être approuvés par le Parlement. Le solde de 10,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent aucune approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

L'augmentation nette des dépenses de 4,5 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2017-2018 s'explique par les raisons suivantes :

- une augmentation de 4,3 millions de dollars liée à l'initiative de revitalisation des langues et cultures autochtones;
- une augmentation de 2,3 millions de dollars liée aux rajustements salariaux négociés;
- une augmentation de 1,1 million de dollars pour les dossiers privés du très honorable Stephen Harper;
- une augmentation de 0,5 million de dollars pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés;
- une diminution de 3,7 millions de dollars liée à la mise en œuvre du Plan à long terme de gestion immobilière.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Acquérir et préserver le patrimoine documentaire	51 304 019	8 818 036	60 122 055
Donner accès au patrimoine documentaire	22 918 801	1 500 000	(550 000)	23 868 801
Services internes	35 740 225	35 740 225
Total	109 963 045	8 818 036	1 500 000	(550 000)	119 731 081

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
Contributions			
Programme d'appui aux collectivités du patrimoine documentaire	1 500 000	1 500 000	1 500 000

Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports

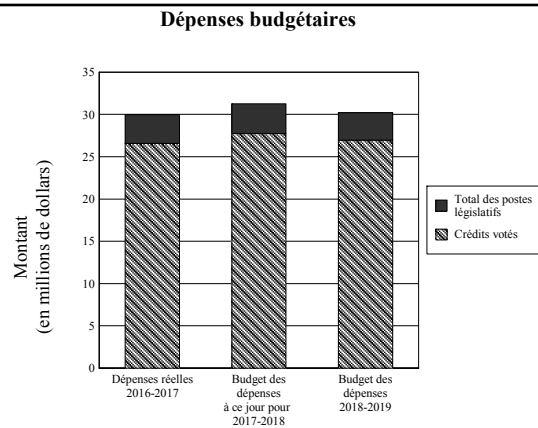
Raison d'être

Le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports, couramment appelé le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) dans ses activités quotidiennes, est un organisme indépendant qui a été créé en 1990 en vertu d'une loi du Parlement. Le BST fonctionne de manière indépendante des autres ministères et organismes du gouvernement afin d'éviter tout conflit d'intérêt réel ou perçu. L'unique objectif du BST consiste à promouvoir la sécurité du transport aérien, maritime, ferroviaire et par pipeline.

La ministre des Institutions démocratiques et présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada est la ministre désignée aux fins du dépôt des rapports administratifs au Parlement, tels que le plan ministériel et le rapport ministériel sur le rendement. Le BST fait partie du portefeuille des ministères et organismes du Conseil privé.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du BST.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	26 597 957	26 202 261	27 740 261	26 961 605
Total des crédits votés	26 597 957	26 202 261	27 740 261	26 961 605
Total des postes législatifs	3 394 788	3 214 293	3 521 893	3 227 347
Total des dépenses budgétaires	29 992 745	29 416 554	31 262 154	30 188 952

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 30,2 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (27,0 millions de dollars de crédits votés et 3,2 millions de dollars de crédits législatifs). Dans le but de promouvoir la sécurité des transports, le BST utilisera ce financement pour procéder à des enquêtes indépendantes sur les événements de transport choisis afin de déterminer les causes et les facteurs contributifs des événements, ainsi que les lacunes en matière de sécurité mises en évidence par de tels événements.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du BST pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,8 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable aux rajustements salariaux négociés.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Enquêtes indépendantes de sécurité et communication des risques dans le réseau de transport	24 151 162	24 151 162
Services internes	6 037 790	6 037 790
Total	30 188 952	30 188 952

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada

Raison d'être

À titre d'ombudsman auprès des délinquants sous responsabilité fédérale, le Bureau de l'enquêteur correctionnel est au service des Canadiens et contribue à ce que les services correctionnels soient sécuritaires, humains et respectueux par l'entremise de sa responsabilité principale soit : la surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux. Cette surveillance inclut notamment l'examen accessible et impartial en temps opportun des préoccupations individuelles et généralisées.

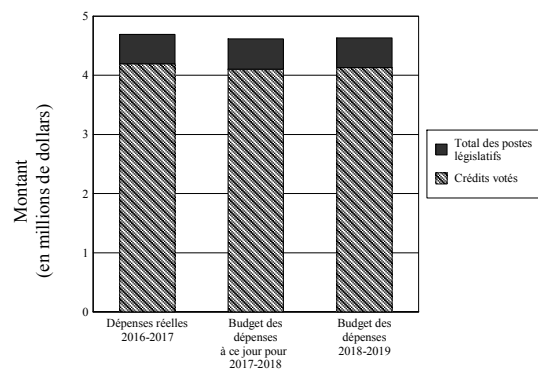
Le Bureau de l'enquêteur correctionnel, même s'il est indépendant, fait partie du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile.

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de cet organisme.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	4 197 024	4 102 301	4 102 301	4 129 824
Total des crédits votés	4 197 024	4 102 301	4 102 301	4 129 824
Total des postes législatifs	495 747	513 203	513 203	501 043
Total des dépenses budgétaires	4 692 771	4 615 504	4 615 504	4 630 867

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 4,6 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (4,1 millions de dollars de crédits votés et 0,5 million de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Bureau de l'enquêteur correctionnel appuiera les priorités suivantes : accès aux soins de santé; prévention de décès en établissement; conditions de détention; services correctionnels pour Autochtones; réinsertion sociale sécuritaire et en temps opportun; questions touchant les femmes purgeant une peine de ressort fédéral.

De façon globale, les autorisations totales (votés et législatives) du Bureau de l'enquêteur correctionnel sont en hausse nette de 0,015 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019 du Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Surveillance indépendante des services correctionnels fédéraux	3 585 768	3 585 768
Services internes	1 045 099	1 045 099
Total	4 630 867	4 630 867

Bureau de l'infrastructure du Canada

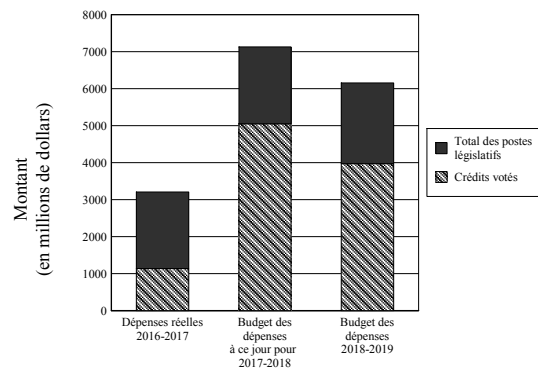
Raison d'être

Pour bâtir le Canada du XXI^e siècle, il est essentiel d'établir un plan d'infrastructure stratégique et collaboratif à long terme qui permette d'édifier des villes et des collectivités économiquement dynamiques, planifiées de façon stratégique, durables et inclusives. Infrastructure Canada travaille en collaboration avec tous les ordres de gouvernement et d'autres partenaires en vue de favoriser l'investissement dans les infrastructures économiques, sociales et environnementales ainsi que dans les infrastructures nécessaires à l'accroissement du commerce et de l'économie.

Le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	57 324 445	126 917 348	210 623 766	99 901 528
5 Dépenses en capital	25 362 188	523 659 656	551 788 062	760 949 312
10 Contributions	1 047 776 305	4 282 963 173	4 282 963 173	3 111 503 619
Total des crédits votés	1 130 462 938	4 933 540 177	5 045 375 001	3 972 354 459
Total des postes législatifs	2 077 303 334	2 078 123 624	2 079 343 624	2 178 464 558
Total des dépenses budgétaires	3 207 766 272	7 011 663 801	7 124 718 625	6 150 819 017

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 6 150,8 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (3 972,3 millions de dollars de crédits votés et 2 178,5 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, Infrastructure Canada continuera de faire des investissements importants dans les communautés partout au Canada, ainsi que de continuer à travailler avec les partenaires financiers pour mettre en œuvre des programmes nouveaux et existants, assurer l'achèvement en temps opportun des projets et fournir la gérance et la surveillance lors du traitement et du paiement de milliers de réclamations pour les projets.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) d'Infrastructure Canada pour 2018-2019 sont en baisse nette de 860,9 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Les diminutions s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

- diminution de 1 171,5 millions de dollars des fonds de contributions liés aux programmes existants, y inclus la phase 1 du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada;
- baisse nette de 27,0 millions de dollars des besoins de fonctionnement, y inclus une diminution de 54,2 millions de dollars liée aux

activités de rémunération et aux changements d'autorité pour le corridor du nouveau pont Champlain, compensée par une augmentation de 27,2 millions de dollars du financement pour Infrastructure Canada pour le plan Investir dans le Canada.

Il y a aussi une augmentation attribuable à ce qui suit :

- augmentation de 237,3 millions de dollars des dépenses en capital liées au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada et au corridor du nouveau pont Champlain;
- augmentation de 100,3 millions de dollars des crédits législatifs principalement liés au Fonds de la taxe sur l'essence.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Infrastructure publique	51 406 152	759 988 812	5 282 099 994	6 093 494 958
Services internes	56 363 559	960 500	57 324 059
Total	107 769 711	760 949 312	5 282 099 994	6 150 819 017

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subventions en vertu du Défi des villes intelligentes	6 250 000
Contributions			
Fonds pour les infrastructures du transport en commun	37 169 257	1 688 830 373	675 532 000
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures provinciales et territoriales – Projets nationaux et régionaux	119 970 867	585 092 711	602 217 740
Fonds pour l'eau potable et les eaux usées	7 091 039	954 800 627	397 360 600
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	352 955 638
Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Grandes infrastructures	520 695 123	354 368 748	336 499 130
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures provinciales et territoriales – Fonds des petites collectivités	113 768 736	117 757 289	212 392 130
Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures nationales	15 379 869	288 400 000	155 124 081
Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada – Volet Collectivités	42 626 711	43 200 000	118 174 576
Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto	105 126 739
Contributions en vertu du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique	54 045 215	73 496 291	24 602 334
Renforcement de la capacité pour les défis liés aux changements climatiques	738 700	15 000 000	23 751 800
Contributions en vertu du Fonds pour l'infrastructure verte	44 958 101	63 625 193	23 137 047
Fonds de gestion des actifs	783 800	10 000 000	16 124 700
Contributions en vertu du Défi des villes intelligentes	2 000 000
Contributions en vertu du Fonds sur l'infrastructure frontalière	5 310 141	1 073 304
Autres paiements de transfert			
Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires	3 050 000	56 481 800	59 181 800
Total des postes législatifs	2 071 932 904	2 071 932 904	2 170 596 375

Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme

Raison d'être

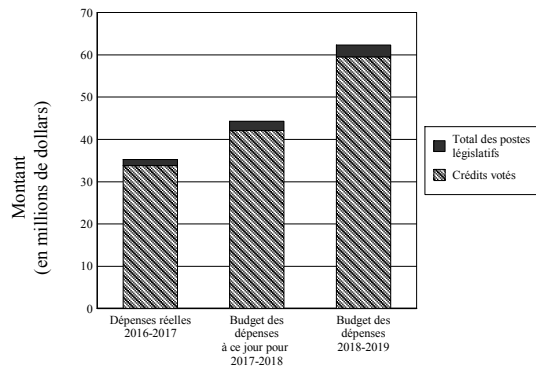
Le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, connu sous le nom de Condition féminine Canada (CFC), est le principal organisme fédéral chargé de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire de travailler à l'avancement des femmes dans la vie publique et politique, et de mobiliser à cette fin des partenaires. Son mandat est, plus précisément, de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent » (1976).

La ministre de la Condition féminine est responsable de cet organisme.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de CFC.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	13 330 347	15 608 148	21 259 324	36 873 996
5 Subventions et contributions	20 480 000	20 580 000	20 830 000	22 680 000
Total des crédits votés	33 810 347	36 188 148	42 089 324	59 553 996
Total des postes législatifs	1 459 269	1 789 273	2 215 126	2 790 799
Total des dépenses budgétaires	35 269 616	37 977 421	44 304 450	62 344 795

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme (CFC) prévoit des dépenses budgétaires de 62,3 millions de dollars en 2018-2019. De cette somme, un montant de 59,5 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,8 millions de dollars représente des prévisions réglementaires qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et il est fourni à titre d'information.

Au cours de l'exercice 2018-2019, CFC recevra des fonds additionnels de 18,8 millions de dollars pour financer les activités clés qui constitueront les éléments centraux de la stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe (VFS). Il s'agit d'une stratégie pangouvernementale visant à renforcer l'approche fédérale de prévention et de lutte contre la VFS. Elle contribuera à réduire la prévalence de cette violence au Canada. CFC recevra aussi 6,2 millions de dollars additionnels pour accroître la capacité au sein de l'organisation.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Mobiliser des partenaires et promouvoir l'avancement des femmes et des filles vers l'égalité	30 189 386	22 680 000 (dollars)	52 869 386
Services internes	9 475 409	9 475 409
Total	39 664 795	22 680 000	62 344 795

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
Subventions			
Programme de promotion de la femme – Subventions à des organismes de femmes et à d'autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	15 360 000	15 560 000	15 510 000
Programme de financement pour la lutte contre la violence fondée sur le sexe – Subventions pour les organismes, institutions et autres ordres de gouvernement canadiens afin d'améliorer les mesures de soutien et de créer des solutions globales à long terme pour les personnes survivantes à l'échelle nationale, régionale et locale	1 950 000
Contributions			
Programme de promotion de la femme – Contributions à des organismes de femmes et à d'autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	5 120 000	5 020 000	4 420 000
Programme de financement pour la lutte contre la violence fondée sur le sexe – Contributions pour les organismes, institutions et autres ordres de gouvernement canadiens afin d'améliorer les mesures de soutien et de créer des solutions globales à long terme pour les personnes survivantes à l'échelle nationale, régionale et locale	800 000

Bureau du commissaire à la magistrature fédérale

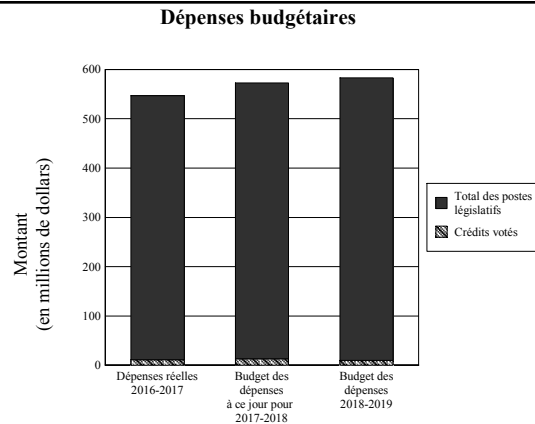
Raison d'être

Le Commissariat à la magistrature fédérale (CMF) fournit des services à la magistrature canadienne et œuvre en faveur de l'indépendance judiciaire.

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du CMF.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Bureau du commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement	8 542 826	8 779 358	9 044 508	8 064 447
5 Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement	2 571 867	3 525 036	4 225 036	2 039 412
Total des crédits votés	11 114 693	12 304 394	13 269 544	10 103 859
Total des postes législatifs	535 681 754	559 573 191	559 591 771	573 014 394
Total des dépenses budgétaires	546 796 447	571 877 585	572 861 315	583 118 253

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 583,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (10,1 millions de dollars de crédits votés et 573,0 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Commissariat à la magistrature fédérale Canada (CMF) sera en mesure d'administrer la partie I de la Loi sur les juges, de rendre les services requis aux juges, indépendamment du ministère de la Justice, et d'appuyer le Conseil canadien de la magistrature dans l'accomplissement de son mandat.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du CMF pour 2018-2019 sont en hausse nette de 11,2 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à un accroissement du nombre des nominations de juges, à une hausse de la moyenne globale des pensions versées aux pensionnés en vertu de la Loi sur les juges, ainsi qu'à une disposition pour l'augmentation de salaire des juges nommés par le gouvernement fédéral.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Soutien administratif aux juges de nomination fédérale	582 666 453	(275 000)	582 391 453
Services internes	726 800	726 800
Total	583 393 253	(275 000)	583 118 253

Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique

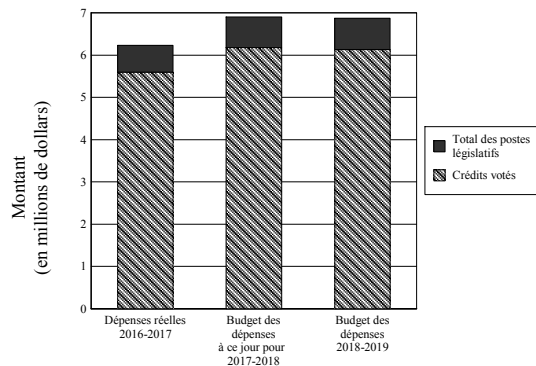
Raison d'être

Le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique est chargé d'administrer la Loi sur les conflits d'intérêts (Loi) et le Code régissant les conflits d'intérêts des députés (Code). Ces deux régimes ont pour but de veiller à ce que les personnes nommées ou élues à des postes officiels, qu'elles soient titulaires de charge publique ou députés, ne se trouvent pas en situation de conflits d'intérêts. La Loi et le Code établissent des règles de conduite en matière de conflits d'intérêts pour ceux-ci et les obligent à respecter des normes qui font passer l'intérêt public avant leurs intérêts personnels lorsque les deux régimes entrent en conflit. Le commissaire a également pour mandat de donner des conseils au Premier ministre, à titre confidentiel, sur les questions de conflits d'intérêts et d'éthique.

Le président de la Chambre des communes est le ministre compétent de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	5 594 657	6 178 280	6 178 280	6 134 141
Total des crédits votés	5 594 657	6 178 280	6 178 280	6 134 141
Total des postes législatifs	638 245	723 271	723 271	733 782
Total des dépenses budgétaires	6 232 902	6 901 551	6 901 551	6 867 923

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le budget de fonctionnement du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique est utilisé pour appuyer la réalisation du mandat législatif du commissaire. Les principales responsabilités du Commissariat consistent à conseiller les titulaires de charge publique et les députés relativement à leurs obligations en vertu de la Loi et du Code; à recevoir et à examiner les rapports confidentiels concernant les biens, les dettes, les revenus et les activités des titulaires de charge publique principaux et des députés en vue de les conseiller relativement aux mesures d'observation adéquates et de mettre ces mesures d'observations en place; à tenir des dossiers confidentiels des renseignements devant être divulgués; à tenir des registres publics des renseignements devant être publiquement déclarés; à appliquer un régime de pénalités pour le non-respect de certaines obligations en matière de déclaration; à effectuer des enquêtes et des examens relativement à des allégations de contraventions à la Loi et au Code. Une partie importante du budget est allouée aux salaires et aux ententes de services internes partagés.

Des renseignements supplémentaires sur les opérations du Commissariat sont fournis dans les rapports annuels du commissaire à <http://ciiec-ccie.parl.gc.ca/Pages/Splash.aspx>.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Application et interprétation de la Loi sur les conflits d'intérêts et du Code régissant les conflits d'intérêts des députés	5 124 636	5 124 636
Services internes	1 743 287	1 743 287
Total	6 867 923	6 867 923

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications

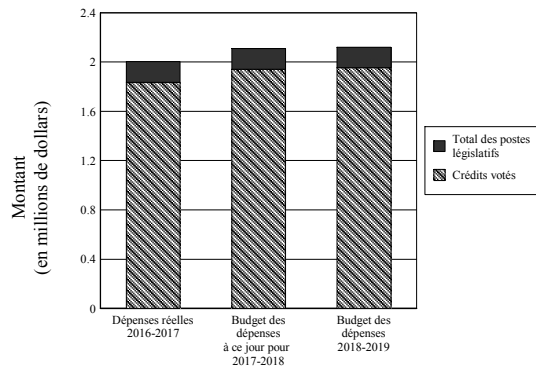
Raison d'être

Le poste de commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications a été créé dans le but d'examiner les activités du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), afin de déterminer si ce dernier s'acquitte de ses obligations et de ses fonctions en conformité avec les lois du Canada, y compris en ce qui a trait au respect de la vie privée des Canadiens. Le Bureau du commissaire a pour vocation d'appuyer le commissaire dans l'exécution efficace de son mandat. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications.

En vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, le ministre de la Défense nationale est responsable du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	1 834 217	1 940 071	1 940 071	1 954 662
Total des crédits votés	1 834 217	1 940 071	1 940 071	1 954 662
Total des postes législatifs	170 161	169 145	169 145	165 976
Total des dépenses budgétaires	2 004 378	2 109 216	2 109 216	2 120 638

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications prévoit des dépenses de 2,12 millions de dollars pour 2018-2019. De cette somme, un montant de 1,95 million de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 0,17 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et il est fourni à titre d'information.

Les dépenses prévues du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications sont quasiment identiques à celles de l'exercice précédent.

Le Bureau continuera : d'effectuer des examens rigoureux pour s'assurer que les activités menées par le CST en vertu d'autorisations ministérielles sont celles qui sont autorisées par le ministre de la Défense nationale; de déterminer si le CST respecte la loi et ne vise que les entités étrangères situées à l'extérieur du Canada; d'évaluer la mesure dans laquelle le CST applique, de manière efficace, des mesures satisfaisantes dans toutes les activités qu'il entreprend afin de protéger la vie privée des Canadiens; de rendre compte des résultats de ces examens au ministre de la Défense nationale, qui est responsable du CST.

Le 20 juin 2017, le projet de loi C-59, Loi concernant des questions de sécurité nationale, a fait l'objet d'une première lecture. Selon le libellé actuel, la loi abolirait le poste de commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications, prévoirait que ce dernier devienne le commissaire au renseignement, et transférerait les employés de l'ancien bureau au bureau du nouveau commissaire.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Procéder à des examens concernant les activités du CST pour en contrôler la légalité	1 628 744	1 628 744
Services internes	491 894	491 894
Total	2 120 638	2 120 638

Bureau du Conseil privé

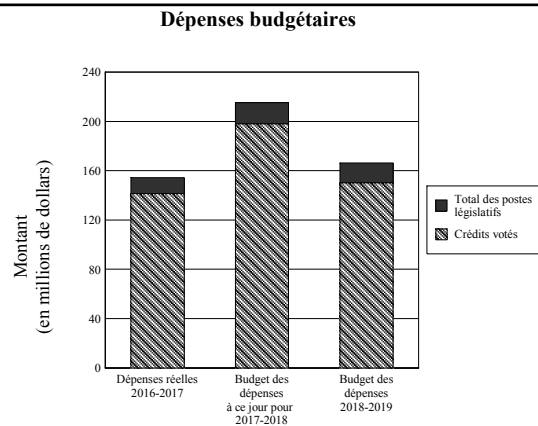
Raison d'être

Le Bureau du Conseil privé (BCP) a pour mandat de servir le Canada et la population canadienne en consultant et en assistant, en toute impartialité et avec professionnalisme, le Premier ministre, les ministres du portefeuille et le Cabinet. L'organisme relève du Premier ministre.

Le BCP soutient l'élaboration des programmes stratégiques et législatifs du gouvernement, coordonne la prise de mesures en réaction aux problèmes auxquels doivent faire face le gouvernement et le pays, et contribue au bon fonctionnement du Cabinet. Le BCP est dirigé par le greffier du Conseil privé. En plus d'assumer les fonctions d'administrateur général du BCP, le greffier agit à titre de secrétaire du Cabinet et de chef de la fonction publique.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du BCP.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	141 450 160	129 915 146	198 062 444	150 284 051
Total des crédits votés	141 450 160	129 915 146	198 062 444	150 284 051
Total des postes législatifs	12 790 781	14 959 409	17 121 511	16 076 450
Total des dépenses budgétaires	154 240 941	144 874 555	215 183 955	166 360 501

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 166,4 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (150,3 millions de dollars de crédits votés et 16,1 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Bureau du Conseil privé (BCP) : coordonnera les consultations et fournira des conseils professionnels et impartiaux au Premier ministre et aux ministres du portefeuille; fournira des analyses d'expert à l'appui de l'ensemble des priorités stratégiques et législatives du Cabinet et de ses comités; veillera à l'orientation et à la coordination stratégiques des initiatives horizontales de la fonction publique; continuera à renforcer les pratiques de gestion internes.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du BCP pour 2018-2019 sont en hausse nette de 21,5 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- appuyer l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;
- appuyer le projet de modernisation de la technologie de l'information du BCP;
- mettre en œuvre l'Initiative Impact Canada par la création d'un centre d'expertise au sein du BCP;

- établir un secrétariat au BCP qui appuiera le groupe de travail de ministres chargés d'examiner les lois et les politiques concernant les peuples autochtones;
- établir un secrétariat LGBTQ2 (lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, queer, bispirituels) au BCP;
- compenser cette hausse par une diminution du niveau de financement du projet de contrôle d'accès et de sécurité physique.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019 du BCP.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Servir le premier ministre et son Cabinet	86 453 506	(759 496)	85 694 010
Service internes	80 991 781	(325 290)	80 666 491
Total	167 445 287	(1 084 786)	166 360 501

Bureau du conseiller sénatorial en éthique

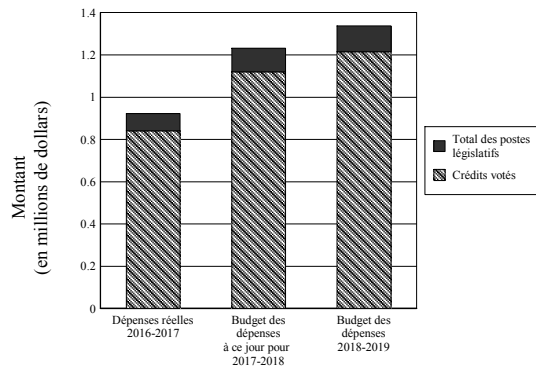
Raison d'être

Les principales attributions du conseiller sénatorial en éthique sont les suivantes :

- conseiller les sénateurs individuellement, de façon confidentielle et continue, sur leurs obligations aux termes du Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs et les aider à s'y conformer en tout temps;
- superviser le processus de déclaration annuel dans le cadre duquel les sénateurs sont tenus de déclarer leurs intérêts financiers et autres;
- mener des enquêtes afin de déterminer si un sénateur a satisfait à ses obligations aux termes du Code;
- tenir un registre, mis à la disposition du public, qui contient des renseignements sur les intérêts financiers et autres que les sénateurs sont tenus de déclarer publiquement en vertu du Code;
- présenter un rapport annuel des activités du Bureau au président du Sénat, qui le déposera au Sénat.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	841 493	1 120 500	1 120 500	1 214 777
Total des crédits votés	841 493	1 120 500	1 120 500	1 214 777
Total des postes législatifs	80 978	111 627	111 627	122 402
Total des dépenses budgétaires	922 471	1 232 127	1 232 127	1 337 179

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le conseiller sénatorial en éthique prévoit des dépenses budgétaires de 1,3 million de dollars pour 2018-2019. De cette somme, un montant de 1,2 million de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 0,1 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et il est fourni à titre d'information.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Administration et interprétation du Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts	1 337 179 (dollars)	1 337 179
Total	1 337 179	1 337 179

Bureau du directeur des poursuites pénales

Raison d'être

Le Bureau du directeur des poursuites pénales (BDPP) a été créé le 12 décembre 2006 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le directeur des poursuites pénales. Le BDPP est un service indépendant de poursuites ayant pour mandat d'intenter des poursuites qui relèvent de la compétence du procureur général du Canada.

Le 1er octobre 2014, conformément à des modifications à la Loi électorale du Canada, le Bureau du commissaire aux élections fédérales (BCEF) a été transféré d'Élections Canada au BDPP. Le commissaire aux élections fédérales et le directeur des poursuites pénales exercent leurs obligations légales en toute indépendance l'un de l'autre, tout en travaillant dans la même organisation. La ministre de la Justice et procureure générale du Canada est responsable de cette organisation.

Le BDPP a deux responsabilités essentielles. La première consiste à fournir des services de poursuite d'une manière indépendante, impartiale et juste. Selon son mandat, le BDPP :

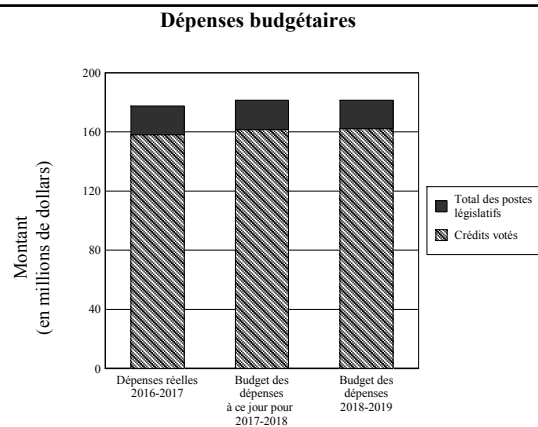
- fournit des conseils juridiques aux organismes d'enquête et aux ministères fédéraux sur les incidences, en droit pénal, des enquêtes et des poursuites;
- engage et mène les poursuites fédérales;
- intervient dans les affaires qui soulèvent des questions d'intérêt public susceptibles d'affecter le bon déroulement des poursuites ainsi que des enquêtes qui s'y rattachent.

La deuxième responsabilité essentielle vise le travail du BCEF. Elle prévoit que des activités veillant à l'observation et au contrôle d'application aux termes de la Loi électorale du Canada et de la Loi référendaire sont menées par le Bureau du commissaire aux élections fédérales de manière juste, impartiale et indépendante. Les activités liées à ce mandat comprennent :

- le recours à des mesures correctives non punitives et informelles pour certaines situations de non-conformité et le recours à des mesures officielles pour d'autres situations telles que des transactions, des injonctions et des demandes de radiation judiciaire d'un parti politique enregistré;
- le recours à des mesures d'exécution pour des situations de non-conformité, y compris de décider quelles affaires seront référées au BDPP pour des poursuites éventuelles, et quels chefs d'accusation seront recommandés.

Des renseignements supplémentaires sur le BDPP sont fournis dans le plan ministériel du Service des poursuites pénales du Canada.

Budget des dépenses de l'organisation



Budget des dépenses de l'organisation

	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	158 186 352	161 657 167	161 657 167	162 190 770
Total des crédits votés	158 186 352	161 657 167	161 657 167	162 190 770
Total des postes législatifs	19 398 445	19 769 662	19 769 662	19 290 971
Total des dépenses budgétaires	177 584 797	181 426 829	181 426 829	181 481 741

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 181,5 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (162,2 millions de dollars de crédits votés et 19,3 millions de dollars de crédits législatifs).

Avec ce financement, le BDPP fournira des services de poursuites et assurera l'observation de la Loi électorale du Canada et de la Loi référendaire de même que le contrôle de leur application. Parmi les crédits législatifs, 1,4 million de dollars sont alloués au BCEF.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du BDPP pour 2018-2019 sont similaires par rapport au budget principal des dépenses de 181,5 millions de dollars de l'exercice précédent mais la répartition des fonds diffère de la façon suivante :

- une hausse de 5,0 millions de dollars pour le financement des rajustements salariaux négociés,
- une diminution de 5,0 millions de dollars attribuable à un maximum de financement pour l'implantation du processus de recouvrement des amendes fédérales impayées qui s'achève.

De l'information complémentaire est fournie dans le plan ministériel du Service des poursuites pénales du Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Services de poursuite	181 307 559	(22 542 000)	158 765 559
Observation et contrôle d'application de la loi électorale	3 131 426	3 131 426
Services internes	19 784 756	(200 000)	19 584 756
Total	204 223 741	(22 742 000)	181 481 741

Bureau du directeur général des élections

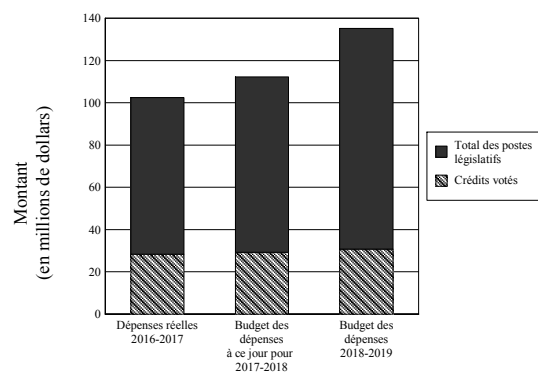
Raison d'être

Le Bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada, est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Son mandat consiste à être prêt à mener une élection générale ou partielle ou un référendum fédéral; à administrer le régime de financement politique prévu par la Loi électorale du Canada; à surveiller l'observation de la législation électorale; à mener des campagnes d'information du public sur l'inscription des électeurs, le vote et la façon de devenir candidat; à mener des programmes d'éducation pour les élèves sur le processus électoral; à appuyer les commissions indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal; à mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, à mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs; à fournir aux organismes électoraux d'autres pays ou à des organisations internationales, son aide et sa collaboration en matière électorale.

La ministre des Institutions démocratiques est la personne désignée pour déposer au Parlement les rapports administratifs du directeur général des élections, y compris le plan ministériel et le rapport sur les résultats ministériels.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	28 287 648	29 253 454	29 253 454	30 768 921
Total des crédits votés	28 287 648	29 253 454	29 253 454	30 768 921
Total des postes législatifs	74 144 076	82 954 536	82 954 536	104 443 081
Total des dépenses budgétaires	102 431 724	112 207 990	112 207 990	135 212 002

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 135,2 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (30,8 millions de dollars de crédits votés et 104,4 millions de dollars de crédits législatifs).

Avec ce financement, Élections Canada se concentrera sur trois priorités stratégiques : moderniser le processus électoral, renouveler son infrastructure et ses immobilisations, et poursuivre les préparatifs de l'élection générale de 2019.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) d'Élections Canada pour 2018-2019 sont en hausse nette de 23,0 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à la préparation pour l'élection générale d'octobre 2019.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisme.

Les détails relatifs à l'utilisation de toutes les autorisations seront présentés dans le rapport sur les résultats ministériels de l'organisme et dans les Comptes publics.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Administration et surveillance des activités électorales	92 974 700	1 100 000	94 074 700
Services internes	41 137 302	41 137 302
Total	134 112 002	1 100 000	135 212 002

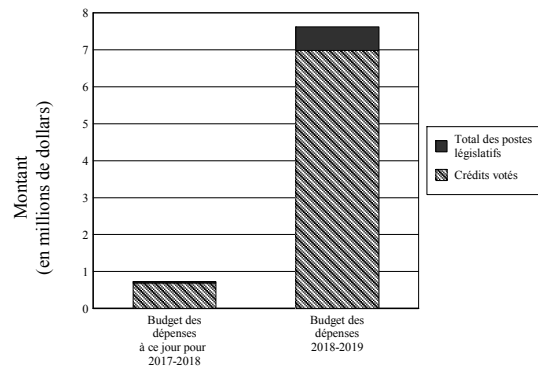
Bureau du directeur parlementaire du budget

Raison d'être

Le directeur parlementaire du budget fournit, de façon indépendante, pertinente, opportune et impartiale des analyses afin d'aider les parlementaires à remplir leur rôle constitutionnel consistant à demander des comptes au gouvernement. Le directeur parlementaire du budget présente au Parlement une analyse indépendante de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et de l'économie canadienne et, à la demande de tout comité ou parlementaire, il évalue le coût financier de toute mesure proposée relevant des domaines de compétence du Parlement. De plus, le directeur parlementaire du budget est responsable de la préparation de l'estimation des coûts des engagements énoncés dans les plateformes des divers partis politiques durant les élections. De plus amples renseignements sur le Bureau du directeur parlementaire du budget se trouvent dans les rapports annuels, que l'on peut consulter sur le site Web de l'organisation. Les présidents du Sénat et de la Chambre des communes sont les ministres compétents pour cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	2017-2018	
		Budget principal des dépenses	
		des dépenses	
		à ce jour	
		(dollars)	
Dépenses budgétaires			
Crédits votés			
1 Dépenses du programme	690 652	6 983 524
Total des crédits votés	690 652	6 983 524
Total des postes législatifs	40 575	630 514
Total des dépenses budgétaires	731 227	7 614 038

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) a été créé le 21 septembre 2017 en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada.

Le DPB prévoit des dépenses budgétaires de 7,6 millions de dollars pour 2018-2019. De cette somme, un montant de 7,0 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 0,6 million de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et il est fourni à titre d'information.

L'augmentation budgétaire est attribuable à l'établissement du DPB en tant qu'agent indépendant du Parlement et à l'élargissement de son mandat.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Analyse financière et économique	7 614 038	7 614 038
Total	7 614 038	7 614 038

Bureau du secrétaire du gouverneur général

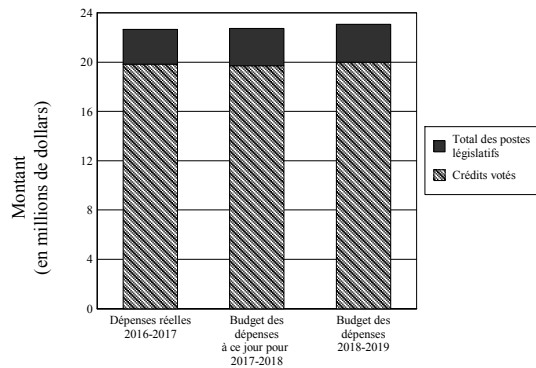
Raison d'être

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général (le Bureau) offre un appui et des conseils au gouverneur général du Canada dans le cadre de son rôle unique de représentant de la Reine au Canada ainsi que de commandant en chef. Le Bureau aide le gouverneur général à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada à l'échelle internationale, et à encourager l'excellence et les réalisations en assurant l'administration du Régime canadien de distinctions honorifiques et la concession d'emblèmes héraldiques.

Le Bureau aide également le gouverneur général à rapprocher les Canadiens. Il gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles du gouverneur général et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le Bureau fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	19 834 381	19 705 766	19 705 766	19 986 309
Total des crédits votés	19 834 381	19 705 766	19 705 766	19 986 309
Total des postes législatifs	2 828 704	3 038 244	3 038 244	3 090 695
Total des dépenses budgétaires	22 663 085	22 744 010	22 744 010	23 077 004

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 23,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (20,0 millions de dollars de crédit votés et 3,1 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Bureau appuiera le mandat du gouverneur général et les fonctions qui y sont reliés.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Bureau pour 2018-2019 sont en hausse de 0,4 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable aux rajustements salariaux négociés.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Soutien du gouverneur général	15 967 228	727 879	16 695 107
Services internes	6 381 897	6 381 897
Total	22 349 125	727 879	23 077 004

Bureau du surintendant des institutions financières

Raison d'être

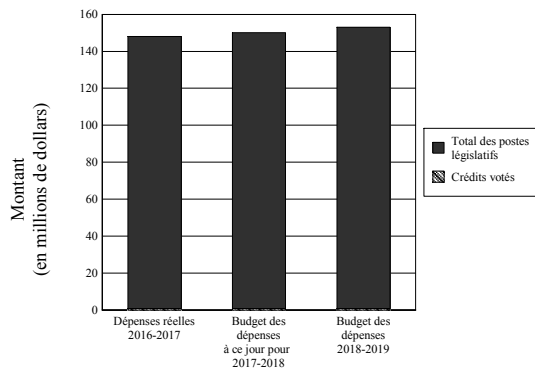
Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a été constitué en 1987 en vertu d'une loi du Parlement, la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières. Organisme indépendant faisant partie de l'administration fédérale, il rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Le BSIF réglemente et surveille toutes les banques et caisses de crédit fédérales au Canada, de même que toutes les sociétés de fiducie et de prêt, les sociétés d'assurances, les sociétés de secours mutuels et les régimes de retraite privés constitués ou enregistrés sous le régime des lois fédérales. Aux termes de la Loi sur le BSIF, le surintendant est le seul détenteur des pouvoirs que les dispositions législatives confèrent au BSIF, et il lui incombe de faire rapport périodiquement au ministre des Finances de l'application des lois régissant les institutions financières.

Le Bureau de l'actuaire en chef, qui est une entité indépendante au sein du BSIF, offre des services d'évaluation et de consultation actuarielles à l'égard du Régime de pensions du Canada, du programme de la Sécurité de la vieillesse, du Programme canadien de prêts aux étudiants, des programmes d'assurance-emploi et de divers régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	945 058	945 058	945 058	945 058
Total des crédits votés	945 058	945 058	945 058	945 058
Total des postes législatifs	147 076 318	149 215 269	149 215 269	152 133 867
Total des dépenses budgétaires	148 021 376	150 160 327	150 160 327	153 078 925

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 153,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (0,9 million de dollars de crédits votés et 152,2 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) continuera de faire le nécessaire pour accroître la confiance du public à l'égard du système financier canadien. Il poursuivra notamment les objectifs suivants :

- valoriser un cadre réglementaire visant à contrôler et à gérer le risque;
- surveiller les institutions financières et les régimes de retraite fédéraux pour s'assurer qu'ils sont en bonne santé financière et qu'ils se conforment à la réglementation qui les régit et aux exigences du régime de surveillance;
- aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite des lacunes importantes qu'ils présentent, et prendre les mesures correctives sans attendre ou les obliger à le faire;
- surveiller et évaluer les faits nouveaux systémiques ou sectoriels susceptibles de nuire aux institutions financières fédérales;

- agir afin de protéger les déposants, les souscripteurs, les créanciers des institutions financières et les bénéficiaires des régimes de retraite en reconnaissant pleinement que les institutions financières doivent pouvoir se mesurer à la concurrence et prendre des risques raisonnables;
- reconnaître que les gestionnaires, les conseils d'administration des institutions financières et les administrateurs de régime de retraite sont responsables en dernier ressort des décisions sur les risques qu'ils choisissent d'assumer, que les institutions financières peuvent faire faillite et que les régimes de retraite peuvent éprouver des difficultés financières qui réduiront les prestations qu'ils versent;
- aider à la réalisation de l'objectif du gouvernement qui consiste à accroître la confiance du public envers le système financier canadien.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du BSIF pour 2018-2019 sont en hausse nette de 2,9 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette hausse du financement est principalement attribuable à l'augmentation prévue des coûts liés au personnel.

Le Plan ministériel 2018-2019 du BSIF offre plus de précisions à ce sujet.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Réglementation et surveillance – institutions financières et régimes de retraite	84 289 089	84 289 089
Services actuariels aux organismes fédéraux	6 317 872	6 317 872
Services internes	60 907 964	1 564 000	62 471 964
Total	151 514 925	1 564 000	153 078 925

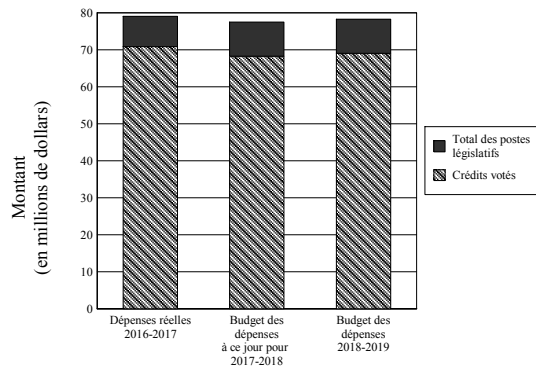
Bureau du vérificateur général

Raison d'être

Le vérificateur général est un mandataire du Parlement, qui est indépendant du gouvernement et qui présente ses rapports directement au Parlement. Le Bureau du vérificateur général est le bureau d'audit législatif du gouvernement fédéral et des trois territoires du Nord. Les principales activités d'audit législatif comprennent les audits d'états financiers, les audits de performance, les examens spéciaux, les activités de surveillance liées au développement durable et les pétitions en matière d'environnement. Nos audits et nos études fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, aux assemblées législatives des territoires, aux gouvernements et à la population canadienne. Grâce à nos rapports et à nos témoignages, nous aidons les parlementaires et les législateurs territoriaux dans leurs travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement. Le ministre des Finances est responsable du dépôt des rapports administratifs du vérificateur général au Parlement, y compris le plan ministériel et le rapport sur les résultats ministériels.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	70 837 601	68 269 099	68 269 100	69 027 524
Total des crédits votés	70 837 601	68 269 099	68 269 100	69 027 524
Total des postes législatifs	8 191 624	9 232 872	9 232 872	9 196 992
Total des dépenses budgétaires	79 029 225	77 501 971	77 501 972	78 224 516

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 78,2 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (69,0 millions de dollars de crédits votés et 9,2 millions de dollars de crédits législatifs).

Avec ce financement, le Bureau du vérificateur général doit effectuer des audits des états financiers d'organisations fédérales et territoriales et des états financiers sommaires du gouvernement du Canada et des trois territoires, des audits de rendement d'organisations fédérales et territoriales et des examens spéciaux des sociétés d'État.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Bureau du vérificateur général pour 2018-2019 représentent une hausse nette de 0,7 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable aux rajustements salariaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Audit Législatif	80 884 516	(2 660 000)	78 224 516
Total	80 884 516	(2 660 000)	78 224 516

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

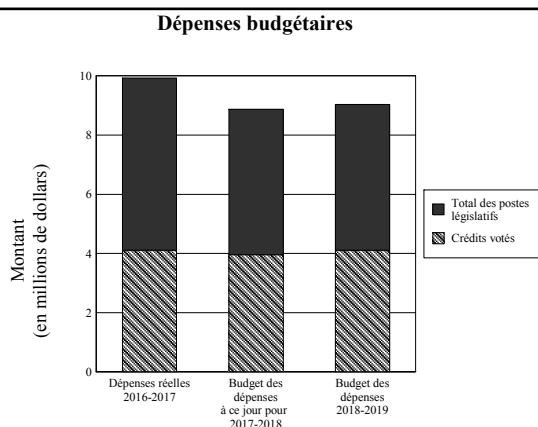
Raison d'être

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1978 avec pour mandat de promouvoir la santé et la sécurité en milieu de travail, et d'améliorer la santé physique et mentale des travailleurs canadiens. Le CCHST est régi par la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (L.R.C. (1977-1978), ch. 29), qui a été adoptée à l'unanimité par le Parlement du Canada. Le CCHST est, aux termes de l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques, un établissement public indépendant qui relève du Parlement par l'entremise de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail.

Son financement provient d'une combinaison de crédits budgétaires, de sommes obtenues par recouvrement des coûts et d'ententes de collaboration avec les provinces.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du CCHST.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	4 107 752	3 956 267	3 956 267	4 111 237
Total des crédits votés	4 107 752	3 956 267	3 956 267	4 111 237
Total des postes législatifs	5 822 645	4 921 134	4 921 134	4 924 908
Total des dépenses budgétaires	9 930 397	8 877 401	8 877 401	9 036 145

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) provient d'une combinaison de crédits budgétaires, de sommes obtenues par le recouvrement des coûts et d'ententes de collaboration avec les provinces. Un financement total de près de 9,0 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (4,1 millions de dollars de crédits votés et 4,9 millions de dollars de crédits législatifs).

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du CCHST pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,2 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent, principalement en raison des rajustements salariaux négociés relatifs aux augmentations économiques par rapport à l'exercice précédent.

Avec ce financement, le CCHST dispensera des renseignements sur la santé et la sécurité au travail afin d'aider les Canadiens dans leurs efforts en vue de travailler en toute sécurité et de créer des milieux de travail sains et sécuritaires.

Cette information est utilisée pour les activités d'éducation et de formation, la recherche, l'élaboration de politiques et de pratiques exemplaires, l'amélioration des programmes de santé et de sécurité, la conformité aux exigences réglementaires et divers usages personnels.

Le CCHST encourage et facilite la consultation et la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que la participation des syndicats, des gestionnaires et d'autres intervenants dans l'établissement et le maintien de normes élevées ainsi que dans la mise en œuvre d'initiatives sur la santé et la sécurité au travail adaptées au contexte canadien.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Ressource nationale en matière de santé et de sécurité au travail	6 506 024	6 506 024
Services internes	2 530 121	2 530 121
Total	9 036 145	9 036 145

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

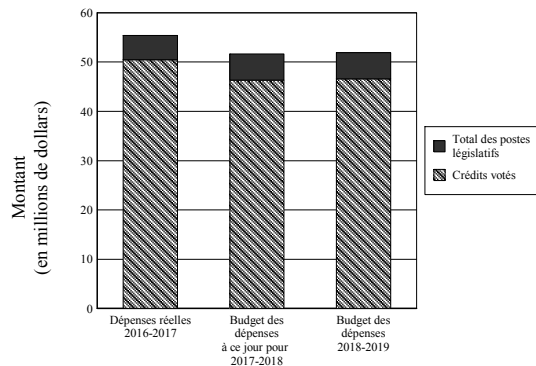
Raison d'être

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) est l'unité du renseignement financier du Canada. Il a été créé afin de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes. Les produits de renseignements financiers exploitables et les fonctions de conformité de CANAFE représentent une contribution unique à la sécurité des Canadiens et à la protection de l'intégrité du système financier du Canada.

CANAFE agit de façon autonome et indépendante des services de police, des organismes d'application de la loi et des autres organisations auxquelles il est autorisé à communiquer des renseignements financiers. Il relève du ministre des Finances. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019 de CANAFE.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	50 443 518	45 942 822	46 362 822	46 614 069
Total des crédits votés	50 443 518	45 942 822	46 362 822	46 614 069
Total des postes législatifs	4 963 007	5 282 731	5 282 731	5 277 106
Total des dépenses budgétaires	55 406 525	51 225 553	51 645 553	51 891 175

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.htm>

Faits saillants

Un financement total d'environ 51,9 millions de dollars est prévu dans le cadre du budget principal des dépenses (46,6 millions de dollars de crédits votés et 5,3 millions de dollars de crédits législatifs).

Avec ce financement, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pourra continuer à prendre des mesures pour dissuader les criminels et les terroristes d'emprunter les circuits légitimes de l'économie du Canada pour mener leurs activités, notamment en améliorant les comportements en matière de conformité des entités déclarantes qui ont les obligations, en vertu des parties 1 et 1.1 de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et des règlements connexes, entre autres, de transmettre des déclarations, de tenir des documents et de vérifier l'identité de leurs clients, et continuer à collaborer étroitement avec le ministère des Finances et d'autres partenaires du régime pour combler les lacunes et les écarts et réduire les vulnérabilités du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Dans le cadre de son mandat lié au renseignement financier, CANAFE continuera de produire des renseignements financiers exploitables pour aider les services de police et les organismes d'application de la loi et de la sécurité nationale du Canada et d'autres organismes partenaires à contrer le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces pour la sécurité du Canada, plus particulièrement en consolidant ses partenariats stratégiques pour appuyer les projets d'enquête. CANAFE continuera d'offrir à ses

analystes du renseignement des outils et de la formation adaptés à leurs besoins grâce au développement continu et à la mise en œuvre de son nouveau système d'analyse sophistiqué et à l'adoption de nouvelles pratiques et méthodes qui renforcent sa capacité à produire des renseignements financiers de haute qualité. Enfin, CANAFE poursuivra ses efforts visant la production de renseignements financiers stratégiques à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des décideurs fédéraux, des entités déclarantes partout au pays, de ses partenaires à l'échelle mondiale et d'autres parties concernées.

De façon globale, le montant total des autorisations (votées et législatives) de CANAFE en 2018-2019 correspond à une augmentation nette de 0,7 million de dollars par rapport au montant total obtenu dans le budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse est principalement attribuable aux changements suivants :

- une hausse de 1,2 million de dollars pour les rajustements salariaux négociés;
- une baisse de 0,3 million de dollars du financement approuvé pour la mise en œuvre des modifications législatives et la modernisation du système d'analyse de CANAFE;
- une baisse de 0,2 million de dollars du financement lié aux exigences législatives.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Assurer la conformité à la législation et à la réglementation de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes	17 048 431	17 048 431
Production et communication de renseignements financiers	16 879 800	16 879 800
Services internes	17 962 944	17 962 944
Total	51 891 175	51 891 175

Centre de la sécurité des télécommunications

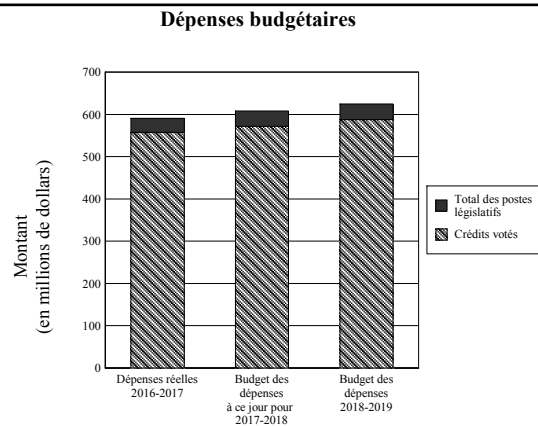
Raison d'être

La responsabilité fondamentale du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) consiste à fournir et à protéger l'information, notamment :

- acquérir et utiliser l'information provenant de l'infrastructure mondiale d'information dans le but de fournir des renseignements étrangers en fonction des priorités du gouvernement du Canada en matière de renseignement;
- fournir des avis, des conseils et des services permettant de protéger les renseignements électroniques et les infrastructures essentielles d'information pour le gouvernement du Canada;
- fournir une assistance technique et opérationnelle aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité, dans l'exercice des fonctions que la loi leur confère.

Le ministre de la Défense nationale est responsable du CST.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	557 106 928	560 506 384	571 821 364	587 881 292
Total des crédits votés	557 106 928	560 506 384	571 821 364	587 881 292
Total des postes législatifs	33 753 266	35 477 339	36 052 309	37 012 661
Total des dépenses budgétaires	590 860 194	595 983 723	607 873 673	624 893 953

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CST) prévoit des dépenses budgétaires de 624,9 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019. De cette somme, un montant de 587,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 37,0 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et il est fourni à titre d'information.

Le budget principal des dépenses de l'organisme est de 624,9 millions de dollars, ce qui représente une augmentation nette de 28,9 millions de dollars. Voici les principaux changements liés au budget :

- une augmentation nette de 33,0 millions de dollars à l'appui du mandat du CST en matière de sécurité des TI;
- une réduction nette de 2,4 millions de dollars consacrés à divers rajustements du financement;
- une réduction de 1,7 million de dollars liée aux modifications des prévisions législatives.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Fournir et Protéger l'information	637 270 213 (dollars)	(12 376 260)	624 893 953
Total	637 270 213	(12 376 260)	624 893 953

Centre de recherches pour le développement international

Raison d'être

S'inscrivant dans l'action du Canada en matière d'affaires étrangères et de développement, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) investit dans le savoir, l'innovation et les solutions afin d'améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance dans les pays en développement. En réunissant les bons partenaires dans le contexte d'occasions à saisir qui sont porteuses d'impact, le CRDI aide à forger les chefs de file d'aujourd'hui et de demain et à susciter des changements pour les personnes qui en ont le plus besoin.

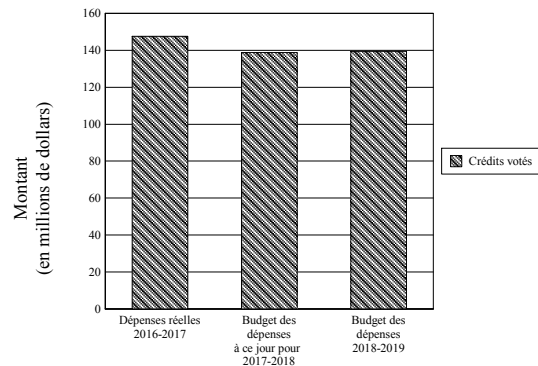
Le CRDI a été créé en 1970 par une loi du Parlement du Canada afin d'aider les pays en développement à trouver des solutions aux défis qui leur sont propres.

Le CRDI est dirigé par un Conseil pouvant compter jusqu'à 14 gouverneurs et dont le président rend compte au Parlement du Canada par l'entremise de la ministre du Développement international et de la Francophonie.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le rapport annuel du CRDI.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Centre	147 474 006	138 705 625	138 705 625	139 338 189
Total des crédits votés	147 474 006	138 705 625	138 705 625	139 338 189
Total des dépenses budgétaires	147 474 006	138 705 625	138 705 625	139 338 189

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 139,3 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (139,3 millions de dollars de crédits votés). Avec ce financement, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) se concentrera principalement sur ce qui suit :

- investir dans le savoir et l'innovation en vue d'insuffler des changements positifs à vaste échelle;
- forger les chefs de file d'aujourd'hui et de demain;
- être le partenaire de choix en vue d'un impact accru.

Dans l'exécution de sa mission, le CRDI :

- soutient financièrement des chercheurs de pays en développement afin qu'ils se penchent sur des problèmes qu'ils jugent cruciaux dans leurs contextes;
- s'engage auprès de partenaires pendant toute la durée du processus de recherche;

- favorise la collaboration internationale entre ses bénéficiaires de subventions;
- facilite l'utilisation des résultats de recherche et encourage le dialogue entre les chercheurs, les décideurs et les gens d'affaires.

Les autorisations totales du CRDI pour 2018-2019 restent approximativement les mêmes que celles du budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Recherche au service du développement international	123 434 271	123 434 271
Services internes	15 903 918	15 903 918
Total	139 338 189	139 338 189

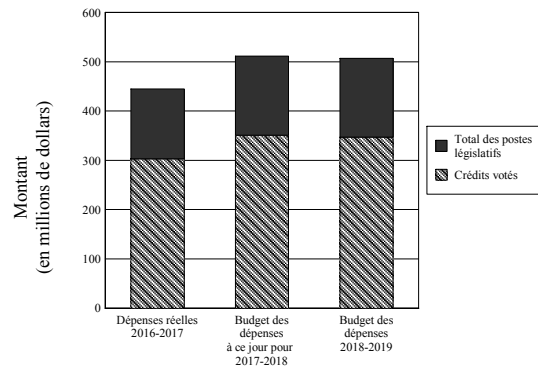
Chambre des communes

Raison d'être

La Chambre des communes est l'assemblée élue du Parlement du Canada. La Chambre compte 338 députés qui œuvrent au nom des Canadiens dans quatre sphères d'activité (la Chambre, les comités, les caucus et les circonscriptions) et en tant que représentants du Canada. L'Administration de la Chambre appuie fièrement la Chambre des communes et ses députés en leur fournissant les services, l'infrastructure et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs rôles de législateurs et de représentants. Le président de la Chambre des communes est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	302 931 032	318 131 715	350 717 392	347 004 325
Total des crédits votés	302 931 032	318 131 715	350 717 392	347 004 325
Total des postes législatifs	141 963 366	157 942 685	160 295 829	160 007 651
Total des dépenses budgétaires	444 894 398	476 074 400	511 013 221	507 011 976

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'augmentation du budget est principalement attribuable au financement lié à la vision et au plan à long terme; à la stratégie numérique visant à moderniser la diffusion de l'information parlementaire; aux augmentations économiques pour l'Administration de la Chambre; à la modernisation et à l'optimisation des services offerts par les Services de restauration; ainsi qu'à la structure révisée du budget et de la divulgation des dépenses des agents supérieurs de la Chambre.

Des renseignements supplémentaires sont fournis à <http://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/42/bri/reunion-4/ordre-du-jour>

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Députés et agents supérieurs de la Chambre	309 468 036	954 555 (dollars)	(1 946 818)	308 475 773
Administration de la Chambre	215 844 549	48 617	(17 356 963)	198 536 203
Total	525 312 585	1 003 172	(19 303 781)	507 011 976

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
Contributions			
Paiements aux associations parlementaires et de procédure	977 354	1 682 466	1 003 172

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

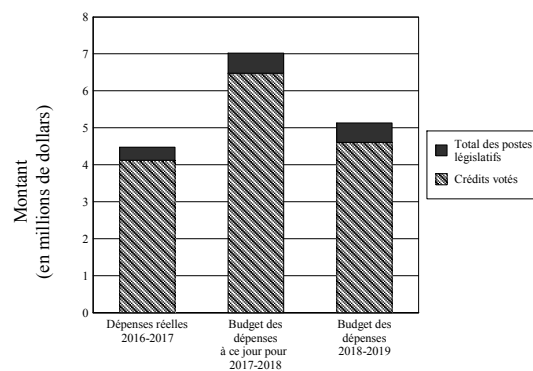
Raison d'être

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est un organisme de surveillance indépendant qui rend compte des opérations du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Le Premier ministre est responsable du CSARS.

Le CSARS a pour vocation de fournir au Parlement, et à tous les citoyens du Canada, l'assurance que le SCRS enquête sur les menaces à la sécurité nationale, et fait rapport à ce sujet d'une façon qui respecte la primauté du droit et les droits des Canadiens. Pour ce faire, le CSARS atteste que le rapport annuel que le directeur du SCRS prépare à l'intention du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile rend compte de la conduite d'études approfondies sur les activités du SCRS et des enquêtes sur les plaintes. Le CSARS a le pouvoir absolu d'examiner toute l'information touchant aux activités du SCRS, même la plus délicate, et ce, quel qu'en soit le niveau de classification. Le fruit du travail du Comité, expurgé de manière à protéger la sécurité nationale et la vie privée, est résumé dans son rapport annuel.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	4 124 621	4 476 578	6 476 578	4 607 497
Total des crédits votés	4 124 621	4 476 578	6 476 578	4 607 497
Total des postes législatifs	350 147	544 768	544 768	526 343
Total des dépenses budgétaires	4 474 768	5 021 346	7 021 346	5 133 840

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 5,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (4,6 millions de dollars de crédits votés et 0,5 million de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) validera le rapport annuel du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) destiné au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, mènera des études approfondies sur les activités du SCRS et effectuera des enquêtes sur les plaintes.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du CSARS pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,1 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à l'initiative axée sur le déménagement et la modernisation du CSARS.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019 du CSARS.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Enquêtes sur les activités opérationnelles du Service canadien du renseignement de sécurité	3 737 163	3 737 163
Services internes	1 396 677	1 396 677
Total	5 133 840	5 133 840

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada

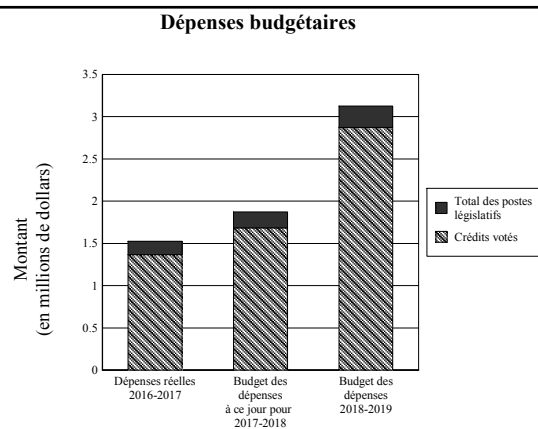
Raison d'être

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) favorise des relations de travail justes et équitables ainsi que la responsabilisation au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), et ce, en procédant à l'examen de dossiers d'appel en toute impartialité et indépendance. Le CEE présente des conclusions et des recommandations au commissaire de la GRC pour qu'il rende des décisions définitives sur des appels concernant des questions d'importance capitale (par exemple, des appels de décisions sur des plaintes de harcèlement ainsi que des appels de décisions de licencier ou de rétrograder un membre de la GRC ayant contrevenu au code de déontologie de la GRC, de cesser le versement de la solde et des indemnités d'un membre suspendu de ses fonctions ou de licencier un membre dont le rendement est insatisfaisant). En vertu de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et du Règlement de la Gendarmerie royale du Canada, la GRC est tenue de renvoyer les dossiers d'appel devant le CEE, qui les examine et présente ses conclusions et ses recommandations à leur égard.

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de cet organisme.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du CEE.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	1 368 145	847 634	1 683 580	2 872 348
Total des crédits votés	1 368 145	847 634	1 683 580	2 872 348
Total des postes législatifs	156 133	97 876	189 065	252 583
Total des dépenses budgétaires	1 524 278	945 510	1 872 645	3 124 931

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 3,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (2,9 millions de dollars de crédits votés et 0,3 million de dollars de crédits législatifs).

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Comité externe d'examen de la GRC pour 2018-2019 sont en hausse nette de 2,2 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à des fonds supplémentaires alloués au programme d'examen des dossiers du CEE.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Examen d'appels	3 124 931	3 124 931
Total	3 124 931	3 124 931

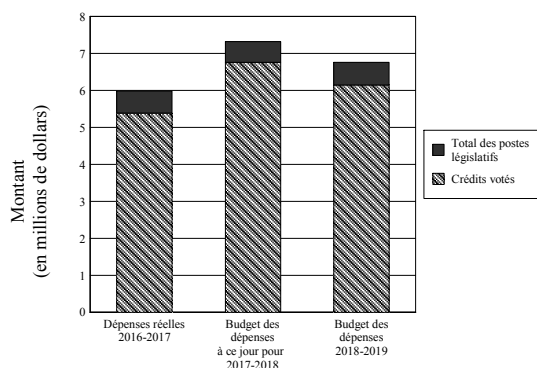
Comité externe d'examen des griefs militaires

Raison d'être

Le Comité externe d'examen des griefs militaires (le Comité ou CEEGM) a pour raison d'être d'assurer l'examen indépendant et externe des griefs des militaires. L'article 29 de la Loi sur la défense nationale prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans la gestion des affaires des Forces armées canadiennes a le droit de déposer un grief. L'importance de ce droit ne peut être minimisée car, à quelques exceptions près, il s'agit là de la seule procédure formelle de plainte accessible aux membres des Forces armées canadiennes. Le ministre de la Défense nationale est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	5 383 550	6 160 384	6 754 784	6 150 062
Total des crédits votés	5 383 550	6 160 384	6 754 784	6 150 062
Total des postes législatifs	602 252	562 442	562 442	611 361
Total des dépenses budgétaires	5 985 802	6 722 826	7 317 226	6 761 423

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 6,8 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (6,2 millions de dollars de crédits votés et 0,6 million de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Comité effectuera son mandat de mener un examen indépendant des griefs militaires et de fournir des conclusions et recommandations au Chef d'état-major de la défense et au membre des Forces armées canadiennes qui a soumis le grief. Le Comité veillera également à ce que ses membres nommés par le gouverneur en conseil bénéficient de la formation, du perfectionnement et du soutien dont ils/elles ont besoin pour accomplir leurs fonctions. De plus, le Comité gèrera la transformation de ses services internes, utilisera intelligemment les nouvelles technologies et adoptera de nouvelles méthodes de travail en élaborant des processus d'affaires simplifiés et écologiques.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Comité pour 2018-2019 ne diffèrent pas de façon significative du budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Examen indépendant des griefs militaires	4 462 539	4 462 539
Services internes	2 298 884	2 298 884
Total	6 761 423	6 761 423

Commissariat à l'intégrité du secteur public

Raison d'être

Le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada (le Commissariat) a été créé afin d'appliquer la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, qui est entrée en vigueur en avril 2007.

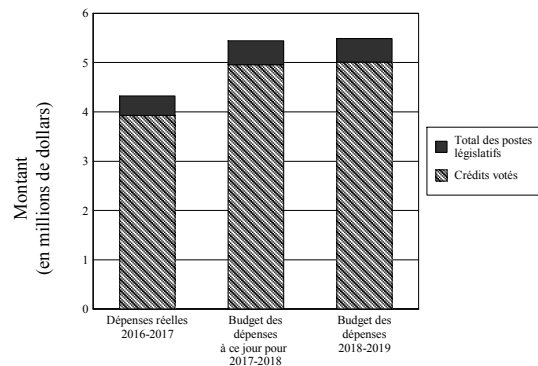
Le commissaire relève directement du Parlement, et le président du Conseil du Trésor est responsable de déposer au Parlement le plan ministériel et le rapport sur les résultats ministériels du Commissariat.

Le Commissariat contribue à renforcer la reddition de comptes et à accroître la surveillance des activités gouvernementales en fournissant :

- aux fonctionnaires et au grand public un processus indépendant et confidentiel pour recevoir et enquêter les divulgations d'actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral, ou le concernant. Il dépose des rapports sur les cas d'actes répréhensibles avérés au Parlement et formule des recommandations de mesures correctives aux administrateurs généraux;
- aux fonctionnaires et aux anciens fonctionnaires un mécanisme visant à traiter les plaintes de représailles dans le but de résoudre la question. Il enquête et peut renvoyer des cas au Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	3 928 727	4 957 842	4 957 842	5 009 887
Total des crédits votés	3 928 727	4 957 842	4 957 842	5 009 887
Total des postes législatifs	394 972	483 539	483 539	476 051
Total des dépenses budgétaires	4 323 699	5 441 381	5 441 381	5 485 938

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 5,5 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (5,0 millions de dollars de crédits votés et 0,5 million de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le commissariat continuera à fournir et à soutenir une fonction de gestion des divulgations et des plaintes de représailles qui est opportune, rigoureuse, indépendante et accessible.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du commissariat pour 2018-2019 demeureront stables par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019 et dans les autres rapports ministériels sur le site Web du Commissariat.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Les divulgations d'actes répréhensibles et les plaintes de représailles du secteur public	4 084 453	40 000	4 124 453
Services internes	1 361 485	1 361 485
Total	5 445 938	40 000	5 485 938

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
Contributions			
Contribution qui permet d'obtenir des services de consultation juridique en vertu de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles	25 157	40 000	40 000

Commissariat au lobbying

Raison d'être

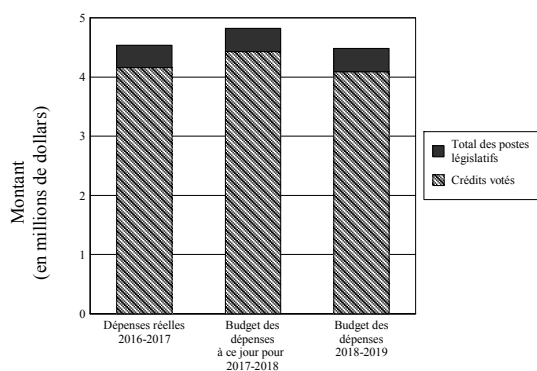
Le commissaire au lobbying du Canada est un agent du Parlement qui relève directement de la Chambre des communes et du Sénat.

Le rôle du Commissariat au lobbying du Canada (Commissariat) est de réglementer les lobbyistes. La Loi sur le lobbying et le Code de déontologie des lobbyistes informent les Canadiens des activités de lobbying au fédéral. Ils contribuent à renforcer la transparence et à promouvoir des normes d'éthique en matière de lobbying.

Le président du Conseil du Trésor dépose au Parlement le plan ministériel et le rapport sur les résultats ministériels du Commissariat. Des renseignements supplémentaires sont fournis sur le site Web du Commissariat.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	4 156 751	4 026 414	4 426 414	4 086 292
Total des crédits votés	4 156 751	4 026 414	4 426 414	4 086 292
Total des postes législatifs	379 827	398 225	398 225	394 644
Total des dépenses budgétaires	4 536 578	4 424 639	4 824 639	4 480 936

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 4,5 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (4,1 millions de dollars de crédits votés et 0,4 million de dollars de crédits législatifs).

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Commissariat pour 2018-2019 demeureront stables par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

En 2018-2019, le Commissariat appliquera les enseignements tirés de sa première décennie afin d'améliorer l'efficacité de ses services et de ses fonctions.

Le Commissariat mettra en œuvre les recommandations de l'examen du code du Registre des lobbyistes afin d'améliorer l'intégrité des données et l'expérience de l'utilisateur. Des travaux de développement se poursuivront pour améliorer la compatibilité avec les appareils mobiles et les fonctions de recherche.

Le Commissariat mettra en œuvre les recommandations découlant de l'évaluation du programme de sensibilisation et d'éducation en vue de mettre à jour les documents de sensibilisation et d'assurer la cohérence des messages dans tous les canaux de communications.

Le Commissariat achèvera la mise à jour de son site Web pour améliorer son accessibilité et sa convivialité.

Le Commissariat procédera à une évaluation des risques liés aux procédures et aux pratiques d'enquête afin de cerner les possibilités d'amélioration de ses diverses activités de conformité et enquêtes.

Le Commissariat poursuivra la mise en œuvre de la stratégie de gestion de l'information et de technologie de l'information afin de mieux intégrer les connaissances et d'améliorer les renseignements organisationnels.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Assurer la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires d'une charge publique pour contribuer à la confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement	3 068 808	3 068 808
Services internes	1 412 128	1 412 128
Total	4 480 936	4 480 936

Commissariat aux langues officielles

Raison d'être

Le commissaire aux langues officielles veille à la mise en œuvre intégrale de la Loi sur les langues officielles, à protéger les droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes et à promouvoir la dualité linguistique et le bilinguisme au Canada.

L'article 56 de la Loi sur les langues officielles énonce ce qui suit : « Il incombe au commissaire de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente loi et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. »

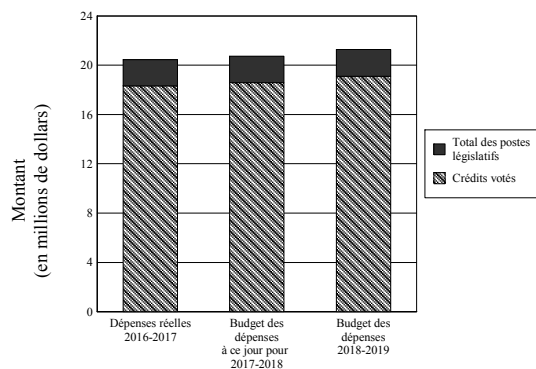
Ainsi, en vertu de la Loi, le commissaire a pour mandat de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures nécessaires à la réalisation des trois grands objectifs de la Loi sur les langues officielles, soit :

- l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la Loi;
- l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada;
- la progression vers l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le commissaire aux langues officielles est nommé par commission sous le grand sceau, après approbation par résolution de la Chambre des communes et du Sénat. Il relève directement du Parlement.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	18 329 523	18 595 492	18 595 492	19 101 205
Total des crédits votés	18 329 523	18 595 492	18 595 492	19 101 205
Total des postes législatifs	2 105 197	2 134 492	2 134 492	2 181 383
Total des dépenses budgétaires	20 434 720	20 729 984	20 729 984	21 282 588

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 21,3 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (19,1 millions de dollars de crédits votés et 2,2 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Commissariat aux langues officielles :

- prendra les mesures nécessaires, dont le traitement des plaintes, les vérifications et les interventions, pour faire respecter la Loi sur les langues officielles et les droits linguistiques canadiens;
- suscitera un intérêt accru pour les enjeux liés à l'avancement de l'égalité de l'anglais et du français dans les institutions fédérales et la société canadienne, tout en appuyant le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Commissariat aux langues officielles pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,6 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable aux rajustements salariaux négociés.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du Commissariat aux langues officielles.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paievements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Protection des droits liés aux langues officielles	7 448 906	7 448 906
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	7 023 254	7 023 254
Services internes	6 810 428	6 810 428
Total	21 282 588	21 282 588

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada

Raison d'être

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

À titre d'agent du Parlement, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada relève directement de la Chambre des communes et du Sénat. Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (le Commissariat) a pour mandat de surveiller le respect de la Loi sur la protection des renseignements personnels, laquelle porte sur les pratiques de traitement des renseignements personnels utilisées par les ministères et organismes fédéraux, de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, ainsi que de certains aspects de la Loi canadienne anti-pourriel. Le Commissariat a pour mission de protéger et de promouvoir le droit des individus à la vie privée.

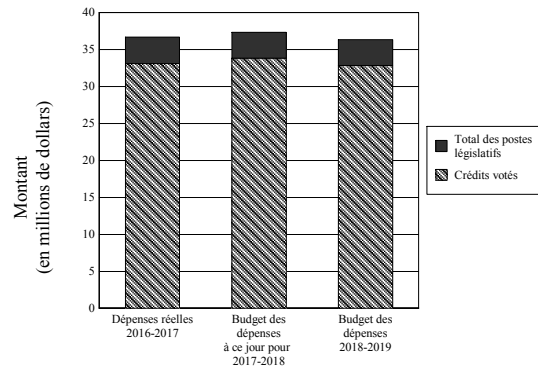
Commissariat à l'information du Canada

Le commissaire à l'information du Canada relève directement de la Chambre des communes et du Sénat. Le Commissariat à l'information du Canada s'assure que les droits conférés par la Loi sur l'accès à l'information sont respectés, ce qui, ultimement, contribue à accroître la transparence et le caractère responsable des institutions fédérales.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans les plans ministériels des organisations. Sur le plan administratif, la ministre de la Justice et procureure générale du Canada a la responsabilité de soumettre les plans ministériels et les rapports sur les résultats ministériels pour ces organisations.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du programme	11 818 752	9 946 659	11 750 866	10 127 084
5 Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du programme	21 295 678	22 075 133	22 075 133	22 693 992
Total des crédits votés	33 114 430	32 021 792	33 825 999	32 821 076
Total des postes législatifs	3 569 558	3 517 184	3 517 184	3 526 663
Total des dépenses budgétaires	36 683 988	35 538 976	37 343 183	36 347 739

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants**Commissariat à la protection de la vie privée du Canada**

Un financement total de près de 25,0 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (22,7 millions de dollars de crédits votés et 2,3 millions de dollars de crédits législatifs). Ce financement permettra au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) de mener à bien les efforts et les activités du CPVP en vue de réaliser la principale responsabilité de l'organisation, notamment assurer la protection du droit à la vie privée.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du CPVP pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,7 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette hausse du financement est destinée aux rajustements salariaux négociés.

Commissariat à l'information du Canada

Un financement total de près de 11,4 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (10,1 millions de dollars de crédits votés et 1,2 million de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Commissariat à l'information du Canada (le Commissariat) continuera de mener des enquêtes de manière efficace, équitable et confidentielle sur les plaintes déposées contre des institutions fédérales concernant leur façon de traiter les demandes d'accès à l'information provenant du public. D'autres activités seront menées pour appuyer le commissaire dans son rôle consultatif auprès du Parlement sur toutes les questions relatives à l'accès à l'information. Au besoin, le personnel du Commissariat aidera également le commissaire à porter les questions d'interprétation et d'application de la Loi devant les tribunaux.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Commissariat pour 2018-2019 reflètent une augmentation nette de 0,2 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent, afin de financer les rajustements salariaux négociés.

Des renseignements supplémentaires au sujet des pouvoirs, du mandat et des programmes sont fournis dans les plans ministériels.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Protection du droit à la vie privée	17 660 148	500 000	18 160 148
Transparence Gouvernementale	8 749 198	8 749 198
Services internes - Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	7 024 997	(200 000)	6 824 997
Services internes - Commissariat à l'information du Canada	2 613 396	2 613 396
Total	36 047 739	500 000	(200 000)	36 347 739

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Contributions			
Programme de contributions relatif à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques	489 416	500 000	500 000

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Raison d'être

Le ministre des Ressources naturelles est responsable de cette organisation.

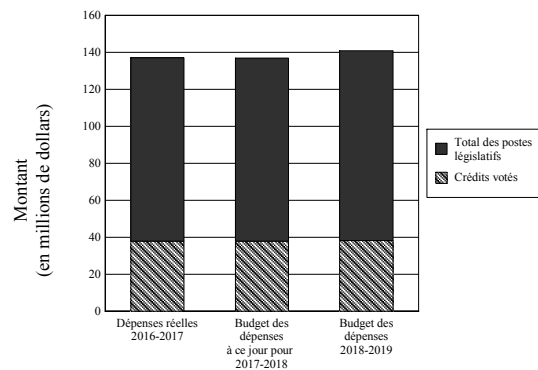
En 1946, le Parlement a adopté la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique et a créé la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Celle-ci a le pouvoir de réglementer l'ensemble des activités nucléaires liées au développement et à l'utilisation de l'énergie atomique au Canada.

Plus d'un demi-siècle plus tard, en mai 2000, la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN) entrain en vigueur et créait la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), appelée à succéder à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. La CCSN a les responsabilités et les pouvoirs lui permettant de réglementer un secteur qui englobe tous les segments du cycle du combustible nucléaire et une vaste gamme d'utilisations industrielles, médicales et universitaires des substances nucléaires.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de la CCSN.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	37 939 111	37 939 524	37 939 524	38 176 811
Total des crédits votés	37 939 111	37 939 524	37 939 524	38 176 811
Total des postes législatifs	99 186 919	98 980 935	98 980 935	102 625 594
Total des dépenses budgétaires	137 126 030	136 920 459	136 920 459	140 802 405

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Commission canadienne de sûreté nucléaire prévoit des dépenses budgétaires de 140,8 millions de dollars en 2018-2019. De cette somme, 38,2 millions de dollars doivent être approuvés par le Parlement. Le solde de 102,6 millions de dollars correspond aux prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et il est fourni à titre d'information.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire a l'autorisation législative, en vertu du paragraphe 21(3) de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, de dépenser au cours d'un exercice toutes les recettes qu'elle tire, au cours de l'exercice courant ou précédent, de la conduite de ses activités. La Commission tire ses revenus des droits réglementaires qu'elle facture pour les permis et les demandes de permis, conformément au Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (le Règlement).

En plus de cette autorisation législative, la Commission tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (crédit 1 – Dépenses de programme). Cette autorisation votée sert à financer quelques activités et certains types de titulaires de permis qui, en vertu du Règlement, ne sont pas assujettis au recouvrement des coûts. Le Règlement prévoit que certains titulaires de permis, comme les hôpitaux et les universités, sont exemptés de ces droits étant donné que leur raison d'être est d'assurer le bien commun. De plus, la Commission ne perçoit pas de droits pour les activités résultant de ses obligations qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables. Parmi celles-ci, on compte les activités concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique, et la mise à jour de la LSRN et de la réglementation connexe pertinente.

Les contributions aux régimes des avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

Le budget principal des dépenses de la Commission pour 2018-2019 a augmenté de 3,9 millions de dollars ou de 2,8 % comparativement au Budget principal des dépenses 2017-2018. L'augmentation est majoritairement attribuable à une hausse des dépenses législatives, laquelle découle de l'augmentation globale des dépenses en salaires prévuës.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de la Commission.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Réglementation nucléaire	99 870 058	1 770 000 (dollars)	101 640 058
Services internes	39 162 347	39 162 347
Total	139 032 405	1 770 000	140 802 405

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
Subventions			
Subventions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs du Programme de recherche et de soutien	68 750	75 000	75 000
Contributions			
Programme d'aide financière aux participants	233 541	925 000	925 000
Contributions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs du Programme de recherche et de soutien ainsi que du Programme canadien à l'appui des garanties	1 565 837	770 000	770 000

Commission canadienne des droits de la personne

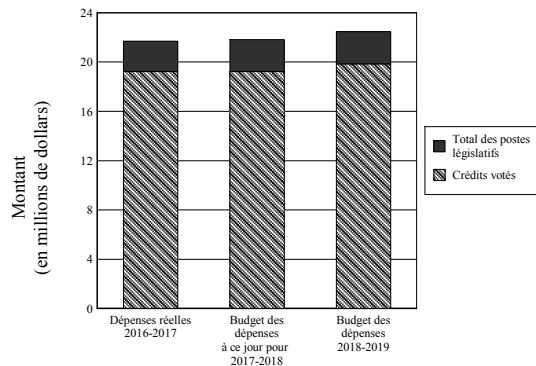
Raison d'être

La Commission canadienne des droits de la personne (la Commission) a été constituée en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, conformément à la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP). La Commission a la responsabilité de l'application de la LCDP et veille au respect de la Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE). La LCDP interdit la discrimination et la LEE favorise la réalisation de l'équité en milieu de travail. Les deux lois imposent les principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale.

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	19 234 432	19 222 932	19 222 932	19 854 487
Total des crédits votés	19 234 432	19 222 932	19 222 932	19 854 487
Total des postes législatifs	2 446 138	2 600 188	2 600 188	2 613 376
Total des dépenses budgétaires	21 680 570	21 823 120	21 823 120	22 467 863

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Commission canadienne des droits de la personne prévoit des dépenses budgétaires de 22,5 millions de dollars pour 2018-2019. De cette somme, un montant de 19,9 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 2,6 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et il est fourni à titre d'information.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de la Commission pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,6 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette hausse du financement est principalement attribuable aux rajustements salariaux négociés.

Alors que le paysage des droits de la personne au Canada et dans le monde évolue et que la sensibilisation aux questions relatives aux droits de la personne augmente, la Commission voit son nombre de demandes de renseignements et de plaintes augmenter.

Pour remédier à cette situation, la Commission concentrera principalement ses efforts sur la stabilisation de son volume de plaintes et sur l'élaboration d'un processus de plainte plus simple auquel les gens peuvent accéder facilement et pleinement. La Commission redéploiera également des ressources au processus de plaintes et mettra pleinement en œuvre son approche d'établissement des priorités.

La Commission est toujours déterminée à promouvoir les droits de la personne en sensibilisant et en mobilisant les principales parties prenantes à l'égard de questions liées aux droits de la personne pour exercer une influence positive sur les opinions et les actions. Ses efforts de mobilisation et de promotion des intérêts seront coordonnés en fonction des questions d'accès à la justice, de haine et d'intolérance et des droits économiques, sociaux et culturels.

La Commission continuera de contribuer à une plus grande égalité en milieu de travail en introduisant une nouvelle approche axée sur les enjeux dans son processus de vérification en matière d'équité en d'emploi. L'objectif est de faire en sorte que les employeurs cernent les obstacles à l'emploi et appliquent des pratiques prometteuses pour éliminer les écarts dans la représentation des femmes, des groupes de minorités visibles, des Autochtones et des personnes handicapées.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de la Commission.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paievements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Plaintes relatives aux droits de la personne	9 387 736	9 387 736
Mobilisation et promotion des intérêts	4 863 294	4 863 294
Vérifications d'équité en matière d'emploi	1 164 257	1 164 257
Services internes	9 352 576	(2 300 000)	7 052 576
Total	24 767 863	(2 300 000)	22 467 863

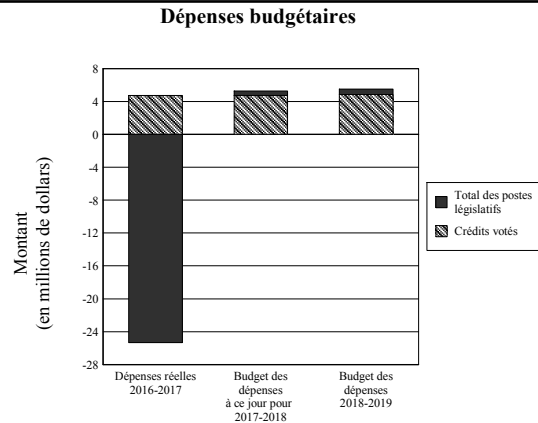
Commission canadienne des grains

Raison d'être

La Commission canadienne des grains (CCG) est un ministère du gouvernement fédéral qui administre les dispositions de la Loi sur les grains du Canada (LGC). Aux termes de la LGC, la CCG a pour mandat de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grains, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention du grain au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers.

La vision de la CCG est d'être un « fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science ». Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la CCG.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	4 747 565	4 746 362	4 746 362	4 846 955
Total des crédits votés	4 747 565	4 746 362	4 746 362	4 846 955
Total des postes législatifs	(25 320 552)	552 751	552 751	659 878
Total des dépenses budgétaires	(20 572 987)	5 299 113	5 299 113	5 506 833

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 5,5 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (4,8 millions de dollars de crédits votés et 0,7 million de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, la Commission canadienne des grains mènera des recherches pour évaluer, améliorer et élaborer des procédures et technologies scientifiques servant à déterminer la qualité et la salubrité des grains.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de la Commission canadienne des grains pour l'exercice 2018-2019 sont en hausse nette de 0,2 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable aux fonds supplémentaires pour les rajustements salariaux négociés.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Réglementation des grains	44 960 425	(39 698 592)	5 261 833
Services internes	17 672 831	(17 427 831)	245 000
Total	62 633 256	(57 126 423)	5 506 833

Commission canadienne du lait

Raison d'être

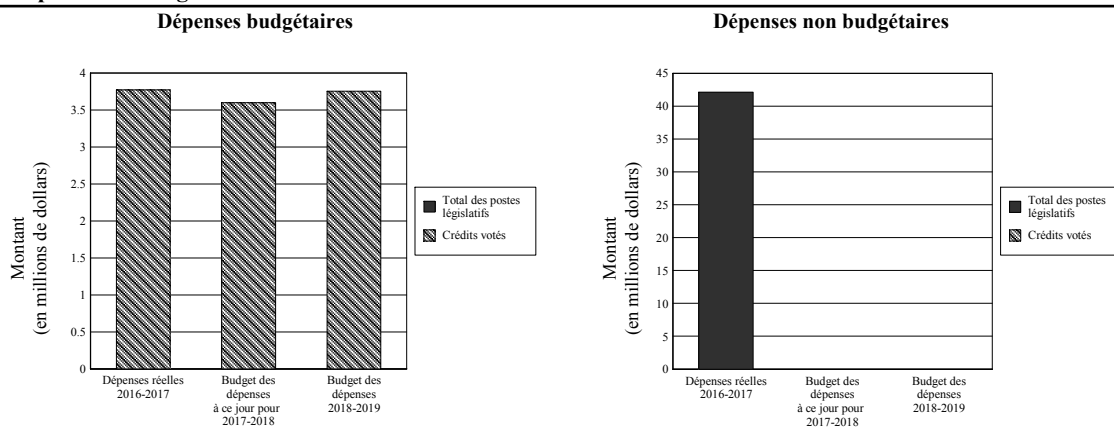
La Commission canadienne du lait (CCL) est une société d'État fédérale constituée en 1966 aux termes de la Loi sur la Commission canadienne du lait. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de cette organisation.

Les objectifs de la CCL selon sa loi comprennent deux volets : permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution pour leur travail et leur investissement et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

La CCL joue un rôle central de facilitateur auprès de l'industrie laitière canadienne. La CCL tient compte des intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière, soit les producteurs, les transformateurs, les transformateurs secondaires, les consommateurs et les gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le sommaire du plan d'entreprise de la CCL.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	
(dollars)				
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	3 773 193	3 599 617	3 599 617	3 755 068
Total des crédits votés	3 773 193	3 599 617	3 599 617	3 755 068
Total des dépenses budgétaires	3 773 193	3 599 617	3 599 617	3 755 068
Dépenses non budgétaires				
Total des postes législatifs	42 134 698
Total des dépenses non budgétaires	42 134 698

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 3,8 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (3,8 millions de dollars de crédits votés et 0,0 million dollars de crédits législatifs).

Avec ce financement, la Commission canadienne du lait (CCL) :

- contrôlera l'approvisionnement du marché intérieur des produits laitiers au moyen de programmes et de la gestion des quotas;
- gèrera les mécanismes d'établissement des prix du lait à la ferme;
- administrera les programmes visant à soutenir l'industrie laitière canadienne;
- fournira une expertise logistique et technique aux intervenants de l'industrie laitière canadienne.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de la CCL pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,2 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette hausse du financement est attribuable aux rajustements salariaux négociés.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Administration du système de gestion des approvisionnements de lait	3 755 068	3 755 068
Total	3 755 068	3 755 068

Commission canadienne du tourisme

Raison d'être

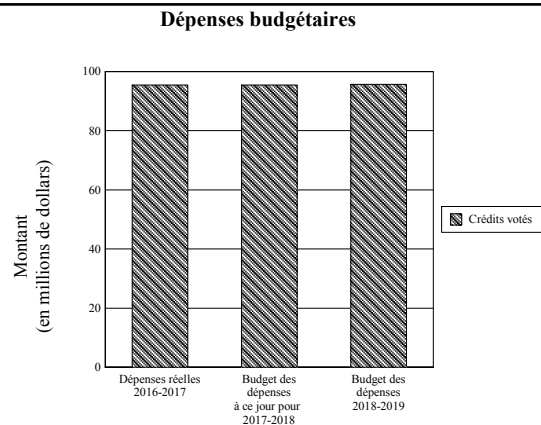
La Commission canadienne du tourisme exerce ses activités sous le nom de Destination Canada (DC) a été créée en 1995 en tant qu'organisme de service spécial au sein d'Industrie Canada, puis est devenue une société d'État en 2001 en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du tourisme.

DC est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, le mandat de DC consiste à veiller à la prospérité et rentabilité de l'industrie du tourisme en faisant la promotion du Canada en tant que destination touristique quatre saisons de premier choix concurrentiel internationalement où les voyageurs peuvent vivre des expériences extraordinaires. En partenariat avec le secteur privé, les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires, DC collabore avec le secteur du tourisme pour conserver le caractère concurrentiel du Canada et crée de la richesse pour les Canadiens en stimulant la demande pour l'économie touristique.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan d'entreprise 2018.

La ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Commission	95 475 770	95 475 770	95 475 770	95 655 544
Total des crédits votés	95 475 770	95 475 770	95 475 770	95 655 544
Total des dépenses budgétaires	95 475 770	95 475 770	95 475 770	95 655 544

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les activités de Destination Canada (DC) sont organisées de façon à concentrer les ressources sur les marchés d'importance stratégique pour l'industrie du tourisme au Canada.

Un financement total de près de 95,7 millions de dollars (crédits votés) est prévu dans le budget principal des dépenses. Avec ce financement, DC mettra en place la stratégie d'entreprise présentée dans son plan d'entreprise 2017-2021.

De façon globale, les autorisations totales de DC pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,2 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable aux rajustements salariaux négociés.

Le but de la Commission est le suivant :

- soutenir l'industrie alors qu'elle fera augmenter le nombre d'arrivées à 21 millions de visiteurs internationaux par année, pour des recettes d'exportation du tourisme de 21 milliards de dollars.

Les objectifs de DC sont les suivants :

- accroître la demande pour le Canada grâce à un marketing novateur;
- renforcer la compétitivité commerciale du secteur touristique;
- accroître l'efficacité et l'efficacité au sein de l'organisation.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Promouvoir le Canada à l'étranger	85 458 544	85 458 544
Services internes	10 197 000	10 197 000
Total	95 655 544	95 655 544

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada

Raison d'être

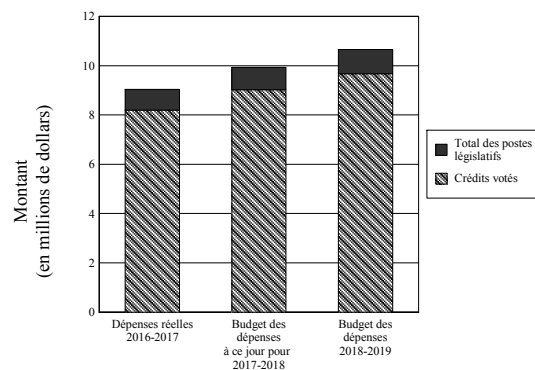
La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada (la Commission) est un organisme autonome institué par le Parlement, qui ne fait pas partie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Son rôle fondamental consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La Commission s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC. De plus, la Commission examine certaines activités de la GRC, rend compte aux provinces qui utilisent les services contractuels de la GRC, mène des projets de recherche, organise des activités de sensibilisation et d'éducation du public et fait appel aux services d'observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves mettant en cause des membres de la GRC.

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de cet organisme.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	8 190 190	9 020 809	9 020 809	9 667 981
Total des crédits votés	8 190 190	9 020 809	9 020 809	9 667 981
Total des postes législatifs	845 762	915 080	915 080	984 308
Total des dépenses budgétaires	9 035 952	9 935 889	9 935 889	10 652 289

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 10,7 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (9,7 millions de dollars de crédits votés et 1,0 million de dollars de crédits législatifs). Ce financement permettra à la Commission de continuer à cerner et à résoudre les questions relatives à la police qui préoccupent quotidiennement la population canadienne. La Commission examinera la conduite de membres de la GRC dans le cadre de plaintes et surveillera les changements au chapitre des politiques et des pratiques de la GRC ainsi que les tendances générales à cet égard. Elle fournira des recommandations en vue d'accroître la responsabilité de la GRC et d'aider la Gendarmerie et ses membres à gagner la confiance du public. De plus, la Commission examinera certaines activités de la GRC, améliorera les rapports à l'intention des provinces qui utilisent les services de police contractuels de la GRC, et mènera des projets de recherche et organisera des efforts de sensibilisation.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de la Commission pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,7 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l’exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à une hausse de 0,7 million de dollars pour les rajustements salariaux négociés.

Des renseignements supplémentaires et des détails sur les priorités de la Commission sont fournis dans le Plan ministériel 2017-2018.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l’exercice de leurs fonctions	7 862 135	7 862 135
Services internes	2 790 154	2 790 154
Total	10 652 289	10 652 289

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

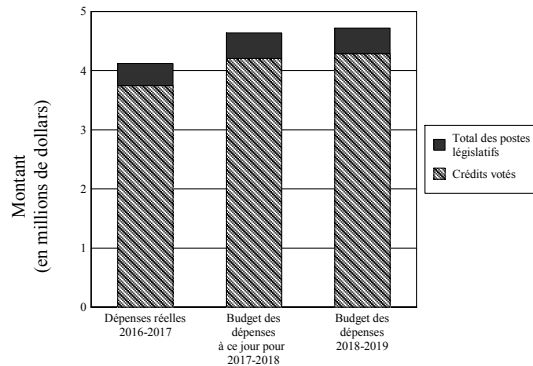
Raison d'être

Au nom de tous les Canadiens, la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada a pour but d'aider la police militaire et la chaîne de commandement à mieux rendre compte à la population des activités militaires de nature policière. Le mandat de l'organisation a été formulé en vertu de la partie IV de la Loi sur la défense nationale (LDN).

Bien qu'elle relève directement du Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Défense nationale, la Commission jouit d'une indépendance administrative et légale par rapport au ministère de la Défense nationale et aux Forces armées canadiennes.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	3 748 700	4 207 948	4 207 948	4 288 506
Total des crédits votés	3 748 700	4 207 948	4 207 948	4 288 506
Total des postes législatifs	370 830	430 352	430 352	428 892
Total des dépenses budgétaires	4 119 530	4 638 300	4 638 300	4 717 398

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 4,7 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (4,3 millions de dollars de crédits votés et 0,4 million de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada révisera les plaintes concernant la conduite de la police militaire et fera enquête sur celles-ci et sur les allégations d'ingérence dans des enquêtes menées par des policiers militaires.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada pour 2018-2019 sont quasiment les mêmes que celles de l'exercice précédent.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion des finances et des dépenses de l'organisation sont présentés dans les plans ministériels, les rapports annuels, les rapports sur les résultats ministériels, les états financiers prospectifs, les rapports financiers trimestriels et les états financiers annuels.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Surveillance indépendante de la Police militaire	2 611 859	2 611 859
Services internes	2 105 539	2 105 539
Total	4 717 398	4 717 398

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

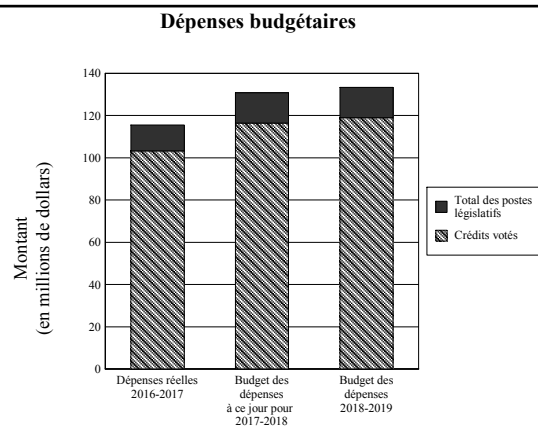
Raison d'être

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est un tribunal administratif, responsable et indépendant créé par le Parlement le 1er janvier 1989, pour régler les cas d'immigration et de statut de réfugié de manière efficace, équitable et conforme à la loi. La CISR assure des avantages aux Canadiens : en acceptant seulement les demandeurs d'asile ayant besoin d'une protection, conformément aux obligations internationales et au droit canadien; en contribuant à l'intégrité du système d'immigration, à la sûreté et à la sécurité des Canadiens, à la réputation canadienne de défenseur de la justice et de l'équité pour les personnes, et à la réunification des familles. La CISR contribue également à la qualité de vie des collectivités du Canada en renforçant la structure sociale du pays et en réaffirmant les valeurs essentielles, soit le respect des droits de la personne, la paix, la sécurité et la primauté du droit, qui importent aux Canadiens.

Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	103 317 368	113 251 545	116 477 764	118 949 994
Total des crédits votés	103 317 368	113 251 545	116 477 764	118 949 994
Total des postes législatifs	12 182 099	13 832 325	14 252 505	14 361 361
Total des dépenses budgétaires	115 499 467	127 083 870	130 730 269	133 311 355

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 133,3 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (118,9 millions de dollars de crédits votés et 14,4 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié tranchera les cas d'immigration et de statut de réfugié.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour 2018-2019 sont en hausse nette de 6,2 millions de dollars ou de 5 % par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 4,9 millions de dollars pour les rajustements salariaux négociés;
- une augmentation de 3,5 millions de dollars pour appuyer les niveaux d'immigration annuels croissants du Canada;
- l'élimination graduelle du financement de 1,7 million de dollars pour appuyer les procédures d'immigration mettant en cause des

demandes d'interdiction de divulgation visant à protéger les renseignements classifiés dans les affaires d'immigration;
 • une baisse de 0,3 million de dollars liée à la levée de l'obligation de visa pour les demandeurs d'asile du Mexique.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié	99 903 644	99 903 644
Services internes	33 407 711	33 407 711
Total	133 311 355	133 311 355

Commission de la capitale nationale

Raison d'être

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

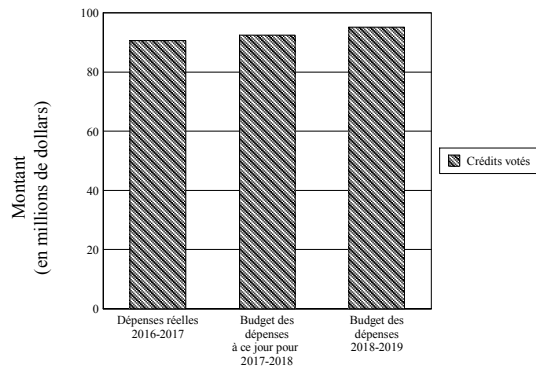
La Commission de la capitale nationale, créée par le Parlement en 1959, exerce le mandat suivant :

- établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à leur réalisation afin de doter le siège du gouvernement d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- approuver le design d'édifices et l'utilisation des terrains fédéraux de la région.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan d'entreprise de la Commission de la capitale nationale.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Commission pour les dépenses de fonctionnement	67 834 325	67 590 380	67 590 380	66 146 361
5 Paiements à la Commission pour les dépenses en capital	22 789 114	24 304 870	24 894 870	29 041 524
Total des crédits votés	90 623 439	91 895 250	92 485 250	95 187 885
Total des dépenses budgétaires	90 623 439	91 895 250	92 485 250	95 187 885

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Commission de la capitale nationale prévoit des dépenses budgétaires de 95,2 millions de dollars pour 2018-2019. Cela représente une augmentation nette de 3,3 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette augmentation des dépenses prévues est principalement attribuable aux éléments suivants :

- une augmentation nette de 2,2 millions de dollars des dépenses en immobilisations causées par du financement additionnel pour la sécurité et les rénovations au lac Mousseau;
- une augmentation nette de 2,8 millions de dollars des dépenses en immobilisations et une diminution nette de 2,2 millions de dollars des dépenses de fonctionnement liée à la phase III du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux;
- une augmentation nette de 0,9 million de dollars des dépenses de fonctionnement pour la mise en œuvre et la construction du Monument aux victimes du communisme;
- une augmentation nette de 0,2 million de dollars des dépenses en fonctionnement liée aux activités transférées à Patrimoine canadien dû à un montant transféré inférieur à l'année précédente;
- une diminution nette de 0,3 million de dollars des dépenses de fonctionnement résultant de la fin du financement pour l'Initiative fédérale liée aux infrastructures de 2016 liée au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux;

- une diminution nette de 0,3 million de dollars des dépenses en immobilisations attribuable à la fin du financement pour les infrastructures relatives à la sécurité de Rideau Cottage.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Intendance et protection	41 468 361	28 260 524	69 728 885
Planification à long terme	4 674 000	4 674 000
Services internes	20 004 000	781 000	20 785 000
Total	66 146 361	29 041 524	95 187 885

Commission de la fonction publique

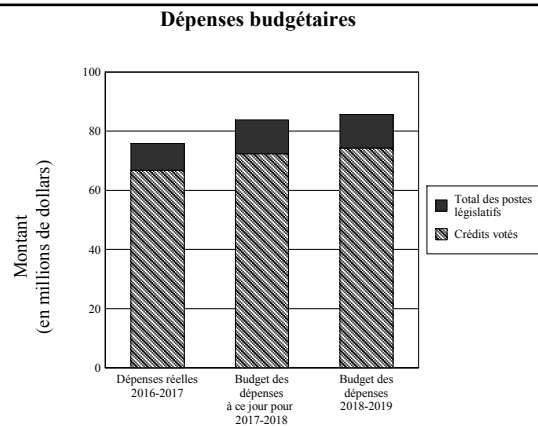
Raison d'être

La ministre des Services publics et de l'Approvisionnement est responsable de la Commission de la fonction publique (CFP) aux fins de la Loi sur la gestion des finances publiques et du dépôt du rapport annuel de la CFP en vertu de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (LEFP). La CFP rend compte indépendamment de l'exercice de son mandat au Parlement.

Le mandat de la CFP consiste à promouvoir et à protéger les nominations fondées sur le mérite et, de concert avec les autres intervenants, à préserver l'impartialité politique de la fonction publique. Conformément au système de dotation fondé sur la délégation des pouvoirs établi en vertu de la LEFP, la CFP remplit son mandat en fournissant des orientations et une expertise stratégiques, ainsi qu'en exerçant une surveillance efficace. De plus, la CFP offre des services de dotation et d'évaluation novateurs.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires dans le rapport annuel de la CFP.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	66 714 150	72 137 719	72 389 720	74 360 701
Total des crédits votés	66 714 150	72 137 719	72 389 720	74 360 701
Total des postes législatifs	9 108 958	11 373 214	11 373 214	11 315 589
Total des dépenses budgétaires	75 823 108	83 510 933	83 762 934	85 676 290

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Commission de la fonction publique (CFP) prévoit des dépenses budgétaires de 85,7 millions de dollars en 2018-2019, ce qui est presque identique à l'exercice précédent. De ce montant, le Parlement doit approuver 74,4 millions de dollars. Le solde de 11,3 millions de dollars, fourni à titre d'information, représente les prévisions législatives, lesquelles n'exigent pas d'approbation supplémentaire.

En 2018-2019, les ressources de la CFP seront consacrées à la réalisation des priorités suivantes :

- fournir un leadership et du soutien afin de bâtir de façon efficiente une fonction publique diversifiée et hautement compétente;
- promouvoir et protéger l'intégrité du système de dotation et l'impartialité de la fonction publique fédérale;
- contribuer au développement d'une fonction publique compétente et professionnelle par la prestation de services de grande qualité;
- appuyer un effectif très performant en contribuant à la promotion d'un milieu de travail sain, respectueux et moderne.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Impartialité et embauche dans la fonction publique	68 113 500	(14 252 000)	53 861 500
Services internes	31 814 790	31 814 790
Total	99 928 290	(14 252 000)	85 676 290

Commission des champs de bataille nationaux

Raison d'être

La Commission des champs de bataille nationaux (CCBN), en tant que gestionnaire du parc des Champs-de-Bataille, permet aux Canadiens et aux Canadiennes de bénéficier du premier parc historique national au Canada et de l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde.

La CCBN assume la responsabilité de l'administration, de la gérance, de la conservation et de la mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille (situé dans la ville de Québec) ainsi que de la gestion des fonds attribués à cette fin.

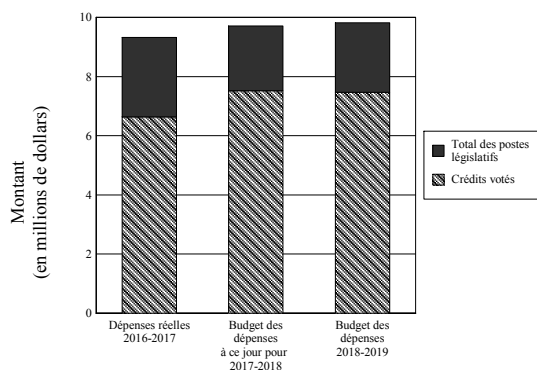
La CCBN tient son mandat de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, 7-8 Édouard VII, ch. 57, promulguée le 17 mars 1908, et ses amendements.

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de la CCBN.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	6 635 647	7 520 761	7 520 761	7 470 199
Total des crédits votés	6 635 647	7 520 761	7 520 761	7 470 199
Total des postes législatifs	2 687 927	2 193 166	2 193 166	2 341 576
Total des dépenses budgétaires	9 323 574	9 713 927	9 713 927	9 811 775

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement de 9,8 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses, soit 7,5 millions de dollars de crédits votés et 2,3 millions de dollars de crédits législatifs. Les autorisations totales de la CCBN pour 2018-2019 sont en hausse de 0,1 million par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Avec ce financement, la CCBN continuera son travail de conservation et de promotion du patrimoine du parc des Champs-de-Bataille, en offrant à ses visiteurs une grande diversité d'expositions et d'événements à caractère historique et culturel, et un vaste choix d'activités sportives. À ce titre, le patin, le ski de fond et la raquette sont pratiqués au parc en hiver, et l'été, la course, le patin à roues alignées et la marche, notamment dans le sentier des plaines d'Abraham, qui a été inauguré en mai 2016.

L'état général du site doit être maintenu et des travaux sont régulièrement effectués pour assurer la sécurité des usagers et le bien-être de ceux-ci. Pour 2018-2019, la CCBN prévoit notamment la réfection d'une partie de son réseau routier et des travaux de rénovation pour certains bâtiments (Tours Martello, Maison patrimoniale Louis S. St-Laurent et bureaux administratifs).

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Conservation	2 519 144	2 519 144
Promotion du patrimoine	1 152 796	1 152 796
Services internes	6 139 835	6 139 835
Total	9 811 775	9 811 775

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Raison d'être

Le ministre de la Sécurité publique et Protection civile est responsable de cette organisation.

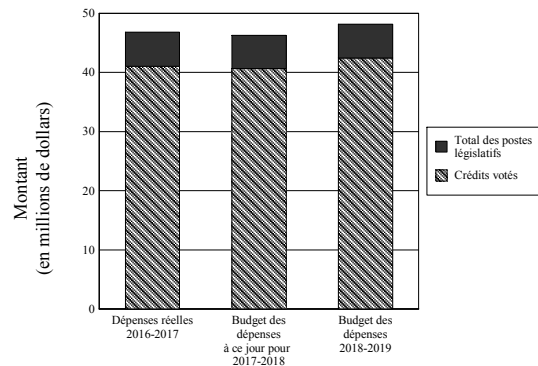
La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) est un tribunal administratif indépendant qui, en vertu de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, a le pouvoir exclusif d'accorder, de refuser, d'annuler, de faire cesser ou de révoquer une semi-liberté ou une libération conditionnelle totale. La CLCC peut aussi ordonner que certains détenus purgent leur peine jusqu'au bout. La CLCC rend également des décisions à l'égard des délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels des provinces ou territoires qui n'ont pas leur propre commission des libérations conditionnelles.

Il appartient à la CLCC d'ordonner, de refuser ou de révoquer une suspension du casier en vertu de la Loi sur le casier judiciaire et du Code criminel. La CLCC fait aussi des recommandations en matière de clémence en vertu de la prérogative royale de clémence.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	41 050 204	40 677 794	40 677 794	42 457 608
Total des crédits votés	41 050 204	40 677 794	40 677 794	42 457 608
Total des postes législatifs	5 775 237	5 586 177	5 586 177	5 678 702
Total des dépenses budgétaires	46 825 441	46 263 971	46 263 971	48 136 310

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 48,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (42,5 millions de dollars de crédits votés et 5,7 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, la CLCC continuera de prendre, en toute indépendance, des décisions judiciaires sur la mise en liberté sous condition et la suspension du casier et fait des recommandations en matière de clémence, d'une manière transparente et responsable, tout en respectant les droits et la dignité des délinquants et des victimes.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de la CLCC pour 2018-2019 sont en hausse nette de 1,9 million de dollars, ou 4 % par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à une augmentation de 1,9 million de dollars pour les rajustements salariaux négociés.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	36 098 707	36 098 707
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	4 665 371	4 665 371
Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence	6 132 538	(5 644 800)	487 738
Services internes	6 884 494	6 884 494
Total	53 781 110	(5 644 800)	48 136 310

Commission du droit d'auteur

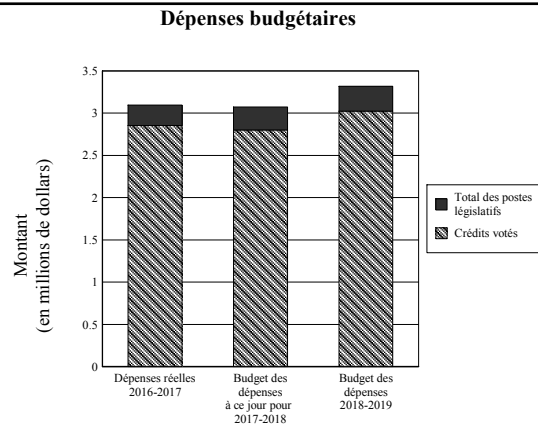
Raison d'être

La Commission du droit d'auteur (la Commission) est un organisme de réglementation économique investi du pouvoir d'établir, soit de façon obligatoire, soit à la demande d'un intéressé, les redevances à verser pour l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, lorsque la gestion de ce droit est confiée à une société de gestion collective. Par ailleurs, la Commission exerce un pouvoir de surveillance des ententes intervenues entre utilisateurs et sociétés de gestion, et délivre elle-même des licences lorsque le titulaire du droit d'auteur est introuvable.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de la Commission.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	2 854 524	2 802 641	2 802 641	3 022 473
Total des crédits votés	2 854 524	2 802 641	2 802 641	3 022 473
Total des postes législatifs	241 204	272 088	272 088	296 837
Total des dépenses budgétaires	3 095 728	3 074 729	3 074 729	3 319 310

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 3,3 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (3,0 millions de dollars de crédits votés et 0,3 million de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, la Commission continuera de prendre des décisions équilibrées pour créer des conditions adéquates en vue de stimuler la création et l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur. La Commission examinera aussi des façons d'améliorer les pratiques et les procédures en place afin de les simplifier et de réduire l'incertitude, tout en s'assurant que le processus demeure juste.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de la Commission pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,2 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- une hausse de 0,2 million de dollars pour les rajustements salariaux négociés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Tarifs et licences liés au droit d'auteur	2 688 641 (dollars)	2 688 641
Services internes	630 669	630 669
Total	3 319 310	3 319 310

Commission mixte internationale (section canadienne)

Raison d'être

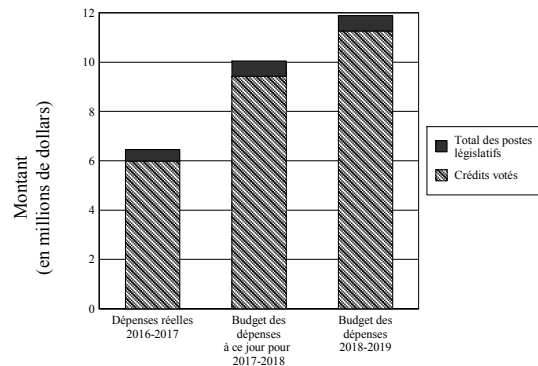
La Commission mixte internationale a pour mandat la prévention et/ou la résolution prompte et efficace des différends possibles aux termes du Traité des eaux limitrophes et de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour éviter et prévenir des répercussions nuisibles aux relations canado-américaines.

Le Traité des eaux limitrophes a créé la Commission afin qu'elle agisse en tant que conseiller impartial auprès des gouvernements du Canada et des États-Unis. Au Canada, c'est la ministre des Affaires étrangères qui est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont accessibles dans le rapport annuel d'activités.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	5 986 508	9 434 410	9 434 410	11 267 974
Total des crédits votés	5 986 508	9 434 410	9 434 410	11 267 974
Total des postes législatifs	464 115	615 283	615 283	617 906
Total des dépenses budgétaires	6 450 623	10 049 693	10 049 693	11 885 880

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Afin de s'acquitter du mandat qui lui a été confié aux termes du Traité des eaux limitrophes, la Commission continue d'élaborer et de mettre en œuvre des outils et des approches scientifiques dans le cadre de son initiative internationale sur les bassins hydrographiques et des examens des ordonnances, dans le but d'aider les gouvernements à anticiper, à prévenir et à résoudre au niveau local les questions liées aux ressources hydriques. Pour 2018-2019, il s'agit des questions suivantes :

- la mise en œuvre des affectations budgétaires de 2016 à la Commission en ce qui concerne la réalisation de plans d'études, notamment pour les bassins du lac Champlain, de la rivière Richelieu et de la rivière Souris, aux fins de prévision, de gestion et d'atténuation des inondations;
- la mise en œuvre future de l'ordonnance supplémentaire pour la gestion des niveaux d'eau du lac Rainy Namaken en fonction de l'examen récemment réalisé des courbes d'exploitation du lac;
- des études sur la gestion adaptative à l'appui de l'examen et de l'évaluation en cours des plans de régulation des niveaux et des débits d'eau dans les Grands Lacs à la suite des changements climatiques, avec une attention particulière accordée au lac Ontario et au fleuve du Saint-Laurent, en raison des inondations de 2017;
- l'augmentation de l'efficacité des opérations de la Commission, en particulier dans les domaines de la gestion de l'information et de la technologie de l'information;

- l'accroissement de la sensibilisation du public et des efforts de communication au moyen d'un soutien accru en matière de communications aux conseils binationaux de gestion des eaux, et d'un site Web interactif modernisé et plus fiable (IJC.ORG).

La Commission continuera de s'acquitter du rôle qui lui a été assigné en vertu de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. En particulier :

- à la suite de la finalisation et de la publication de son premier rapport triennal d'évaluation des progrès en 2017-2018, la Commission fera l'inventaire de la rétroaction reçue de tous les intervenants de la première période d'évaluation, procédera à des rajustements, et lancera un plan robuste pour la préparation de son deuxième rapport dans trois ans;
- la Commission continuera de fournir des conseils sur des questions scientifiques liées à l'écosystème du bassin des Grands Lacs et produira des rapports spéciaux lorsqu'elle le jugera adéquat, relativement à la qualité des eaux des Grands Lacs.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Gestion des ressources communes en eau	10 061 880	10 061 880
Gestion de la qualité de l'eau des Grands Lacs	1 824 000	1 824 000
Total	11 885 880	11 885 880

Conseil canadien des normes

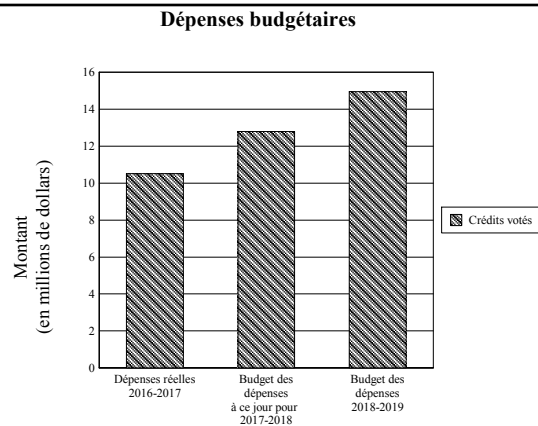
Raison d'être

Le Conseil canadien des normes (CCN) est une société d'État fédérale qui a pour mandat d'encourager une normalisation efficace et efficiente au Canada. Il coordonne et surveille les travaux du réseau canadien de normalisation, qui est formé de Canadiens et d'organisations canadiennes qui participent à des activités volontaires d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité. Des milliers de Canadiens contribuent aux travaux du réseau canadien de normalisation, dont quelque 3 000 bénévoles faisant partie de comités qui élaborent des normes. Les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité sont essentielles au bien-être économique et social des Canadiens. Elles offrent aux entreprises et à l'industrie des assises garantes de succès, et elles facilitent la circulation des biens et des services à l'échelle nationale et internationale.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Conseil	10 515 380	10 706 000	12 785 001	14 943 000
Total des crédits votés	10 515 380	10 706 000	12 785 001	14 943 000
Total des dépenses budgétaires	10 515 380	10 706 000	12 785 001	14 943 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 14,9 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (14,9 millions de dollars de crédits votés). Avec ce financement, le CCN exécutera son mandat, qui est de stimuler la croissance économique du Canada en encourageant l'innovation et une normalisation efficace et efficiente. Les normes sont établies pour protéger la santé et la sécurité de la population canadienne, faciliter le mouvement des biens et l'échange des services au Canada et à l'international, ainsi que réduire les formalités administratives et les coûts de la conformité pour les entreprises canadiennes. Le CCN a pour vision de devenir un chef de file mondial qui favorise la prospérité et le bien-être de la population canadienne grâce à des solutions de normalisation innovantes.

De façon globale, les autorisations totales du CCN pour 2018-2019 sont en hausse nette de 4,2 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à :

- une augmentation de 1,4 million de dollars du financement pour l'initiative sur les changements climatiques « Normes visant à soutenir les codes et les guides sur la résilience des infrastructures » du CCN;
- une augmentation de 2,8 millions de dollars pour l'initiative en cours du CCN intitulée « Innovation ».

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Solutions de normalisation	11 161 000	11 161 000
Services internes	3 782 000	3 782 000
Total	14 943 000	14 943 000

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Raison d'être

Créé par le Parlement en 1987, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi judiciaires.

Il est investi d'un double mandat :

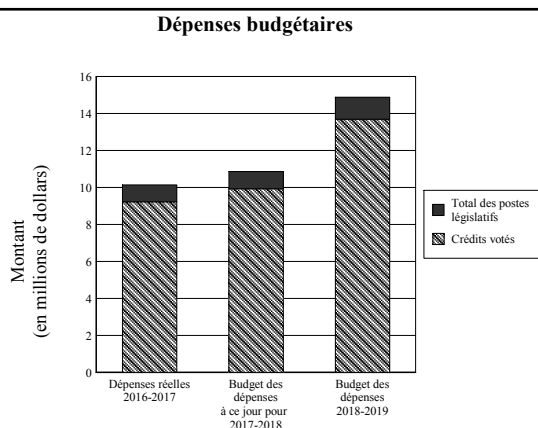
- réglementation – veiller à ce que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada ne soient pas excessifs;
- rapport – faire rapport des tendances des prix de tous les médicaments ainsi que des dépenses des brevetés dans la R-D au Canada.

Dans l'exécution de son mandat, le CEPMB veille à la protection des Canadiens en s'assurant que les médicaments brevetés ne sont pas vendus au Canada à des prix excessifs et que les intervenants sont tenus informés des tendances relatives aux produits pharmaceutiques.

La ministre de la Santé est responsable de cet organisme.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du CEPMB.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	9 225 595	9 930 556	9 930 556	13 689 951
Total des crédits votés	9 225 595	9 930 556	9 930 556	13 689 951
Total des postes législatifs	908 364	935 765	935 765	1 181 921
Total des dépenses budgétaires	10 133 959	10 866 321	10 866 321	14 871 872

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 14,9 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (13,7 millions de dollars de crédits votés et 1,2 million de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le CEPMB continuera d'appuyer la ministre de la Santé dans ses efforts continus visant à améliorer l'accès des patients aux médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin en réduisant leur coût et en les rendant plus abordables pour les Canadiens.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du CEPMB pour 2018-2019 sont en hausse nette de 4,0 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette hausse du financement est principalement attribuable au renouvellement du cadre réglementaire sur les prix des médicaments canadiens.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Réglementer les prix des médicaments brevetés	11 227 006	11 227 006
Services internes	3 644 866	3 644 866
Total	14 871 872	14 871 872

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Raison d'être

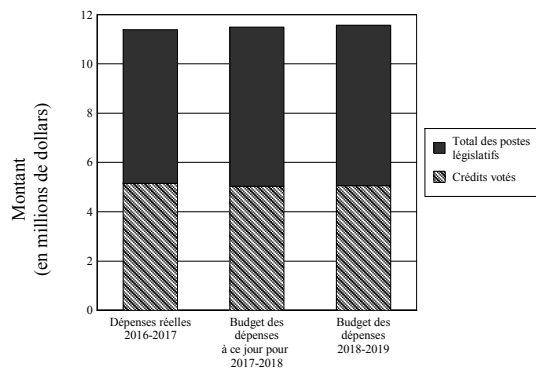
Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un tribunal administratif chargé de réglementer et de surveiller les systèmes de radiodiffusion et de télécommunications canadiens dans l'intérêt du public, en plus de protéger la vie privée et d'assurer la sécurité des Canadiens.

Le CRTC rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du CRTC.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	5 158 521	5 040 595	5 040 595	5 058 598
Total des crédits votés	5 158 521	5 040 595	5 040 595	5 058 598
Total des postes législatifs	6 233 025	6 445 602	6 445 602	6 505 049
Total des dépenses budgétaires	11 391 546	11 486 197	11 486 197	11 563 647

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 11,6 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (5,1 millions de dollars de crédits votés et 6,5 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) effectuera un large éventail de fonctions : élaborer des politiques réglementaires pour le système de communication du Canada; approuver les fusions, les acquisitions et les changements de propriété des entreprises de radiodiffusion; approuver les tarifs et les ententes concernant certains services de télécommunication; attribuer, renouveler et modifier les licences des entreprises de distribution de radiodiffusion et des entreprises de programmation; ainsi que régler les différends liés à la concurrence. En plus de l'établissement de règles et l'élaboration de politiques, le CRTC exercera ses pouvoirs quasi judiciaires d'un tribunal supérieur en ce qui touche la production et l'examen des preuves, de même que l'application de ses décisions.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du CRTC pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,1 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable aux montants de rémunération prévus pour les rajustements salariaux négociés qui sont entrés en vigueur en 2017-2018, ainsi qu'à la hausse correspondante des dépenses budgétaires législatives liées aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Réglementer et surveiller le système de communication	46 353 441 (dollars)	(37 191 213)	9 162 228
Services internes	14 659 680	(12 258 261)	2 401 419
Total	61 013 121	(49 449 474)	11 563 647

Conseil de recherches en sciences humaines

Raison d'être

La ministre des Sciences est responsable de cette organisation.

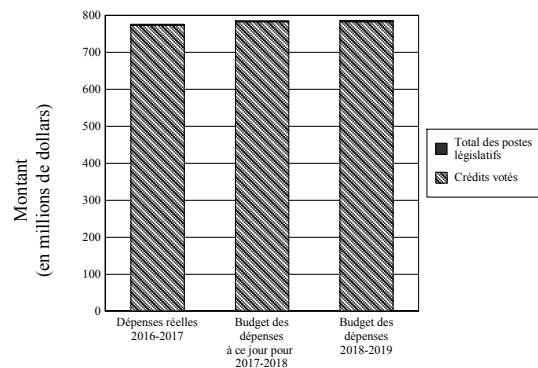
Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) finance la recherche et la formation en recherche, ce qui permet de mieux comprendre les personnes d'hier et d'aujourd'hui en vue de bâtir un avenir meilleur. Qu'il s'agisse de famille, de culture ou d'emploi, la recherche concernant les personnes, notamment leur mode de vie, leur conception des choses et leur comportement permet de produire de nouvelles connaissances sur les enjeux qui importent le plus pour les Canadiens.

Le CRSH joue un rôle unique au sein du système canadien des sciences, de la technologie et de l'innovation en attribuant des bourses et des subventions aux chercheurs et aux étudiants qui travaillent individuellement, en petits groupes ou en partenariat afin de cultiver le talent, susciter de nouvelles idées et établir des liens qui permettent de répondre aux besoins de tous les secteurs de la société.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du CRSH.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	24 226 029	24 768 257	25 877 912	26 186 289
5 Subventions	748 676 303	751 814 696	756 926 319	756 932 935
Total des crédits votés	772 902 332	776 582 953	782 804 231	783 119 224
Total des postes législatifs	3 051 715	2 660 903	2 751 334	3 029 794
Total des dépenses budgétaires	775 954 047	779 243 856	785 555 565	786 149 018

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 786,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (783,1 millions de dollars de crédits votés et 3,0 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le CRSH encouragera et appuiera la recherche et la formation au niveau postsecondaire dans le domaine des sciences humaines afin d'accroître le développement du Canada, de ses communautés et de ses régions sur les plans économique, social et culturel. La recherche en sciences humaines permet de produire des connaissances sur l'être humain d'hier et d'aujourd'hui afin de bâtir un avenir meilleur.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Conseil de recherches en sciences humaines pour 2018-2019 sont en hausse nette de 6,9 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- une hausse de 5,5 millions de dollars pour le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada, une initiative conjointe de trois organismes, afin de continuer d'aider les établissements à exceller à l'échelle mondiale dans des domaines de recherche qui procurent des avantages économiques à long terme au Canada;
- l'investissement de 4,2 millions de dollars dans le nouveau Programme des chaires de recherche Canada 150 afin d'attirer au Canada des universitaires et des chercheurs internationaux de premier plan qui sont parmi les 5 à 10 % des meilleurs chercheurs au monde dans leur domaine respectif et de rehausser la réputation du Canada en tant que centre mondial de l'innovation, de la science et de l'excellence en recherche;
- une baisse de 3,1 millions de dollars pour le Fonds d'innovation sociale destiné aux communautés et aux collèges pour financer des projets de recherche en innovation sociale menés dans les collèges et les écoles polytechniques;
- une baisse de 0,5 million de dollars pour les Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises qui réunissent des spécialistes du secteur privé et du milieu postsecondaire;
- une hausse de 0,8 million de dollars pour les rajustements salariaux négociés.

Des renseignements supplémentaires au sujet des dépenses prévues par le CRSH sont fournis dans le plan ministériel.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Financement de la recherche et formation en sciences humaines	15 763 690	387 529 935	403 293 625
Soutien institutionnel aux coûts indirects de la recherche	234 453	369 403 000	369 637 453
Services internes	13 217 940	13 217 940
Total	29 216 083	756 932 935	786 149 018

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Fonds de soutien à la recherche	368 440 841	369 403 000	369 403 000
Subventions et bourses	278 818 799	275 602 916	271 802 916
Bourses d'études supérieures du Canada	68 262 198	68 983 500	68 983 500
Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	7 398 817	12 927 180	18 455 543
Réseaux de centres d'excellence	8 911 000	8 770 000	8 770 000
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 231 943	8 300 000	8 300 000
Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	5 711 093	4 634 100	4 554 397
Chaires de recherche Canada 150	3 280 579
Chaires d'excellence en recherche du Canada	1 250 000	1 400 000	1 400 000
Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	174 612	300 000	1 000 000
Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	1 477 000	1 494 000	983 000

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Raison d'être

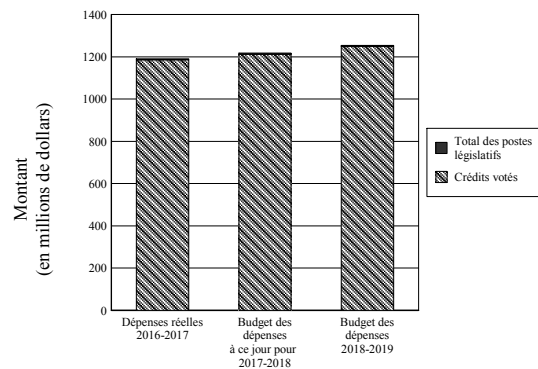
La ministre des Sciences est responsable de cette organisation.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) est un acteur clé pour ce qui est de faire du Canada un chef de file en matière de découverte et d'innovation. Le CRSNG compte maximiser la valeur des investissements publics dans la recherche et le développement afin de contribuer à la prospérité du Canada et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens. Compte tenu de l'économie mondiale hautement concurrentielle d'aujourd'hui, le CRSNG joue un rôle clé de soutien quant à l'écosystème d'innovation du Canada. Le CRSNG appuie la recherche qui bénéficie à tous les Canadiens. En rapprochant cette recherche innovatrice avec l'industrie par l'entremise d'initiatives de partenariats, le CRSNG facilite la collaboration entre le secteur privé et le milieu universitaire ainsi que l'accès à la richesse qu'offre le système canadien d'enseignement postsecondaire de premier ordre. Le CRSNG prend part à la formation de la prochaine génération de chercheurs et d'ingénieurs talentueux en accordant des bourses et des allocations de recherche, et accroît la visibilité de la recherche canadienne.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	43 950 654	44 692 641	45 201 141	46 122 469
5 Subventions	1 142 066 653	1 156 971 837	1 167 081 913	1 202 907 659
Total des crédits votés	1 186 017 307	1 201 664 478	1 212 283 054	1 249 030 128
Total des postes législatifs	5 243 586	5 365 667	5 415 867	5 450 089
Total des dépenses budgétaires	1 191 260 893	1 207 030 145	1 217 698 921	1 254 480 217

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 1 254,5 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (1 249,0 millions de dollars de crédits votés et 5,5 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le CRSNG appuiera les étudiants universitaires dans leurs études supérieures, encouragera et appuiera la recherche axée sur la découverte et favorisera l'innovation en incitant les entreprises canadiennes à investir dans des projets de recherche postsecondaire et à y participer.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du CRSNG pour 2018-2019 sont en hausse nette de 47,5 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 35,3 millions de dollars pour les Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada, une initiative conjointe de trois organismes, afin d'aider les établissements à exceller à l'échelle mondiale dans des domaines de recherche qui procurent des avantages économiques à long terme au Canada;
- une augmentation de 7,8 millions de dollars du budget fédéral de 2017 pour le nouveau Programme des chaires de recherche Canada 150 afin d'attirer au Canada des universitaires et des chercheurs internationaux de premier plan qui sont parmi les 5 à 10 % des meilleurs chercheurs au monde dans leur domaine respectif et de rehausser la réputation du Canada en tant que centre mondial de l'innovation, de la science et de l'excellence en recherche;
- une augmentation de 5,0 millions de dollars du budget fédéral de 2017 pour la prolongation du Fonds d'innovation sociale destiné aux communautés et aux collèges;
- une augmentation de 2,4 millions de dollars du budget fédéral de 2017 pour le Programme PromoScience à l'appui d'activités d'apprentissage à l'intention des jeunes dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM);
- une augmentation de 2,1 millions de dollars pour les réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise due à la variation de la fin du calendrier de paiement et d'un cycle de subventions;
- une augmentation de 1,5 million de dollars pour le Programme des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche, qui appuie des chercheurs de calibre mondial et leur équipe pour qu'ils mettent sur pied d'ambitieux programmes de recherche dans des universités canadiennes;
- une augmentation de 1,4 million de dollars pour les rajustements salariaux négociés;
- une diminution de 8,0 millions de dollars pour le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada en raison de la conclusion d'un cycle de subventions.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Financement de la recherche et de la formation en sciences naturelles et en génie	32 596 165	1 202 907 659	1 235 503 824
Services internes	18 976 393	18 976 393
Total	51 572 558	1 202 907 659	1 254 480 217

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subventions et bourses	894 566 629	887 833 122	890 885 766
Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	66 506 108	101 820 801	137 135 497
Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	52 200 459	52 530 071	56 786 471
Bourses d'études supérieures du Canada	42 562 444	42 580 000	42 580 000
Réseaux de centres d'excellence	33 430 050	31 590 000	31 590 000
Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	12 494 569	9 754 676	11 228 000
Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	6 551 000	6 296 500	8 414 750
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 307 394	8 350 000	8 350 000
Chaires d'excellence en recherche du Canada	25 448 000	16 216 667	8 166 667
Chaires de recherche Canada 150	7 770 508

Conseil des Arts du Canada

Raison d'être

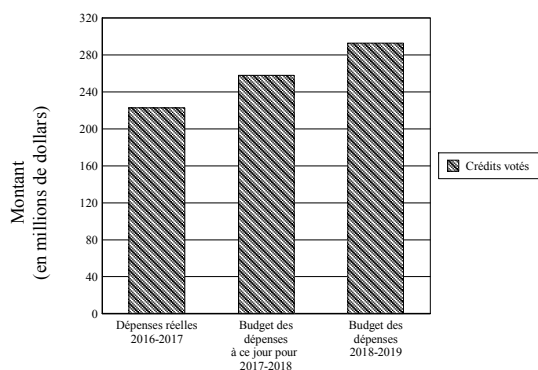
Créé en 1957, le Conseil des arts du Canada (CAC) est une société d'État dont le rôle consiste à « favoriser et à promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art ». Ses subventions aux artistes et aux organismes artistiques contribuent au dynamisme de la scène artistique canadienne. Ses prix en arts et en sciences célèbrent la créativité de Canadiens exceptionnels. La Banque d'œuvres d'art du CAC est une collection nationale de plus de 17 000 œuvres d'art contemporain canadien, accessibles au public grâce à ses programmes de location, de prêt et de rayonnement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO mène ses activités sous l'autorité générale du CAC.

Le CAC rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Conseil	222 574 389	257 347 387	257 988 389	292 632 337
Total des crédits votés	222 574 389	257 347 387	257 988 389	292 632 337
Total des dépenses budgétaires	222 574 389	257 347 387	257 988 389	292 632 337

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 292,6 millions de dollars de crédits votés est prévu dans le budget principal des dépenses. Avec ce financement, le Conseil des Arts du Canada mettra en œuvre la troisième année de son plan stratégique 2016-2021, Façonner un nouvel avenir.

Les principaux domaines d'activité sont les suivants :

- soutien direct aux artistes et aux organismes artistiques de toutes les disciplines au moyen de subventions, de prix et de paiements. Cela comprend le soutien aux artistes et aux organismes artistiques issus des communautés autochtones, des communautés de diverses cultures, des communautés sourdes ou handicapées et des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- mise en œuvre du fonds Stratégie numérique du Conseil, conçu pour aider le secteur des arts à s'adapter à l'ère numérique en appuyant des initiatives qui renforcent les capacités dans les domaines de la culture numérique, de l'engagement des citoyens dans les arts et de la transformation organisationnelle;
- contribuer au processus de réconciliation entre les Autochtones et non-Autochtones du Canada grâce à la production d'œuvres d'art et investir dans la création autochtone sous toutes ses formes;

- accroître la présence et le profil des artistes et des professionnels des arts canadiens à l'international par l'entremise de subventions et d'engagements, établis dans le cadre de stratégies et de partenariats à long terme et coordonnés avec des ministères, des organismes et d'autres partenaires gouvernementaux nationaux et internationaux.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Conseil des Arts du Canada pour 2018-2019 sont en hausse nette de 35,0 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette augmentation du financement est attribuable à l'augmentation des investissements dans les arts et la culture annoncée dans le budget fédéral de 2016.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Appuyer et promouvoir les arts pour les Canadiens	278 732 301	278 732 301
Services internes	13 900 036	13 900 036
Total	292 632 337	292 632 337

Conseil national de recherches du Canada

Raison d'être

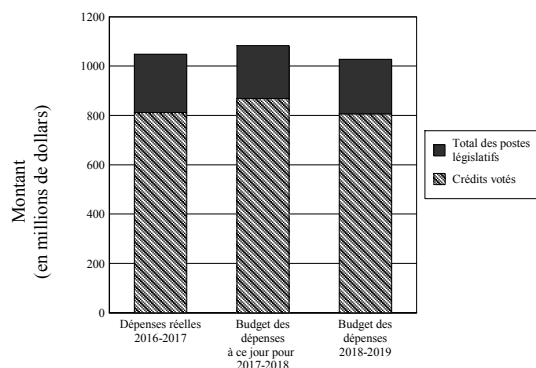
Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable du Conseil national de recherches du Canada (CNRC).

En tant que principal acteur fédéral de la recherche et du développement technologique au Canada, le CNRC fait progresser les connaissances scientifiques, soutient l'innovation en entreprise et fournit des solutions technologiques aux défis les plus urgents en matière de politiques publiques. En collaboration avec l'industrie, le gouvernement et les universités, les experts scientifiques et les conseillers en technologie industrielle du CNRC soutiennent une vaste gamme d'activités scientifiques et d'innovation, notamment en aidant les petites et moyennes entreprises technologiques à intensifier leurs activités, à accéder aux chaînes de valeur mondiales et à devenir compétitives à l'échelle internationale. En conciliant l'avancement des sciences et des technologies émergentes nécessaires à l'économie de demain et le soutien à l'innovation dont les entreprises canadiennes ont besoin pour croître et réussir, le CNRC traduit l'excellence scientifique en innovations qui améliorent la qualité de vie des Canadiens et des peuples du monde. En combinant son solide fondement national et son réseau régional d'infrastructures scientifiques spécialisées à des partenariats internationaux élargis, le CNRC est devenu une plateforme habilitante qui permet de relier diverses expertises au sein du système d'innovation du Canada, concentrant ses efforts sur les objectifs les plus précieux du pays.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	397 998 844	349 138 111	397 527 604	348 097 344
5 Dépenses en capital	69 907 811	90 392 058	92 639 781	62 983 970
10 Subventions et contributions	343 050 127	353 335 834	377 820 835	395 679 820
Total des crédits votés	810 956 782	792 866 003	867 988 220	806 761 134
Total des postes législatifs	237 783 683	207 486 231	214 781 189	220 258 447
Total des dépenses budgétaires	1 048 740 465	1 000 352 234	1 082 769 409	1 027 019 581

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 1 027,0 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (806,8 millions de dollars de crédits votés et 220,3 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le CNRC fera croître et favorisera la prospérité du Canada comme suit : entreprendre, appuyer et promouvoir la recherche-développement (R-D) axée sur l'innovation; faire progresser la science fondamentale et l'excellence du Canada dans le domaine de la recherche à l'échelle mondiale; permettre au gouvernement, aux

entreprises et aux communautés de la recherche d'accéder à l'infrastructure, aux services et à l'information scientifiques et technologiques; appuyer la main-d'œuvre qualifiée et les capacités du Canada dans les domaines des sciences et de l'innovation.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du CNRC pour 2018-2019 sont en hausse nette de 26,7 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 37,2 millions de dollars pour la construction et la mise en service de l'observatoire international du Télescope de trente mètres;
- une augmentation de 14,0 millions de dollars provenant des recettes législatives;
- une augmentation de 10,0 millions de dollars des contributions au programme de la Stratégie emploi jeunesse; contrebalancée par :
- une diminution de 14,2 millions de dollars liée à la fin de l'Initiative d'infrastructure fédérale 2016;
- une diminution de 12,8 millions de dollars pour le programme d'infrastructure fédéral annoncé en 2014;
- une diminution de 7,6 millions de dollars pour le Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Science et innovation	442 782 086	69 083 970	395 679 820	907 545 876
Services internes	105 573 705	13 900 000	119 473 705
Total	548 355 791	82 983 970	395 679 820	1 027 019 581

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Affiliations internationales	559 998	560 000	560 000
Subvention au programme Solutions innovatrices Canada	500 000
Contributions			
Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions aux entreprises	213 621 977	157 844 000	158 214 000
Contributions au Programme des observatoires astronomiques internationaux	20 991 704	96 334 149	134 588 229
Contribution à TRIUMF (Laboratoire national canadien pour la recherche en physique nucléaire et en physique des particules)	53 672 800	54 572 800	55 262 800
Contributions pour le Programme canadien des accélérateurs et incubateurs	24 341 747	24 565 885	17 095 791
Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions à la Stratégie emploi jeunesse	14 930 212	5 000 000	15 000 000
Programme d'aide à la recherche industrielle – Contributions aux organisations	14 370 643	13 800 000	13 800 000
Paiement de la quote-part versée au Bureau international des poids et mesures	561 046	659 000	659 000

Corporation commerciale canadienne

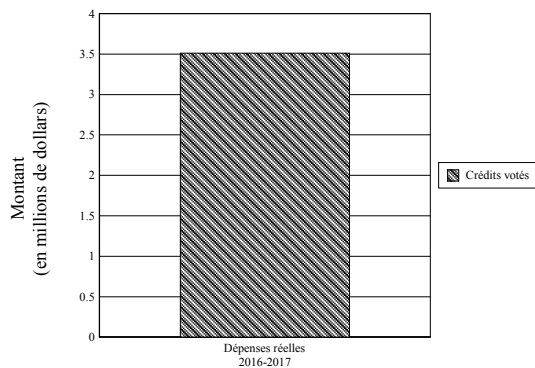
Raison d'être

La Corporation commerciale canadienne (CCC) est régie par la loi qui l'a créée, soit la Loi sur la Corporation commerciale canadienne de 1946. Elle énonce le mandat général de la CCC, c'est-à-dire contribuer à l'expansion du commerce extérieur du Canada en aidant les exportateurs canadiens à accéder aux marchés étrangers et les acheteurs étrangers à se procurer des marchandises au Canada. La Loi confère aussi à la CCC un certain nombre de pouvoirs, dont la capacité d'effectuer l'exportation de marchandises ou de denrées du Canada, en qualité de mandant ou de mandataire, selon les modalités et dans la mesure qu'elle juge utiles. Par conséquent, la CCC négocie et exécute des accords d'approvisionnement bilatéraux de gouvernement à gouvernement, facilitant ainsi des transactions à l'exportation pour le compte des exportateurs canadiens.

La CCC rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Commerce international.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
– Paiements à la société	3 510 000
Total des crédits votés	3 510 000
Total des dépenses budgétaires	3 510 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Sans objet

École de la fonction publique du Canada

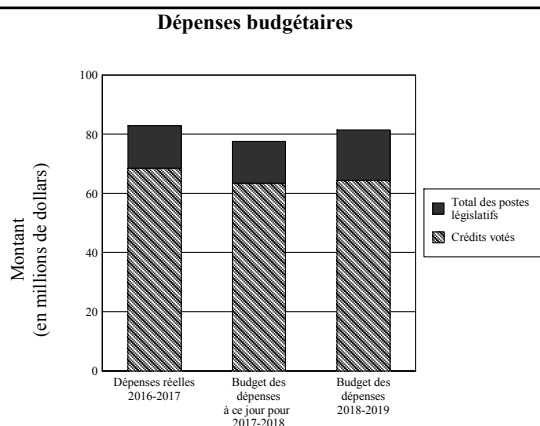
Raison d'être

L'École de la fonction publique du Canada (l'École) est le fournisseur de services d'apprentissage communs de la fonction publique du Canada. L'École a pour mandat législatif de fournir une gamme d'activités d'apprentissage qui renforcent les capacités des employés et des organisations de la fonction publique, et qui favorisent l'excellence de la gestion au sein de la fonction publique.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'École.

Le président du Conseil du Trésor est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	68 461 554	63 416 105	63 416 105	64 391 765
Total des crédits votés	68 461 554	63 416 105	63 416 105	64 391 765
Total des postes législatifs	14 322 684	14 161 432	14 161 432	17 083 384
Total des dépenses budgétaires	82 784 238	77 577 537	77 577 537	81 475 149

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 81,5 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (64,4 millions de dollars de crédits votés et 17,1 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) fournira une gamme d'activités d'apprentissage qui renforceront les capacités des employés et des organisations de la fonction publique, et qui favoriseront l'excellence en gestion au sein de la fonction publique.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de l'EFPC pour 2018-2019, qui s'élèvent à 81,5 millions de dollars, sont en hausse nette de 3,9 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable aux rajustements salariaux négociés et au programme de développement en leadership pour les cadres supérieurs.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Apprentissage commun dans la fonction publique	60 910 915	60 910 915
Services internes	20 564 234	20 564 234
Total	81 475 149	81 475 149

Énergie atomique du Canada, Limitée

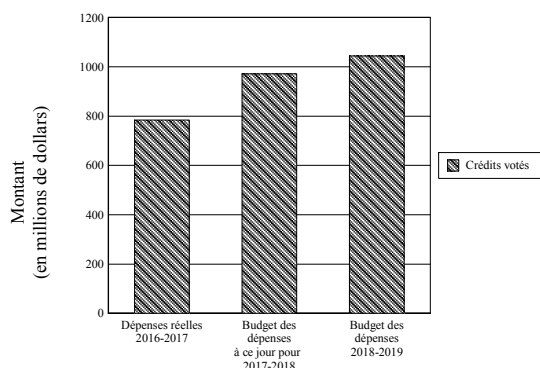
Raison d'être

Le mandat d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) consiste à faciliter les activités de science et technologie nucléaires et de s'acquitter des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassement.

En tant que société d'État fédérale, EACL rend compte au Parlement par le biais du ministre des Ressources naturelles.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la société pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	784 133 000	971 055 162	971 355 163	1 043 539 640
Total des crédits votés	784 133 000	971 055 162	971 355 163	1 043 539 640
Total des dépenses budgétaires	784 133 000	971 055 162	971 355 163	1 043 539 640

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

EACL réalise son mandat par l'entremise d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Selon ce modèle de gouvernance, les sites, les installations et les biens d'EACL sont gérés et exploités par les Laboratoires Nucléaires Canadiens.

Le financement pour 2018-2019 permettra à EACL de réaliser des activités dans deux secteurs principaux, soit :

Le déclassement nucléaire et la gestion des déchets radioactifs, qui représentent 592,8 millions de dollars

L'objectif est de réduire de façon sécuritaire et économique les responsabilités environnementales qui sont le produit des activités en science et technologie nucléaires ayant lieu depuis des décennies. Ceci comprend la décontamination et le déclassement des installations, la dépollution des sites contaminés et la gestion des déchets radioactifs aux sites d'EACL et à d'autres sites pour lesquels le gouvernement du Canada a accepté la responsabilité. Le déclassement et la gestion des déchets radioactifs responsables sont nécessaires afin d'assainir les sites d'EACL et de faire place à de nouvelles installations qui permettront aux activités en science et technologie nucléaires de se poursuivre aux Laboratoires de Chalk River.

Les laboratoires nucléaires représentent 450,7 millions de dollars

Les Laboratoires de Chalk River sont le plus grand complexe de science et technologie nucléaires au Canada. On y compte plus de 2 800 employés, dont un grand nombre d'ingénieurs, de scientifiques et de techniciens. Les travaux menés aux laboratoires appuient les responsabilités, les priorités et les rôles fédéraux du Canada dans les domaines de la santé, de l'énergie, de l'environnement, de la sûreté et

de la sécurité. Les laboratoires fournissent également des services à des tiers sur une base commerciale. Grâce à un investissement de 1,2 milliard de dollars sur 10 ans débutant en 2016-2017, d'importants travaux de revitalisation et de modernisation sont en cours au site de Chalk River, en vue de le transformer en un complexe de science et technologie nucléaires moderne de classe mondiale.

Le sommaire du plan d'entreprise d'EACL présente davantage de renseignements sur les activités de l'entreprise.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paievements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Déclassement nucléaire et gestion des déchets radioactifs	592 832 436	592 832 436
Laboratoires nucléaires	303 985 399	146 721 805	450 707 204
Total	896 817 835	146 721 805	1 043 539 640

Gendarmerie royale du Canada

Raison d'être

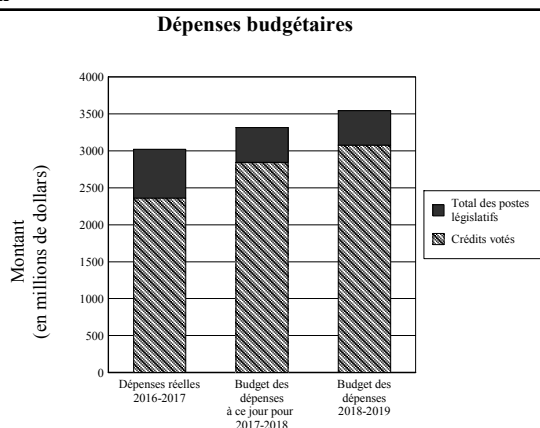
Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de cette organisation.

Comme service de police national du Canada, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) est au cœur de l'engagement du gouvernement fédéral à assurer la sécurité de la population canadienne. En combattant le crime à l'échelle municipale, provinciale et territoriale, fédérale et internationale, la GRC apporte des solutions intégrées en matière de sécurité, une cohérence dans son rôle fédéral et une présence d'un océan à l'autre.

Le mandat de la GRC, tel que le définit l'article 18 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, comporte de multiples facettes, dont les suivantes : prévention du crime et enquêtes criminelles, maintien de l'ordre et de la paix, exécution des lois, contribution à la sécurité nationale, protection des représentants de l'État, des dignitaires en visite et des missions à l'étranger, et prestation de services de soutien opérationnel cruciaux à des services de police et organismes d'application de la loi au Canada et à l'étranger.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 922 106 379	1 888 011 496	2 250 745 908	2 531 606 533
5 Dépenses en capital	235 794 707	327 465 645	360 221 688	289 535 957
10 Subventions et contributions	202 929 139	223 573 483	233 073 483	253 673 483
Total des crédits votés	2 360 830 225	2 439 050 624	2 844 041 079	3 074 815 973
Total des postes législatifs	656 795 859	443 508 216	467 561 380	465 837 241
Total des dépenses budgétaires	3 017 626 084	2 882 558 840	3 311 602 459	3 540 653 214

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 3 540,7 millions de dollars est prévu dans le Budget principal des dépenses 2018-2019 (3 074,8 millions de dollars de crédits votés et 465,8 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, la GRC offrira des services de police fédérale à tous les Canadiens et des services de police contractuels aux territoires, provinces, municipalités, communautés autochtones et aéroports internationaux.

De façon globale, les autorisations totales de la GRC pour 2018-2019 sont en hausse nette de 658,1 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation du financement de 517,9 millions de dollars en 2018-2019 pour appuyer un nouveau modèle de financement qui englobe des autorisations financières modifiées et le financement supplémentaire du Programme des services de police contractuels. Ce changement inclut un unique rajustement technique neutre sur le plan financier qui a pour effet d'augmenter considérablement les crédits budgétaires à l'intérieur des niveaux de référence de la GRC. Cette augmentation de crédits sera compensée par une augmentation égale des revenus non imposables non disponibles qui devront être déposés au Trésor public. Dans l'ensemble, la part fédérale des coûts de la prestation des services de police contractuels demeure conforme aux années précédentes;
- un financement de 132,6 millions de dollars à la GRC pour supporter les coûts différentiels associés à la tenue du Sommet du G7 de 2018 dans Charlevoix, au Québec;
- une augmentation nette de 81,3 millions de dollars pour les rajustements salariaux négociés pour les membres réguliers de la GRC, les membres civils et les employés de la fonction publique.
- une augmentation de 30,1 millions de dollars de la subvention pour l'indemnisation des membres blessés dans l'exercice de leurs fonctions, étant donné l'augmentation du nombre de membres qui touchent une pension d'invalidité et les augmentations annuelles dues à l'indexation des prestations.

Ces augmentations sont compensées par une diminution de 24,7 millions de dollars liée au rajustement à 15,2 % du taux établi pour les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE). D'autres diminutions permettent de compenser ces hausses, notamment les rajustements techniques de 63,7 millions de dollars liés à l'entente de règlement du recours collectif Merlo Davidson, et une diminution nette de 22,3 millions de dollars liée à l'initiative d'infrastructure fédérale.

Les autorisations de dépenser inscrites dans le Budget principal des dépenses 2018-2019 sont essentielles à la réalisation des plans et des priorités du Ministère. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019 de la GRC.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Opérations policières	3 824 989 399	165 178 549	323 000	(1 672 914 106)	2 317 576 842
Paiements de transfert	246 436 483	246 436 483
Services canadiens d'application de la loi	170 576 120	25 526 724	15 037 000	(18 888 000)	192 251 844
Opérations policières internationales	51 038 549	27 000	51 065 549
Culture et patrimoine de la police canadienne	11 888 693	100 000	11 988 693
Services internes	630 688 680	98 830 684	(8 185 561)	721 333 803
Total	4 689 181 441	289 535 957	261 923 483	(1 699 987 667)	3 540 653 214

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
<u>Subventions</u>			
Indemnisation des membres de la Gendarmerie royale du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions (L.R.C. (1985), ch. R-11)	185 481 804	205 500 000	235 600 000
Plan de prestations des survivants de la GRC	1 988 478	2 586 483	2 586 483
Subvention pour promouvoir l'application de la loi par le biais de la prévention du crime, la formation et les relations publiques	997 877	1 000 000	1 000 000
Total des postes législatifs	9 392 163	10 000 000	8 250 000
<u>Contributions</u>			
Contributions aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones et/ou à d'autres communautés ou organismes (sans but lucratif)	14 460 980	14 487 000	14 487 000

Instituts de recherche en santé du Canada

Raison d'être

Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) sont l'organisme de financement de la recherche en santé du gouvernement du Canada. Les IRSC ont été créés en juin 2000 en vertu de la Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada avec le mandat d'« exceller, selon les normes internationales reconnues de l'excellence scientifique, dans la création de nouvelles connaissances et leur application en vue d'améliorer la santé de la population canadienne, d'offrir de meilleurs produits et services de santé, et de renforcer le système de santé au Canada ».

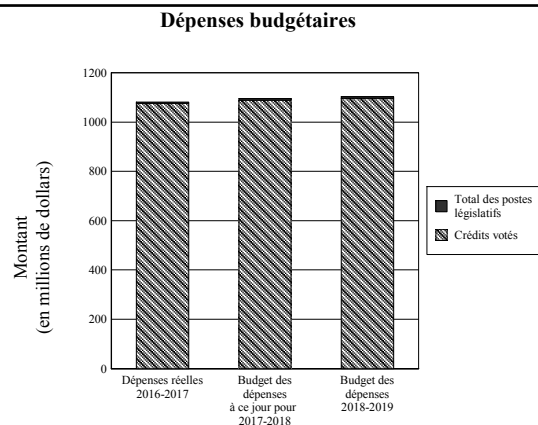
Le mandat des IRSC vise à transformer la recherche en santé au Canada, conformément à l'éthique :

- en finançant la recherche libre et la recherche priorisée;
- en renforçant la capacité de recherche dans des secteurs peu explorés et en formant la prochaine génération de chercheurs en santé;
- en mettant l'accent sur l'application des connaissances qui facilite l'utilisation des résultats de la recherche et la transformation de ces résultats en nouvelles politiques, pratiques, procédures, produits et services.

La ministre de la Santé est responsable de cet organisme.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	51 405 064	52 633 510	52 921 133	52 908 782
5 Subventions	1 024 248 877	1 027 148 842	1 035 847 429	1 043 857 390
Total des crédits votés	1 075 653 941	1 079 782 352	1 088 768 562	1 096 766 172
Total des postes législatifs	5 676 403	5 818 621	5 855 577	5 667 090
Total des dépenses budgétaires	1 081 330 344	1 085 600 973	1 094 624 139	1 102 433 262

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

En tant qu'organisme de financement de la recherche en santé du gouvernement du Canada, les IRSC investissent dans l'excellence en recherche dans le cadre de leur responsabilité essentielle consistant à financer la recherche et la formation en santé et par l'entremise de leurs trois programmes :

- recherche libre : fonds de recherche dans tout domaine lié à la santé visant la découverte et l'application de connaissances;

- formation et soutien professionnel : bourses offertes directement à la génération actuelle et à la prochaine génération de chercheurs prometteurs pour soutenir la formation ou le perfectionnement professionnel;
- recherche priorisée : subventions et bourses ciblées dans les domaines prioritaires.

Un financement total de près de 1 102,4 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (1 096,8 millions de dollars de crédits votés et 5,6 millions de dollars de crédits législatifs).

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) des IRSC pour 2018-2019 sont en hausse nette de 16,8 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- le soutien accordé au nouveau Programme des chaires de recherche Canada 150 annoncé dans le budget fédéral de 2017, qui vise à financer des universitaires et des chercheurs internationaux de premier plan et à rehausser la réputation du Canada en tant que centre mondial de l'innovation, de la science et de l'excellence en recherche (4,7 millions de dollars);
- la hausse des investissements dans le cadre du concours 2018 du programme des Centres d'excellence en commercialisation et en recherche pour appuyer le fonctionnement de centres de recherche et de commercialisation qui regroupent des personnes, des services et des infrastructures scientifiques, et ce, afin de positionner le Canada à l'avant-garde des innovations révolutionnaires (3,5 millions de dollars);
- le soutien accordé à l'initiative sur l'adaptation aux effets des changements climatiques annoncée dans le budget fédéral de 2017 par la création et la mise en œuvre d'une initiative de recherche ciblée sur la santé et les changements climatiques, qui vise tout particulièrement les problèmes sous-jacents de la sécurité alimentaire et de la maladie de Lyme (2,5 millions de dollars);
- le soutien accordé au renforcement de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances annoncée dans le budget fédéral de 2017 par l'entremise d'investissements dans la recherche sur les drogues et autres substances (2,0 millions de dollars).

Le solde de la hausse nette s'explique par la participation des IRSC aux programmes des trois organismes, en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines. Le financement de ces programmes varie d'un exercice à l'autre, et les IRSC se voient accorder des fonds pour chaque concours distinct selon la correspondance des projets des candidats retenus avec le mandat de recherche en santé de l'organisme.

Des renseignements supplémentaires sur les dépenses prévues des IRSC pour l'exercice 2018-2019 sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019 des IRSC.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Financement de la recherche et de la formation en santé	28 184 844	1 043 857 390	1 072 042 234
Services internes	30 391 028	30 391 028
Total	58 575 872	1 043 857 390	1 102 433 262

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel	910 868 003	907 125 027	911 704 291
Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	25 489 387	34 646 332	43 803 273
Réseaux de centres d'excellence	22 589 000	21 740 400	21 740 400
Bourses d'études supérieures du Canada	21 104 926	21 250 000	21 250 000
Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	10 771 143	9 679 500	13 194 408
Subventions d'appui aux instituts	12 013 832	13 000 000	13 000 000
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 270 836	8 350 000	8 350 000
Chaires de recherche Canada 150	4 678 018
Chaires d'excellence en recherche du Canada	9 800 000	7 933 333	4 200 000
Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	3 106 750	3 344 250	1 737 000
Chaires de recherche industrielle dans les collèges	160 000	80 000	200 000

Investir au Canada

Raison d'être

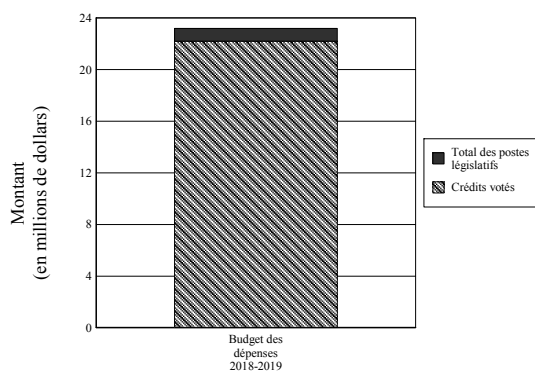
Investir au Canada a été constitué comme établissement public en 2018, après l'entrée en vigueur de la Loi sur Investir au Canada. Investir au Canada a pour mission, en vue de soutenir la prospérité économique du Canada et d'y stimuler l'innovation :

- de promouvoir, d'attirer et de faciliter les investissements directs étrangers au Canada;
- de coordonner les efforts du gouvernement et ceux du secteur privé et des autres intervenants en matière d'investissement direct étranger au Canada.

Le ministre du Commerce international est responsable de cette organisation. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel d'Investir au Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	22 203 434
Total des crédits votés	22 203 434
Total des postes législatifs	981 490
Total des dépenses budgétaires	23 184 924

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 23,2 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (22,2 millions de dollars de crédits votés et 1,0 million de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, Investir au Canada développera une stratégie cohésive en matière d'investissement direct étranger qui s'harmonisera avec la stratégie de croissance économique du Canada, fera la promotion du Canada comme destination de premier choix, et établira un cadre des services aux investisseurs de classe mondiale.

L'exercice 2018-2019 est le premier cycle complet d'activités d'Investir au Canada.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Attirer de l'investissement direct étranger	23 184 924	(dollars)	23 184 924
Total	23 184 924	23 184 924

La Société des ponts fédéraux Limitée

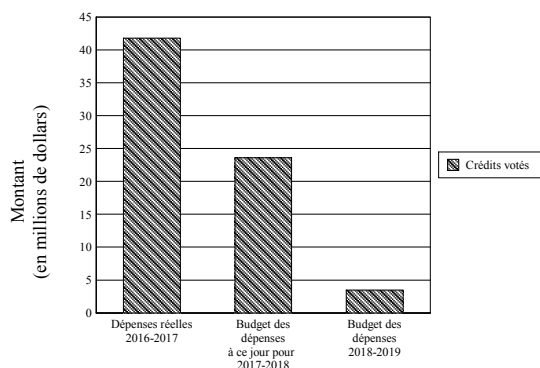
Raison d'être

La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est une société d'État mère, initialement créée en 1998, et ensuite fusionnée avec sa filiale en propriété exclusive, la Société du pont de la rivière Sainte-Marie, le 27 janvier 2015, et avec l'Administration du pont Blue Water, une société d'État mère, le 1er février 2015. La SPFL fournit une fonction de surveillance et de responsabilité au gouvernement du Canada pour des ponts internationaux particuliers et des structures associées en Ontario, incluant les parties canadiennes des ponts internationaux à Cornwall, aux Mille-Îles, à Sault Sainte-Marie et à Point Edward.

La SPFL rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Société	41 781 858	22 885 386	23 583 887	3 472 857
Total des crédits votés	41 781 858	22 885 386	23 583 887	3 472 857
Total des dépenses budgétaires	41 781 858	22 885 386	23 583 887	3 472 857

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 3,5 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses. Avec ce financement, la Société des ponts fédéraux Limitée effectuera des réfections majeures de la voie de circulation de l'île de Cornwall reliant le chenal Nord et le chenal Sud du pont international de la Voie maritime à Cornwall.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Gestion de ponts internationaux	3 472 857	3 472 857
Total	3 472 857	3 472 857

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.

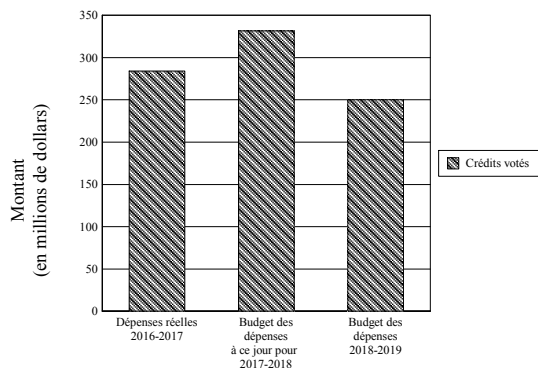
Raison d'être

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée est une société d'État créée en 1978 et dont la mission consiste à gérer, à exploiter et à entretenir le pont Jacques-Cartier, le pont Champlain et son estacade (structure de contrôle des glaces), le pont de l'Île-des-Sœurs, le tunnel de Melocheville et les sections fédérales du pont Honoré-Mercier et de l'autoroute Bonaventure, ainsi qu'à fournir au public un système de transport sécuritaire et efficace.

Le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la société	284 286 532	331 777 000	331 777 000	250 127 000
Total des crédits votés	284 286 532	331 777 000	331 777 000	250 127 000
Total des dépenses budgétaires	284 286 532	331 777 000	331 777 000	250 127 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 250,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses. Avec ce financement, Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée mènera à bien son programme d'entretien majeur des structures incluant la continuation de la réfection du pont Champlain actuel, la poursuite du programme de renforcement des composantes du pont Jacques-Cartier, et le programme d'entretien du pont Honoré-Mercier.

De façon globale, les autorisations totales (250,1 millions de dollars de crédits votés) de la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée pour 2018-2019 sont en baisse nette de 81,7 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse est principalement attribuable à la fin du programme de 10 ans pour l'entretien du pont Champlain et les travaux connexes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Passage efficace et sécuritaire sur les infrastructures gérées par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée	192 054 000	58 073 000	(dollars)	250 127 000
Total	192 054 000	58 073 000	250 127 000

Marine Atlantique S.C.C.

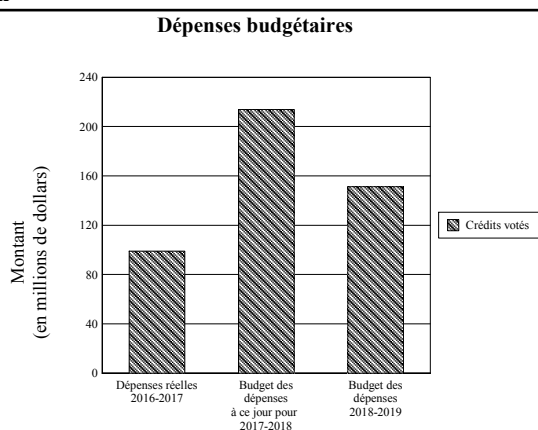
Raison d'être

Marine Atlantique S.C.C. (Marine Atlantique) est une société d'État mère créée en 1986 en vertu de la Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C., et elle a remplacé la Canadian National Marine pour fournir un service de traversier à longueur d'année prévu par la Constitution, entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.). Il s'agit du seul service de traversier au pays prévu dans la Constitution. La société exploite également un service non constitutionnel saisonnier, entre North Sydney et Argentia, à T.-N.-L. Marine Atlantique assure le transport de plus de 25 % de tous les visiteurs non-résidents vers T.-N.-L. ainsi que le transport de 66 % des marchandises et de 90 % des denrées périssables et d'une durée de vie critique. Le service est considéré comme vital pour les entreprises du Canada qui participent à l'économie régionale et pour la circulation des personnes en provenance et à destination de l'île de Terre-Neuve.

Le ministre des Transports est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan d'entreprise de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la société	98 967 000	76 545 000	213 734 000	151 104 000
Total des crédits votés	98 967 000	76 545 000	213 734 000	151 104 000
Total des dépenses budgétaires	98 967 000	76 545 000	213 734 000	151 104 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total d'environ 151,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (151,1 millions de dollars de crédits votés). Grâce à ce financement, Marine Atlantique sera en mesure de procurer un service de traversier mandaté en vertu de la Constitution entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse et Port-aux-Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que d'acquérir et d'entretenir des navires, des terminaux et l'infrastructure nécessaires pour la prestation du service.

De façon globale, le total des fonds autorisés de Marine Atlantique pour 2018-2019 représente une augmentation nette de 74,6 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

L'augmentation du financement est principalement attribuable à un financement fourni dans le cadre du budget fédéral de 2017 visant à soutenir les activités continues de Marine Atlantique. Le budget principal des dépenses de l'exercice précédent n'était pas représentatif du financement total requis pour l'exercice.

Un montant supplémentaire de 137,2 millions de dollars a été fourni dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses de l'exercice précédent alors que l'enveloppe précédente de financement de Marine Atlantique a expiré le 31 mars 2017.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Fournisseur de service de traversiers entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse	112 104 000	39 000 000	151 104 000
Total	112 104 000	39 000 000	151 104 000

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Raison d'être

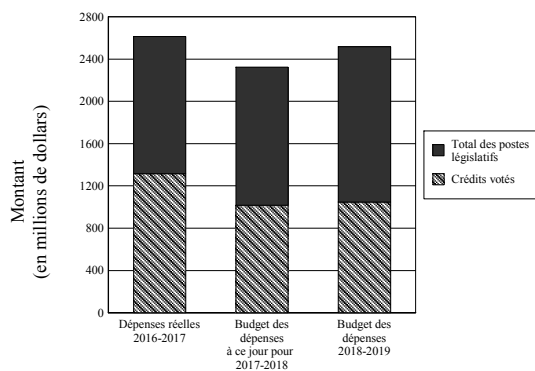
Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été créé en 1868 — un an après la Confédération — en raison de l'importance de l'agriculture pour le développement économique, social et culturel du Canada. Aujourd'hui, le Ministère aide à réunir les conditions propices à la rentabilité, à la durabilité et à l'adaptabilité à long terme du secteur agricole canadien. Agriculture et Agroalimentaire appuie le secteur au moyen d'initiatives qui favorisent l'innovation, la compétitivité et la gestion proactive des risques. Son but est de positionner les industries de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels de façon à ce qu'elles puissent réaliser leur plein potentiel en tirant parti des nouveaux débouchés sur les marchés nationaux et internationaux en croissance.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	889 616 909	535 624 241	542 871 519	568 453 709
5 Dépenses en capital	91 107 007	74 339 571	80 136 193	54 888 471
10 Subventions et contributions	336 496 052	335 932 000	394 757 984	425 525 000
Total des crédits votés	1 317 219 968	945 895 812	1 017 765 696	1 048 867 180
Total des postes législatifs	1 297 690 382	1 305 287 886	1 305 957 786	1 467 136 246
Total des dépenses budgétaires	2 614 910 350	2 251 183 698	2 323 723 482	2 516 003 426

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total d'environ 2 516,0 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (1 048,9 millions de dollars de crédits votés et 1 467,1 millions de dollars de crédits législatifs). Agriculture et Agroalimentaire Canada utilisera ce financement pour aider le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire à tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux et à utiliser la science et l'innovation pour renforcer ses avantages concurrentiels. Ce financement sera aussi utilisé pour aider le secteur à prévoir et à atténuer les risques et à y faire face d'une manière qui favorise une croissance durable. Le Ministère entreprendra la mise en œuvre de services et de programmes dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, un cadre stratégique quinquennal (2018-2023) établi par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ce partenariat est axé sur six grandes priorités :

- science, recherche et innovation;
- marchés et commerce;

- durabilité environnementale et changements climatiques;
- agriculture et transformation agroalimentaire à valeur ajoutée;
- confiance du public;
- gestion des risques.

Dans l'ensemble, les autorisations (votées et législatives) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour 2018-2019 correspondent à une augmentation nette de 264,8 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'année dernière.

Cette augmentation du financement est principalement attribuable aux points suivants :

- le soutien accru accordé aux programmes de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, principalement en raison de l'augmentation prévue des dépenses d'Agri-stabilité;
- le soutien accordé à la mise en œuvre du Programme d'investissement pour fermes laitières et du Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers;
- le respect des obligations rétroactives liées aux négociations collectives et l'application d'autres rajustements de la rémunération.

Pour de plus amples renseignements, consultez le plan ministériel d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour 2018-2019.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Risques du secteur	65 414 876	4 092 675	1 455 676 348	(1 000 000)	1 524 183 899
Science et innovation	374 123 835	45 151 631	192 835 000	(22 000 000)	590 110 466
Marchés nationaux et internationaux	85 086 126	627 165	178 538 000	(14 069 000)	250 182 291
Services internes	166 509 770	5 017 000	(20 000 000)	151 526 770
Total	691 134 607	54 888 471	1 827 049 348	(57 069 000)	2 516 003 426

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subventions versées à des bénéficiaires étrangers pour la participation auprès d'organisations internationales qui appuient l'agriculture	3 079 475	1 883 000	883 000
Paiements de subvention pour le programme des initiatives Agri-risques	100 000	100 000	300 000
Subvention au programme Solutions innovatrices Canada	200 000
Total des postes législatifs	187 399 026	167 300 000	177 568 000
Contributions			
Contributions à l'appui des programmes à coûts partagés exécutés par les provinces et les territoires dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture	206 480 000
Contributions à l'appui des investissements dans le secteur laitier	88 600 000
Contributions à l'appui du programme Agri-science dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture	36 755 000
Contributions à l'appui du programme Agri-innover dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture	21 700 000
Contributions à l'appui du programme Agri-marketing dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture	20 340 000
Contributions à l'appui du programme Agri-assurance dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture	12 280 000
Contributions pour le programme des initiatives Agri-risques	8 284 065	17 150 000	10 700 000
Contributions à l'appui du programme canadien d'adaptation agricole	2 182 027	5 591 000	10 061 000
Contributions à l'appui du programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture	1 857 891	5 382 000	5 382 000
Contributions à l'appui du programme des technologies propres en agriculture	4 500 000
Contributions en vertu du programme Objectif carrière de la Stratégie emploi jeunesse	2 335 411	864 000	3 214 000
Contributions à l'appui du programme Agri-compétitivité dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture	3 130 000
Contributions à l'appui du programme Agri-diversité dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture	1 000 000
Total des postes législatifs	1 049 901 650	1 075 124 348	1 223 956 348

Ministère de l'Emploi et du Développement social

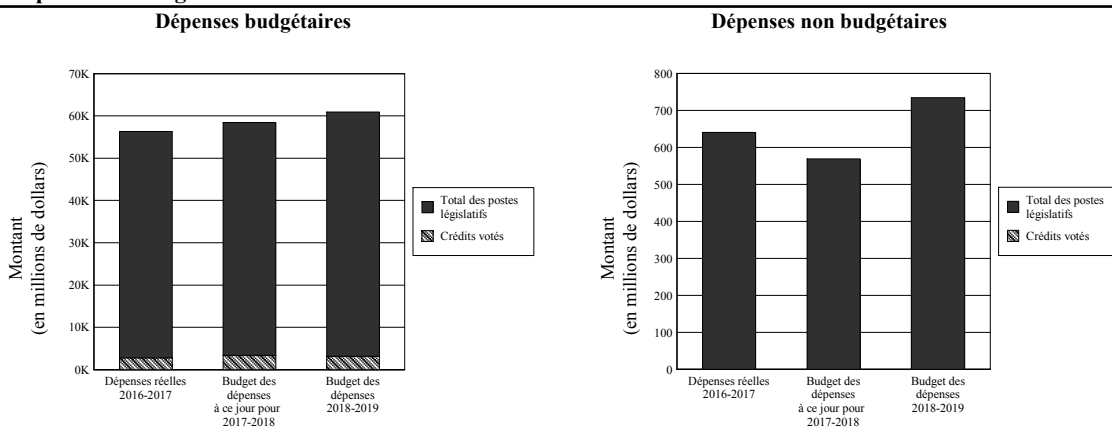
Raison d'être

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail et la ministre des Sports et des Personnes handicapées sont responsables de cette organisation.

La mission d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), y compris le Programme du travail et Service Canada, est de bâtir un Canada plus fort et plus concurrentiel, d'aider les Canadiens à faire les bons choix afin que leur vie soit plus productive et gratifiante, et d'améliorer leur qualité de vie.

EDSC fournit une gamme de programmes et de services qui touchent les Canadiens tout au long de leur vie. Le Ministère garantit aux aînés un revenu de base, appuie les travailleurs sans emploi, aide les étudiants à financer leurs études postsecondaires et soutient les parents qui élèvent de jeunes enfants. Le Programme du travail est responsable des lois et des politiques s'appliquant aux milieux de travail de compétence fédérale. Service Canada aide les citoyens à accéder aux programmes d'EDSC, de même qu'à d'autres programmes et services du gouvernement du Canada. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	685 357 826	576 846 158	674 294 536	676 783 319
5 Subventions et contributions	1 878 816 951	1 846 494 791	2 474 223 696	2 439 760 218
– Radiation de dettes – Prêts canadiens aux étudiants	174 802 163	203 470 823
Total des crédits votés	2 738 976 940	2 423 340 949	3 351 989 055	3 116 543 537
Total des postes législatifs	53 599 988 764	54 999 514 666	55 070 627 465	57 808 926 247
Total des dépenses budgétaires	56 338 965 704	57 422 855 615	58 422 616 520	60 925 469 784
Dépenses non budgétaires				
Total des postes législatifs	640 872 868	358 762 888	569 246 617	734 973 706
Total des dépenses non budgétaires	640 872 868	358 762 888	569 246 617	734 973 706

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

EDSC prévoit des dépenses budgétaires totalisant 60,9 milliards de dollars pour ses programmes et services en 2018-2019. Plus de 94 % des dépenses budgétaires prévues aideront directement la population canadienne par l'entremise du programme de la Sécurité de la vieillesse et d'autres programmes de paiements de transfert législatifs.

De cette somme, un montant de 3,1 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 57,8 milliards de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire, et il est fourni à titre d'information.

Les dépenses prévues pour 2018-2019 représentent une augmentation de 4,6 milliards de dollars, ou près de 8 %, comparativement aux dépenses réelles de 2016-2017, qui se chiffraient à 56,3 milliards de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation des paiements de la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) découlant du vieillissement de la population et de la hausse prévue du nombre de bénéficiaires et du montant des versements mensuels moyens.

Comparativement aux dépenses budgétaires du Budget principal des dépenses 2017-2018, qui s'élevaient à 57,4 milliards de dollars, les dépenses prévues pour 2018-2019, constituent une augmentation de 3,5 milliards de dollars, qui porte principalement sur les postes législatifs suivants :

- une augmentation de 2,0 milliards de dollars des versements de la pension de la Sécurité de la vieillesse qui s'explique par des changements apportés aux taux mensuels moyens et au nombre de bénéficiaires. En 2018-2019 le taux mensuel moyen prévu augmentera de 12,79 \$ par rapport à 2017-2018, et le nombre prévu de bénéficiaires croîtra de 2,84 %;
- une augmentation de 118,2 millions de dollars du Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et aux apprentis, principalement en raison de la mise en œuvre des mesures annoncées dans les budgets fédéraux de 2016 et de 2017, qui ont fait augmenter le nombre d'étudiants à faible revenu et à revenu moyen, y compris ceux ayant des enfants à charge, admissibles aux bourses canadiennes;
- une augmentation de 96,6 millions de dollars des Subventions canadiennes et des bons canadiens pour l'épargne-invalidité, en raison de la hausse constante du nombre de régimes enregistrés d'épargne-invalidité et de la participation accrue au programme.

Le Ministère prévoit dépenser 676,8 millions de dollars en 2018-2019 en dépenses de fonctionnement nettes (crédit 1), ce qui représente une augmentation de 100,0 millions de dollars par rapport aux 576,8 millions de dollars inscrits au Budget principal des dépenses 2017-2018. Cette augmentation nette est principalement liée au renouvellement, dans le budget fédéral de 2017, du financement du Programme des travailleurs étrangers temporaires et au nouveau financement prévu pour le programme de Sécurité de la vieillesse afin de faire face à la charge de travail accrue découlant du vieillissement de la population.

Les subventions et contributions votées (crédit 5) devraient atteindre 2,4 milliards de dollars en 2018-2019, ce qui représente une augmentation de 593,3 millions de dollars comparativement au Budget principal des dépenses 2017-2018. L'augmentation est principalement attribuable aux investissements annoncés dans le budget fédéral de 2017 pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les ententes sur le développement de la main-d'œuvre, la Stratégie emploi jeunesse et la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

En ce qui concerne les prêts non budgétaires, on constate une augmentation nette des autorisations de 376,2 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2017-2018, principalement en raison de l'instauration d'un modèle de contribution à taux fixe pour déterminer l'admissibilité au Programme canadien de prêts aux étudiants, qui permet à ces derniers d'acquérir une précieuse expérience de travail sans avoir à s'inquiéter d'une réduction de leur aide financière, comme il a été annoncé dans le budget fédéral de 2016. Le montant prévu du remboursement a été réduit, car un plus grand nombre d'étudiants bénéficie du Programme d'aide au remboursement, qui permet aux emprunteurs en difficulté financière de verser des paiements abordables fondés sur le revenu familial.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Régimes de pension et prestations	478 224 169	54 335 739 419	(240 864 504)	54 573 099 084
Apprentissage, développement des compétences et emploi	1 169 624 143	4 783 092 782	(804 409 119)	5 148 307 806
Développement social	46 209 795	672 388 820	718 598 615
Conditions et relations de travail	241 234 487	50 958 000	(125 235 000)	166 957 487
Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	250 235 842	(179 860 543)	70 375 299
Services internes	824 994 686	(576 863 193)	248 131 493
Total	3 010 523 122	59 842 179 021	(1 927 232 359)	60 925 469 784
.....					
Non budgétaire					Total
Apprentissage, développement des compétences et emploi					734 973 706
Total					734 973 706

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subventions aux apprentis	100 372 000	114 552 200	114 552 200
Programme Nouveaux Horizons pour les aînés	34 681 954	41 340 000	41 340 000
Subventions pour des projets de petite envergure du Fonds pour l'accessibilité	15 630 468	15 650 000	20 650 000
Subventions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, et aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux pour l'apprentissage, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	14 800 000	14 800 000
Subventions aux organismes sans but lucratif pour les activités admissibles à l'aide financière du Programme de partenariats pour le développement social	9 348 151	14 275 000	14 275 000
Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus	93 800	10 000 000	10 000 000
Subvention Passeport pour ma réussite Canada	9 500 000	9 500 000	9 500 000
Subvention pour la formation et l'innovation en milieu syndical	2 300 000
Programme de financement du travail	1 202 836	1 703 000	1 703 000
Subventions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	250 000	500 000	500 000
Subventions désignées à l'Organisation de coopération et de développement économiques	99 700	100 000	100 000
Total des postes législatifs	52 663 522 639	53 921 370 909	56 658 679 072
Contributions			
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation de ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	703 952 348	677 223 000	726 640 500
Contributions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour appuyer les activités visant à atténuer et à prévenir le problème des sans-abri au Canada et pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	155 243 991	158 762 578	162 346 220
Contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux, conseils de bande ou de tribu, détenteurs d'accord de la Stratégie pour la formation et les compétences des Autochtones, administrations municipales, organismes sans but lucratif, associations professionnelles, entreprises et organisations du secteur privé, consortiums, groupes de l'industrie, syndicats, organismes de réglementation, associations spéciales, établissements de santé publique, commissions scolaires, universités, collèges, cégeps, conseils sectoriels, conseils intersectoriels afin d'accroître la compétitivité et la productivité des milieux de travail en favorisant l'investissement dans les compétences de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences	11 823 737	43 240 013	67 610 918

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Contributions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, à des organismes et instituts de recherche et aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux pour aider les jeunes Canadiens à acquérir une expérience de travail et de vie tout en soutenant le service aux collectivités	29 955 780
Contributions à des organisations afin d'appuyer le développement des ressources humaines, la croissance économique, la création d'emplois et le maintien en poste dans les communautés minoritaires de langue officielle	11 990 000	12 000 000	12 000 000
Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail ou des affaires, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au développement social des Canadiens et des autres participants à la vie canadienne	7 944 009	5 840 000	10 129 905
Contributions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, et aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux pour l'apprentissage, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	8 457 994	3 209 000	3 209 000
Paiements aux organismes sans but lucratif pour mettre au point des activités d'éducation et de sensibilisation de portée nationale ou provinciale/territoriale/régionale afin de réduire l'incidence de la violence et de la fraude à l'égard des aînés	7 559 966	1 800 000	1 800 000
Total des postes législatifs	555 186 828	684 843 230	743 739 731
<u>Autres paiements de transfert</u>			
Ententes sur le développement de la main-d'œuvre	772 000 000	722 000 000	797 000 000
Paiements aux provinces et aux territoires aux fins de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	399 347 695

Ministère de l'Environnement

Raison d'être

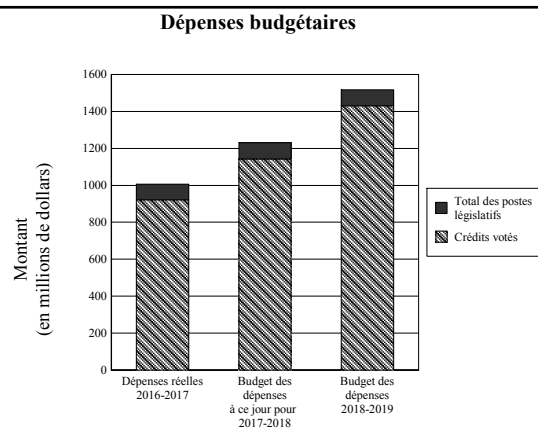
La ministre de l'Environnement et du Changement climatique est responsable de cette organisation.

Environnement et Changement climatique Canada est le ministère fédéral responsable d'un vaste éventail d'enjeux liés à l'environnement incluant la prise de mesures visant la croissance propre et la lutte contre les changements climatiques. Le Ministère prend également part à des activités visant la prévention et la gestion de la pollution, la préservation de la nature, et la prévision des conditions météorologiques et environnementales. Le Ministère aborde ces enjeux par l'entremise de diverses mesures, comme la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, la collaboration avec nos partenaires stratégiques, notamment les provinces, les territoires et les peuples autochtones, la surveillance, la recherche scientifique, l'élaboration de politiques et de règlements ainsi que par l'application des lois et règlements environnementaux.

L'orientation du programme du Ministère reflète l'interdépendance entre la durabilité de l'environnement et le bien-être économique.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel d'Environnement et Changement climatique Canada.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	715 399 847	700 976 667	751 203 501	752 618 946
5 Dépenses en capital	57 787 760	82 361 087	82 493 087	76 158 025
10 Subventions et contributions	148 617 669	119 485 748	309 276 888	600 641 292
Total des crédits votés	921 805 276	902 823 502	1 142 973 476	1 429 418 263
Total des postes législatifs	84 063 004	84 450 913	88 018 013	86 447 045
Total des dépenses budgétaires	1 005 868 280	987 274 415	1 230 991 489	1 515 865 308

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 1 515,9 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (1 429,4 millions de dollars de crédits votés et 86,4 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, Environnement et Changement climatique Canada assumera le leadership national afin de prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada et faire la transition vers une économie résiliente et à faible émission de carbone; travailler avec les provinces et les territoires, les municipalités, les peuples autochtones et d'autres partenaires pour mettre en œuvre le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques; prévenir la pollution dans les écosystèmes, l'eau et l'air; conserver et protéger les espèces et l'habitat; fournir des informations météorologiques et environnementales; élaborer et appliquer des règlements environnementaux.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) d'Environnement et Changement climatique Canada pour 2018-2019 sont en hausse nette de 528,6 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à :

- une augmentation de 473,0 millions de dollars pour le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone;
- une augmentation de 16,6 millions de dollars pour les rajustements salariaux négociés;
- une augmentation de 14,5 millions de dollars pour le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques;
- une augmentation de 14,4 millions de dollars pour le Plan d'action sur l'eau douce;
- une augmentation de 13,8 millions de dollars pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux;
- une augmentation de 11,3 millions de dollars pour la Stratégie emploi jeunesse;
- une diminution de 15,2 millions de dollars pour le Projet d'assainissement des sédiments du récif Randle;
- une diminution de 12,0 millions de dollars pour les activités liées à la Loi sur les espèces en péril.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Prendre des mesures visant la croissance propre et les changements climatiques	75 857 214	5 595 775	494 273 909	(426 167)	575 300 731
Prévention et gestion de la pollution	319 882 468	18 552 400	34 506 778	(19 752 058)	353 189 588
Prévisions des conditions météorologiques et environnementales	223 329 089	44 887 813	7 279 278	(57 181 972)	218 314 208
Préservation de la nature	108 058 850	2 137 326	64 581 327	(2 710 916)	172 066 587
Services internes	195 757 512	4 984 711	(3 748 029)	196 994 194
Total	922 885 133	76 158 025	600 641 292	(83 819 142)	1 515 865 308

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subventions à l'appui du Programme de conservation des zones naturelles	22 500 000	22 500 000	22 500 000
Subvention pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	2 326 122	2 800 000	2 800 000
Subvention au programme Solutions innovatrices Canada	50 000
Subventions à l'appui de Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	6 000	44 000	44 000
Contributions			
Contributions au Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	467 732 035
Contributions à l'appui de Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	32 223 112	30 418 713	30 741 565
Contributions à l'appui de Changements climatiques et qualité de l'air	18 043 165	22 519 229	23 730 933
Contributions à l'appui du Programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences relevant du volet Objectif carrière de la Stratégie d'emploi jeunesse	10 419 000	3 069 000	14 129 000
Contributions à l'appui d'Écosystèmes durables	16 210 500	8 130 993	12 342 572
Programme de contribution à l'intendance de l'habitat	13 187 733	14 584 584	10 584 584
Programme de financement communautaire ÉcoAction	4 468 743	4 525 000	4 525 000
Contributions à l'appui de services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	2 709 069	2 981 150	3 765 093
Contribution obligatoire à la Commission de coopération environnementale (CCE)	4 170 640	2 767 818	2 767 818
Contribution obligatoire à l'Organisation météorologique mondiale (OMM)	2 558 518	2 167 785	2 167 785
Contributions à l'appui de Gestion des substances et des déchets	1 161 807	1 495 965	1 097 307
Contributions à l'appui de Ressources en eau	792 500	964 157	930 500
Contribution obligatoire à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	190 875	206 140	206 140
Modalités relatives aux contributions obligatoires du Canada à la Convention de Minamata sur le mercure	200 000
Contribution obligatoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	235 671	190 000	190 000
Contribution obligatoire à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	121 214	121 214	100 000
Contribution obligatoire au besoin international sur le bambou et la rotin (INBAR)	36 960

Ministère de l'Industrie

Raison d'être

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) travaille avec les Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché équitable, efficace et concurrentiel.

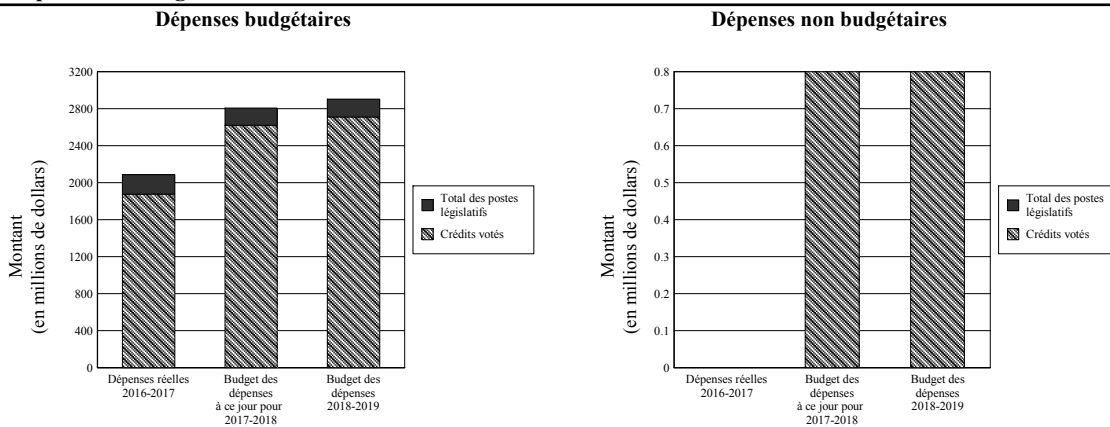
ISDE est un organisme fédéral qui gère le portefeuille de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Nota : Jusqu'à ce que la législation soit modifiée, l'appellation légale du ministère aux fins des lois de crédits demeure le ministère de l'Industrie.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	346 775 580	356 511 722	379 803 784	390 623 885
5 Dépenses en capital	14 559 638	11 234 609	16 660 125	5 983 000
10 Subventions et contributions	1 515 554 353	2 038 304 873	2 225 321 742	2 313 338 869
Total des crédits votés	1 876 889 571	2 406 051 204	2 621 785 651	2 709 945 754
Total des postes législatifs	210 024 214	184 854 942	186 408 876	194 935 684
Total des dépenses budgétaires	2 086 913 785	2 590 906 146	2 808 194 527	2 904 881 438
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés				
L15 Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la Loi sur le ministère de l'Industrie	300 000	300 000	300 000
L20 Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la Loi sur le ministère de l'Industrie	500 000	500 000	500 000
Total des crédits votés	800 000	800 000	800 000
Total des dépenses non budgétaires	800 000	800 000	800 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Innovation, Sciences et Développement économique Canada a trois responsabilités essentielles :

- personnes, compétences et collectivités;
- science, technologie, recherche et commercialisation;
- entreprises, investissement et croissance.

Un financement total de près de 2 904,9 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (2 709,9 millions de dollars de crédits votés et 194,9 millions de dollars de crédits législatifs). Renseignements supplémentaires sur l'utilisation des fonds en vue de la réalisation des plans et priorités de l'organisation, sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019.

De façon globale, les autorisations totales du ministère pour 2018-2019 sont en hausse nette de 314,0 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette hausse du financement est principalement attribuable à :

Nouveaux fonds provenant du budget fédéral de 2017 totalisant 568,5 millions de dollars principalement pour les programmes suivants :

- Initiative des supergrappes d'innovation (249,3 millions de dollars);
- Fonds stratégique pour l'innovation (99,3 millions de dollars);
- Fonds de technologies de développement durable (70,0 millions de dollars);
- Mitacs Inc. (36,0 millions de dollars);
- CodeCan (29,9 millions de dollars);
- Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle dirigée par l'Institut canadien de recherches avancées (25,0 millions de dollars);
- renouvellement de programmes (19,0 millions de dollars), incluant Futurpreneur Canada, l'Institut canadien de recherches avancées et l'Institut de l'informatique quantique;
- Résorption du fossé numérique (11,4 millions de dollars);
- Solutions innovatrices Canada (6,2 millions de dollars);
- Réseau de cellules souches (6,0 millions de dollars).

Financement additionnel de 28,5 millions de dollars pour :

- les rajustements salariaux négociés (14,8 millions de dollars);
- le Programme de compétences numériques pour les jeunes (10,0 millions de dollars);
- le renouvellement du programme d'acquisition d'une expérience professionnelle (3,7 millions de dollars).

Ces hausses sont partiellement compensées par une diminution nette de 283,0 millions de dollars principalement attribuable aux fluctuations du profil de financement approuvé des programmes existants et aux changements apportés aux prévisions législatives.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Sciences, technologie, recherche et commercialisation	19 117 642	1 251 636 898 (dollars)	1 270 754 540
Entreprises, investissement et croissance	500 794 503	5 228 000	731 970 311	(238 827 231)	999 165 583
Personnes, compétences et collectivités	23 993 534	53 000	444 378 294	468 424 828
Services internes	200 034 487	702 000	(34 200 000)	166 536 487
Total	743 940 166	5 983 000	2 427 985 503	(273 027 231)	2 904 881 438
.....					
Non budgétaire					Total
Entreprises, investissement et croissance					800 000
Total					800 000

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subvention à l'Union internationale des télécommunications, Genève (Suisse)	5 608 000	300 000	4 808 000
Subvention au programme Solutions innovatrices Canada	700 000
Subvention pour la Corporation du secrétariat du commerce intérieur	375 000	85 000	550 000
Subvention à l'Organisation de coopération et de développement économiques	300 000	550 000	300 000
Subvention au Conseil consultatif canadien de la radio	85 000	4 808 000	85 000
Total des postes législatifs	4 500 000	2 500 000
Contributions			
Contributions en vertu du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	740 926 765	995 423 553	510 034 830
Contributions à la Fondation canadienne pour l'innovation	198 550 000	250 900 000	330 700 000
Contributions provenant du Fonds stratégique pour l'innovation	294 042 835
Contribution en vertu du programme Brancher pour innover	65 874 564	249 025 199
Contributions au titre de l'Initiative des supergrappes d'innovation	243 903 341
Contributions en vertu de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense	152 757 470	177 912 000	168 300 957
Contributions à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	57 758 760	101 540 514	87 691 000
Contributions à Mitacs Inc.	38 900 000	39 500 000	66 000 000
Contributions à Genome Canada	5 000 000	35 400 000	48 400 000
Contributions en vertu du Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile	22 127 500	98 566 809	46 833 300
Contributions en vertu du Programme de démonstration de technologies	28 397 628	49 025 560	41 201 155
Contributions en vertu du programme du Fonds spécial pour le développement du Nord de l'Ontario	31 540 000	31 840 000	36 440 000
Contributions dans le cadre du programme CodeCan	29 009 135
Contributions à CANARIE Inc.	20 000 000	23 800 000	20 848 727
Contribution au Centre pour la recherche et le développement des médicaments	16 000 000	16 000 000
Contributions en vertu du programme C Series de Bombardier	55 447 443	15 517 520
Contributions en vertu du programme Un Canada branché	69 975 122	76 000 000	14 738 395
Contributions à l'Institut Perimeter pour la physique théorique	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Contributions dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse – programme Compétences numériques des jeunes	9 479 500
Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	8 360 008	8 360 008	8 360 008
Contributions dans le cadre du Programme d'innovation pour les fournisseurs du secteur de l'automobile	14 631 036	24 484 628	7 233 910
Contributions à l'Institut canadien de recherches avancées	5 000 000	7 000 000
Contributions à Futurpreneur Canada	7 000 000	7 000 000
Contributions dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse – programme des Ordinateurs pour les écoles	4 008 678	3 200 242	6 162 085
Contributions au Réseau de cellules souches	6 794 532	6 000 000	6 000 000
Contributions à l'Université de Waterloo aux fins de l'Institut de l'informatique quantique	5 000 000	5 000 000
Contributions dans le cadre du programme d'échange en matière de littérature numérique	4 294 315
Contributions pour le programme de développement de la technologie accessible	3 413 743
Contributions au Conseil des académies canadiennes	3 452 545	3 000 000	3 000 000
Contributions en vertu du programme de soutien aux femmes entrepreneures	2 837 475

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
Contributions à Parlons sciences	2 475 000	2 600 000	2 700 000
Contributions dans le cadre du programme d'accès abordable	2 428 439
Contributions en vertu du Programme pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles	1 612 403	1 690 000	1 690 000
Contributions en vertu du Programme d'activités stratégiques	312 206	243 995	810 000
Contributions en vertu de l'Initiative de développement économique	1 171 274	1 000 000	800 000
Total des postes législatifs	120 490 222	100 429 621	114 646 634

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration

Raison d'être

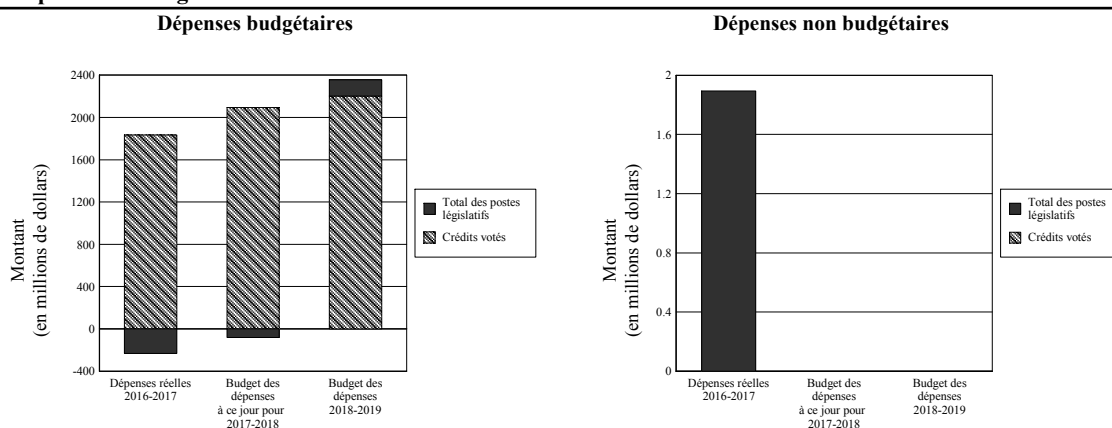
Le Canada est un pays d'immigrants, ayant accueilli 15 millions de personnes depuis la Confédération et comptant plus de 200 communautés ethniques. L'immigration a largement contribué à façonner le pays diversifié et prospère d'aujourd'hui, et, en regardant vers l'avenir, elle pourrait être tout aussi essentielle à la cohésion sociale et à la prospérité économique futures du Canada. À cette fin, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada facilite l'entrée de résidents temporaires, gère la sélection, l'établissement et l'intégration de nouveaux arrivants, accorde la citoyenneté et délivre des passeports aux citoyens admissibles.

Cet organisme est placé sous la responsabilité du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

Nota : Jusqu'à ce que la législation soit modifiée, l'appellation légale du ministère aux fins des lois de crédits demeure le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	622 817 222	545 294 901	704 975 579	822 861 988
5 Dépenses en capital	20 785 766	23 756 038	37 526 991	21 816 321
10 Subventions et contributions	1 187 264 671	1 170 171 545	1 350 170 934	1 356 435 547
– Radiation de dettes – prêts aux immigrants	1 962 794	397 019
Total des crédits votés	1 832 830 453	1 739 222 484	2 093 070 523	2 201 113 856
Total des postes législatifs	(232 780 204)	(92 262 896)	(81 915 962)	154 549 420
Total des dépenses budgétaires	1 600 050 249	1 646 959 588	2 011 154 561	2 355 663 276
Dépenses non budgétaires				
Total des postes législatifs	1 893 585
Total des dépenses non budgétaires	1 893 585

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 2 355,7 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (2 201,1 millions de dollars de crédits votés et 154,5 millions de dollars de crédits législatifs).

Avec ce financement, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada continuera à attirer des immigrants qui soutiennent l'économie canadienne et y contribuent, à fournir des mesures d'ordre humanitaire à ceux qui sont dans le besoin, à continuer de délivrer des documents de voyage aux personnes admissibles ainsi qu'à honorer les ententes avec ses différents partenaires.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour 2018-2019 sont en hausse nette de 708,7 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Les principaux éléments ayant contribué à cette hausse nette du financement d'un exercice à l'autre sont les suivants :

- une augmentation de 236,6 millions de dollars en raison de rajustements législatifs liés au fonds renouvelable de Passeport Canada, essentiellement pour tenir compte de la baisse de revenus à la suite de l'instauration de l'option du passeport de 10 ans en 2013;
- une augmentation de 287,9 millions de dollars liée au plan des niveaux d'immigration pour 2017 (218,9 millions de dollars) et au plan des niveaux d'immigration pour 2018 (69,0 millions de dollars), afin de faciliter l'admission des meilleurs talents et d'appuyer la réunification des familles et la protection des réfugiés; cela comprend aussi le financement du soutien à l'établissement pour tous les nouveaux arrivants ainsi que les prestations de maladie pour toutes les personnes admissibles;
- une augmentation de 112,0 millions de dollars pour la subvention aux fins de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration;
- une augmentation de 89,8 millions de dollars pour le programme fédéral de santé intérimaire pour couvrir les augmentations de coûts liés à l'offre de soins de santé aux bénéficiaires admissibles;
- une augmentation de 28,1 millions de dollars afin de poursuivre la mise en œuvre du dépistage biométrique dans le système d'immigration du Canada;
- une augmentation de 15,0 millions de dollars pour les rajustements salariaux négociés;
- une diminution de 58,1 millions de dollars pour les initiatives d'installation des réfugiés syriens étant donné que ces initiatives amorcent leur dernière étape, où le financement est principalement utilisé pour les mesures d'établissement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés	440 807 636	1 859 408	1 356 435 547	1 799 102 591
Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires	188 751 845	1 125 987	(9 937 812)	179 940 020
Citoyenneté et passeports	538 574 182	199 850	(384 859 456)	153 914 576
Services internes	204 075 013	18 631 076	222 706 089
Total	1 372 208 676	21 816 321	1 356 435 547	(394 797 268)	2 355 663 276

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subvention aux fins de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration	378 213 000	378 213 000	490 253 000
Subvention pour l'élaboration des politiques sur les migrations	348 909	350 000	350 000
Contributions			
Programme d'établissement	649 218 270	701 528 602	776 709 188
Aide à la réinstallation	156 173 024	85 625 943	87 669 359
Organisation internationale pour les migrations	2 140 178	1 454 000	1 454 000

Ministère de la Défense nationale

Raison d'être

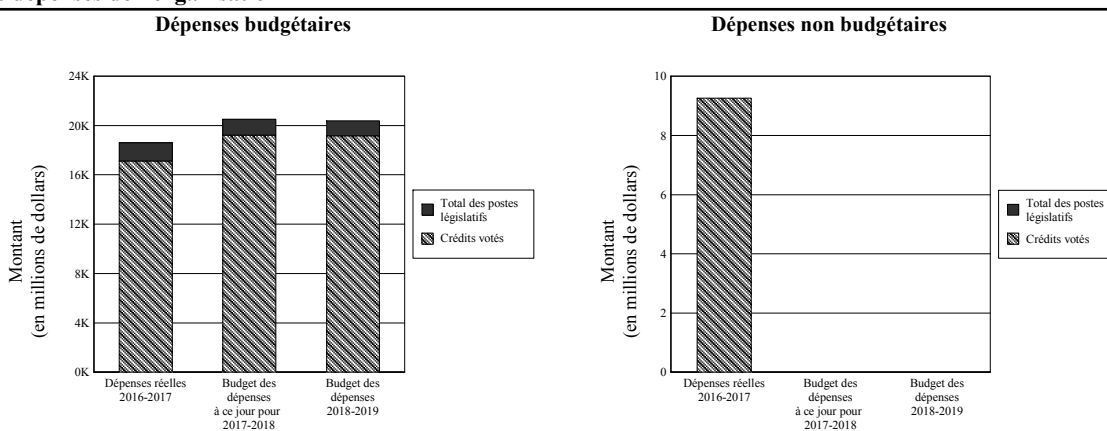
Au nom de la population canadienne, les Forces armées canadiennes (FAC) et le ministère de la Défense nationale (MDN) sont prêts à appuyer une vision selon laquelle le Canada assure :

- sa protection au pays, sa souveraineté étant bien défendue par des Forces armées canadiennes disposées à prêter assistance lors de catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, ainsi que dans les opérations de recherche et sauvetage;
- sa sécurité en Amérique du Nord, en étant actif au sein d'un partenariat de défense renouvelé dans le cadre du NORAD et avec les États-Unis;
- son engagement dans le monde, les Forces armées canadiennes faisant leur part dans le cadre des efforts du Canada en vue d'assurer un monde plus stable et pacifique, notamment grâce aux opérations de soutien et de maintien de la paix.

En vertu de la Loi sur la Défense nationale, le MDN et les FAC sont deux entités distinctes travaillant ensemble au quartier général de la Défense nationale à s'acquitter de leur principale responsabilité, qui consiste à assurer la défense du Canada et des Canadiens.

Le ministre de la Défense nationale est responsable du MDN.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017		2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
			Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires					
Crédits votés					
1 Dépenses de fonctionnement	13 919 219 357	14 201 614 868	15 247 027 185		15 237 553 800
5 Dépenses en capital	3 055 226 195	3 102 710 864	3 802 246 674		3 761 023 833
10 Subventions et contributions	150 784 806	164 695 408	177 003 422		176 719 317
Total des crédits votés	17 125 230 358	17 469 021 140	19 226 277 281		19 175 296 950
Total des postes législatifs	1 480 923 171	1 193 046 094	1 271 996 114		1 202 283 005
Total des dépenses budgétaires	18 606 153 529	18 662 067 234	20 498 273 395		20 377 579 955
Dépenses non budgétaires					
Crédits votés					
– Compte d'avance du fonds de roulement	9 262 275
Total des crédits votés	9 262 275
Total des dépenses non budgétaires	9 262 275

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le ministère de la Défense nationale prévoit des dépenses budgétaires de 20,4 milliards de dollars pour l'exercice 2018-2019. De cette somme, un montant de 19,2 milliards de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 1,2 milliard de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation, et il est fourni à titre d'information. Avec ce financement, la Défense nationale

continuera d'assurer une gestion financière responsable du budget de défense et contribuera à la protection du Canada, à sa sécurité en Amérique du Nord et à son engagement dans le monde.

L'augmentation nette de l'autorisation de crédit de 1,7 milliard de dollars, soit environ 9,2 % du Budget principal des dépenses 2017-2018 par rapport au Budget principal des dépenses 2018-2019 du ministère de la Défense nationale, est attribuable à une augmentation de 1,0 milliard de dollars des coûts de fonctionnement, à une augmentation de 658,3 millions de dollars des coûts d'immobilisations, à une augmentation de 12,0 millions de dollars des subventions et contributions, et à une augmentation de 9,7 millions de dollars des paiements législatifs.

Parmi les facteurs importants qui contribuent à l'augmentation des dépenses nettes, on compte :

- une augmentation du financement pour les dépenses en capital lié à la politique Protection, Sécurité, Engagement pour des investissements dans de grands projets d'immobilisations tels que les aéronefs de recherche et sauvetage à voiture fixe, les Navires de combat canadien et la modernisation des véhicules blindés légers;
- une augmentation des fonds de fonctionnement liés à la politique de défense Protection, Sécurité, Engagement;
- une augmentation du financement lié à la solde militaire et à la signature des nouvelles conventions collectives;
- une augmentation des paiements de transfert liés à la politique de défense Protection, Sécurité, Engagement pour l'innovation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Forces prêtes au combat	8 739 149 738	138 356 761	2 450 000	(25 555 092)	8 854 401 407
Bases, systèmes de technologie de l'information et d'infrastructure durables	2 923 485 318	609 342 951	5 450 000	(164 936 958)	3 373 341 311
Acquisition de capacités	348 492 854	2 787 817 774	(407 085)	3 135 903 543
Équipe de la Défense	2 836 660 200	14 604 962	3 548 000	(14 136 423)	2 840 676 739
Concept de force de l'avenir	658 678 933	117 619 198	12 133 909	(190 000)	788 242 040
Opérations	714 214 182	17 813 916	155 263 408	(134 568 585)	752 722 921
Services internes	573 701 372	75 468 271	(16 877 649)	632 291 994
Total	16 794 382 597	3 761 023 833	178 845 317	(356 671 792)	20 377 579 955

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subventions à l'appui du Programme de dédommagement des employeurs de réservistes	2 400 000	2 450 000
Programme innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité	2 000 000
Subventions à l'appui du Programme d'engagement de la Défense	499 707	500 000	500 000
Programme de subventions pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada : Ligue navale du Canada	458 000	467 000	474 000
Programme de subventions pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada : Ligue des cadets de l'Armée du Canada	458 000	467 000	474 000
Programme de subventions pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada : Ligue des cadets de l'Air du Canada	458 000	467 000	474 000
Total des postes législatifs	26 397	26 000	26 000
Contributions			
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Budget militaire de l'OTAN (Programmes de l'OTAN)	84 599 569	77 992 408	104 907 000
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Programme de l'OTAN d'investissement au service de la sécurité (Programmes de l'OTAN)	33 965 769	60 100 000	32 580 408
Contributions à l'appui au Programme d'instruction et de coopération militaires	10 843 564	11 389 000	11 389 000
Programme innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité	10 000 000
Contributions à l'appui du Programme d'aide aux immobilisations	5 177 394	5 500 000	5 450 000
Contribution à l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens	2 908 142	3 100 000	3 100 000
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Autres activités de l'OTAN	1 787 572	2 182 000	2 787 000
Contribution au Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique	129 089	131 000	133 909
Total des postes législatifs	2 134 705	2 600 000	2 100 000

Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

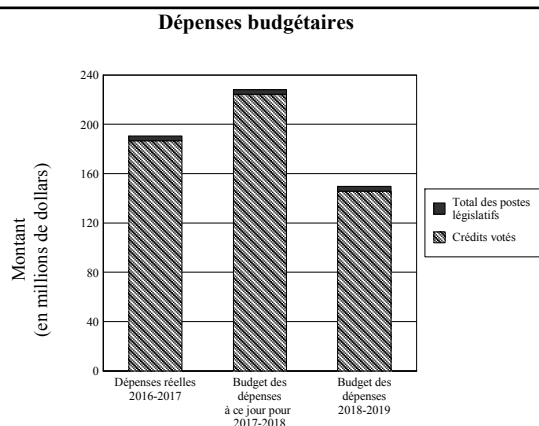
Raison d'être

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a été établi en 1987 afin de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien et de faire valoir les intérêts de cette région lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets dans le cadre de la politique économique nationale.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	33 928 250	34 394 598	34 645 668	35 965 364
5 Subventions et contributions	152 743 516	161 523 000	189 690 082	109 773 000
Total des crédits votés	186 671 766	195 917 598	224 335 750	145 738 364
Total des postes législatifs	3 811 508	3 701 461	3 751 061	3 825 014
Total des dépenses budgétaires	190 483 274	199 619 059	228 086 811	149 563 378

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 149,6 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (145,7 millions de dollars de crédits votés et 3,8 millions de dollars de crédits législatifs).

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada pour 2018-2019 sont en baisse nette de 50,1 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse du financement est principalement attribuable à la diminution nette de 51,8 millions de dollars des contributions et autres paiements de transfert, et à l'augmentation des coûts d'exploitation de 1,7 million de dollars. Les facteurs qui contribuent à l'augmentation nette dans le Budget principal des dépenses 2018-2019 sont les suivants :

- une augmentation de 5,0 millions de dollars pour financer la bonification annoncée dans le cadre du budget fédéral de 2017 pour le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest;
- une augmentation de 1,7 million de dollars des fonds de fonctionnement pour les rajustements salariaux négociés;
- une diminution de 46,2 millions de dollars des fonds en raison de la fin du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;
- une diminution de 6,1 millions de dollars des fonds versés sous forme de contribution pour la conclusion du projet réalisé avec la

Fondation Rick Hansen et d'autres rajustements de flux de trésorerie pour des projets mineurs;

- une diminution de 4,5 millions de dollars des fonds de contribution provenant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour appuyer l'établissement d'un centre d'excellence en matière d'animaux et de fourrage.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Développement économique de l'Ouest canadien	27 875 489	109 773 000	137 648 489
Services internes	11 914 889	11 914 889
Total	39 790 378	109 773 000	149 563 378

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subventions pour le Programme de diversification de l'Ouest	5 000 000	5 000 000
Contributions			
Contributions destinées au Programme de diversification de l'économie de l'Ouest	84 983 794	78 266 678	72 716 678
Contributions destinées au Programme de développement des collectivités	28 228 125	28 156 322	28 156 322
Contributions destinées à l'Initiative pour les femmes entrepreneurs	4 105 575	3 900 000	3 900 000

Ministère de la Justice

Raison d'être

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada est responsable de cette organisation. Le mandat ministériel a pour but de soutenir cette double fonction.

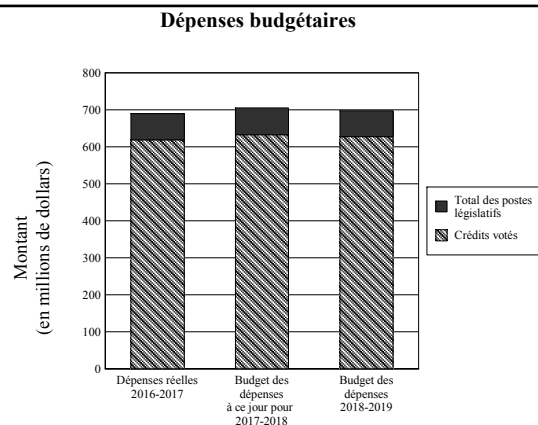
Dans le cadre du régime fédéral canadien, l'administration de la justice est partagée entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère assiste la ministre de la Justice dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 53 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale, la justice familiale, l'accès à la justice, le droit applicable aux Autochtones, le droit public et le droit international privé.

Le Ministère soutient également la procureure générale dans ses fonctions de première conseillère juridique de la Couronne.

Le Ministère fournit des avis juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, et rédige des textes législatifs.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	245 298 460	234 300 919	239 039 331	236 419 587
5 Subventions et contributions	374 462 688	350 315 319	394 315 319	391 765 319
Total des crédits votés	619 761 148	584 616 238	633 354 650	628 184 906
Total des postes législatifs	70 058 298	71 543 418	72 261 384	69 560 097
Total des dépenses budgétaires	689 819 446	656 159 656	705 616 034	697 745 003

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 697,7 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (628,2 millions de dollars de crédits votés et 69,6 millions de dollars de crédits législatifs).

Avec ce financement, le ministère de la Justice pourra s'acquitter de trois rôles distinctifs au sein du gouvernement du Canada. Le ministère agit :

- en tant que ministère stratégique ayant des responsabilités étendues, chargé de superviser toutes les questions touchant l'administration de

la justice qui relèvent du domaine fédéral, et, à ce titre, il s'efforce de garantir à tous les Canadiens l'accès à un système de justice équitable et pertinent;

- en tant que fournisseur d'un vaste éventail de services de consultation juridique et d'ordre législatif aux ministères et organismes du gouvernement;
- en tant qu'organisme central responsable du soutien du ministre dans sa formulation de conseils au Cabinet sur toutes les questions juridiques.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le Plan ministériel 2018-2019 du ministère de la Justice.

Les autorisations totales du ministère de la Justice pour 2018-2019 (votées et législatives) sont en hausse nette de 41,6 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 20,7 millions de dollars du financement pour le soutien fédéral au système canadien de justice familiale (budget fédéral de 2017);
- une augmentation de 14,2 millions de dollars du financement sous la forme de contributions pour les services d'aide juridique pour l'immigration et les réfugiés (budget fédéral de 2017);
- une augmentation de 11,0 millions de dollars pour le Programme de justice autochtone (budget fédéral de 2017);
- une augmentation de 3,0 millions de dollars du financement sous forme de contribution pour les systèmes d'aide juridique en matière pénale pour les provinces et territoires (budget fédéral de 2016);
- une augmentation de 2,7 millions de dollars pour les rajustements salariaux négociés;
- une diminution de 6,9 millions de dollars pour la temporisation des fonds en appui à l'utilisation et à la protection de renseignements classifiés dans le cadre de procédures d'immigration;
- une diminution de 0,5 million de dollars pour le transfert de fonds au ministère de la Santé pour appuyer la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paievements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Support au système de justice	45 993 563	391 765 319	437 758 882
Services Juridiques	454 853 562	(270 000 000)	184 853 562
Services internes	101 332 559	(26 200 000)	75 132 559
Total	602 179 684	391 765 319	(296 200 000)	697 745 003

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Subventions provenant du Fonds d'aide aux victimes	2 284 080	3 250 000	3 250 000
Subventions à l'appui du Programme juridique de partenariat et d'innovation	1 524 158	1 749 158	1 749 158
Subventions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	83 965	600 000	600 000
Subventions à l'appui du Fonds pour le renouvellement du système de justice pour les jeunes	79 643	79 655	79 655
Subventions versées en vertu du Fonds du Programme de la justice applicable aux Autochtones	50 000	50 000
<u>Contributions</u>			
Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes	141 692 415	141 692 415	141 692 415
Contributions aux provinces afin de contribuer aux services d'aide juridique en matière pénale	122 577 507
Contributions provenant du Fonds d'aide aux victimes	16 463 951	24 537 265	24 487 265
Contributions au financement du Fonds canadien de justice familiale	15 997 656	16 000 000
Contributions aux provinces afin de contribuer aux services d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés	14 200 000
Contributions versées en vertu du Fonds du Programme de la justice applicable aux Autochtones	13 531 043	2 900 000	12 650 000
Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes – Placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	11 048 000	11 048 000	11 048 000
Contributions à la mise en œuvre des obligations linguistiques de la Loi sur les contraventions	3 882 648	9 094 900	9 094 900
Contributions aux provinces en vertu du Fonds pour le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones	7 918 177	7 961 363	7 961 363
Contributions aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques)	6 256 593	6 406 593	6 556 593
Contributions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	6 247 291	5 892 845	5 892 845
Contributions à l'appui du Fonds de justice pour les jeunes	4 226 123	4 425 345	4 425 345
Contributions visant la composante relative au service d'un avocat rémunéré par l'État du Programme d'aide juridique	4 150 000	3 650 000
Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie	3 646 000	3 631 276	3 631 276
Contributions à l'appui du Programme juridique de partenariat et d'innovation	1 266 867	1 288 997	1 113 997
Fonds de réserve des équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés	550 000	550 000
Contributions versées à la Conférence de la Haye de droit international privé	296 044	250 000	315 000
Contributions versées à l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)	178 226	80 000	190 000

Ministère de la Santé

Raison d'être

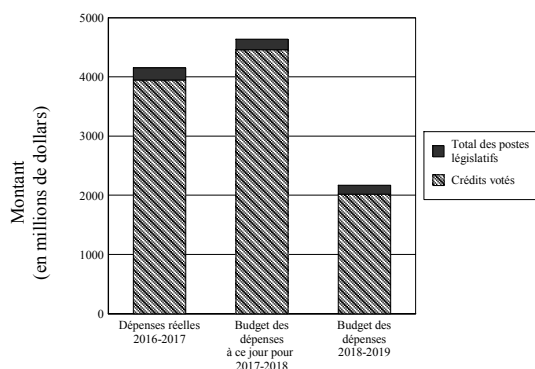
Santé Canada réglemente certains produits et certaines substances contrôlées, et encourage l'innovation et l'échange d'information au sein du système de santé canadien pour aider la population canadienne à maintenir et à améliorer son état de santé.

La ministre de la Santé est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019 de Santé Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 925 790 694	1 943 584 804	2 114 922 599	749 018 765
5 Dépenses en capital	28 922 226	37 230 214	38 800 214	26 097 447
10 Subventions et contributions	1 993 219 093	2 116 553 920	2 304 604 943	1 243 455 426
Total des crédits votés	3 947 932 013	4 097 368 938	4 458 327 756	2 018 571 638
Total des postes législatifs	205 285 111	170 992 070	180 314 171	152 943 404
Total des dépenses budgétaires	4 153 217 124	4 268 361 008	4 638 641 927	2 171 515 042

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 2,2 milliards de dollars (2,0 milliards de dollars de crédits votés et 0,2 milliard de dollars de crédits législatifs) est prévu dans le budget principal des dépenses.

Avec ce financement, Santé Canada continuera d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens afin que la santé de la population canadienne soit l'une des meilleures du monde en matière de longévité, de style de vie et d'utilisation efficace du système public de soins de santé.

Les autorisations totales de Santé Canada pour 2018-2019 sont en diminution nette de 2,1 milliards de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

La cause principale de cette réduction des autorisations de Santé Canada est liée au décret C.P. 2017-1465 qui, le 30 novembre 2017, a transféré du ministère de la Santé au ministère des Services aux Autochtones Canada la responsabilité à l'égard du secteur de

l'administration publique fédérale connu, au ministère de la Santé, sous le nom de Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI), pour un montant de 3,1 milliards de dollars. Cette réduction est partiellement compensée par des augmentations qui continueront à appuyer les buts de Santé Canada ainsi que les priorités du gouvernement du Canada dans les domaines suivants :

Soutenir l'innovation dans le domaine des soins de santé et de la recherche médicale :

- 850,0 millions de dollars pour améliorer l'initiative des soins à domicile et des services de santé mentale du Canada;
- 55,0 millions de dollars pour promouvoir un système de soins de santé plus innovateur par l'entremise de l'Inforoute Santé du Canada, de la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé et de l'Institut canadien d'information sur la santé;
- 17,9 millions de dollars pour améliorer l'accessibilité, le caractère abordable et l'utilisation appropriée des médicaments sur ordonnance et des appareils médicaux.

Appuyer le rôle de réglementation de Santé Canada :

- 65,1 millions de dollars pour mettre en œuvre et administrer un cadre fédéral visant à légaliser et à réglementer de façon stricte le cannabis;
- 32,7 millions de dollars pour maintenir les activités réglementaires essentielles pour les produits thérapeutiques;
- 13,8 millions de dollars pour appuyer la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances;
- 8,6 millions de dollars pour un nouveau régime fédéral à l'égard des avantages et des effets néfastes des produits de vapotage.

Évaluer et aborder les effets sur la santé de l'environnement :

- 13,1 millions de dollars pour appuyer le cadre horizontal visant à remédier au problème des activités qui contribuent à la pollution atmosphérique;
- 5,8 millions de dollars pour l'adaptation aux répercussions des changements climatiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Systèmes de soins de santé	28 870 338	1 242 111 426	1 270 981 764
Protection et promotion de la santé	731 178 738	10 913 260	1 100 000	(145 635 287)	597 556 711
Services internes	299 191 922	15 184 187	244 000	(11 643 542)	302 976 567
Total	1 059 240 998	26 097 447	1 243 455 426	(157 278 829)	2 171 515 042

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
<u>Subventions</u>			
Fonds d'investissement-santé pour les territoires	27 000 000
Total des postes législatifs	37 877 924
<u>Contributions</u>			
Contribution à l'Institut canadien d'information sur la santé	78 863 979	78 748 979	83 808 979
Contribution à Inforoute Santé du Canada	21 000 000	29 000 000	50 000 000
Contribution au Partenariat canadien contre le cancer	47 500 000	47 500 000	43 100 000
Programme de contribution pour les langues officielles en santé	36 400 000	33 800 000	33 800 000
Programme sur l'usage et les dépendances aux substances	22 793 236	26 350 014	28 050 014
Programme de contributions pour les politiques en matière de soins de santé	9 284 670	26 874 000	27 118 000
Programme du fonds canadien de recherche sur le cerveau	24 992 085	27 000 000	23 500 000
Contribution à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé	16 058 769	16 058 769	20 058 769
Contribution à la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé	17 000 000	17 000 000	17 000 000
Programme de contribution de la Commission de la santé mentale du Canada	14 250 000	14 250 000
Programme de contributions aux survivants de la thalidomide	11 185 847	8 323 200	8 489 664
Contribution à l'Institut canadien sur la sécurité des patients	7 600 000	7 600 000	7 600 000
Société canadienne du sang : programme de recherche et de développement sur le sang	5 175 000	5 000 000	5 000 000
Contribution destinée à renforcer le système de don et de transplantation de tissus et d'organes au Canada	3 580 000	3 580 000	3 580 000
Programme de contribution au renforcement des capacités d'adaptation en matière de santé et changements climatiques	1 000 000
Programme de contribution à la sensibilisation au radon	100 000
Total des postes législatifs	788 401
<u>Autres paiements de transfert</u>			
Paiements aux provinces et aux territoires aux fins des soins à domicile et de la santé mentale	850 000 000

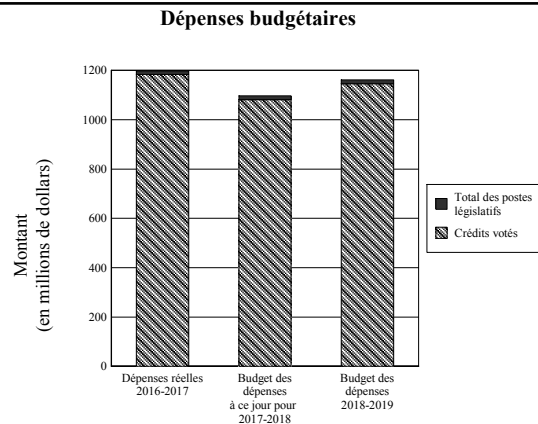
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile

Raison d'être

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (SPPC) joue un rôle clé en assumant la responsabilité fondamentale du gouvernement pour la sécurité de ses citoyens. Le ministre de la SPPC est responsable du Ministère. La législation régissant le Ministère établit trois rôles essentiels : (i) appuyer le ministre dans ses responsabilités quant aux questions liées à la sécurité publique et à la gestion des mesures d'urgence qui ne sont pas attribuées à un autre organisme fédéral, (ii) assumer, à l'échelle nationale, un rôle de premier plan en matière de sécurité publique et de protection civile, et (iii) appuyer le ministre dans ses responsabilités liées à la coordination des organismes du portefeuille de la Sécurité publique.

Le Ministère offre des conseils et un soutien stratégiques au ministre de la SPPC sur divers enjeux, notamment la sécurité nationale, les stratégies frontalières, la lutte contre le crime et la gestion des mesures d'urgence. Il met également en œuvre un certain nombre de programmes de subventions et de contributions liés à la gestion des mesures d'urgence, à la sécurité nationale et à la sécurité des collectivités.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	151 982 128	123 231 161	135 097 933	138 311 494
5 Subventions et contributions	1 031 209 114	914 540 358	946 323 439	1 007 864 906
Total des crédits votés	1 183 191 242	1 037 771 519	1 081 421 372	1 146 176 400
Total des postes législatifs	14 420 694	14 822 340	15 500 454	15 571 644
Total des dépenses budgétaires	1 197 611 936	1 052 593 859	1 096 921 826	1 161 748 044

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

SPPC prévoit des dépenses budgétaires de 1 161,7 millions de dollars en 2018-2019, ce qui comprend des prévisions législatives de 15,6 millions de dollars.

On constate une augmentation nette des dépenses de 109,1 millions de dollars, ou 10,4 %, par rapport au budget principal des dépenses précédent.

Parmi les principaux facteurs ayant contribué à l'augmentation nette de 109,1 millions de dollars, notons les augmentations qui suivent :

- 79,0 millions de dollars de financement pour la présidence canadienne du G7 en 2018;
- 41,1 millions de dollars de financement additionnel pour la contribution au Programme de services de police des Premières Nations;
- 23,4 millions de dollars pour la création du programme de subvention commémoratif pour les premiers répondants;

- 20,0 millions de dollars de 2017-2018 à 2018-2019 pour le Programme national d'atténuation des catastrophes, qui vise à réduire les répercussions des catastrophes naturelles sur les Canadiens;
- 19,1 millions de dollars pour la mise en œuvre d'une initiative pour le renforcement des capacités de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies par la drogue;
- 4,7 millions de dollars pour les rajustements salariaux négociés à la suite de la signature de conventions collectives;
- 2,5 millions de dollars à l'appui du projet d'immobilisations du Centre des opérations du gouvernement;
- 2,4 millions de dollars pour la création du bureau de la sensibilisation des collectivités et de la lutte contre la radicalisation;
- 1,7 million de dollars visant à faire progresser la phase II de la Stratégie de cybersécurité du Canada, qui instaurera des mesures en vue de sécuriser des cybersystèmes à l'extérieur du gouvernement du Canada;
- 1,3 million de dollars pour répondre aux besoins des délinquants vulnérables au sein du système correctionnel fédéral;
- 1,1 million de dollars pour la mise en œuvre d'un nouveau cadre fédéral pour la légalisation et la réglementation du cannabis;
- 1,0 million de dollars pour la mise en œuvre de la Stratégie pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe;
- 1,0 million de dollars de financement additionnel lié au programme des projets d'infrastructure de sécurité à l'appui de l'initiative pour des communautés plus sûres;
- 0,7 million de dollars de financement pour des postes législatifs liés à une réduction du taux des régimes d'avantages sociaux des employés qui est passé de 15,7 % à 15,2 % à la suite d'une augmentation de la portion des cotisations des employés;
- 0,5 million de dollars liés à d'autres initiatives.

Ces augmentations sont compensées par les diminutions suivantes :

- 70,3 millions de dollars pour les exigences non discrétionnaires permettant de respecter les obligations actuelles et futures en vertu du Programme des accords d'aide financière en cas de catastrophe;
- 20,1 millions de dollars sous forme de contributions se terminant en 2017-2018 au Programme de services de police des Premières Nations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Gestion des urgences	33 710 261	62 500	677 695 966	711 468 727
Sécurité communautaire	35 404 704	329 798 940	365 203 644
Sécurité nationale	28 644 934	2 985 750	370 000	32 000 684
Services internes	55 774 989	(2 700 000)	53 074 989
Total	153 534 888	3 048 250	1 007 864 906	(2 700 000)	1 161 748 044

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
<u>Subventions</u>			
Programme de subvention commémoratif pour les premiers répondants	21 600 000
Programme de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd	3 100 000	3 100 000	3 100 000
Subventions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	1 003 231	2 460 000	2 460 000
Fonds pour la résilience communautaire	40 811	400 000	2 222 000
Autres organismes nationaux de bénévolat actifs dans le secteur de la justice pénale	1 777 113	1 796 144	1 796 144
Programme de coopération en matière de cybersécurité	120 693	150 000	150 000
<u>Contributions</u>			
Contributions versées aux provinces à titre d'aide financière en cas de catastrophes naturelles	712 717 054	679 300 000	609 000 000
Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, ainsi qu'aux conseils de bande, aux représentants officiels des Autochtones vivant dans les réserves, aux collectivités autochtones établies sur les terres de la Couronne et aux groupes inuits conformément au Programme de services de police des Premières Nations	88 435 013	125 081 662	146 116 400
Cadre sur les coûts de sécurité des événements internationaux d'envergure	4 849 915	77 543 769
Programme national d'atténuation des catastrophes	4 884 019	36 897 000	57 152 000
Contributions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	31 575 432	41 167 892	42 067 894
Programme de contribution pour combattre les crimes graves et le crime organisé	1 786 813	2 281 000	20 684 463
Programme de contributions à l'appui du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage	6 071 589	6 818 554	7 172 636
Programme de contributions pour les analyses biologiques	6 900 000	6 900 000	6 900 000
Fonds pour la résilience communautaire	680 095	2 000 000	2 222 000
Programme de contribution visant à combattre l'exploitation sexuelle des enfants et la traite de personnes	2 557 599	2 035 600	2 035 600
Programme de contribution pour les coûts extraordinaires des services de police de la capitale nationale	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Programme de contributions à l'amélioration de la sécurité des collectivités autochtones	944 059	700 000	1 940 000
Association internationale des pompiers, Canada	500 000	500 000	500 000
Programme de contribution de l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage	500 000	250 506	500 000
Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés pour appuyer des activités complémentaires à celles du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	644 428	362 000	362 000
Programme de contribution au Secrétariat de COSPAS-SARSAT	190 000	190 000	190 000
Programme de coopération en matière de cybersécurité	174 501	150 000	150 000

Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement

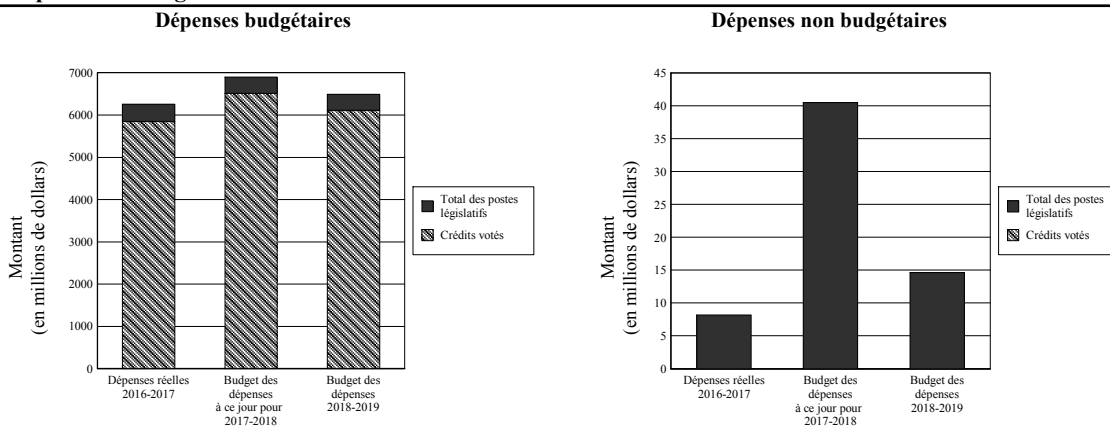
Raison d'être

Sous la direction de la ministre des Affaires étrangères, du ministre du Commerce international et de la ministre du Développement international et de la Francophonie, Affaires mondiales Canada est responsable de la conduite des relations internationales du Canada, y compris les affaires étrangères, le commerce international, le développement international, les services consulaires aux Canadiens et le réseau mondial des missions du gouvernement du Canada à l'étranger.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel d'Affaires mondiales Canada.

Nota : Jusqu'à ce que la législation soit modifiée, l'appellation légale du ministère aux fins des lois de crédits demeure le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 533 816 561	1 557 659 937	1 683 152 772	1 706 736 559
5 Dépenses en capital	158 503 511	106 313 014	168 119 896	135 243 378
10 Subventions et contributions	4 073 558 164	3 903 486 753	4 596 025 963	4 219 944 467
15 Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions	62 385 033	66 273 000	66 273 000	50 779 000
20 Conformément au paragraphe 12(2) de la Loi d'aide au développement international (institutions financières), paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs	1	2	1
– Remise de créances – Prêts consentis au gouvernement de la République de Cuba	18 009 733
Total des crédits votés	5 846 273 002	5 633 732 705	6 513 571 633	6 112 703 405
Total des postes législatifs	413 751 804	368 393 362	381 088 290	378 128 995
Total des dépenses budgétaires	6 260 024 806	6 002 126 067	6 894 659 923	6 490 832 400

Budget des dépenses de l'organisation

	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés				
L25 Conformément au paragraphe 12(2) de la Loi d'aide au développement international (institutions financières), paiements aux institutions financières internationales – Souscription au capital	1	2	1
Total des crédits votés	1	2	1
Total des postes législatifs	8 154 372	39 860 000	40 460 000	14 617 035
Total des dépenses non budgétaires	8 154 372	39 860 001	40 460 002	14 617 036

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 6 490,8 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (6 112,7 millions de dollars de crédits votés et 378,1 millions de dollars de crédits législatifs).

De façon globale, les autorisations totales d'Affaires mondiales Canada pour 2018-2019 sont en hausse nette de 488,7 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette augmentation nette du financement inclut :

- une augmentation de 256,2 millions de dollars pour aider les pays en développement à faire face aux conséquences des changements climatiques;
- une augmentation de 112,7 millions de dollars pour appuyer la sécurité des missions à l'étranger en vue d'atténuer les risques liés à l'infrastructure physique, à l'état de préparation des missions et à la sécurité de l'information;
- une augmentation de 108,0 millions de dollars liée à la stratégie 2015-2020 pour la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants;
- une augmentation de 80,0 millions de dollars pour le Mécanisme de décaissement rapide de fonds du compte de crises;
- une augmentation de 65,3 millions de dollars pour la tenue du Sommet du G7 de 2018 dans la région de Charlevoix, au Québec;
- une augmentation de 36,7 millions de dollars pour le financement à l'appui du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme;
- une augmentation de 30,9 millions de dollars pour le projet de réinstallation et de co-occupation des chancelleries de New York (report des fonds inutilisés d'exercices antérieurs);
- une augmentation de 20,4 millions de dollars pour la rémunération liée aux conventions collectives;
- une augmentation de 15,1 millions de dollars liée aux transferts provenant d'autres ministères pour fournir un soutien au personnel du ministère travaillant dans les missions à l'étranger;
- une réduction de 73,1 millions de dollars attribuable au financement qui prend fin pour le Programme de partenariat mondial pour la destruction, l'élimination ou la mise en sûreté des armes de destruction massive ainsi que des matières et de l'expertise connexes;
- une réduction de 70,0 millions de dollars attribuable au financement qui prend fin pour la Convention relative à l'assistance alimentaire;
- une réduction de 50,8 millions de dollars des coûts des contributions à des quotes-parts, en raison des changements aux budgets des organisations internationales ainsi que des fluctuations des devises étrangères, puisque ces contributions sont versées dans la devise étrangère prescrite, conformément aux obligations du Canada découlant de traités et aux engagements juridiques du Canada envers des organisations internationales;
- une réduction de 31,1 millions de dollars attribuable au financement qui prend fin pour appuyer la gestion de l'initiative sur le bois d'œuvre résineux;
- une réduction de 9,8 millions de dollars liée aux effets des fluctuations des devises étrangères sur les dépenses encourues dans les missions à l'étranger.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Programmation en matière de développement, de paix et de sécurité	127 610 818	3 802 223 775 (dollars)	3 929 834 593
Soutien à la présence du Canada à l'étranger	949 226 998	132 661 129	250 000	(37 625 000)	1 044 513 127
Diplomatie et défense des intérêts internationales	341 788 817	437 489	613 165 871	(4 000 000)	951 392 177
Commerce et investissements	233 424 270	289 800	37 046 569	(3 050 000)	267 710 639
Aide aux Canadiens à l'étranger	48 884 992	(2 750 000)	46 134 992
Services internes	249 391 912	1 854 960	251 246 872
Total	1 950 327 807	135 243 378	4 452 686 215	(47 425 000)	6 490 832 400
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>					
Non budgétaire					Total
Programmation en matière de développement, de paix et de sécurité					14 617 036
Total					14 617 036

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subventions du programme d'aide au développement international pour la programmation multilatérale	1 925 888 917	2 107 623 251	2 309 405 758
Subventions à l'appui du Programme de paix et de stabilisation des opérations	133 985 518	140 000 000	133 000 000
Subventions du programme d'aide au développement international pour la programmation des partenariats avec les Canadiens	14 705 448	38 900 001	38 900 001
Subventions en remplacement de taxes sur les propriétés diplomatiques, consulaires et celles des organisations internationales au Canada conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil	15 982 860	15 854 000	15 854 000
Subventions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes	7 920 579	13 970 000	13 970 000
Subventions du programme d'aide au développement international pour la programmation bilatérale visant des régions ou des pays donnés	7 832 776	7 867 760
Subventions pour le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité	9 356 430	9 500 000	7 250 000
Subventions dans le domaine des relations avec les universités	1 045 341	2 530 000	2 530 000
Soutien financier annuel pour le pays hôte de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique	1 188 519	1 195 243	1 200 581
Fonds volontaire des Nations Unies pour les victimes de la torture	60 000	60 000	60 000
Fonds des Nations Unies pour les populations autochtones	30 000	30 000	30 000
Total des postes législatifs	381 467	250 000	250 000
Contributions			
Paiements de quotes-parts aux organisations internationales :			
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (216 306 039 \$US)	259 066 333	289 915 299	269 928 306
Organisation des Nations Unies (82 751 930 \$US)	100 964 605	123 405 594	103 266 134
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) – Administration civile (17 088 516 euros)	24 914 558	25 156 127	25 246 573
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (12 731 524 euros)	20 289 813	17 691 755	18 809 554
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (7 907 132 \$US) (5 497 658 euros)	18 686 622	19 379 796	17 989 550
Organisation mondiale de la santé (6 987 795 \$US) (6 959 834 francs suisses)	17 917 997	19 678 197	17 725 399
Organisation internationale de la Francophonie (10 418 367 euros)	16 813 963	15 044 532	15 392 095
Agence internationale de l'énergie atomique (9 186 814 euros) (1 383 766 \$US)	14 475 115	16 628 752	15 299 401
Organisation internationale du travail (11 112 315 francs suisses)	14 835 877	15 618 798	14 378 224
Organisation de coopération et de développement économiques (9 549 921 euros)	13 970 172	14 568 991	14 109 054
Organisation panaméricaine de la santé (10 924 465 \$US)	13 781 627	13 392 766	13 632 639
Cour pénale internationale (8 889 300 euros)	9 944 741	12 408 616	13 133 052
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (5 054 645 \$US) (4 000 018 euros)	11 591 061	13 344 417	12 217 318
Organisation des États américains (8 942 136 \$US)	11 535 398	11 852 039	11 158 891
Organisation mondiale du commerce (5 434 900 francs suisses)	6 547 332	7 251 787	7 032 217
Secrétariat du Commonwealth (3 416 525 livres sterling)	5 839 576	6 927 756	5 656 399
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (2 231 597 euros) (1 147 538 \$US)	4 531 823	5 103 470	4 728 974

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (3 636 838 \$US)	4 154 658	4 073 273	4 538 410
Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (2 171 212 euros)	2 679 755	3 204 152	3 207 748
Organisation de l'aviation civile internationale	2 596 462	2 410 492	2 610 000
Commission du parc international Roosevelt de Campobello (1 657 896 \$US)	2 239 578	2 420 095	2 068 888
Agence internationale de l'énergie (968 673 euros)	1 371 053	1 430 491	1 431 118
Centre international de Recherche sur le Cancer (900 207 euros)	1 231 582	1 294 067	1 329 966
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (781 316 euros)	775 641	873 900	1 154 317
Fondation du Commonwealth (665 000 livres sterling)	1 139 344	1 204 066	1 100 974
Programme du Commonwealth pour la jeunesse (642 255 livres sterling)	1 090 389	1 117 202	1 063 317
Agence de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour l'énergie nucléaire (580 515 euros)	767 302	826 289	857 653
Secrétariat de coopération économique avec l'Asie-Pacifique (122 800 \$US) (574 400 SGD)	697 500	716 878	684 045
Tribunal international du droit de la mer (427 024 euros)	469 206	602 978	630 885
Convention sur la diversité biologique (482 592 \$US)	672 698	602 226
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (454 867 francs suisses)	604 298	606 929	588 552
Organisation mondiale des douanes (351 275 euros)	573 610	590 019	518 974
Organisation maritime internationale (230 100 livres sterling)	328 554	368 796	380 954
Autorité internationale des fonds marins (262 629 \$US)	346 202	338 490	327 735
Non-prolifération des armes nucléaires, contrôle des armements et désarmement (233 774 \$US)	191 660	303 470	291 726
Conseil de mise en œuvre de l'accord de paix (161 426 euros)	259 372	266 463	238 491
La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (190 645 \$US)	244 963	271 478	237 906
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (188 711 \$US)	257 773	261 543	235 492
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (176 296 \$US)	230 657	239 880	220 000
Organisation de coopération et de développement économiques – Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (143 642 euros)	205 335	213 654	212 217
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (116 553 \$US)	133 947	136 287	145 446
Entente de Wassenaar (75 766 euros)	96 830	111 051	111 937
Secrétariat technique permanent des conférences ministérielles de l'éducation, de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (21 364 247 CFA) (25 773 euros)	85 259	87 026	85 762
Cour permanente d'arbitrage (51 307 euros)	62 201	73 011	75 801
Organisations internationales de produits de base (28 551 euros)	39 888	41 847	42 181
Commission internationale d'établissement des faits (11 596 francs suisses)	14 838	15 319	15 004
Contributions du programme d'aide au développement international pour la programmation bilatérale visant des régions ou pays donnés	715 950 024	444 827 759	505 108 010
Contributions du programme d'aide au développement international pour la programmation multilatérale	164 680 077	53 480 000	229 650 000

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Contributions du programme d'aide au développement international pour la programmation des partenariats avec les Canadiens	295 818 238	218 292 015	218 292 015
Contributions à l'appui du Programme de paix et de stabilisation des opérations	40 638 721	43 800 000	45 500 000
Fonds canadien d'initiatives locales	14 477 764	34 100 000	34 100 000
Programme de soutien au commerce mondial	15 761 912	17 955 855	17 037 363
Contributions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes	40 158 070	8 222 565	8 518 065
Projets et activités de développement découlant des sommets de la Francophonie	7 829 949	8 000 000	8 000 000
Contributions pour le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité	7 735 084	7 092 625	5 601 782
Programme canadien de l'innovation à l'international	914 102	5 852 500	4 620 000
Contributions dans le domaine des relations avec les universités	6 131 578	4 587 627	4 587 627
Contributions volontaires annuelles	2 780 577	3 450 000	3 450 000
Volet nordique de la politique étrangère du Canada	689 966	700 000	700 000
<u>Autres paiements de transfert</u>			
Total des postes législatifs	240 772 641	227 048 000	232 491 748

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Raison d'être

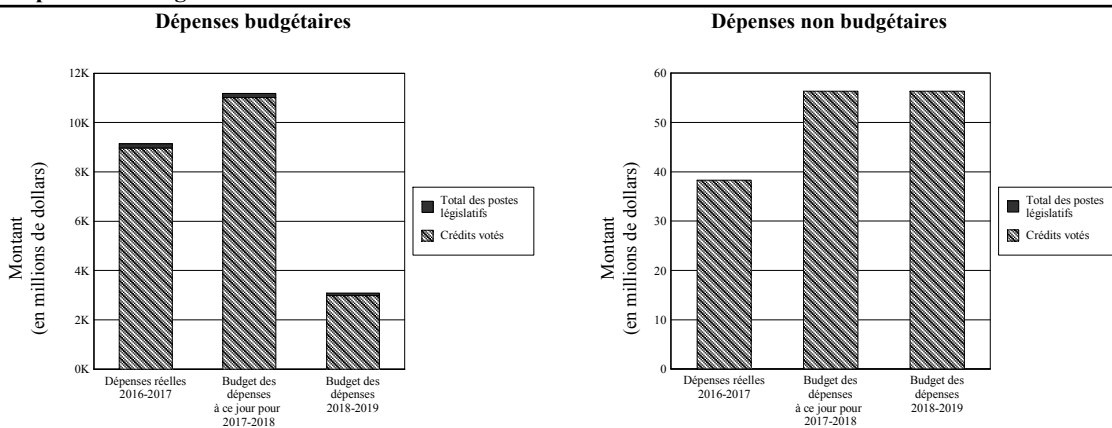
Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) appuie les Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) et les résidents du Nord dans leurs efforts pour :

- améliorer leur bien-être social et leur prospérité économique;
- établir des collectivités saines et plus autosuffisantes;
- participer plus pleinement au développement politique, social et économique du Canada dans l'intérêt de tous les Canadiens.

La ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord est responsable de cette organisation.

Nota : Jusqu'à ce que la législation soit modifiée, l'appellation légale du ministère aux fins des lois de crédits demeure ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	871 749 610	892 342 724	961 024 672	613 211 553
5 Dépenses en capital	47 675 818	44 496 010	44 496 010	15 091 444
10 Subventions et contributions	8 045 438 294	8 966 692 676	10 013 021 969	2 359 854 884
- Remise de dette	526 408
- Radiation de dette	100 115
Total des crédits votés	8 964 863 722	9 903 531 410	11 019 169 174	2 988 157 881
Total des postes législatifs	167 641 329	153 259 103	156 515 875	96 046 567
Total des dépenses budgétaires	9 132 505 051	10 056 790 513	11 175 685 049	3 084 204 448
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés				
L15 Prêts à des revendicateurs autochtones	20 919 071	25 903 000	28 903 000	25 903 000
L20 Prêts aux Premières Nations de la Colombie-Britannique	17 403 292	1	27 400 001	30 400 000
Total des crédits votés	38 322 363	25 903 001	56 303 001	56 303 000
Total des dépenses non budgétaires	38 322 363	25 903 001	56 303 001	56 303 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 3 140,5 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (3 044,5 millions de dollars de crédits votés et 96,0 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, AANC continuera d'appuyer des activités qui profitent aux Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) et aux résidents du Nord.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) d'AANC pour 2018-2019 sont en baisse nette de 6 942,2 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- le transfert de 6 199,3 millions de dollars au ministère des Services aux Autochtones Canada nouvellement créé (le 30 novembre 2017), qui améliorera l'accès à des services de haute qualité pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis;
- la temporisation du financement ciblé de 416,4 millions de dollars afin d'appuyer la prestation des services d'eau potable et d'eaux usées dans les réserves des Premières Nations ainsi que les infrastructures de gestion des déchets solides dans les réserves (budget fédéral de 2016);
- la temporisation du financement ciblé de 304,2 millions de dollars pour des projets liés au logement abordable et à l'infrastructure sociale (budget fédéral de 2016).

Des renseignements supplémentaires concernant les plans et les priorités du Ministère sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Droits et auto-détermination	249 732 916	639 000	1 982 543 747	2 232 915 663
Développement communautaire et régional	208 090 605	4 654 727	433 864 704	646 610 036
Services internes	196 881 032	9 797 717	(2 000 000)	204 678 749
Total	654 704 553	15 091 444	2 416 408 451	(2 000 000)	3 084 204 448
<hr/>					
Non budgétaire					Total
Droits et auto-détermination					56 303 000
Total					56 303 000

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subventions aux Premières Nations pour le règlement de revendications particulières et spéciales négocié par le Canada ou imposé par le Tribunal des revendications particulières	393 695 147	920 692 361	797 719 785
Subventions pour la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale	477 415 037	498 302 311	564 296 062
Subventions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au gouvernement du Nunavut pour les services de santé dispensés aux Indiens et aux Inuits	54 367 000	55 454 000	56 563 000
Subventions pour l'évolution politique des territoires, particulièrement en ce qui concerne le transfert des responsabilités	8 158 688	8 250 036	9 100 036
Subvention pour appuyer le Conseil de surveillance de la mine Giant ainsi que la recherche sur le trioxyde d'arsenic	1 655 339
Subventions aux Premières Nations participantes et à l'Autorité scolaire des Premières Nations en vertu de la Loi sur la compétence des Premières Nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique	600 000	600 000
Subvention accordée à l'Administration financière des Premières Nations en vertu de la Loi sur la gestion financière et statistique des Premières Nations	500 000	500 000	500 000
Subventions aux bandes indiennes de la Colombie-Britannique tenant lieu d'une rente par habitant	300 000	300 000	300 000
Total des postes législatifs	71 479 415	63 489 036	56 553 567
Contributions			
Contributions pour appuyer la négociation et la mise en œuvre d'ententes ou d'initiatives de traités, de revendications et d'autonomie gouvernementale	337 134 529	306 779 080	335 289 105
Contributions pour appuyer la gestion des terres et le développement économique	219 715 253	202 237 355	198 625 888
Contributions pour appuyer l'accès aux aliments sains dans les collectivités isolées du Nord	71 871 143	84 641 748	89 428 884
Paiements de transfert au gouvernement du Yukon pour la préservation et l'entretien, l'assainissement et la gestion de la fermeture des sites contaminés au Yukon	32 131 877	56 068 435	75 036 824
Contributions pour promouvoir l'utilisation sécuritaire, le développement, la conservation et la protection des ressources naturelles du Nord, ainsi que le développement scientifique des peuples autochtones et du Nord	18 400 307	24 209 640	37 738 207
Contributions au titre des consultations et de l'élaboration des politiques	24 029 251	31 011 532	31 362 609
Contributions versées aux Premières Nations pour la gestion de sites contaminés	50 504 655	63 874 716	29 681 030
Programme de contributions de l'interlocuteur fédéral	21 614 187	3 943 588	28 181 830
Contributions pour appuyer la capacité organisationnelle de base des organismes représentant les Autochtones	26 446 839	25 285 531	24 994 637
Contributions pour appuyer l'Initiative sur les partenariats stratégiques pour le développement économique des Autochtones	39 864 171	24 750 000	22 450 000
Contributions pour appuyer la construction et l'entretien des infrastructures communautaires	1 702 422 689	2 149 035 493	21 919 000
Contributions servant à la prestation de services publics dans le domaine du soutien aux gouvernements indiens et à l'établissement de systèmes solides de gouvernance, d'administration et de responsabilisation	247 412 053	134 211 324	21 442 886
Contributions aux bandes indiennes pour l'administration de l'inscription	4 994 071	8 110 515	8 998 709
Contributions pour promouvoir le développement social et politique dans le Nord et pour les résidents du Nord	4 737 856	3 901 053	3 901 053

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
Paiements de transfert au gouvernement du Yukon pour la restauration de la fosse de bitume de Marwell dans le cadre du Programme des sites contaminés	1 980 100	145 700	70 000
Total des postes législatifs	28 067 096	28 067 096

Ministère des Anciens Combattants

Raison d'être

C'est en partie grâce à ses réalisations en temps de guerre que le Canada est devenu un pays indépendant doté d'une identité unique.

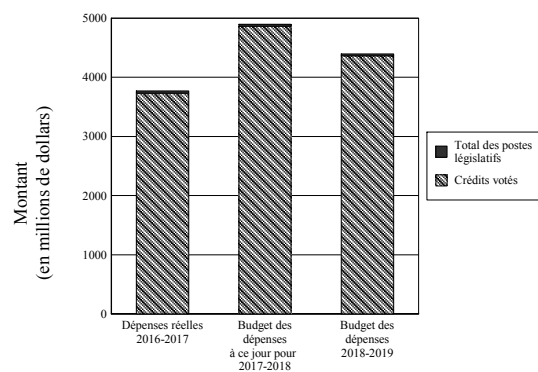
Le ministère des Anciens Combattants (ACC) a pour raison d'être d'aider les personnes dont les efforts courageux nous ont laissé cet héritage et qui ont permis à notre nation de s'épanouir.

La Loi sur le ministère des Anciens Combattants confère au ministre des Anciens Combattants le pouvoir d'exécuter les lois du Parlement et les décrets qui ne sont pas, de droit, du ressort d'autres ministres ou ministères en ce qui a trait aux soins, au traitement ou à la réinsertion dans la vie civile des vétérans et aux soins de leurs survivants ou des personnes à leur charge, ainsi qu'aux domaines que le gouverneur en conseil désigne.

Le ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	959 154 685	931 958 962	995 434 739	1 036 044 570
5 Subventions et contributions	2 774 591 177	3 728 239 000	3 867 796 000	3 327 017 000
Total des crédits votés	3 733 745 862	4 660 197 962	4 863 230 739	4 363 061 570
Total des postes législatifs	37 062 879	31 201 620	31 455 586	31 492 862
Total des dépenses budgétaires	3 770 808 741	4 691 399 582	4 894 686 325	4 394 554 432

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 4 394,6 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (4 363,1 millions de dollars de crédits votés et 31,5 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, Anciens Combattants Canada (ACC) pourra :

- assurer les soins de santé et le bien-être des vétérans, des personnes à charge ou des conjoints survivants par un éventail de services et d'avantages sociaux, la recherche, les partenariats et la défense de leurs intérêts;
- rendre hommage aux sacrifices et aux réalisations de ceux et celles qui ont participé aux efforts militaires du Canada;
- examiner de façon indépendante et impartiale les plaintes et les problèmes liés aux programmes et aux services offerts par le portefeuille d'Anciens Combattants Canada et respecter la Déclaration des droits des anciens combattants.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) d'ACC pour 2018-2019 sont en baisse nette de 296,8 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse du financement est principalement attribuable à une augmentation du financement au cours de l'année précédente liée à l'initiative du budget fédéral de 2016 visant à augmenter l'indemnité d'invalidité. Un paiement rétroactif unique a été versé en 2017-2018 à tous les vétérans qui ont reçu une indemnité depuis l'introduction de la nouvelle Charte des anciens combattants en 2006.

Si ce financement unique n'est pas pris en compte, les autorisations totales du Ministère ont effectivement augmenté. Cela est principalement attribuable à une augmentation du nombre de vétérans des Forces armées canadiennes et de leur famille bénéficiant des programmes d'ACC. En même temps, le nombre de vétérans du service de guerre diminue et les survivants deviennent un segment plus important de la population servie par ACC.

Il est important de noter que le budget du Ministère fluctue d'un exercice à l'autre en raison de la nature de ses programmes, qui sont axés sur la demande ainsi que sur les besoins et l'admissibilité des vétérans. Autrement dit, ces derniers reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit, que le nombre de demandeurs s'élève à 10 ou à 10 000.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel d'ACC.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Avantages, services et soutien	962 014 384	3 301 449 000	4 263 463 384
Commémoration	16 644 890	25 765 000	42 409 890
Ombudsman des vétérans	5 386 623	5 386 623
Services internes	83 294 535	83 294 535
Total	1 067 340 432	3 327 214 000	4 394 554 432

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Pensions d'invalidité et de décès, y compris les pensions accordées en vertu de l'ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, C.P. 45/8848 du 22 novembre 1944, qui sont régies par les dispositions de la Loi sur les pensions; indemnisation pour les anciens prisonniers de guerre en vertu de la Loi sur les pensions; et allocations spéciales dans le cas de Terre-Neuve	1 331 052 207	1 286 182 000	1 227 063 000
Indemnités et allocations d'invalidité	699 964 297	1 491 817 000	1 042 502 000
Allocation pour perte de revenus et prestation de retraite supplémentaire	350 002 141	551 398 000	647 100 000
Entretien ménager et entretien du terrain	268 825 825	275 733 000	278 882 000
Fonds du Souvenir	9 098 755	11 514 000	12 157 000
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth	11 086 868	12 848 000	11 423 000
Allocation de reconnaissance pour aidant	6 488 000
Allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils	6 522 429	6 366 000	5 549 000
Allocation pour études et formation	4 900 000
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	1 111 151	1 674 000	2 090 000
Subvention pour les Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	2 000 000
Indemnité pour blessure grave	2 488 175	500 000	1 600 000
Allocation de sécurité du revenu de retraite	534 102	3 779 000	1 448 000
Fonds d'urgence pour les vétérans	1 000 000
Aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés	756 577	917 000	978 000
Paiements effectués en vertu du Règlement sur l'indemnisation en cas d'accidents d'aviation	674 488	975 000	975 000
Subvention pour partenariats de commémoration	536 232	750 000	750 000
Allocation de traitement	318 734	625 000	625 000
Aide accordée en conformité avec les dispositions du Règlement sur le fonds de secours	186 809	420 000	420 000
Aide aux anciens combattants canadiens – District d'outre-mer	80 875	130 000	130 000
Allocation pour relève d'un aidant familial	2 123 454	5 125 000	123 000
Services de transition de carrière	19 257	61 000	73 000
Cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée	22 327	70 000	70 000
Paiements de prestations pour bravoure	8 400	7 000	7 000
Association canadienne des anciens combattants du Royaume-Uni	5 000	5 000	5 000
Total des postes législatifs	43 157	197 000	197 000
Contributions			
Contributions accordées aux anciens combattants, en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, afin de les aider à payer les coûts des services complémentaires de santé non couverts par les programmes de soins médicaux provinciaux	81 325 607	75 731 000	75 799 000
Contributions, en vertu du Programme de partenariat pour la commémoration, aux organisations, institutions et autres ordres de gouvernement, à l'appui des projets afférents à la santé et au mieux-être des anciens combattants, et des activités et événements commémoratifs	7 847 467	1 612 000	1 360 000
Contributions pour les Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	1 000 000
Centre d'excellence sur le trouble de stress post-traumatique et les états de santé mentale connexes	500 000

Ministère des Finances

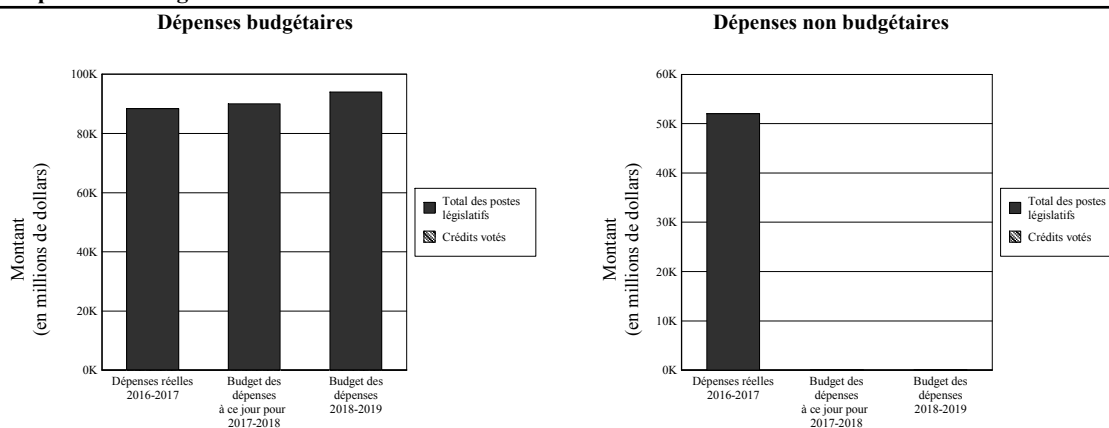
Raison d'être

Le ministère des Finances Canada (Ministère) contribue à la vigueur de l'économie et à l'intégrité des finances publiques pour les Canadiens. Pour ce faire, il surveille l'évolution de la situation au Canada et ailleurs dans le monde afin de fournir une analyse et de dispenser des conseils de premier ordre au gouvernement du Canada, et il élabore et met en œuvre les politiques économiques et financières qui soutiennent les objectifs socio-économiques du Canada et de ses citoyens.

Il joue aussi un rôle de premier plan pour garantir que les dépenses de l'État soient effectuées en fonction des résultats et constituent une utilisation judicieuse des deniers publics. Il interagit de façon importante avec d'autres organismes fédéraux et il permet de relayer le point de vue des différents acteurs économiques de partout au Canada.

Le ministre des Finances est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	107 057 071	89 280 597	125 193 820	95 205 613
5 Autorisation pour le montant de l'aide en paiements directs à l'Association internationale de développement conformément à la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes	1	1	1
Total des crédits votés	107 057 071	89 280 598	125 193 821	95 205 614
Total des postes législatifs	88 314 495 167	90 054 330 703	89 843 096 296	93 876 345 302
Total des dépenses budgétaires	88 421 552 238	90 143 611 301	89 968 290 117	93 971 550 916
Dépenses non budgétaires				
Total des postes législatifs	52 023 329 000	53 400 000	52 300 000
Total des dépenses non budgétaires	52 023 329 000	53 400 000	52 300 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 94 023,9 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (95,2 millions de dollars de crédits votés et 93 928,6 millions de dollars de crédits législatifs).

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du ministère des Finances pour 2018-2019 sont en hausse nette de 3 880,2 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- Intérêt sur la dette non échue – une augmentation de 1 667,0 millions de dollars en raison de la révision à la hausse des taux d'intérêt prévus par des économistes du secteur privé, conformément au budget fédéral de 2018;
- Transfert canadien en matière de santé (TCS) – une augmentation de 1 434,0 millions de dollars reflétant un taux de croissance de 3,9 %. Le rythme de progression du TCS correspondra à une moyenne mobile sur 3 ans de la croissance du produit intérieur brut nominal et sera assorti d'une hausse garantie d'au moins 3 % par année;
- Péréquation fiscale – une augmentation de 704,6 millions de dollars qui représente l'augmentation attribuable au résultat du multiplicateur fondé sur le produit intérieur brut de 3,9 %, appliqué sur le niveau de 2017-2018;
- Transfert canadien en matière de programmes sociaux – une augmentation de 412,5 millions de dollars reflétant l'accroissement annuel de 3 % de l'engagement de financement qui a commencé en 2009-2010 et qui s'est poursuivi en vertu de la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, 2012 pour 2014-2015 et les exercices subséquents;
- Financement des territoires – une augmentation de 103,5 millions de dollars qui tient compte de l'incorporation des données nouvelles et mises à jour sur les besoins en matière de dépenses et la capacité de générer des recettes des territoires dans la formule prévue par la loi du programme;
- Paiements de remplacement pour programmes permanents – une augmentation du recouvrement de 63,7 millions de dollars en raison de l'augmentation de la valeur des points d'impôt sur le revenu des particuliers transférés à la province de Québec;
- Paiement de péréquation supplémentaire à la Nouvelle-Écosse – une augmentation du recouvrement de 85,3 millions de dollars en raison des nouvelles données utilisées dans la formule, qui correspondent à une moyenne des données pour trois exercices. Ce programme garantit que les paiements de péréquation et les paiements compensatoires au titre de l'Entente sur les ressources extracôtières de 2005 combinés ne diminuent pas par rapport à la formule de péréquation précédente (avant 2007);
- Autres frais d'intérêt – une diminution de 319,0 millions de dollars reflétant en grande partie la diminution du taux moyen des obligations à long terme du gouvernement du Canada prévu pour 2018-2019, servant à calculer l'intérêt sur les obligations des régimes de retraite de la fonction publique en ce qui a trait au service antérieur au 1er avril 2000;
- Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures – une augmentation de 52,3 millions de dollars des dépenses non budgétaires pour l'achat d'actions initiales par le Canada en vertu de la Loi sur l'accord concernant la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures. La participation du Canada aux activités de la Banque lui permettra de prendre davantage part aux efforts multilatéraux en matière de développement qui appuient la croissance économique inclusive en Asie et ailleurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Politiques économique et budgétaire	23 000 719 115	70 931 762 212	93 932 481 327
Services internes	39 219 589	(150 000)	39 069 589
Total	23 039 938 704	70 931 762 212	(150 000)	93 971 550 916
Non budgétaire					Total
Politiques économique et budgétaire					52 300 000
Total					52 300 000

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
<u>Contributions</u>			
Soutien à des initiatives stratégiques et de recherche	10 000	35 000	57 750
<u>Autres paiements de transfert</u>			
Total des postes législatifs	67 016 958 543	68 449 209 566	70 931 704 462

Ministère des Pêches et des Océans

Raison d'être

Pêches et Océans Canada appuie les pêches durables sur le plan environnemental, économique et social. Il contribue également à une économie prospère en soutenant les exportations et en favorisant un commerce maritime sécuritaire. Le Ministère appuie l'innovation nécessaire à une économie fondée sur le savoir au moyen de la recherche dans des secteurs, tels que l'aquaculture et la biotechnologie.

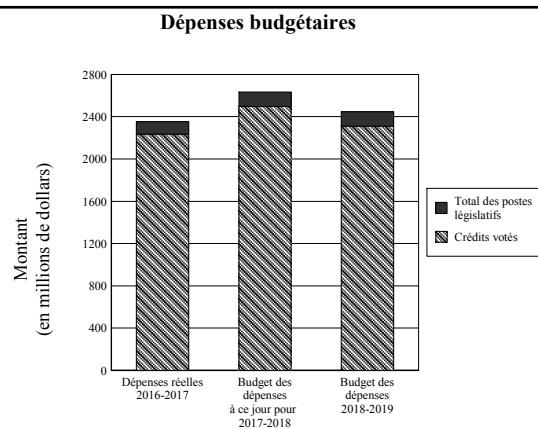
Les activités du Ministère fournissent aux Canadiens un environnement propre et sain ainsi que des écosystèmes aquatiques durables grâce à la protection de l'habitat, à la gestion des océans, ainsi qu'à la recherche sur les écosystèmes.

La Garde côtière canadienne (GCC) se charge des services et des programmes qui soutiennent la sûreté, la sécurité et l'accessibilité des voies navigables du Canada. La GCC fournit également une flotte civile et une vaste infrastructure côtière.

Le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 342 300 961	1 258 375 596	1 478 255 673	1 518 591 959
5 Dépenses en capital	792 860 998	751 805 774	860 056 421	586 710 928
10 Subventions et contributions	99 552 292	70 969 884	159 739 308	204 444 700
Total des crédits votés	2 234 714 251	2 081 151 254	2 498 051 402	2 309 747 587
Total des postes législatifs	117 963 985	119 805 674	137 025 326	135 876 913
Total des dépenses budgétaires	2 352 678 236	2 200 956 928	2 635 076 728	2 445 624 500

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 2 445,6 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (2 309,7 millions de dollars de crédits votés et 135,9 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, Pêches et Océans Canada continuera de gérer la pêche et de protéger les étendues d'eau du Canada.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de Pêches et Océans Canada pour 2018-2019 sont en hausse nette de 244,7 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette augmentation s'harmonise avec l'engagement du ministre à protéger nos trois océans, nos côtes maritimes, nos voies maritimes ainsi que nos pêches afin d'en assurer la

vitalité pour les générations futures. Le Canada est particulièrement privilégié d'avoir accès à une abondance de ressources d'eau douce et d'espaces maritimes et côtiers d'une diversité et d'une richesse écologique et économique remarquables. Ces augmentations clés nous aideront à maintenir une bonne régie de ces ressources.

Cette hausse globale nette du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- l'investissement de 275,0 millions de dollars dans le Plan de protection des océans, qui représente l'injection de fonds la plus importante jamais réalisée dans le but de protéger les océans et les côtes du Canada;
- l'investissement de 244,7 millions de dollars pour le maintien des services essentiels offerts aux Canadiens, spécifiquement dans les secteurs clés tels que les actifs et activités de base de la Garde côtière, en assurant des services des biens immobiliers sécuritaires, efficaces et fiables, l'intégrité des activités de la gestion des pêches et l'infrastructure de la technologie de l'information;
- l'investissement de 58,6 millions de dollars pour appuyer le secteur des pêches et des fruits de mer dans le Canada atlantique et appuyer les secteurs dans l'ensemble du pays par la mise en œuvre du programme Fonds des pêches de l'Atlantique;
- l'investissement de 42,2 millions de dollars pour renouveler et accroître sur une base permanente nos programmes et initiatives de pêches autochtones, ce qui témoigne de l'engagement ferme à promouvoir la résilience économique des communautés autochtones.

Avec ces augmentations, le Ministère a prévu des rajustements aux profils de financement, tels que :

- une diminution prévue de 229,7 millions de dollars pour les investissements dans l'infrastructure fédérale;
- une diminution prévue de 95,9 millions de dollars pour la construction de trois navires hauturiers de science halieutique.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Opérations maritimes et intervention	551 610 331	338 519 740	10 357 140	(16 235 362)	884 251 849
Pêches	436 172 861	65 133 217	163 324 832	664 630 910
Navigation maritime	261 231 025	73 606 713	78 000	(22 765 197)	312 150 541
Écosystèmes aquatiques	139 090 144	1 438 288	30 184 728	170 713 160
Services internes	305 365 070	108 012 970	500 000	413 878 040
Total	1 693 469 431	586 710 928	204 444 700	(39 000 559)	2 445 624 500

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Programme de subvention globale pour la disposition de ports pour petits bateaux	3 400 000	500 000	500 000
Subventions pour l'aliénation des phares excédentaires	455 000	500 000	500 000
Subvention au programme Solutions innovatrices Canada	300 000
Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	201 308	245 500	245 500
Subvention pour supporter les groupes autochtones dans les négociations de mesures de conservation	100 000	100 000
Contributions			
Contributions à l'appui d'une participation accrue des Autochtones aux pêches commerciales, aux ententes de gestion des pêches coopératives et aux consultations liées aux ententes de pêches des Autochtones	45 679 412	27 002 530	58 194 701
Contribution à l'appui du secteur des pêches et des fruits de mer du Canada atlantique	52 333 333
Programme de contribution aux sciences marines et d'eaux douces	4 273 033	5 220 000	26 630 000
Contributions en vertu du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques	21 611 394	15 882 140	18 249 444
Fonds de restauration de l'habitat côtier	15 000 000
Contributions à l'appui du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives	9 840 246	10 000 000	8 000 000
Ententes de contributions pour permettre aux associations liées à la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) de procéder à des activités autorisées relatives aux opérations de recherche et de sauvetage en mer (SAR), de la prévention SAR et d'autres activités liées à la sécurité	5 521 000	6 021 000	7 377 400
Contributions pour soutenir l'adoption de technologies propres au sein de l'industrie de l'aquaculture et des pêches par l'entremise du Programme d'adoption des technologies propres pour les pêches et l'aquaculture	4 135 667
Contributions visant à appuyer le Programme de participation communautaire	3 766 000
Programme volontaire pour les bateaux des collectivités autochtones	750 000	2 050 000
Programme de contribution de gestion des océans afin d'appuyer le développement et la mise en oeuvre des activités de gestion de la conservation des océans	1 755 000
Contributions à l'appui du Programme de contribution à la recherche universitaire afin de soutenir le perfectionnement et la recherche universitaire relativement aux priorités scientifiques	2 300 368	1 544 728	1 294 728
Contribution à la Fondation du saumon du Pacifique	1 586 277	962 000	962 000
Programme de participation et de contribution financière à la formation et aux exercices	629 740
Contribution visant à appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures de conservation	40 763	495 000	615 000
Contributions à l'appui du Programme de contributions de catégorie de ports pour petits bateaux	1 090 919	500 000	600 000
Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	1 239 719	485 486	487 487
Contributions à l'appui du Programme sur les espèces aquatiques envahissantes	450 000
Contribution au Sous-comité du saumon de la Commission de gestion du poisson et de la faune du Yukon en vue de mettre en oeuvre les responsabilités qui se rapportent aux règlements des revendications territoriales globales	254 300	261 500	268 700

Ministère des Ressources naturelles

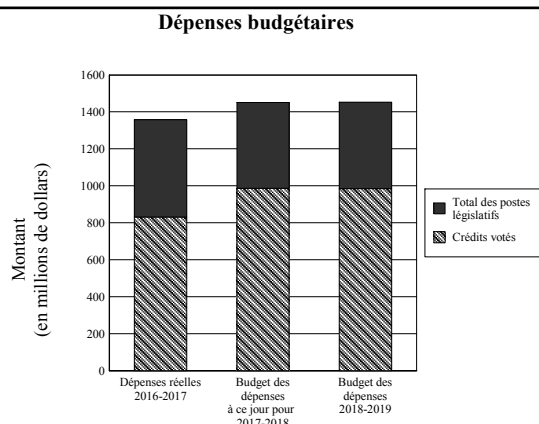
Raison d'être

Le ministre des Ressources naturelles est responsable de ce ministère.

Ressources naturelles Canada (RNC) vise à améliorer la qualité de vie des Canadiens en veillant à ce que nos ressources naturelles soient exploitées de façon durable, en fournissant une source d'emplois et de prospérité, de même qu'en préservant notre environnement et en respectant nos communautés et les peuples autochtones.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	522 006 206	496 759 758	517 174 941	536 166 814
5 Dépenses en capital	75 060 056	55 781 300	56 518 687	20 071 752
10 Subventions et contributions	234 070 491	324 921 046	413 910 621	429 195 419
Total des crédits votés	831 136 753	877 462 104	987 604 249	985 433 985
Total des postes législatifs	526 862 161	462 484 346	463 675 220	467 189 932
Total des dépenses budgétaires	1 357 998 914	1 339 946 450	1 451 279 469	1 452 623 917

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 1 452,6 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (985,4 millions de dollars de crédits votés et 467,2 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, RNC favorisera le développement durable des ressources naturelles du Canada par des travaux scientifiques à la fine pointe dans les domaines de l'énergie, de la foresterie, des minéraux, des métaux et de l'observation de la Terre et représentera le Canada sur la scène internationale conformément à nos engagements internationaux de procéder à une exploitation durable de nos ressources.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de RNC pour 2018-2019 sont en hausse nette de 112,7 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 80,2 millions de dollars pour les initiatives sous l'enveloppe de l'Infrastructure verte;
- une augmentation de 55,5 millions de dollars pour l'avancement des technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles du Canada;
- une augmentation de 28,5 millions de dollars pour la mise en œuvre de l'initiative Impact Canada;

- une augmentation de 17,6 millions de dollars pour la mise en œuvre des comités autochtones de consultation et de surveillance de projets d'infrastructure énergétique;
- une augmentation de 15,3 millions de dollars pour les négociations collectives;
- une augmentation de 8,8 millions de dollars pour la Stratégie emploi jeunesse;
- une augmentation de 5,7 millions de dollars pour l'adaptation aux répercussions des changements climatiques.

Ces augmentations sont compensées par :

- une diminution de 52,2 millions de dollars pour le ralentissement de l'Initiative de l'infrastructure fédérale,
- une diminution de 44,6 millions de dollars pour la fin du Programme de technologies pétrolières et gazières propres;
- une diminution de 12,8 millions de dollars pour le programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable en raison d'un profil de financement réduit.

Dans le tableau Liste des paiements de transfert de 2018-2019, le programme d'Innovation énergétique comprenait quatre éléments en 2016-2017 et 2017-2018 : Innovation énergétique, Démonstrations d'infrastructures pour véhicules électriques, Technologies pétrolières et gazières propres et Coopération régionale en matière d'électricité. Pour deux de ces éléments, Technologies pétrolières et gazières propres et Coopération régionale en matière d'électricité, aucun financement n'est prévu en 2018-2019. Les deux autres éléments, Innovation énergétique et Démonstrations d'infrastructures pour véhicules électriques, continueront d'être financés en 2018-2019.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Secteurs des ressources naturelles concurrentiels à l'échelle mondiale	56 089 183	511 750	512 736 911	(291 800)	569 046 044
Valorisation novatrice et durable des ressources naturelles	263 344 455	7 927 572	319 790 759	(26 780 936)	564 281 850
Science des ressources naturelles et atténuation des risques	179 324 187	3 628 000	8 159 000	(9 952 603)	181 158 584
Services internes	130 233 009	8 004 430	(100 000)	138 137 439
Total	628 990 834	20 071 752	840 686 670	(37 125 339)	1 452 623 917

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Défis des technologies propres	19 711 921
Subventions à l'appui de la sensibilisation et l'engagement, l'efficacité énergétique et l'innovation énergétique	1 685 996	1 823 000	3 005 000
Subventions à l'appui de la géoscience	1 367 023	1 400 000	1 400 000
Solutions innovatrices Canada	300 000
Total des postes législatifs	2 290 112
Contributions			
Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable	122 280 295	119 553 000	106 678 000
Programme d'innovation sur la croissance propre dans les secteurs des ressources naturelles	46 070 133
Programme d'innovation énergétique	10 874 426	106 059 835	46 044 000
Programme de réseaux électriques intelligents	23 260 013
Déploiements des nouvelles énergies renouvelables	23 242 544
Contributions à l'appui du programme de promotion de l'innovation en foresterie	19 584 720	19 600 000	21 600 000
Contributions à l'appui du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière	26 640 000	35 020 728	20 000 000
Programme de contribution pour le développement des marchés	10 675 000	11 600 000	17 850 000
Infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement	2 119 000	10 909 883	16 700 000
Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées	14 280 876
Contributions pour appuyer les comités autochtones de consultation et de surveillance de projets d'infrastructure énergétique	13 500 000
Contributions à l'appui de l'efficacité énergétique	1 673 499	3 630 100	9 511 632
Contribution à l'appui de la phase de nettoyage de l'installation minière d'uranium de Gunnar	4 667 500	9 335 000
Stratégie emploi jeunesse	1 615 265	558 000	8 958 000
Contributions pour les défis des technologies propres	6 570 640
Contributions à l'appui de l'adaptation aux changements climatiques	537 574	1 000 000	5 900 000
Contributions à l'appui du développement économique des Autochtones	1 050 000	1 000 000	4 485 660
Programme de sciences de l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures	400 000	1 250 000	3 350 000
Renouvellement et augmentation des fonds pour les instituts de recherche forestière	2 368 000	2 368 000	2 368 000
Programme de construction verte en bois	1 764 000
Contributions à l'appui du Fonds d'aide financière aux participants pour les consultations auprès des Autochtones	1 683 348	1 476 000	1 740 000
Contributions à l'appui de la recherche	2 020 861	1 505 000	1 070 000
Programme GéoConnexions	428 434	500 000	500 000
Total des postes législatifs	473 430 813	408 998 253	411 491 251

Ministère des Services aux Autochtones Canada

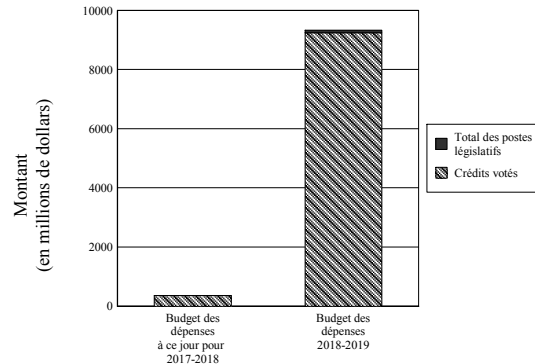
Raison d'être

Services aux Autochtones Canada (SAC) travaille en collaboration avec des partenaires en vue d'améliorer la qualité de vie et l'accès à des services de haute qualité pour les peuples autochtones. Notre vision est d'aider les Premières Nations, les Inuits et les Métis à concevoir, gérer et offrir des services à leurs communautés.

La ministre des Services aux Autochtones est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	105 920 875	1 514 225 594
5 Dépenses en capital	1	5 411 792
10 Subventions et contributions	253 685 391	7 726 188 009
Total des crédits votés	359 606 267	9 245 825 395
Total des postes législatifs	79 386 979
Total des dépenses budgétaires	359 606 267	9 325 212 374

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

SAC a été établi en vertu du décret C.P. 2017-1465, entré en vigueur le 30 novembre 2017.

Un financement total de près de 9 289,2 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (9 213,7 millions de dollars de crédits votés et 75,5 millions de dollars de crédits législatifs). Le financement de cette nouvelle organisation provient du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (6 196,7 millions de dollars) et du ministère de la Santé (3 092,4 millions de dollars).

Avec ce financement, SAC travaillera en collaboration avec des partenaires en vue d'améliorer l'accès à des services de haute qualité pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Des renseignements supplémentaires concernant les plans et les priorités du Ministère sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Individus et familles	53 646 509	4 289 557 049	4 343 203 558
La santé des populations des Premières nations et Inuits	1 536 000 567	4 526 696	1 711 540 098	(159 703 071)	3 092 364 290
Développement communautaire et régional	70 163 554	1 754 494 487	1 824 658 041
Services internes	64 101 389	885 096	64 986 485
Total	1 723 912 019	5 411 792	7 755 591 634	(159 703 071)	9 325 212 374

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subvention pour le financement du soutien des bandes	251 994 447
Subvention à la bande indienne de Miawpukek pour appuyer des programmes désignés	11 284 147
Subventions visant à fournir un soutien au revenu aux personnes qui habitent dans les réserves indiennes	10 000 000
Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuits	1 500 000
Subventions à l'appui des Programmes urbains pour les peuples autochtones	1 000 000
Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	150 000
Subventions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	45 000
Contributions			
Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	1 821 448 915
Contributions pour appuyer la construction et l'entretien des infrastructures communautaires	1 280 578 245
Contributions visant à fournir un soutien au revenu aux personnes qui habitent dans les réserves indiennes	1 078 840 604
Contributions pour fournir des services de protection et de prévention aux femmes, aux enfants et aux familles	858 386 285
Contributions aux soins de santé primaires des Premières Nations et des Inuits	778 794 485
Contributions au soutien à l'infrastructure de la santé des Premières Nations et des Inuits	691 864 957
Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuits	395 472 259
Contributions aux prestations supplémentaires en santé des Premières Nations et des Inuits	240 880 656
Contributions servant à la prestation de services publics dans le domaine du soutien aux gouvernements indiens et à l'établissement de systèmes solides de gouvernance, d'administration et de responsabilisation	114 786 601
Contributions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	72 285 935
Contributions pour appuyer la gestion des urgences dans le cadre des activités dans les réserves	64 977 822
Contributions à l'appui des Programmes urbains pour les peuples autochtones	50 178 051
Contributions au titre des consultations et de l'élaboration des politiques	1 719 600
Total des postes législatifs	29 403 625

Ministère des Transports

Raison d'être

Le ministre des Transports est responsable du ministère des Transports.

Transports Canada est responsable de l'élaboration et de la surveillance des politiques et des programmes de transport du gouvernement du Canada, de sorte que les Canadiens aient accès à un réseau de transport :

- sécuritaire et sûr;
- efficace;
- écologique et innovateur.

Le Ministère tente d'atteindre ces objectifs :

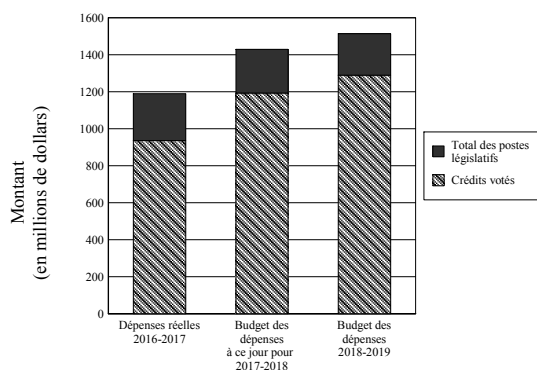
- en proposant et en mettant à jour des politiques, des lois et des règlements;
- en menant des inspections et des activités d'application de la loi, et en assurant la surveillance du matériel, des opérations et des installations de l'industrie du transport;
- en octroyant des fonds à des organisations pour financer des projets qui renforcent le réseau de transport, comme des projets d'amélioration de la sécurité, des innovations technologiques et des initiatives de transport écologique.

Bien que le Ministère ne soit pas directement responsable de tous les aspects du transport ou de tous les modes de transport, il joue un rôle clé pour s'assurer que toutes les composantes du réseau de transport partout au Canada coordonnent efficacement leurs activités, en collaborant avec divers groupes dont les Autochtones, l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les partenaires internationaux.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de Transports Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



Budget des dépenses de l'organisation

	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	534 936 182	596 606 256	672 727 368	696 852 654
5 Dépenses en capital	89 538 022	138 591 900	142 291 900	122 989 854
10 Subventions et contributions – Réseau de transport efficace	401 910 138
15 Subventions et contributions – Réseau de transport écologique et novateur	41 601 775
20 Subventions et contributions – Réseau de transport sûr et sécuritaire	27 772 681
– Subventions et contributions	312 300 832	336 776 516	378 778 927
Total des crédits votés	936 775 036	1 071 974 672	1 193 798 195	1 291 127 102
Total des postes législatifs	254 383 748	230 857 877	236 872 393	223 825 936
Total des dépenses budgétaires	1 191 158 784	1 302 832 549	1 430 670 588	1 514 953 038

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 1 515,0 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (1 291,1 millions de dollars de crédits votés et 223,8 millions de dollars de crédits législatifs). De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Ministère pour l'exercice 2018-2019 sont en hausse nette de 212,1 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cela représente une hausse de 219,1 millions de dollars des crédits votés, qui est partiellement compensée par une baisse de 7,0 millions de dollars des crédits législatifs.

Cette augmentation des crédits votés est principalement attribuable à ce qui suit :

Augmentation du crédit de fonctionnement de 100,2 millions de dollars

Les dépenses prévues devraient augmenter essentiellement en raison du financement prévu dans le budget fédéral de 2017 pour : le Plan de protection des océans (PPO), afin de préserver et de protéger notre littoral tout en assurant la croissance économique de manière responsable; l'Initiative des corridors de commerce et de transport, en vue de construire des corridors de transport sûrs et efficaces vers les marchés internationaux et d'aider les entreprises canadiennes à être concurrentielles, à croître et à créer plus d'emplois; la mise en œuvre du plan de modernisation de Transports Canada; le financement pour compenser le coût des conventions collectives conclues au cours des deux dernières années.

Augmentation du total des crédits de subventions et de contributions de 134,5 millions de dollars

Depuis deux ans, le Ministère participe à un projet pilote visant à évaluer les répercussions d'une structure de crédits fondée sur les programmes pour les subventions et contributions, ce qui lui a valu trois crédits de subventions et contributions distincts, qui ont été distribués conformément à la ventilation des dépenses prévues dans l'Architecture d'alignement des programmes (AAP). Cependant, la transition de l'AAP vers le nouveau Répertoire des programmes a modifié la composition et le financement des crédits; par conséquent, une comparaison directe entre les exercices 2017-2018 et 2018-2019 ne peut être établie.

De façon globale, les dépenses prévues en subventions et contributions devraient augmenter essentiellement en raison du financement prévu dans le budget fédéral de 2017 pour le PPO et l'Initiative des corridors de commerce et de transport. Les changements dans les dépenses prévues pour tous les crédits de subventions et contributions découlent aussi de changements apportés aux flux de trésorerie de divers autres programmes en vue de mieux harmoniser les budgets avec les dépenses prévues.

Diminution du crédit pour dépenses d'immobilisation de 15,6 millions de dollars

Les dépenses prévues devraient diminuer essentiellement en raison de la fin de l'Initiative d'infrastructure fédérale annoncée dans le budget fédéral de 2016. Toutefois, cette baisse devrait être partiellement compensée par une hausse du financement du Programme de contributions pour les services de traversier.

Des renseignements supplémentaires sur les priorités, les principales activités et les besoins en ressources connexes du Ministère sont fournis dans le plan ministériel de Transports Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Réseau de transport efficace	115 049 314	142 985 914	472 753 973	(18 603 521)	712 185 680
Réseau de transport sûr et sécuritaire	421 958 730	41 741 753	27 772 681	(50 590 260)	440 882 904
Réseau de transport écologique et novateur	141 837 045	4 428 032	41 601 775	(15 375)	187 851 477
Services internes	168 270 379	6 126 155	(363 557)	174 032 977
Total	847 115 468	195 281 854	542 128 429	(69 572 713)	1 514 953 038

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Programme de transfert des biens portuaires	46 987 200	68 203 329
Subvention à la province de la Colombie-Britannique à l'égard de la prestation de services de traversier et de cabotage pour marchandises et voyageurs	29 157 898	29 784 793	30 488 126
Programme de financement de la participation communautaire	275 618	200 000	3 400 252
Programme pour la protection des côtes et voies navigables à travers le Canada	1 200 000
Fonds national des corridors commerciaux	1 000 000
Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire	800 000	800 000
Subventions pour appuyer l'initiative d'évaluation des risques liés aux actifs de transport	800 000
Subventions à l'appui des transports propres	250 000	450 000	600 000
Subventions pour appuyer l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord	90 000	200 000
Subvention au Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	130 000	130 000	130 000
Programme de promotion de l'innovation en matière de transport	75 000
Contributions			
Fonds national des corridors commerciaux	98 319 090
Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers	147 664 998	81 422 921	77 340 913
Programme de contributions aux services de traversier	40 595 398	16 720 000	41 884 680
Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires	32 323 739	38 000 000	38 000 000
Fonds pour le Programme de transfert des installations portuaires	5 375 382	27 036 763	23 065 000
Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire	20 000	20 725 000	21 075 000
Contribution pour la sécurité de l'Arctique et l'infrastructure de base	18 516 934
Fonds d'infrastructure de transport de la Porte d'entrée et du Corridor de l'Asie-Pacifique	9 510 920	32 552 622	16 000 000
Programme pour la protection des côtes et voies navigables à travers le Canada	13 600 000
Programme de paiements de transfert pour la sécurité routière	3 487 963	4 442 681	4 442 681
Contributions aux provinces pour défrayer le coût des améliorations des systèmes routiers dans le but d'augmenter leur efficacité globale et de promouvoir la sécurité, tout en encourageant, d'un point de vue régional et économique, le développement industriel et le tourisme: Entente pour le développement du réseau routier de l'Outaouais	736 172	11 829 848	4 307 000
Programme pour l'exploitation et l'entretien des aéroports	1 879 777	1 600 000	1 600 000
Contribution à l'appui de la sécurité nautique	1 327 786	1 000 000	1 225 000
Contributions pour appuyer l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord	738 514	1 045 000
Programme de réfection des bandes d'atterrissage de la côte du Labrador	930 000	1 000 000	1 000 000
Contribution pour le Centre d'excellence pour le transport maritime des hydrocarbures et du gaz naturel liquéfié	781 847	1 489 984	909 686
Contribution à l'avancement de l'innovation dans les transports	650 000
Association des transports du Canada	431 922	419 000	419 000
Contributions à l'appui des transports propres	5 042 883	8 177 704	404 903
Allocations aux anciens employés des services des chemins de fer, des navires à vapeur et des télécommunications de Terre-Neuve mutés aux Chemins de fer nationaux du Canada	250 258	484 000	259 000
Contributions pour appuyer l'initiative d'évaluation des risques liés aux actifs de transport	200 000

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
Versements aux autres gouvernements ou organismes internationaux pour l'exploitation et l'entretien des aéroports, des installations de navigation aérienne et des voies aériennes	54 628	100 000	100 000
Programme de bourses pour le Groupe de recherches sur les transports au Canada	24 000	24 000	24 000
Total des postes législatifs	66 888 278	69 145 012	70 843 835

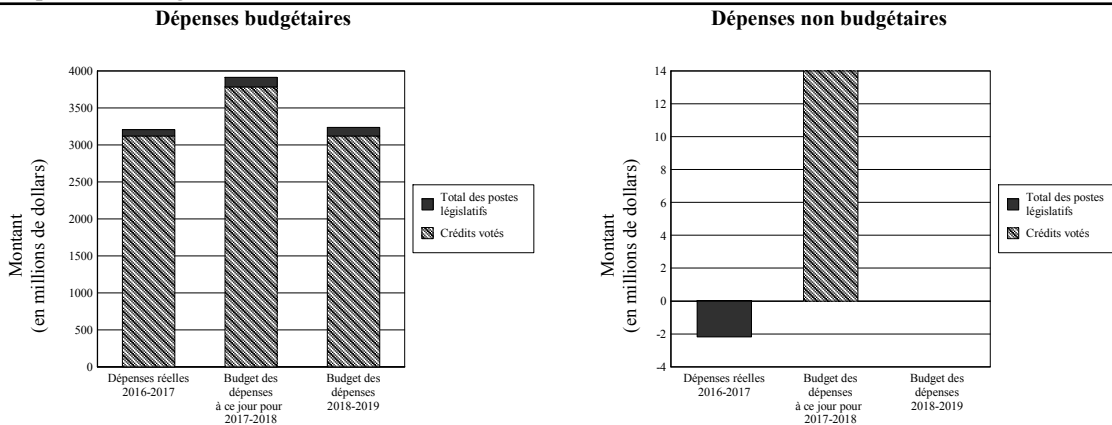
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Raison d'être

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) joue un rôle important dans les activités quotidiennes du gouvernement du Canada. En sa qualité d'acheteur central, de gestionnaire de biens immobiliers, de spécialiste des questions linguistiques, de trésorier, de comptable, d'administrateur de la paye et des pensions du gouvernement et de fournisseur de services communs, il aide les ministères et organismes fédéraux à réaliser les objectifs visés par leur mandat. La vision du Ministère consiste à exceller dans les opérations gouvernementales, et son résultat stratégique et sa mission consistent à offrir des services et des programmes centraux de grande qualité qui assurent une saine intendance au profit de la population canadienne et qui répondent aux besoins des institutions fédérales en matière de programmes.

La ministre des Services publics et de l'Approvisionnement est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 930 668 064	2 134 161 650	2 273 078 651	1 939 701 842
5 Dépenses en capital	1 187 447 922	1 441 927 728	1 508 592 665	1 181 025 573
Total des crédits votés	3 118 115 986	3 576 089 378	3 781 671 316	3 120 727 415
Total des postes législatifs	87 310 721	117 992 806	131 820 878	114 663 690
Total des dépenses budgétaires	3 205 426 707	3 694 082 184	3 913 492 194	3 235 391 105
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés				
– Caisses d'avance fixe, avances à justifier et avances recouvrables. Limite 36 000 000 \$ (Net)	33 923	14 000 000
Total des crédits votés	33 923	14 000 000
Total des postes législatifs	(2 176 577)
Total des dépenses non budgétaires	(2 142 654)	14 000 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 3 235,4 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (3 120,7 millions de dollars de crédits votés et 114,7 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada contribuera aux priorités du gouvernement visant la croissance de l'économie, la création d'emplois, le soutien à l'innovation et la collaboration avec les autres ministères, le secteur privé et les collectivités.

De façon globale, les autorisations totales de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour 2018-2019 sont en baisse nette de 458,7 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- 327,1 millions de dollars pour l'intégrité du programme des biens immobiliers :

La fin du financement à durée limitée prévu dans le budget fédéral de 2016 pour la réparation, l'entretien, les opérations ainsi que les améliorations des bâtiments fédéraux.

- 60,0 millions de dollars pour le réaménagement et l'aménagement :

La fin du financement à durée limitée supplémentaire reçu en 2017-2018 pour préparer les locaux en vue de leur occupation afin de répondre aux exigences du programme du client, ce qui peut aller de petits projets de réaménagement à des aménagements à plus grande échelle.

- 45,6 millions de dollars pour les infrastructures fédérales :

La fin du financement à durée limitée des budgets fédéraux de 2015 et de 2016 grâce auquel les Canadiens continuent de bénéficier d'infrastructures modernes, efficaces et durables en appliquant des technologies environnementales novatrices.

- 39,8 millions de dollars pour le Programme d'innovation Construire au Canada :

La fin du financement approuvé à durée limitée pour soutenir les entreprises canadiennes en achetant et en testant, au sein du gouvernement fédéral, leurs produits et services novateurs en phase finale de développement avant leur mise en marché.

- 8,0 millions de dollars de moins résultant de l'achèvement de projets ou de la modification des exigences pour d'autres projets et activités de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada tels que :

le Manège militaire de la Grande Allée;

les Opérations du Cap-Breton.

Et une augmentation de :

- 21,8 millions de dollars pour le Sommet du G7 :

Nouveau financement pour fournir des services d'hébergement, de gestion d'événements spéciaux, d'approvisionnement et d'interprétation ainsi que des services de soutien à la gestion de projets aux organisations fédérales.

La responsabilité essentielle Paiements et comptabilité inclut la subvention législative « Paiement en remplacement d'impôts fonciers versés aux municipalités et d'autres autorités taxatrices », totalisant 596,5 millions de dollars, dont le montant est récupéré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada auprès des ministères ayant la garde des biens immobiliers.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Biens et infrastructure	3 920 791 286	1 170 757 891	(2 550 600 849)	2 540 948 328
Paiements et comptabilité	354 709 197	3 580 954	(142 907 844)	215 382 307
Soutien à l'échelle du gouvernement	421 997 214	(299 937 401)	122 059 813
Achat de biens et de services	389 950 967	(272 456 772)	117 494 195
Ombudsman de l'approvisionnement	4 109 731	4 109 731
Services internes	302 625 785	6 686 728	(73 915 782)	235 396 731
Total	5 394 184 180	1 181 025 573	(3 339 818 648)	3 235 391 105

Ministère du Patrimoine canadien

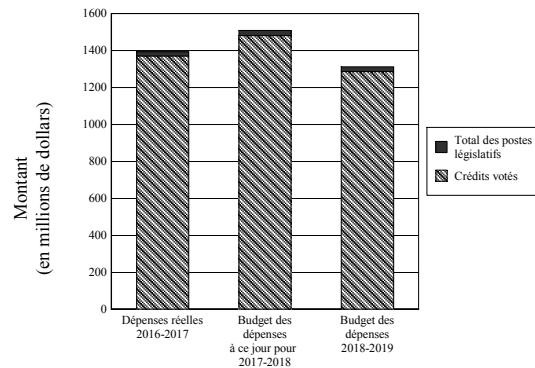
Raison d'être

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Le ministère du Patrimoine canadien et les organismes de son portefeuille jouent un rôle vital dans la vie culturelle, civique et économique des Canadiens. Nos politiques et nos programmes favorisent un milieu permettant aux Canadiens de faire l'expérience d'expressions culturelles dynamiques, de célébrer notre histoire et notre patrimoine et de bâtir des collectivités fortes. Le Ministère investit dans l'avenir en appuyant les arts, nos langues officielles et les langues autochtones, ainsi que nos athlètes et le système sportif.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	186 894 545	208 821 920	216 277 073	186 316 122
5 Subventions et contributions	1 182 495 138	1 210 058 005	1 264 743 211	1 098 834 783
Total des crédits votés	1 369 389 683	1 418 879 925	1 481 020 284	1 285 150 905
Total des postes législatifs	23 878 240	25 816 845	26 371 378	25 672 014
Total des dépenses budgétaires	1 393 267 923	1 444 696 770	1 507 391 662	1 310 822 919

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le ministère du Patrimoine canadien prévoit des dépenses budgétaires de 1 310,8 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019. De cette somme, un montant de 1 285,1 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 25,7 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni à titre d'information.

Les autorisations totales pour 2018-2019 sont en baisse nette de 133,9 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2017-2018. L'ensemble de la diminution s'explique par une baisse nette de 22,5 millions de dollars au titre du crédit 1 (Dépenses de fonctionnement), 111,2 millions de dollars au titre du crédit 5 (Subventions et contributions) et 0,1 million de dollars dans les prévisions législatives.

Les principaux facteurs contribuant à la diminution globale sont énumérés ci-dessous. Les augmentations principales pour 2018-2019 comprennent :

- 29,9 millions de dollars pour un nouvel investissement dans le Fonds du Canada pour les espaces culturels afin de renforcer l'infrastructure culturelle;
- 22,5 millions de dollars en nouveau financement pour l'Initiative des langues autochtones afin d'appuyer la revitalisation, la préservation et la promotion des langues autochtones;

- 7,0 millions de dollars pour appuyer la Stratégie emploi jeunesse;
- 6,2 millions de dollars pour les rajustements salariaux négociés;
- 5,0 millions de dollars pour investir dans la prochaine génération d'athlètes olympiques et paralympiques canadiens, comme annoncé dans le budget fédéral de 2015;
- 5,0 millions de dollars pour accroître le soutien aux athlètes de haut niveau;
- 4,0 millions de dollars pour investir dans les infrastructures éducatives communautaires dans les provinces et les territoires;
- 3,2 millions de dollars pour appuyer la prestation de services en français et la préservation des langues autochtones dans les territoires;
- 2,6 millions de dollars pour appuyer le sport chez les jeunes autochtones.

Les augmentations de financement ci-dessus sont compensées par les diminutions suivantes :

- 123,9 millions de dollars pour la fin du financement lié aux initiatives entourant les célébrations du 150e anniversaire de la Confédération, ainsi que les célébrations du 375e anniversaire de Montréal;
- 84,3 millions de dollars de diminution liée au financement accru reçu au cours des exercices 2016-2017 et 2017-2018 pour les investissements à court terme annoncés dans le budget fédéral de 2016 pour l'infrastructure culturelle;
- 5,2 millions de dollars pour la fin du financement d'une durée limitée lié à la promotion des industries culturelles et des artistes canadiens à l'étranger;
- 3,3 millions de dollars pour la fin du financement ponctuel accordé dans le budget fédéral de 2014 à l'appui des efforts de l'organisme Olympiques spéciaux Canada.

Des renseignements supplémentaires concernant Patrimoine canadien, ses opérations et l'utilisation des fonds sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Créativité, arts et culture	41 434 641	2 084 034	416 745 211	(5 000 000)	455 263 886
Langues officielles	14 921 474	1 053 242	352 587 183	368 561 899
Sport	11 723 259	880 695	203 270 064	215 874 018
Patrimoine et célébrations	49 026 716	1 400 903	55 018 901	(2 970 000)	102 476 520
Diversité et inclusion	17 021 815	995 516	72 032 424	90 049 755
Services internes	77 458 955	3 125 321	(1 987 435)	78 596 841
Total	211 586 860	9 539 711	1 099 653 783	(9 957 435)	1 310 822 919

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subventions pour le Fonds du Canada pour les périodiques	70 094 059	72 775 054	72 775 054
Subventions à l'appui du programme Développement des communautés de langue officielle	9 557 992	33 322 973	33 322 973
Subventions au Programme d'aide aux athlètes	27 998 926	28 000 000	33 000 000
Subventions pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture	19 266 900	20 000 000	20 000 000
Subventions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	13 429 116	16 500 000	16 500 000
Subventions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	8 845 780	14 355 000	14 355 000
Subventions au Fonds du livre du Canada	1 674 486	8 300 000	8 300 000
Subvention à TV5 Monde	7 177 817	8 000 000	8 000 000
Subventions à l'appui du Programme des célébrations et commémorations	7 096 736	44 480 000	8 000 000
Subventions pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels	4 741 462	7 000 000	7 000 000
Subventions à l'appui du programme Mise en valeur des langues officielles	946 693	5 599 842	5 599 842
Subventions en vertu du Programme d'aide aux musées	1 892 778	4 663 680	4 663 680
Subventions à l'appui du Programme du multiculturalisme	2 371 598	3 000 000	4 500 000
Subventions au Fonds de la musique du Canada	2 000 000	2 000 000
Subventions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada	1 150 060	1 150 060
Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province du Canada à titre d'indemnités pour les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions :			
Québec	147 372	147 372	147 372
Ontario	105 627	105 627	105 627
Colombie-Britannique	97 814	97 814	97 814
Terre-Neuve-et-Labrador	77 590	77 590	77 590
Alberta	75 940	75 940	75 940
Manitoba	73 762	73 762	73 762
Saskatchewan	73 758	73 758	73 758
Nouvelle-Écosse	64 199	64 199	64 199
Nouveau-Brunswick	62 947	62 947	62 947
Île-du-Prince-Édouard	57 071	57 071	57 071
Subventions à l'appui de projets Échange-Jeunesse innovateurs	20 000	100 000	100 000
Subventions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent	20 000	100 000	100 000
Total des postes législatifs	1 091 746	819 000	819 000
Contributions			
Contributions à l'appui du programme Développement des communautés de langue officielle	221 717 092	201 849 017	207 141 079
Contributions au Programme de soutien au sport	146 856 428	146 615 064	150 405 064
Contributions pour soutenir le Fonds des médias du Canada	134 146 077	134 146 077	134 146 077
Contributions à l'appui du programme Mise en valeur des langues officielles	117 322 428	105 923 289	106 523 289
Contributions pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels	100 064 737	101 158 613	47 168 717
Contributions à l'appui du Programme des Autochtones	16 632 870	19 156 935	38 847 542
Contributions au Fonds du livre du Canada	35 328 323	28 866 301	28 366 301
Contributions pour le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	22 721 000	22 779 440	22 779 440
Contributions au Fonds de la musique du Canada	26 240 731	24 374 231	22 299 231
Contributions au Programme d'accueil	23 219 000	19 865 000	19 865 000
Contributions à l'appui de l'initiative Échanges Canada	18 309 465	17 686 359	18 086 359

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
Contributions en vertu du Programme d'aide aux musées	14 339 998	11 076 284	16 613 384
Contributions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	17 512 462	15 477 742	15 477 742
Contribution au Harbourfront Centre	1 000 000	5 000 000	5 000 000
Contributions à l'appui du Programme de contestation judiciaire	444 000	3 291 234	4 979 734
Contributions à l'appui du Programme du multiculturalisme	5 394 321	5 521 316	4 021 316
Contributions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	7 436 693	3 300 000	3 300 000
Contributions à TV5	2 960 898	2 960 900	2 960 900
Contributions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada	2 668 076	3 087 330	2 787 330
Contributions à l'appui du Programme des célébrations et commémorations	82 938 775	62 370 962	2 494 367
Contributions pour le Fonds du Canada pour les périodiques	4 190 581	1 999 544	1 999 544
Contributions pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture	2 704 505	1 972 205	1 972 205
Contributions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent	2 155 674	1 353 023	1 353 023
Contributions au Groupe de travail pour la coopération internationale sur la recherche, la mémoire et l'enseignement de l'Holocauste	44 450	44 450

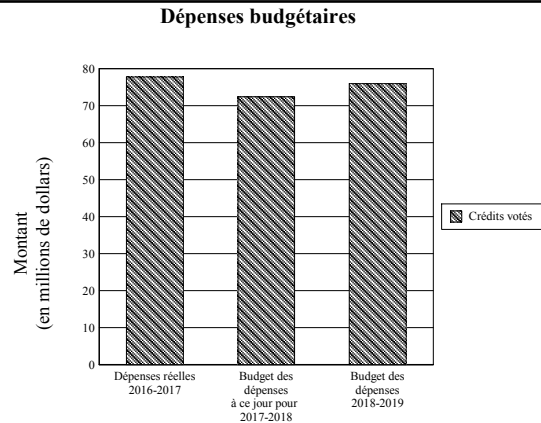
Musée canadien de l'histoire

Raison d'être

La Société du Musée canadien de l'histoire est une société d'État constituée en vertu de la Loi sur les musées (Lois du Canada 2013, chapitre 38), qui est entrée en vigueur le 12 décembre 2013. En vertu de la Loi, le Musée canadien de l'histoire a pour mission « d'accroître la connaissance, la compréhension et le degré d'appréciation des Canadiens à l'égard d'événements, d'expériences, de personnes et d'objets qui incarnent l'histoire et l'identité canadiennes, qu'ils ont façonnées, ainsi que de les sensibiliser à l'histoire du monde et aux autres cultures ».

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	77 746 477	71 600 477	72 412 521	75 952 129
Total des crédits votés	77 746 477	71 600 477	72 412 521	75 952 129
Total des dépenses budgétaires	77 746 477	71 600 477	72 412 521	75 952 129

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La demande de crédits pour 2018-2019 représente 75,9 millions de dollars, soit une augmentation de 4,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable à :

- une augmentation de 3,0 millions de dollars pour les projets d'immobilisations de santé et sécurité;
- une augmentation de 0,8 million de dollars pour les rajustements salariaux négociés;
- une augmentation de 0,5 million de dollars pour les revendications territoriales globales.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan d'entreprise du Musée.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Installations du Musée canadien de l'histoire	26 405 000	7 875 000	34 280 000
Expositions, éducation et communications à propos de l'histoire canadienne	26 022 000	26 022 000
Recherche et conservation de collections sur l'histoire canadienne	13 748 000	13 748 000
Services internes	1 902 129	1 902 129
Total	68 077 129	7 875 000	75 952 129

Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Raison d'être

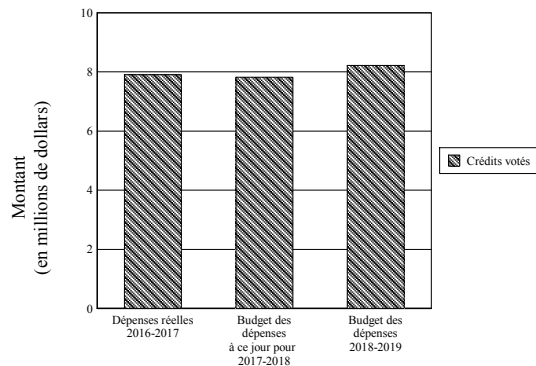
Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 a été constitué en 2010 en vertu d'une modification à la Loi sur les musées.

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 a pour mission « d'explorer le thème de l'immigration au Canada en vue d'accroître la compréhension du public à l'égard des expériences vécues par les immigrants au moment de leur arrivée au Canada, du rôle essentiel que l'immigration a joué dans le développement du Canada et de la contribution des immigrants à la culture, à l'économie et au mode de vie canadiens ».

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	7 900 000	7 820 000	7 820 000	8 215 347
Total des crédits votés	7 900 000	7 820 000	7 820 000	8 215 347
Total des dépenses budgétaires	7 900 000	7 820 000	7 820 000	8 215 347

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 prévoit des dépenses budgétaires de 8,2 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019, lesquelles doivent être approuvées par le Parlement.

Des renseignements supplémentaires sur les plans et priorités du Musée sont fournis dans le plan d'entreprise.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Expérience du visiteur au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 et création de liens	3 840 690	3 840 690
Installations du Musée canadien de l'immigration du Quai 21	2 717 610	420 000	3 137 610
Activités commerciales et de collecte de fonds du Musée canadien de l'immigration du Quai 21	(1 009 800)	(1 009 800)
Services internes	2 246 847	2 246 847
Total	7 795 347	420 000	8 215 347

Musée canadien de la nature

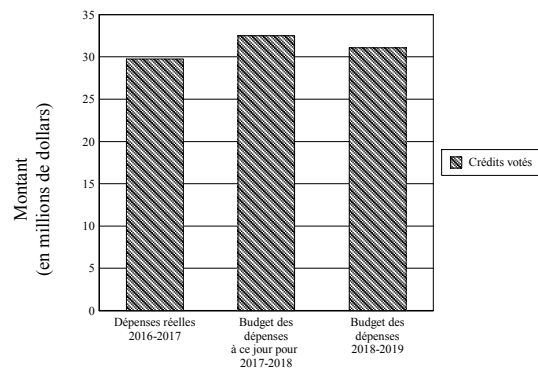
Raison d'être

Le Musée canadien de la nature (le Musée) est devenu une société d'État le 1er juillet 1990 en vertu de la Loi sur les musées. Sa mission est d'accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt et le respect à l'égard de la nature, de même que sa connaissance et son degré d'appréciation par la constitution, l'entretien et le développement, aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets d'histoire naturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de la nature, des enseignements et de la compréhension qu'elle génère.

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	29 770 297	32 515 112	32 515 112	31 080 812
Total des crédits votés	29 770 297	32 515 112	32 515 112	31 080 812
Total des dépenses budgétaires	29 770 297	32 515 112	32 515 112	31 080 812

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le financement total (fonctionnement et capital) prévu dans le Budget principal des dépenses 2018-2019 est d'environ 31,1 millions de dollars et représente une diminution de 1,4 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'année précédente. Cette diminution est attribuable à une augmentation de 0,4 million de dollars en financement des dépenses de fonctionnement en raison des rajustements à la rémunération et à une baisse de 1,8 million de dollars en financement des dépenses en capital obtenu dans le cadre du budget fédéral de 2016 couvrant les projets de santé et de sécurité et les projets spéciaux, comme le remplacement du matériel scientifique vieillissant, qui est essentiel à l'intégrité du programme.

En 2018-2019, les fonds serviront à faire avancer la cinquième année du plan stratégique du Musée qui s'appuie sur ses forces de recherche et de collections dans les domaines de l'Arctique et de la découverte d'espèces. Les principaux objectifs organisationnels sont les suivants :

- créer un Centre de connaissance et d'exploration de l'Arctique qui transforme la compréhension qu'ont les gens de l'Arctique canadien et de sa relation avec le Canada dans le contexte mondial du XXI^e siècle;
- créer un Centre de découverte et d'étude des espèces qui transforme la compréhension qu'ont les gens de la pertinence de la diversité des espèces dans leurs vies, maintenant et à l'avenir;
- créer un Centre d'inspiration et d'engagement sur la nature qui transforme les attentes des gens envers le Musée en tant que destination pour la discussion, la connexion et l'exploration de la nature du passé, du présent et de l'avenir, destination qui fait avancer la compréhension et le respect du monde naturel du Canada;

- faire reconnaître le Campus du patrimoine naturel comme un centre d'excellence dans la gestion des collections et dans l'avancement et la diffusion des connaissances en devenant un collaborateur dans le domaine des collections et en agissant en partenariat avec des institutions du monde entier qui cherchent à recueillir, à préserver et à numériser des spécimens qui documentent la nature du Canada;
- créer un modèle d'entreprise durable qui exploite les impératifs stratégiques du Musée : la connaissance et la découverte, l'inspiration et l'engagement, la présence, la performance et l'avancement.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan d'entreprise du Musée.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Les bâtiments et les terrains	9 932 612	3 955 000	13 887 612
L'expérience des visiteurs et l'engagement du public	7 621 493	7 621 493
Connaissances scientifiques et l'entretien des collections	5 614 311	225 000	5 839 311
Services internes	3 632 396	100 000	3 732 396
Total	26 800 812	4 280 000	31 080 812

Musée canadien des droits de la personne

Raison d'être

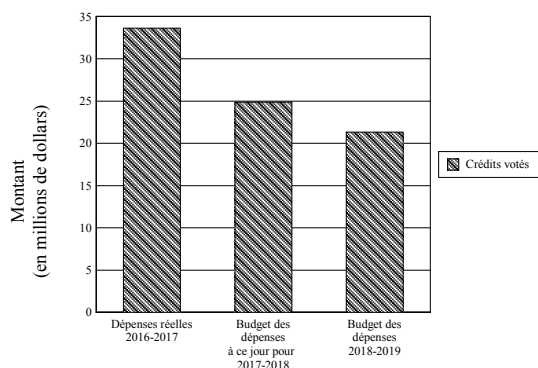
Créé en 2008 en vertu d'une modification à la Loi sur les musées, le Musée canadien des droits de la personne (MCDP) est le premier musée national à être créé depuis 1967, et le premier à être établi à l'extérieur de la région de la capitale nationale.

Le mandat du Musée consiste à « explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	33 604 000	24 865 000	24 865 000	21 308 564
Total des crédits votés	33 604 000	24 865 000	24 865 000	21 308 564
Total des dépenses budgétaires	33 604 000	24 865 000	24 865 000	21 308 564

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les niveaux de référence du Musée affectés au crédit 1 pour les dépenses de fonctionnement et en capital en 2018-2019 sont de 21,3 millions de dollars.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Musée pour 2018-2019 sont en baisse nette de 3,5 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

La diminution est principalement attribuable au fait que le Musée a transféré une partie de ses crédits de fonctionnement de base aux exercices financiers précédents afin d'achever les travaux liés aux installations du musée.

En 2018-2019, le Musée accordera la priorité aux projets suivants :

- l'Initiative de dialogue numérique, pour créer une expérience exceptionnelle en ligne;
- l'exposition Mandela : Lutte pour la liberté, la première exposition itinérante d'envergure à être produite par le MCDP;
- la production de recettes;
- les activités axées sur les résultats par l'entremise du développement continu d'un programme d'évaluation;
- l'élaboration et la gestion du contenu.

Le Conseil d'administration a actualisé les objectifs pour 2018-2019, soit la deuxième année du plan quinquennal. Ces objectifs serviront de feuille de route dans cinq domaines stratégiques : l'expérience des visiteurs, l'élargissement de l'auditoire, un chef de file reconnu, la viabilité financière et les personnes.

Le conseil d'administration et la direction du MCDP sont résolus à faire fond sur les réussites considérables du Musée. L'une des caractéristiques qui définissent le Musée canadien des droits de la personne est sa capacité à inspirer les générations futures. Le Musée a l'intention d'élargir sa portée au Canada et dans le monde, et d'actualiser ou d'approfondir ses expositions, son contenu et ses programmes afin de veiller à ce que ses offres demeurent percutantes et pertinentes.

Le Musée continuera de déployer des efforts en vue de maximiser le revenu net provenant des droits d'entrée, des abonnements, des programmes, des ventes au détail, des locations de salles et des commissions issues du bistro et du service de traiteur. En travaillant avec les Amis du MCDP, le Musée mettra en place une stratégie de parrainage en vue d'accroître les crédits et les recettes générées.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Contenu, programmes et mobilisation du Musée canadien pour les droits de la personne	9 908 858	135 390	10 044 248
Locaux du Musée canadien pour les droits de la personne	6 570 148	50 000	6 620 148
Services internes	4 262 558	381 610	4 644 168
Total	20 741 564	567 000	21 308 564

Musée des beaux-arts du Canada

Raison d'être

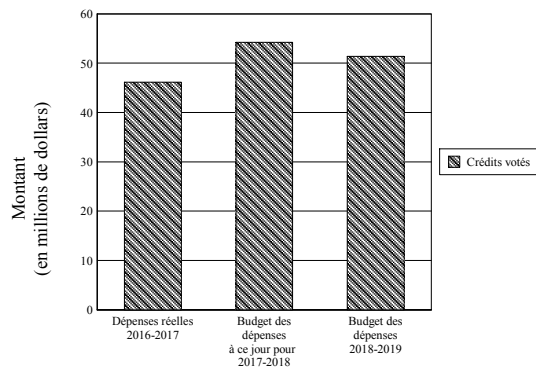
Le Musée des beaux-arts du Canada (le Musée) a pour mandat de constituer, d'entretenir et de faire connaître, au Canada et à l'étranger, une collection d'œuvres d'art anciennes et contemporaines principalement axée sur le Canada, et d'amener tous les Canadiens à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général. Le Musée est l'un des établissements d'art les plus respectés au monde; il est renommé pour la qualité exceptionnelle de ses collections, pour son érudition et pour sa capacité hors pair d'attirer des visiteurs de tous âges, quelles que soient leurs connaissances artistiques. Créé en 1880, le Musée compte parmi les plus anciennes institutions culturelles du pays.

La ministre du Patrimoine canadien est responsable du Musée.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan d'entreprise du Musée.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	38 127 385	46 203 410	46 203 410	43 383 427
5 Paiements au Musée à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection du Musée et des frais connexes	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Total des crédits votés	46 127 385	54 203 410	54 203 410	51 383 427
Total des dépenses budgétaires	46 127 385	54 203 410	54 203 410	51 383 427

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 51,4 millions de dollars est prévu, soit 35,4 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement, 8,0 millions de dollars pour les dépenses en capital et 8,0 millions de dollars réservés à l'acquisition d'objets pour la collection.

De façon globale, les autorisations totales de fonctionnement pour 2018-2019 correspondent à celles du budget principal des dépenses de l'exercice précédent, exception faite d'un montant supplémentaire de 0,5 million de dollars pour les rajustements salariaux négociés.

En 2018-2019, le Musée finalisera ses projets d'investissement liés au remplacement des fenêtres et des puits de lumière du Pavillon de l'entrée principale et de la Colonnade, à la remise à neuf de deux ascenseurs publics de l'entrée principale et à des réparations majeures de la mezzanine de la Colonnade.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Collection	16 844 607	16 844 607
Installations	8 137 038	8 005 000	16 142 038
Rayonnement	8 844 607	8 844 607
Services internes	9 552 175	9 552 175
Total	43 378 427	8 005 000	51 383 427

Musée national des sciences et de la technologie

Raison d'être

Le Musée national des sciences et de la technologie (MNST) est une société d'État constituée le 1er juillet 1990 en vertu de la Loi sur les musées.

Le MNST a pour mission de promouvoir la culture scientifique et technique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et techniques principalement axée sur le Canada, et par la présentation de procédés et de productions de l'activité scientifique et technique, et de leurs rapports avec la société sur les plans économique, social et culturel.

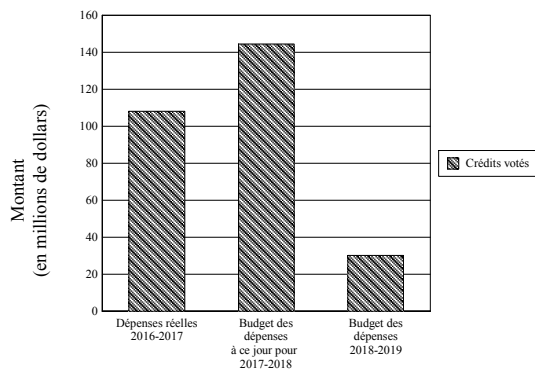
Le MNST exerce ses activités sous le nom d'INGENIUM – Musées des sciences et de l'innovation du Canada. La Société gère trois établissements muséaux : le Musée des sciences et de la technologie du Canada, le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada et le Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada.

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le sommaire du plan d'entreprise du MNST.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements au Musée à l'égard des dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	108 103 274	144 527 796	144 547 797	30 158 102
Total des crédits votés	108 103 274	144 527 796	144 547 797	30 158 102
Total des dépenses budgétaires	108 103 274	144 527 796	144 547 797	30 158 102

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement de près de 30,2 millions de dollars est prévu dans le Budget principal des dépenses 2018-2019. Avec ce financement, le MNST :

- continuera l'élaboration de la collection par l'intermédiaire d'une recherche nationale pertinente et de la rationalisation de la collection afin de créer une collection plus exhaustive et de mieux raconter l'histoire du Canada;
- proposera une expérience sensorielle à travers ses trois musées permettant aux petits et aux grands de plonger dans l'univers des sciences et de la technologie pour découvrir les innombrables façons dont elles sont présentes dans leur vie;
- stabilisera ses immobilisations en adressant les problèmes liés à la santé et la sécurité et finalisera la construction d'un nouveau Centre de conservation des collections;

- accroîtra son accent sur la numérisation en créant un meilleur accès aux collections 2D et 3D du MNST, encourageant ainsi les données ouvertes et continuant à améliorer la présence dans les médias sociaux;
- travaillera à consolider l'assise financière du MNST et à assurer la durabilité grâce à un accent accru sur la rentabilité et le renforcement des partenariats;
- poursuivra l'initiative énergétique pancanadienne. Au cours de la prochaine année, le MNST continuera d'intégrer les Canadiens et les Canadiennes dans des discussions significatives, espérant ainsi accroître la sensibilisation à l'égard des ressources alternatives et modifier les comportements dans le secteur de l'utilisation de l'énergie.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du MNST pour 2018-2019 sont en baisse nette de 114,3 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- la durée déterminée du financement octroyé au MNST pour la construction du nouveau Centre de conservation des collections qui remplacera les installations d'entreposage actuelles. Le MNST a reçu un total de 156,3 millions de dollars au cours des deux derniers exercices financiers pour la construction du Centre de conservation des collections;
- la durée déterminée du financement octroyé pour remédier au problème de moisissures, rénover l'immeuble, construire une nouvelle façade extérieure et mettre à jour les espaces d'exposition au Musée des sciences et de la technologie du Canada. Le MNST a reçu 78,0 millions de dollars sur une période de trois ans pour le projet de modernisation.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Bâtiments de musée et de collection	10 200 000	3 300 000	13 500 000
Expositions, programmes et diffusion	9 348 000	200 000	9 548 000
Préservation du patrimoine et recherche sur la collection	4 350 000	50 000	4 400 000
Services internes	2 610 102	100 000	2 710 102
Total	26 508 102	3 650 000	30 158 102

Office des transports du Canada

Raison d'être

L'Office des transports du Canada est un tribunal quasi judiciaire indépendant et un organisme de réglementation ayant toutes les attributions d'une cour supérieure en ce qui concerne l'ensemble des questions relatives à l'exercice de sa compétence. L'Office est un organisme autonome qui se rapporte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

L'Office a trois mandats :

- Il veille à ce que le réseau national de transport fonctionne efficacement et harmonieusement, dans l'intérêt économique et social de tous les Canadiens, y compris ceux qui y travaillent et y investissent, dont les producteurs, les expéditeurs, les usagers et les entreprises qui l'utilisent, et les collectivités où il est exploité.
- Il protège le droit fondamental des personnes ayant une déficience à un réseau de transport accessible.
- Il offre aux passagers aériens un régime de protection du consommateur.

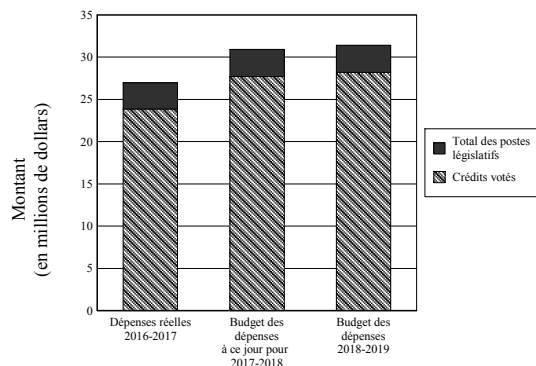
Pour s'acquitter de ses mandats, l'Office a trois outils à sa disposition :

- **Prise de règlements** : L'Office élabore et applique des règles de base pour encadrer les droits et les responsabilités des fournisseurs de services et des usagers et faire en sorte que les règles du jeu soient les mêmes pour tous parmi les concurrents. Ces règles se traduisent parfois par des règlements exécutoires, et parfois par des lignes directrices, des codes de pratiques et des notes d'interprétation à caractère moins officiel.
- **Règlement des différends** : L'Office règle des différends entre d'une part, des fournisseurs de services de transport, et d'autre part leurs clients et voisins, grâce à une gamme d'outils, soit la facilitation et la médiation, ainsi que l'arbitrage et le processus décisionnel formel.
- **Information** : L'Office fournit de l'information concernant le réseau de transport, les droits et responsabilités des fournisseurs de services de transport et des usagers, et la législation et les services de l'Office.

Pour en savoir plus sur le rôle, le mandat et la mission de l'Office, consultez le site Web de l'Office.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	23 869 488	27 714 765	27 714 765	28 214 631
Total des crédits votés	23 869 488	27 714 765	27 714 765	28 214 631
Total des postes législatifs	3 078 589	3 199 401	3 199 401	3 173 489
Total des dépenses budgétaires	26 948 077	30 914 166	30 914 166	31 388 120

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 31,4 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (28,2 millions de dollars de crédits votés et 3,2 millions de dollars de crédits législatifs). Ce montant inclut 3,5 millions de dollars qui ont été reportés de l'exercice 2017-2018 pour payer les coûts liés aux Normes d'aménagement du gouvernement du Canada relatives à l'initiative Milieu de travail 2.0.

Avec ce financement, l'Office poursuivra la mise en œuvre de son plan stratégique 2017-2020 et continuera de réaliser les activités relatives aux priorités suivantes :

- Modernisation du cadre de gestion : Lois et règlements tenant compte des modèles de gestion actuels et émergents, des besoins des voyageurs et des expéditeurs et des pratiques exemplaires sur le plan des processus décisionnels judiciaires et réglementaires.
- Excellence dans la prestation de services : Prestation équitable, efficace et en temps utile de services dans l'exercice des fonctions de réglementation, de règlement de différends et de surveillance de la conformité et de l'application de la loi, eu égard à la preuve, au libellé et à l'objet de la loi et de la réglementation, ainsi que la jurisprudence pertinente.
- Sensibilisation des intervenants et du public : Diffusion d'informations claires et pertinentes aux intervenants et au grand public portant sur le réseau de transport national, sur les droits et responsabilités des fournisseurs et des utilisateurs de services de transport, et sur divers services offerts par l'Office.
- Un organisme sain et hautement performant : Un organisme indépendant, expert, impartial, engagé, agile et innovateur.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de l'Office pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,5 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette augmentation du financement est principalement attribuable aux rajustements salariaux négociés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Des services indépendants de réglementation et de règlement des différends pour les fournisseurs et les utilisateurs de services de transport	20 217 970	20 217 970
Services internes	11 170 150	11 170 150
Total	31 388 120	31 388 120

Office national de l'énergie

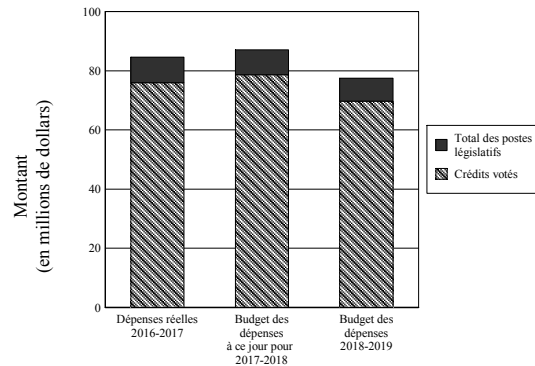
Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui régleme plusieurs aspects du secteur énergétique au Canada. Il régleme les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie, dans l'intérêt public canadien en plaçant la sécurité au cœur de ses préoccupations.

L'organisme relève du ministre des Ressources naturelles. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'Office national de l'énergie.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	76 009 649	72 478 474	78 693 545	69 727 081
Total des crédits votés	76 009 649	72 478 474	78 693 545	69 727 081
Total des postes législatifs	8 607 169	7 361 511	8 419 337	7 765 619
Total des dépenses budgétaires	84 616 818	79 839 985	87 112 882	77 492 700

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les autorisations totales de l'Office national de l'énergie correspondent à 77,5 millions de dollars pour 2018-2019 (69,7 millions de dollars de crédits votés et 7,8 millions de dollars crédits législatifs), soit une diminution de 2,3 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. La diminution nette découle de la temporisation de 9,6 millions de dollars liée aux examens réglementaires de mégaprojets d'infrastructure énergétique (budget fédéral de 2014), à l'infrastructure de transport de l'énergie (budget fédéral de 2015) et à la Stratégie intérimaire de gestion des projets de pipelines (budget fédéral de 2016), d'un transfert temporaire en 2018-2019 de 0,1 million de dollars à Ressources naturelles Canada et d'une augmentation de 7,4 millions de dollars (budget fédéral de 2017).

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	26 151 718	26 151 718
Processus décisionnel	18 636 108	1 364 067	20 000 175
Mobilisation	6 462 601	6 462 601
Information sur l'énergie	4 931 394	4 931 394
Services internes	19 946 812	19 946 812
Total	76 128 633	1 364 067	77 492 700

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
Contributions			
Programme d'aide financière aux participants	794 359	5 364 067	1 364 067

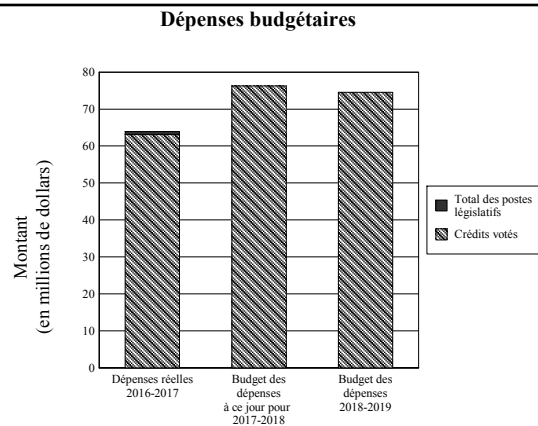
Office national du film

Raison d'être

L'Office national du film (ONF) a été créé par une loi du Parlement fédéral en 1939 et est une agence fédérale qui fait partie du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien. L'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres originales et innovatrices lesquelles font mieux comprendre les enjeux auxquels doit faire face la population canadienne et font connaître les valeurs et les points de vue canadiens au pays et dans le monde. Au fil des décennies, il est devenu la norme en matière d'innovation audiovisuelle au Canada et joue un rôle important en soulignant les changements et les événements marquants de la société canadienne. En tant que producteur et distributeur public d'œuvres audiovisuelles, l'ONF joue un rôle essentiel en offrant une perspective de la richesse et de la diversité canadiennes.

C'est grâce à des documentaires d'auteur, des films d'animation et de nouveaux médias qu'il explore les enjeux sociaux contemporains. Aujourd'hui, nos artistes et artisans continuent à faire œuvre de pionniers en matière de contenu et de forme dans le domaine du documentaire, du film d'animation et du cinéma interactif.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	63 154 534	74 375 345	76 243 946	74 568 078
Total des crédits votés	63 154 534	74 375 345	76 243 946	74 568 078
Total des postes législatifs	759 892
Total des dépenses budgétaires	63 914 426	74 375 345	76 243 946	74 568 078

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

L'Office national du film (ONF) prévoit des dépenses budgétaires de 74,6 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019 qui doivent être approuvées par le Parlement. En comparaison avec le budget de 2017-2018, les dépenses prévues ont augmenté de 0,2 million de dollars, soit le résultat des éléments suivants :

- une réduction de 0,4 million de dollars liée à la baisse des taux du régime d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 0,6 million de dollars provenant de l'octroi de fonds supplémentaires par le Parlement pour la mise en œuvre du système de gestion financière SAP et du matériel le 1er avril 2019.

Tout en poursuivant la mise en œuvre de son plan stratégique quinquennal 2013-2018, l'ONF prépare le déménagement de son siège social dans le Quartier des spectacles à Montréal, prévu en 2019. Le déménagement, qui était d'abord prévu pour 2018, est maintenant prévu pour 2019. À cet effet, les rajustements de financement associés au déménagement ont été reportés à l'exercice 2018-2019.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Programmation et production audiovisuelles	42 954 195	(2 920 000)	40 034 195
Accessibilité des œuvres et interaction avec les auditoires	28 936 190	(5 532 446)	23 403 744
Services internes	11 130 139	11 130 139
Total	83 020 524	(8 452 446)	74 568 078

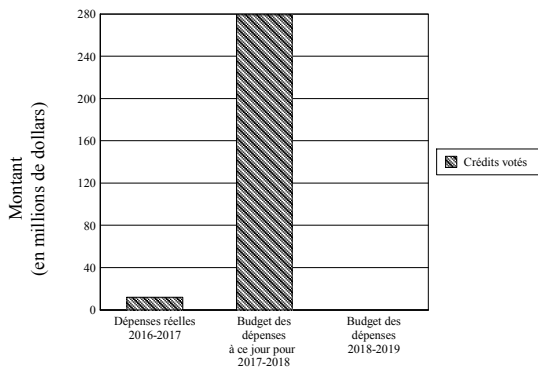
PPP Canada Inc.

Raison d'être

Conformément au décret CP 2017-1329, le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités a obtenu la dissolution de PPP Canada Inc.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
– Paiements à la société pour les investissements du Fonds PPP Canada	11 800 000	279 500 000	279 500 000
Total des crédits votés	11 800 000	279 500 000	279 500 000
Total des dépenses budgétaires	11 800 000	279 500 000	279 500 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Sans objet

Registraire de la Cour suprême du Canada

Raison d'être

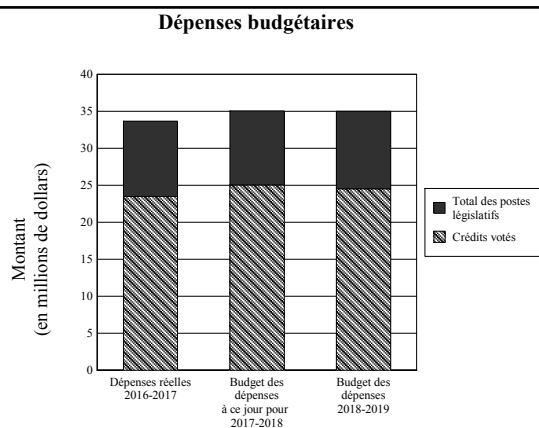
Créée par une loi du Parlement en 1875, la Cour suprême du Canada est la juridiction d'appel de dernier ressort du pays. Elle sert les Canadiens en tranchant des questions de droit d'importance pour le public, contribuant ainsi à l'évolution de toutes les branches du droit au Canada. L'indépendance de la Cour, la qualité de ses travaux et le respect qu'on lui porte, tant ici qu'à l'étranger, sont autant d'éléments qui contribuent grandement aux fondements d'un pays fort, sécuritaire et démocratique, fondé sur la primauté du droit.

Le Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada fournit à la Cour tous les services et l'appui dont elle a besoin pour traiter, entendre et trancher les instances qui lui sont soumises. Il agit également comme interface entre les plaideurs et la Cour.

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	23 513 974	24 916 433	25 077 033	24 520 525
Total des crédits votés	23 513 974	24 916 433	25 077 033	24 520 525
Total des postes législatifs	10 165 452	9 966 489	9 966 489	10 515 324
Total des dépenses budgétaires	33 679 426	34 882 922	35 043 522	35 035 849

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 35,0 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (24,5 millions de dollars de crédits votés et 10,0 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada (BRCS) continuera de concentrer ses efforts sur le traitement en temps utile des dossiers tout en continuant à donner satisfaction aux intervenants, ainsi qu'en maintenant des normes de service élevées. En 2018-2019, le BRCS accordera aussi une priorité élevée à la poursuite de ses travaux visant à adapter les processus opérationnels à un environnement électronique, en vue d'améliorer de façon soutenue l'accès électronique aux dossiers d'instance de la Cour et à l'information dont elle dispose, aux fins d'usage interne par les membres et le personnel de la Cour ainsi que par les plaideurs et le public. Le BRCS poursuivra également le renforcement de la sécurité physique et de la TI de la Cour.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du BRCS pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,2 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- une diminution de 1,0 million de dollars dans le financement de projet pour l'amélioration de la sécurité;
- une augmentation de 0,6 million de dollars pour les rajustements salariaux négociés;
- une augmentation de 0,5 million de dollars du financement des postes législatifs pour les traitements et les pensions des juges.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
L'administration de la juridiction d'appel de dernier ressort du Canada	24 406 830	24 406 830
Services internes	10 629 019	10 629 019
Total	35 035 849	35 035 849

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Raison d'être

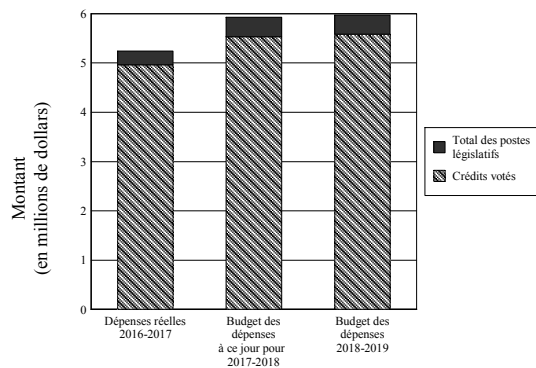
Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada est responsable de cette organisation. Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC), qui a été créé suivant une entente intervenue à la Conférence des premiers ministres ayant eu lieu en mai 1973, est un organisme des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Son mandat est d'offrir des services administratifs de soutien et de planification aux conférences intergouvernementales entre premiers ministres, ministres et sous-ministres.

Les conférences intergouvernementales sont un précieux outil de consultation et de négociation entre les divers ordres de gouvernement. En outre, elles facilitent l'élaboration des politiques nationales, provinciales ou territoriales. Elles sont un élément essentiel du fonctionnement de la fédération canadienne, et elles illustrent l'un des principes fondamentaux de notre société démocratique.

En exécutant avec doigté la planification logistique de ces réunions et en assurant leur bon déroulement, le SCIC non seulement soulage les gouvernements de la tâche liée au processus administratif des conférences, mais il leur permet également de profiter grandement d'importantes économies d'échelle.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	4 965 409	5 534 133	5 534 133	5 585 223
Total des crédits votés	4 965 409	5 534 133	5 534 133	5 585 223
Total des postes législatifs	276 529	390 526	390 526	385 855
Total des dépenses budgétaires	5 241 938	5 924 659	5 924 659	5 971 078

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 6,0 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (5,6 millions de dollars de crédits votés et 0,4 million de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) donnera suite aux priorités suivantes :

- améliorer et élargir les partenariats stratégiques;
- assurer une prestation de services pertinente et adaptée aux besoins des clients;
- assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources;
- bâtir un environnement d'apprentissage continu.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du SCIC pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,1 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable aux rajustements salariaux négociés. Des renseignements supplémentaires sur les priorités du SCIC sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Services aux conférences intergouvernementales	4 626 974	4 626 974
Services internes	1 344 104	1 344 104
Total	5 971 078	5 971 078

Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement

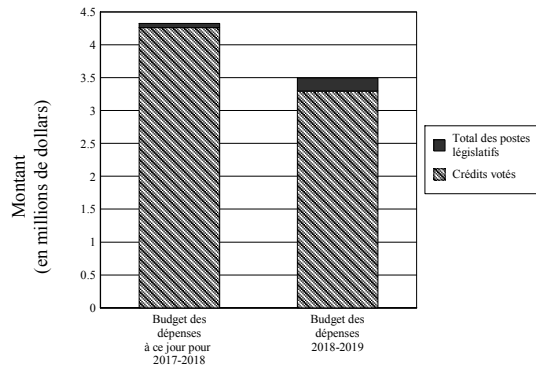
Raison d'être

Le rôle du Secrétariat est d'assister le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement dans l'accomplissement de son mandat, qui est d'examiner :

- le cadre législatif, réglementaire, politique, administratif et financier de la sécurité nationale et du renseignement;
- les activités des ministères liées à la sécurité nationale ou au renseignement, à moins que l'activité soit une opération continue et que le ministre approprié détermine que l'examen sera préjudiciable à la sécurité nationale;
- toute question relative à la sécurité nationale ou au renseignement qu'un ministre de la Couronne renvoie au comité.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	4 261 607	3 294 747
Total des crédits votés	4 261 607	3 294 747
Total des postes législatifs	65 124	199 081
Total des dépenses budgétaires	4 326 731	3 493 828

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le CPSNR et son secrétariat ont été créés le 22 juin 2017. À ce titre, le budget principal des dépenses 2018-2019 représente le premier budget principal des dépenses de l'organisation.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Aider le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement à remplir son mandat	2 149 549	2 149 549
Services internes	1 344 279	1 344 279
Total	3 493 828	3 493 828

Secrétariat du Conseil du Trésor

Raison d'être

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat) est l'organisme central qui agit comme organe administratif du Conseil du Trésor.

Le Conseil du Trésor est un comité du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui assume les fonctions suivantes :

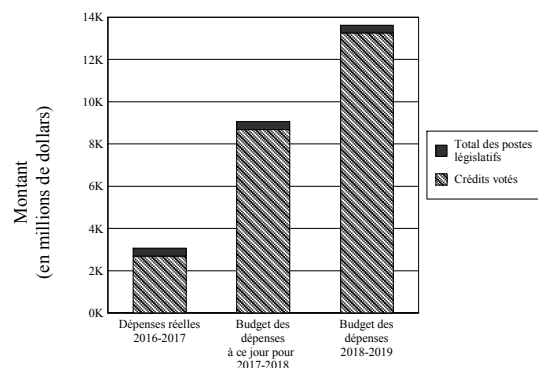
- jouer le rôle de conseil d'administration du gouvernement;
- superviser la gestion financière et les dépenses du gouvernement et s'occuper des questions relatives aux ressources humaines;
- être l'employeur de la fonction publique;
- établir les lignes de conduite et les normes générales en matière d'administration, de gestion du personnel, de finances et de pratiques organisationnelles pour l'ensemble du gouvernement;
- jouer le rôle de comité du Conseil en ce qui a trait à l'approbation de la politique de réglementation et des règlements, et de la plupart des décrets;
- rendre des comptes au Parlement.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel.

Le président du Conseil du Trésor est le ministre responsable du Secrétariat.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	290 703 748	222 912 616	290 307 099	233 305 792
5 Dépenses éventuelles du gouvernement	750 000 000	750 000 000	750 000 000
10 Initiatives pangouvernementales	3 193 000	3 193 000	28 193 000
20 Assurances de la fonction publique	2 406 697 551	2 398 570 604	3 274 680 578	2 398 905 397
25 Report du budget de fonctionnement	1 600 000 000	1 600 000 000	1 600 000 000
30 Besoins en matière de rémunération	600 000 000	1 475 000 000	600 000 000
35 Report du budget des dépenses en capital	600 000 000	600 000 000	600 000 000
40 Exécution du budget	7 040 392 000
– Rajustements à la rémunération	690 685 906
Total des crédits votés	2 697 401 299	6 174 676 220	8 683 866 583	13 250 796 189
Total des postes législatifs	366 807 335	367 185 144	369 379 417	367 983 303
Total des dépenses budgétaires	3 064 208 634	6 541 861 364	9 053 246 000	13 618 779 492

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 13 618,8 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (13 250,8 millions de dollars de crédits votés et 368,0 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Secrétariat fournira des conseils et des recommandations au Conseil du Trésor sur la façon dont le gouvernement investit dans les programmes et les services, ainsi que sur la façon dont il en assure la réglementation et la gestion.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Secrétariat pour 2018-2019 sont en hausse nette de 7 076,9 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Plus précisément, les changements principaux sont les suivants :

- l'inclusion d'un crédit d'exécution du budget de 7 040,4 millions de dollars pour les nouvelles mesures approuvées et présentées dans le tableau A2.11 du budget fédéral de 2018. Ce nouveau crédit central aidera à rendre disponibles en temps opportun les fonds requis pour les mesures du budget qui seront mises en œuvre en 2018-2019;
- une augmentation de 25,0 millions de dollars au crédit 10, Initiatives pangouvernementales, afin de financer un fonds pour éventualités à l'appui du Sommet du G7, qui aura lieu dans la région de Charlevoix, au Québec;
- une augmentation nette de 10,4 millions de dollars au crédit 1, Dépenses du programme, principalement liée au financement ponctuel du Service numérique canadien, à l'amélioration de l'accès à l'information, au renouvellement du Web, à la coopération en matière de réglementation, au Programme d'apprentissage mixte et au financement continu pour les programmes de développement en leadership pour les cadres supérieurs et le comité mixte de perfectionnement professionnel avec l'Association canadienne des agents financiers. Cette augmentation est partiellement compensée par la temporisation du financement de l'Initiative de renouvellement du milieu de travail.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	Total
Surveillance des dépenses	10 062 340 900	600 000 000	10 662 340 900
Employeur	3 481 144 730	500 000	(683 359 618)	2 798 285 112
Leadership administratif	74 042 187	481 690	74 523 877
Surveillance réglementaire	6 361 066	6 361 066
Services internes	84 066 926	(6 798 389)	77 268 537
Total	13 707 955 809	600 000 000	981 690	(690 158 007)	13 618 779 492

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
<u>Contributions</u>			
Contributions au Partenariat pour un gouvernement ouvert	531 560	281 690	281 690
Fédération internationale des comptables	200 000	200 000
Total des postes législatifs	355
<u>Autres paiements de transfert</u>			
Paiements, sous forme d'indemnités pour des accidents du travail, conformément aux régimes de la fonction publique de prestations versées aux survivants des employés décédés dans l'exercice de leurs fonctions	372 849	495 000	495 000
Régime spécial d'indemnisation pour les conjoints des attachés des Forces canadiennes	4 852	5 000	5 000

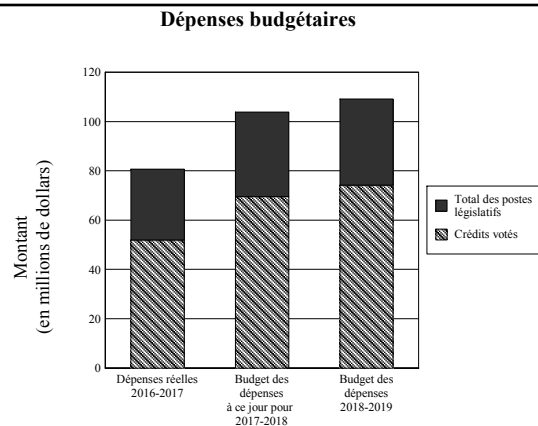
Sénat

Raison d'être

Le Sénat du Canada, créé en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867, est une chambre indépendante et un complément de la Chambre des communes. Le Sénat compte 105 membres qui font l'objet d'une nomination et qui proviennent des provinces et des territoires. Son but premier est d'étudier toutes les mesures législatives émanant du Sénat ou adoptées par la Chambre des communes. Pour acquérir force de loi, chaque projet de loi doit être approuvé sous la même forme par le Sénat et la Chambre des communes. Le Sénat a le pouvoir d'adopter, d'amender ou de rejeter les projets de loi. Dans les faits, il rejette rarement les projets de loi, mais il les amende fréquemment. Par l'entremise de ses comités, le Sénat procède également à l'examen de questions d'intérêt public, un examen approfondi s'échelonnant souvent sur une longue période, afin d'être en mesure de bien conseiller le gouvernement et d'éclairer le débat sur des questions importantes pour les Canadiens.

Le président du Sénat est responsable de cet organisme.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	51 981 002	69 584 548	69 584 548	74 151 222
Total des crédits votés	51 981 002	69 584 548	69 584 548	74 151 222
Total des postes législatifs	28 697 754	34 289 817	34 289 817	34 928 881
Total des dépenses budgétaires	80 678 756	103 874 365	103 874 365	109 080 103

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Sénat prévoit des dépenses budgétaires de 109,1 millions de dollars pour 2018-2019. De cette somme, un montant de 74,2 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 34,9 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et il est fourni à titre d'information.

Le Sénat continue de gérer ses ressources avec diligence et probité. L'augmentation du budget de 2018-2019 servira à répondre à un ensemble de priorités stratégiques en vue d'accroître les activités de rayonnement et de mobiliser les Canadiens, de moderniser le Sénat et d'en accroître l'efficacité en respectant le cadre constitutionnel actuel, et de faire avancer d'autres priorités.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Sénateurs, agents supérieurs, et bureaux des sénateurs	59 277 706	67 000	59 344 706
Soutien administratif	30 344 471	30 344 471
Chambre, comités et associations	18 960 926	430 000	19 390 926
Total	108 583 103	497 000	109 080 103

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
<u>Subventions</u>			
Total des postes législatifs	48 283	167 000	67 000
<u>Contributions</u>			
Contributions aux associations parlementaires	415 411	430 000	430 000

Service administratif des tribunaux judiciaires

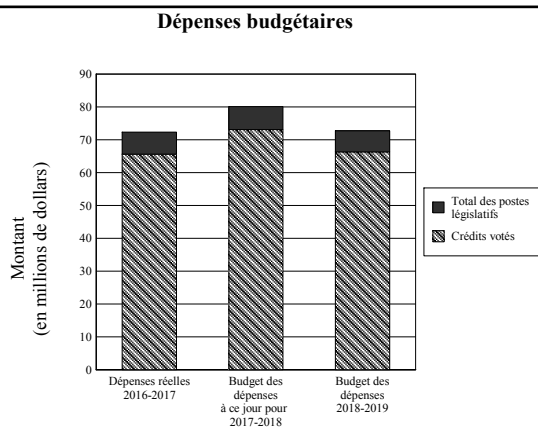
Raison d'être

Le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) a été créé en 2003, au moment de l'entrée en vigueur de la Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires. Le rôle du SATJ est de fournir, de manière efficace, des services judiciaires, des services de greffe et des services ministériels à quatre cours supérieures d'archives, soit à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt. La Loi accroît l'indépendance judiciaire en chargeant un organisme indépendant du gouvernement du Canada d'assurer les services administratifs des tribunaux et accroît la responsabilité à l'égard de l'utilisation des fonds publics.

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada est responsable de cette organisation.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du SATJ.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	65 607 852	68 590 696	73 066 016	66 233 161
Total des crédits votés	65 607 852	68 590 696	73 066 016	66 233 161
Total des postes législatifs	6 669 396	6 657 003	6 974 991	6 445 307
Total des dépenses budgétaires	72 277 248	75 247 699	80 041 007	72 678 468

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 72,6 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (66,2 millions de dollars de crédits votés et 6,4 millions de dollars de crédits législatifs).

De façon globale, les autorisations totales du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) pour 2018-2019 sont en baisse nette de 2,6 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Les principaux programmes du SATJ sont demeurés relativement constants au cours des années.

Cette baisse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 1,3 million de dollars pour les rajustements salariaux négociés;
- une augmentation de 1,0 million de dollars pour la traduction des décisions des cours fédérales (budget fédéral de 2017);
- une augmentation de 0,9 million de dollars pour continuer à améliorer l'équité procédurale dans le processus de révocation de la citoyenneté en vertu de la Loi sur la citoyenneté;

- une diminution de 4,0 millions de dollars en raison de la temporisation du financement pour des activités liées à la section 9 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, ainsi que l'obtention de garanties diplomatiques améliorées contre la torture ou les sévices dans les cas d'interdiction de territoire pour motifs graves;
- une diminution de 1,6 million de dollars attribuable à l'achèvement du déménagement des locaux de la Cour fédérale de Québec (budget fédéral de 2016).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Services administratifs pour les tribunaux fédéraux	52 574 948	52 574 948
Services internes	20 103 520	20 103 520
Total	72 678 468	72 678 468

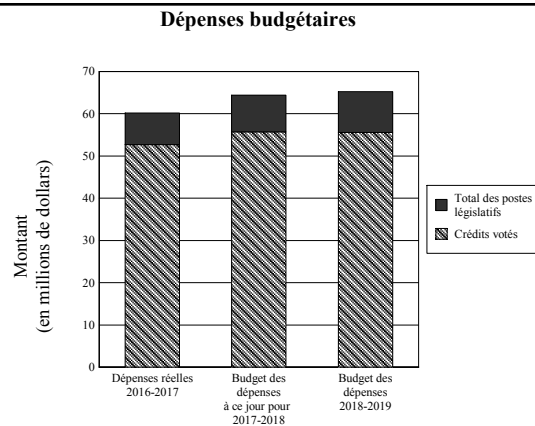
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Raison d'être

Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) est responsable de la prestation des services de soutien et de la fourniture des installations qui sont nécessaires à chacun des tribunaux administratifs qu'il sert, afin qu'ils puissent exercer leurs pouvoirs et s'acquitter de leurs devoirs et fonctions en conformité avec les lois et les règles qui les régissent. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du SCDATA.

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	52 686 143	52 628 925	55 729 039	55 556 354
Total des crédits votés	52 686 143	52 628 925	55 729 039	55 556 354
Total des postes législatifs	7 475 864	8 391 224	8 657 629	9 687 430
Total des dépenses budgétaires	60 162 007	61 020 149	64 386 668	65 243 784

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 65,2 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (55,6 millions de dollars de crédits votés et 9,7 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs (SCDATA) aura la responsabilité d'offrir des services de soutien et d'installation requis par chacun des tribunaux administratifs qu'il sert pour permettre à ceux-ci d'exercer leurs pouvoirs et de s'acquitter de leurs tâches et de leurs fonctions conformément aux lois et aux règles qui les régissent.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du SCDATA pour 2018-2019 sont en hausse nette de 4,2 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- 2,9 millions de dollars pour appuyer les activités du SCDATA relativement au Tribunal des revendications particulières, comme annoncé dans le budget fédéral de 2017;
- 2,0 millions de dollars pour les rajustements salariaux négociés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Services de soutien et des installations aux tribunaux administratifs fédéraux et leurs membres	75 367 860 (dollars)	(30 380 379)	44 987 481
Services internes	20 256 303	20 256 303
Total	95 624 163	(30 380 379)	65 243 784

Service canadien du renseignement de sécurité

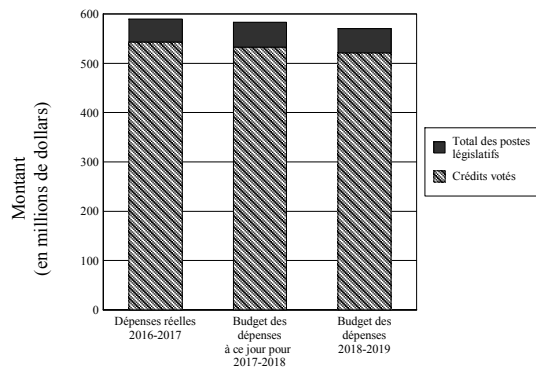
Raison d'être

Selon la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le mandat du SCRS est de mener des activités de renseignement dans le but d'assurer la protection des intérêts liés à la sécurité et à la prospérité du Canada, au pays et à l'étranger, et la sécurité des Canadiens. Pour ce faire, il recueille, analyse et fait état des informations liées à la menace, conformément aux lois et aux instructions du ministre. Les renseignements et les conseils que le SCRS fournit au gouvernement du Canada et à ses partenaires éclairent la prise de décisions concernant les politiques et les programmes, les enquêtes liées à la sécurité nationale, les activités de filtrage de sécurité pour le gouvernement et relatives aux demandes d'immigration, et la défense du Canada. Lorsque le SCRS a des motifs raisonnables de croire qu'une menace pèse sur la sécurité du Canada, il peut également prendre des mesures pour réduire la menace.

Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	543 277 271	526 615 028	532 915 405	521 451 792
Total des crédits votés	543 277 271	526 615 028	532 915 405	521 451 792
Total des postes législatifs	46 138 924	50 477 031	50 524 542	48 823 343
Total des dépenses budgétaires	589 416 195	577 092 059	583 439 947	570 275 135

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 570,3 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (521,5 millions de dollars de crédits votés et 48,8 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le SCRS effectuera des activités en matière de renseignements dans le but d'assurer la protection des intérêts liés à la sécurité et à la prospérité du Canada, au pays et à l'étranger, et la sécurité des Canadiens.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du SCRS pour 2018-2019 sont en baisse nette de 6,8 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- la fin de certaines initiatives ainsi que d'autres rajustements liés à la sécurité nationale du Canada et à la sécurité des Canadiens (6,7 millions de dollars);
- l'appui d'une initiative pangouvernementale (0,1 million de dollars).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Sécurité et renseignement	570 275 135	570 275 135
Total	570 275 135	570 275 135

Service correctionnel du Canada

Raison d'être

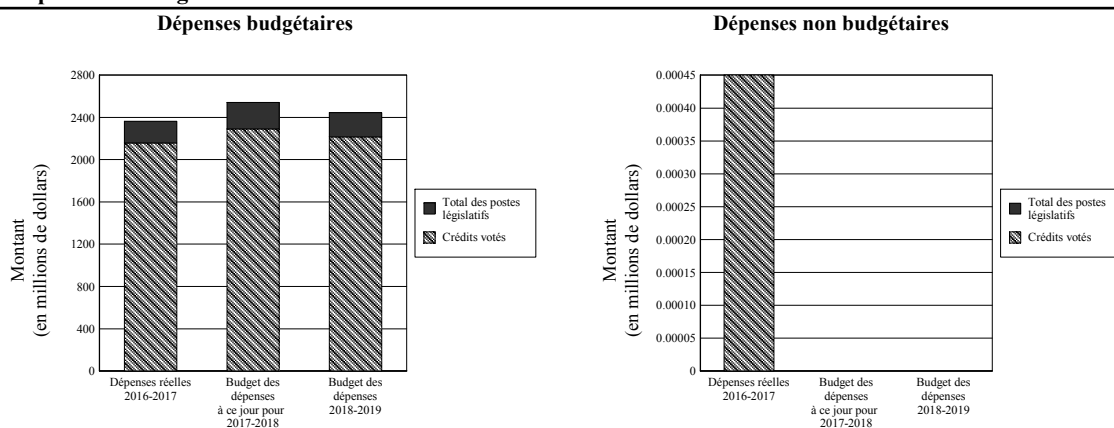
Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est responsable du Service correctionnel du Canada.

Le but du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et d'autre part, en aidant au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, article 3).

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions	2 003 124 017	1 962 343 216	2 087 776 301	2 026 625 710
5 Dépenses en capital	153 756 625	208 941 724	201 856 841	189 141 724
Total des crédits votés	2 156 880 642	2 171 284 940	2 289 633 142	2 215 767 434
Total des postes législatifs	205 923 759	229 424 223	251 423 549	228 278 169
Total des dépenses budgétaires	2 362 804 401	2 400 709 163	2 541 056 691	2 444 045 603
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés				
– Prêts à des personnes sous surveillance obligatoire et aux libérés conditionnels en vertu du Compte de prêts aux libérés conditionnels	450
Total des crédits votés	450
Total des dépenses non budgétaires	450

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le Service correctionnel du Canada prévoit des dépenses budgétaires de 2 444,1 millions de dollars en 2018-2019. De cette somme, un montant de 2 215,8 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 228,3 millions de dollars représente les prévisions

législatives qui ne nécessitent pas une approbation supplémentaire et est fourni à titre d'information. Ce budget des dépenses représente une augmentation nette de 43,3 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses 2017-2018.

Les principaux changements sont les suivants :

- une augmentation de 31,4 millions de dollars attribuable à l'indemnisation de la partie financée des conventions collectives;
- une augmentation de 18,9 millions de dollars liée au budget fédéral de 2017 pour les besoins des délinquants vulnérables;
- une augmentation de 9,7 millions de dollars pour couvrir les dépenses supplémentaires attribuables aux changements dans la population totale de délinquants et à la fluctuation des prix;
- une diminution de 15,1 millions de dollars des investissements en capital attribuable au report des fonds des exercices précédents;
- une diminution de 1,1 million de dollars liée au régime des avantages sociaux des employés;
- une diminution de 0,5 million de dollars liée à divers rajustements.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Prise en charge et garde	1 390 806 537	148 184 850	120 000	1 539 111 387
Interventions correctionnelles	527 189 684	21 770 553	(108 354 754)	440 605 483
Surveillance dans la collectivité	162 635 455	162 635 455
Service internes	282 506 957	19 186 321	301 693 278
Total	2 363 138 633	189 141 724	120 000	(108 354 754)	2 444 045 603

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018	Budget principal des dépenses 2018-2019
		(dollars)	
Subventions			
Subvention à l'Université de la Saskatchewan pour le Centre de recherche judiciaire	12 000	120 000	120 000

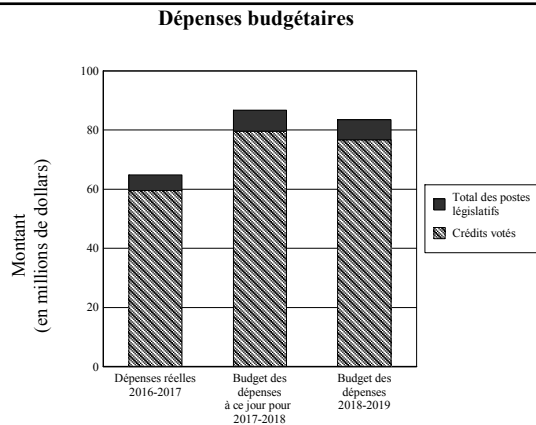
Service de protection parlementaire

Raison d'être

Établi en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada, le Service de protection parlementaire (SPP) est une entité parlementaire distincte chargée des questions concernant la sécurité physique partout dans la Cité parlementaire et sur la Colline du Parlement. Le SPP exerce ses devoirs et fonctions en respectant les pouvoirs, droits, privilèges et immunités du Sénat et de la Chambre des communes et de leurs membres. Le SPP est placé sous la responsabilité des présidents du Sénat et de la Chambre des communes agissant en qualité de gardiens des pouvoirs, droits, privilèges et immunités de leurs chambres respectives et de leurs membres.

Les présidents et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ont conclu un arrangement en vue de la prestation, par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), de services de sécurité physique partout dans la Cité parlementaire et sur la Colline du Parlement. Le directeur du SPP, un membre de la GRC, est chargé de la gestion du Service.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	59 599 369	62 100 000	79 617 983	76 663 760
Total des crédits votés	59 599 369	62 100 000	79 617 983	76 663 760
Total des postes législatifs	5 180 957	6 162 800	7 074 699	6 784 000
Total des dépenses budgétaires	64 780 326	68 262 800	86 692 682	83 447 760

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 83,4 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (76,7 millions de dollars de crédits votés et 6,8 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Service de protection parlementaire assurera la sécurité physique partout dans la Cité parlementaire et sur la Colline du Parlement.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Service de protection parlementaire pour 2018-2019 sont en hausse nette de 15,2 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est surtout attribuable au renforcement de la sécurité sur la Colline du Parlement.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Sécurité physique	84 447 760	(1 000 000)	83 447 760
Total	84 447 760	(1 000 000)	83 447 760

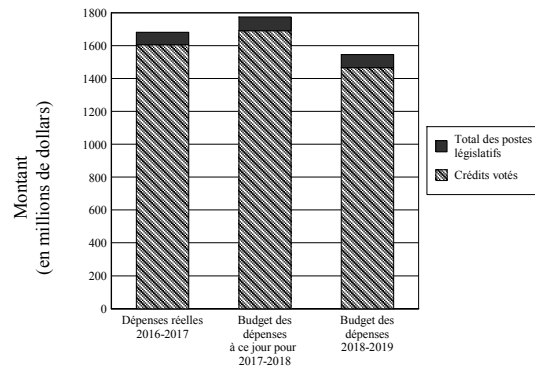
Services partagés Canada

Raison d'être

La ministre des Services publics et de l'Approvisionnement est responsable de Services partagés Canada (SPC). SPC fournit des services liés au courriel, aux centres de données, aux réseaux et à la technologie de l'information (TI) des utilisateurs finaux à des organismes désignés par le gouverneur en conseil. SPC assure aussi la coordination opérationnelle pangouvernementale d'événements de cybersécurité, notamment les interventions et la reprise des activités à la suite d'incidents de la TI, et appuie la prise de décisions à l'échelle du gouvernement en ce qui concerne l'atténuation des incidents. La ministre responsable de SPC a le pouvoir d'acquiescer tout ce qui est nécessaire pour fournir des services partagés d'infrastructure de TI aux ministères. Le maintien de solides relations avec les clients et d'une bonne gestion des services est essentiel à la réussite du mandat de SPC. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de SPC.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses de fonctionnement	1 278 274 051	1 263 902 106	1 300 533 464	1 241 728 516
5 Dépenses en capital	328 246 669	379 955 130	391 428 768	225 078 170
Total des crédits votés	1 606 520 720	1 643 857 236	1 691 962 232	1 466 806 686
Total des postes législatifs	74 849 017	81 687 804	81 887 410	79 335 340
Total des dépenses budgétaires	1 681 369 737	1 725 545 040	1 773 849 642	1 546 142 026

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 1 546,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (1 466,8 millions de dollars de crédits votés et 79,3 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, Services partagés Canada continuera à offrir des services d'infrastructure de la TI, notamment les systèmes de courriel et de technologie en milieu de travail, les centres de données, les télécommunications et les services de cybersécurité et de sécurité de la TI, dans tous les ministères et organismes partenaires. De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de Services partagés Canada pour 2018-2019 sont en baisse nette de 179,4 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- la temporisation du financement de 151,3 millions de dollars lié au budget fédéral de 2016 pour la mise à jour de la technologie d'infrastructure essentielle à la mission de Services partagés Canada;
- la baisse de 23,4 millions de dollars du financement lié au budget fédéral de 2016 pour l'information et l'infrastructure de technologie de l'information du gouvernement du Canada.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le Plan ministériel 2018-2019.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Télécommunications	703 960 793	53 678 002	(234 260 877)	523 377 918
Centres de données	455 087 048	157 269 214	(133 460 885)	478 895 377
Gestion des relations avec la clientèle et des services	157 530 518	(15 707 054)	141 823 464
Courriel et technologie en milieu de travail	118 109 721	26 354 834	(21 535 215)	122 929 340
Cybersécurité et sécurité de la TI	136 561 247	17 776 120	(37 129 968)	117 207 399
Service internes	156 908 528	5 000 000	161 908 528
Total	1 728 157 855	260 078 170	(442 093 999)	1 546 142 026

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Raison d'être

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada. Créée sous forme de société d'État fédérale en 1946 pour remédier à la pénurie de logements après la guerre, la SCHL a toutefois vu son rôle évoluer depuis en fonction des besoins des Canadiens. La SCHL a aujourd'hui pour mandat de faciliter l'accès au logement et de contribuer à la stabilité financière de manière à aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement.

La SCHL reçoit des crédits parlementaires pour financer les programmes de logement à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. En collaboration avec les provinces, les territoires, les Premières Nations, ainsi qu'avec les secteurs privés et sans but lucratif, la SCHL aide les Canadiens éprouvant des besoins en matière de logement en améliorant l'accès au logement abordable.

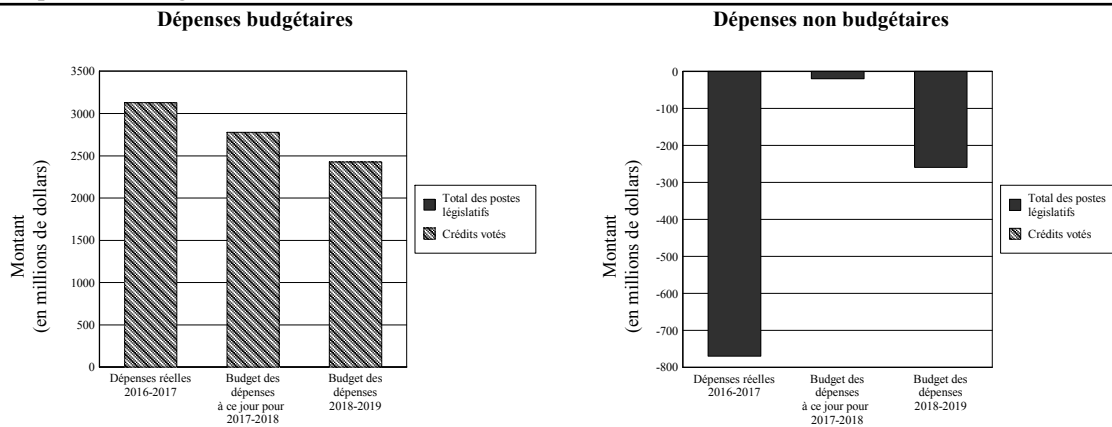
Le rôle de la SCHL quant au financement de l'habitation (offrir des produits d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation) contribue à la santé et à la stabilité du système de financement de l'habitation du Canada et facilite l'accès au financement des logements dans toutes les régions du pays.

Les activités d'analyse de marché et de recherche de la SCHL contribuent à la prise de décisions éclairées grâce à la production, à l'interprétation et à la transmission de données et d'information sur le logement.

La SCHL rend des comptes au Parlement, par l'intermédiaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

Des renseignements supplémentaires seront fournis dans le résumé du plan d'entreprise de la SCHL, disponible sur son site Web après le dépôt à la Chambre des communes.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Remboursement en vertu des dispositions de la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement	3 129 131 175	2 735 001 048	2 778 055 809	2 427 435 894
Total des crédits votés	3 129 131 175	2 735 001 048	2 778 055 809	2 427 435 894
Total des dépenses budgétaires	3 129 131 175	2 735 001 048	2 778 055 809	2 427 435 894
Dépenses non budgétaires				
Total des postes législatifs	(770 376 300)	(644 790 000)	(19 790 000)	(259 433 000)
Total des dépenses non budgétaires	(770 376 300)	(644 790 000)	(19 790 000)	(259 433 000)

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Le financement total prévu dans le budget principal des dépenses s'élève à environ 2 427,4 millions de dollars (crédits votés). Avec ce financement, la SCHL maintiendra ses programmes de logement existants à l'intérieur et à l'extérieur des réserves et commencera l'application des initiatives liées à la Stratégie nationale sur le logement. En collaboration avec les provinces, les territoires, les Premières Nations et les secteurs privés et sans but lucratif, la SCHL appuie les Canadiens qui ont des besoins en matière de logement en améliorant l'accès au logement abordable.

De façon globale, le total des autorisations budgétaires (votées) de la SCHL pour 2018-2019 est en baisse nette de 307,6 millions de dollars par rapport à celui du budget principal des dépenses de l'année précédente.

La réduction du financement est principalement attribuable à ce qui suit :

- une diminution de 603,2 millions de dollars en raison de l'expiration de la plupart des initiatives du budget fédéral de 2016;
- une diminution de 41,0 millions de dollars du financement de base en raison de l'expiration des accords d'exploitation des programmes de logement social existants;
- une diminution de 10,4 millions de dollars attribuable au report des fonds affectés à l'Investissement dans le logement abordable (dans les réserves);
- une augmentation de 47,2 millions de dollars pour l'initiative Financement de la construction de logements locatifs annoncée dans le budget fédéral de 2016;
- une augmentation de 4,9 millions de dollars pour l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits;
- une augmentation de 3,4 millions de dollars pour le financement complémentaire associé à la troisième année du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement, comme annoncé dans le budget fédéral de 2016;
- une augmentation de 278,0 millions de dollars pour le financement lié à la Stratégie nationale sur le logement afin d'appuyer la réalisation de la composante fédérale des initiatives liées à la Stratégie et la première année de financement pour le Logement du Nord, comme annoncé dans le budget fédéral de 2017.

La SCHL prévoit des remboursements non budgétaires nets de 259,4 millions de dollars en 2018-2019. Les changements des sommes non budgétaires sont principalement attribuables aux nouvelles avances sur les prêts liées à l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (budget fédéral de 2016), mais elle est partiellement compensée par une augmentation nette du remboursement des emprunts liés à nos programmes d'octroi de prêts. Les montants non budgétaires liés à la Stratégie nationale sur le logement ne sont pas représentés dans cette somme.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Aide pour combler les besoins en matière de logement	2 066 414 954	2 066 414 954
Financement de l'habitation	241 431 000	241 431 000
Savoir-faire en matière de logement et développement du potentiel	119 589 940	119 589 940
Total	2 427 435 894	2 427 435 894
.....					
Non budgétaire					Total
Financement de l'habitation					487 225 000
Aide pour combler les besoins en matière de logement					(746 658 000)
Total					(259 433 000)

Société canadienne des postes

Raison d'être

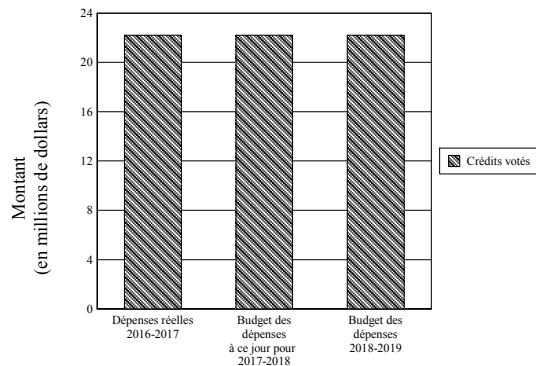
La Société canadienne des postes a pour mandat d'offrir un service de haute qualité à un prix raisonnable aux Canadiens et de tirer profit des occasions créées par les nouvelles technologies et l'évolution des attentes de ses clients et des collectivités qu'elle sert, tout en étant viable sur le plan financier.

En vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes, la Société doit également apporter sa participation à certains programmes de politique publique pour le gouvernement.

La ministre des Services publics et de l'Approvisionnement est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Société à des fins spéciales	22 210 000	22 210 000	22 210 000	22 210 000
Total des crédits votés	22 210 000	22 210 000	22 210 000	22 210 000
Total des dépenses budgétaires	22 210 000	22 210 000	22 210 000	22 210 000

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Société reçoit un crédit annuel de 22,21 millions de dollars du gouvernement pour la livraison du courrier parlementaire et de la documentation à l'usage des aveugles. Ces articles sont transmis en franchise en vertu de la Loi. Le crédit aide à compenser l'incidence financière de ces programmes sur la Société.

Courrier parlementaire

La Loi sur la Société canadienne des postes offre un droit à la franchise postale pour le courrier expédié entre les Canadiens et le gouverneur général, le président ou le greffier du Sénat ou de la Chambre des communes, les sénateurs ou les députés, le bibliothécaire parlementaire ou le bibliothécaire associé, le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique ou le conseiller sénatorial en éthique, le directeur du Service de protection parlementaire, et le directeur parlementaire du budget. En outre, les députés de la Chambre des communes peuvent, conformément à la Loi, expédier gratuitement jusqu'à quatre circulaires (Médiaposte sans adresse) à leurs électeurs au cours d'une année civile.

Documentation à l'usage des aveugles

La Loi sur la Société canadienne des postes prévoit un droit à la franchise postale pour l'envoi de documentation à l'usage des aveugles. Actuellement, des milliers de Canadiens ayant une déficience visuelle et de nombreuses bibliothèques partout au pays, y compris celle de l'Institut national canadien pour les aveugles, peuvent expédier gratuitement des livres audio et d'autres types de documents.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Services postaux	22 210 000	22 210 000
Total	22 210 000	22 210 000

Société du Centre national des Arts

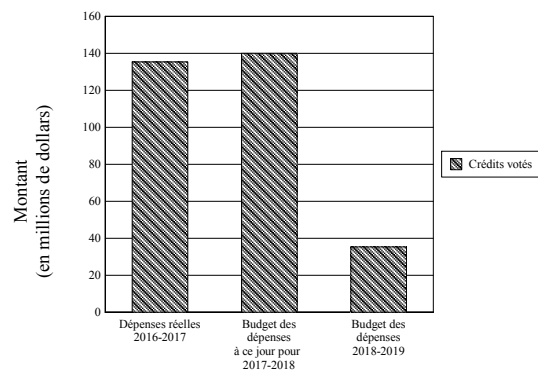
Raison d'être

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

La Société du Centre national des Arts (CNA) a été constituée en 1966 en vertu de la Loi sur le Centre national des Arts. Elle a pour mandat d'exploiter et d'administrer le Centre national des Arts, de développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des arts du Canada à développer les arts d'interprétation ailleurs au Canada. Le CNA organise et commandite des activités liées aux arts d'interprétation; encourage et facilite le développement de troupes; organise ou commandite la diffusion d'émissions Web, de radio et de télévision; loge les organisations nationales et locales œuvrant au développement des arts d'interprétation au Canada; organise ailleurs au Canada des spectacles et des représentations de troupes d'arts d'interprétation établies ou non au Canada; organise des représentations hors du Canada de troupes d'arts d'interprétation établies au Canada.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Société pour les dépenses de fonctionnement	135 309 431	140 034 681	140 034 681	35 258 623
Total des crédits votés	135 309 431	140 034 681	140 034 681	35 258 623
Total des dépenses budgétaires	135 309 431	140 034 681	140 034 681	35 258 623

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La Société du Centre national des Arts prévoit des dépenses budgétaires de 35,3 millions de dollars pour 2018-2019. Cela représente une diminution de 104,8 millions de dollars. L'écart sur douze mois de l'enveloppe budgétaire du CNA reflète la conclusion du projet de renouvellement architectural, qui a été entrepris en 2015-2016, et du projet de renouvellement des équipements de production, qui a commencé en 2016-2017.

Aujourd'hui, le CNA travaille avec des milliers d'artistes du Canada et du monde entier et s'associe à des dizaines d'organisations artistiques de partout au pays. Il se veut un chef de file et un innovateur dans chacune des disciplines qu'il embrasse : musique classique, théâtre français, théâtre anglais, danse, variétés et programmation régionale. En 2017-2018, le département du Théâtre autochtone a été lancé officiellement, et Kevin Loring a été nommé au poste de directeur artistique.

Le CNA est aussi à l'avant-garde en matière de programmation jeunesse et d'activités éducatives, soutenant des programmes pour jeunes artistes de la relève, présentant des initiatives pour jeunes publics et produisant des outils pédagogiques pour les enseignants et les élèves. Le CNA est le seul centre des arts de la scène multidisciplinaire bilingue en Amérique du Nord et l'un des plus grands au monde.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Programmation des arts de la scène	16 734 647	16 734 647
Édifice du Centre national des Arts	5 981 609	5 981 609
Services internes	12 542 367	12 542 367
Total	35 258 623	35 258 623

Société Radio-Canada

Raison d'être

Au sens de la Loi sur la radiodiffusion de 1991, la Société Radio-Canada (la Société), à titre de radiodiffuseur public national, devrait offrir des services de radio et de télévision comportant une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit.

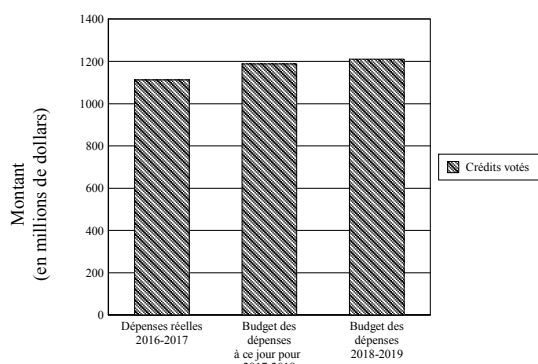
La programmation de la Société devrait à la fois :

- être principalement et typiquement canadienne;
- refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions;
- contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre;
- être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou de l'autre langue;
- chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais;
- contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales;
- être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;
- refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada.

La Société rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la Société pour les dépenses de fonctionnement	1 002 306 798	1 076 202 798	1 076 202 798	1 097 768 365
5 Paiements à la Société pour le fonds de roulement	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
10 Paiements à la Société pour les dépenses en capital	106 717 000	107 821 000	107 821 000	109 009 000
Total des crédits votés	1 113 023 798	1 188 023 798	1 188 023 798	1 210 777 365
Total des dépenses budgétaires	1 113 023 798	1 188 023 798	1 188 023 798	1 210 777 365

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 1 210,8 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses. L'exercice 2018-2019 sera la quatrième année de la stratégie quinquennale, Stratégie 2020. La stratégie vise à mieux positionner le radiodiffuseur public pour répondre aux changements fondamentaux qui transforment l'univers médiatique, et, par conséquent, à déterminer la façon dont il crée des liens avec les Canadiens. Par la Stratégie 2020, CBC/Radio-Canada fait la promesse d'approfondir et d'intensifier ses relations avec chaque Canadien, de travailler en partenariat avec le milieu de la création pour faire connaître la réalité canadienne dans toutes ses dimensions, et

de positionner clairement la Société pour assurer sa viabilité financière à long terme. La vision pour 2020 consiste à faire de CBC/Radio-Canada un espace public au cœur de nos conversations et de nos expériences en tant que Canadiens.

Les crédits de la société pour 2018-2019 comprennent le réinvestissement du gouvernement de 150,0 millions de dollars tel qu'annoncé dans le budget fédéral de 2016. Ce réinvestissement assurera la transformation du radiodiffuseur public en un espace public numérique dans lequel les Canadiens pourront interagir entre eux et avec leur monde. Le réinvestissement permettra également à la Société de se protéger contre les pressions financières actuelles et de renforcer sa transformation en investissant dans la création de nouveaux contenus et de nouvelles émissions afin de contribuer à améliorer ses services.

De façon globale, les crédits de la société pour 2018-2019 sont en hausse nette de près de 22,8 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette hausse du financement est attribuable aux montants de rémunération prévus pour les rajustements salariaux négociés.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Services de nature numérique, de radio et de télévision	1 047 538 308	104 213 998	1 151 752 306
Transmission et distribution des émissions	43 800 548	8 795 002	52 595 550
Services internes	6 429 509	6 429 509
Total	1 097 768 365	113 009 000	1 210 777 365

Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique

Raison d'être

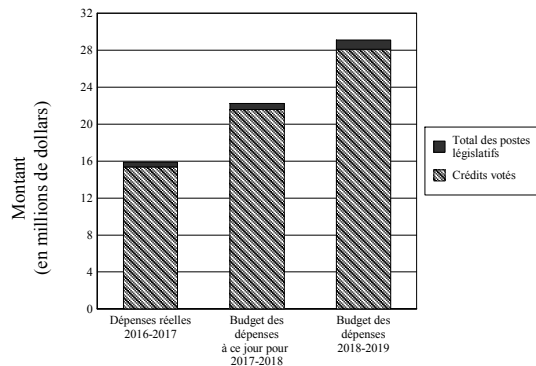
La Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA) a été créée dans le but :

- d'approfondir les connaissances sur l'Arctique canadien en vue d'améliorer les perspectives économiques, la gestion environnementale et la qualité de vie des personnes qui y résident et de tous les autres Canadiens;
- de promouvoir le développement et la diffusion des connaissances relatives aux autres régions circumpolaires, y compris l'Antarctique;
- de renforcer le leadership du Canada relativement aux enjeux touchant l'Arctique;
- d'établir une plate-forme de recherche scientifique dans l'Arctique canadien.

La ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord est responsable de cette organisation.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	15 363 078	20 963 206	21 591 765	28 089 505
Total des crédits votés	15 363 078	20 963 206	21 591 765	28 089 505
Total des postes législatifs	503 400	631 025	631 025	1 017 101
Total des dépenses budgétaires	15 866 478	21 594 231	22 222 790	29 106 606

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

La SCREA favorise et promeut l'échange de connaissances avec les communautés de chercheurs en sciences polaires et de décideurs politiques ainsi qu'avec le grand public.

Grâce à son programme de subventions et de contributions, la SCREA offre une aide financière à des partenaires externes comme le milieu universitaire, les communautés nordiques et les organisations qui effectuent des recherches et qui travaillent sur des projets connexes.

La SCREA vise à inclure, dans la mesure du possible, le savoir autochtone et local, et à accroître la coordination et la collaboration nationales et internationales en matière de recherche en tirant parti des ressources avec nos partenaires au moyen d'ateliers, de conférences, des médias sociaux et d'autres outils.

La SCREA vise à financer et à former la prochaine génération de professionnels de la recherche polaire, avec un accent particulier mis sur la jeunesse du Nord.

Un financement total de près de 29,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (28,1 millions de dollars de crédits votés et 1,0 million de dollars de crédits législatifs).

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) de la SCREA pour 2018-2019 sont en hausse nette de 7,5 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette hausse du financement est principalement attribuable à la croissance prévue de l'organisation, qui en sera à sa troisième année de fonctionnement depuis sa création en juin 2015.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Science et savoir polaires	13 703 094	6 144 255	19 847 349
Services internes	9 259 257	9 259 257
Total	22 962 351	6 144 255	29 106 606

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subventions aux particuliers, aux organisations, aux associations et aux institutions pour soutenir la recherche et des activités qui ont trait aux régions polaires	1 388 350	1 286 000	1 596 542
Subventions afin d'appuyer l'avancement des sciences et des technologies nordiques	87 305	270 000	159 458
Contributions			
Contributions afin d'appuyer l'avancement des sciences et des technologies nordiques	5 627 081	8 427 518	4 388 255

Statistique Canada

Raison d'être

Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique est responsable de cette organisation.

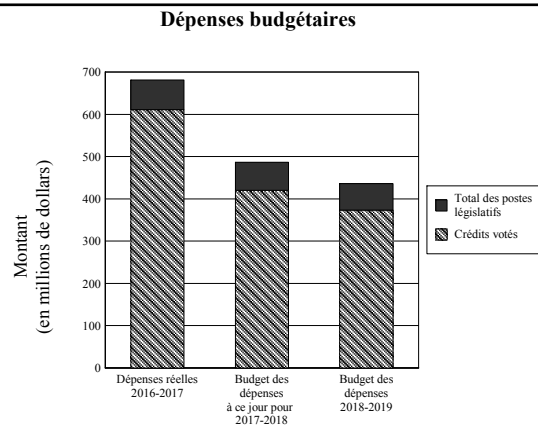
Statistique Canada a été fondé pour veiller à ce que les Canadiens aient accès à une source fiable de données statistiques sur le Canada qui répondent à leurs besoins d'information les plus prioritaires.

Le mandat de Statistique Canada découle principalement de la Loi sur la statistique. En vertu de cette loi, l'organisme doit recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements statistiques sur les conditions économiques, sociales et générales du pays et de sa population. La loi stipule également que Statistique Canada doit réaliser un recensement de la population et un recensement de l'agriculture tous les cinq ans, et que l'organisme doit protéger la confidentialité de l'information qui lui est confiée.

Statistique Canada s'engage à fournir aux Canadiens tous les renseignements importants sur l'économie, la société et l'environnement du pays dont ils ont besoin pour assumer efficacement leur rôle de citoyens et de décideurs dans un monde en évolution rapide.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de l'organisation.

Budget des dépenses de l'organisation



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	610 800 160	405 558 550	419 906 793	373 200 126
Total des crédits votés	610 800 160	405 558 550	419 906 793	373 200 126
Total des postes législatifs	70 717 001	65 491 660	66 741 958	62 829 151
Total des dépenses budgétaires	681 517 161	471 050 210	486 648 751	436 029 277

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 436,0 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (373,2 millions de dollars de crédits votés et 62,8 millions de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, Statistique Canada mettra l'accent sur quatre objectifs principaux : veiller à ce que ses produits continuent de répondre aux besoins de la population canadienne; combler les lacunes statistiques hautement prioritaires; continuer d'accroître l'efficacité de ses opérations; favoriser un environnement propice à l'innovation.

Statistique Canada se modernise pour améliorer la façon dont le gouvernement récolte, utilise, partage et communique les données, appuyé par une infrastructure statistique moderne, de nouvelles méthodes et des partenariats collaboratifs.

De façon globale, les autorisations totales de Statistique Canada pour 2018-2019 sont en diminution nette de 35,0 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Cette diminution du financement est principalement attribuable à l'incidence nette de ce qui suit :

- la diminution de 37,0 millions de dollars pour le Recensement de la population de 2016, étant donné que le programme tire à sa fin. Le financement applicable en 2018-2019 sera utilisé pour continuer de produire et de diffuser des produits de recensement, et réaliser des études sur la qualité des données;
- la diminution de 2,9 millions de dollars pour le Recensement de l'agriculture de 2016 est principalement attribuable à la fin de la période d'analyse et de diffusion des principaux produits;
- la diminution de 26,6 millions de dollars liée à un règlement extrajudiciaire concernant des paiements rétroactifs de rajustements salariaux à des employés actuels et à d'anciens employés des Opérations des enquêtes statistiques. Ces paiements devraient prendre fin en 2018-2019;
- l'augmentation de 7,8 millions de dollars pour le Cadre de statistiques sur le logement qui permettra d'obtenir une source intégrée de renseignements sur le logement qui fournira des estimations détaillées du stock, de la valeur et de la propriété des biens immobiliers résidentiels au Canada, y compris l'étendue de la propriété étrangère;
- l'augmentation de 2,3 millions de dollars pour le programme Mesure de la croissance des visiteurs internationaux au Canada qui permettra à l'organisme de créer des ensembles de données en utilisant des techniques innovantes et des sources de données en vue de mener des recherches et des analyses de premier plan en matière de tourisme. Celles-ci seront indispensables pour soutenir les entreprises canadiennes du secteur du tourisme, les organisations de marketing travaillant dans ce domaine, les régions touristiques du pays et la population active canadienne dont les emplois dépendent des touristes;
- l'augmentation de 20,8 millions de dollars pour les rajustements salariaux négociés.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel de Statistique Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'impact attendu des récentes décisions relatives aux dépenses, consultez l'annexe intitulée « budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères ».

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Renseignements statistiques	489 824 625	100 000	(120 000 000)	369 924 625
Services internes	66 104 652	66 104 652
Total	555 929 277	100 000	(120 000 000)	436 029 277

Liste des paiements de transfert de 2018-2019

	Dépenses réelles 2016-2017	Budget principal des dépenses 2017-2018 (dollars)	Budget principal des dépenses 2018-2019
Subventions			
Subvention à l'Organisation de coopération et de développement économiques	100 000	100 000	100 000

Téléfilm Canada

Raison d'être

La ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette Société.

Téléfilm Canada (Téléfilm) est une société d'État qui a été constituée en vertu de la Loi sur Téléfilm Canada.

La mission de Téléfilm est de favoriser et promouvoir le développement de l'industrie audiovisuelle canadienne.

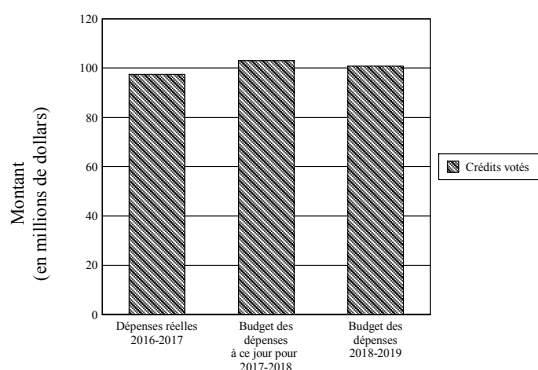
Téléfilm vise à faire rayonner la créativité canadienne sur la planète et à révéler les talents canadiens au monde, année après année.

Téléfilm déploiera en 2018-2019 son nouveau plan stratégique qui comprendra notamment quatre nouvelles orientations :

- innover, en matière de contenu, de modèles d'affaires et de gestion;
- renforcer la capacité concurrentielle;
- exporter, afin d'assurer la viabilité de l'industrie;
- réussir, en opérant avec efficacité et efficience.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la société devant servir aux fins prévues par la Loi sur Téléfilm Canada	97 453 551	100 453 551	102 953 552	100 866 729
Total des crédits votés	97 453 551	100 453 551	102 953 552	100 866 729
Total des dépenses budgétaires	97 453 551	100 453 551	102 953 552	100 866 729

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Les programmes de financement de Téléfilm sont essentiels à l'industrie audiovisuelle canadienne. Ils appuient des entreprises dynamiques et des talents créatifs en procurant une aide financière à des projets cinématographiques canadiens, et en mettant en valeur les œuvres et les talents canadiens dans des festivals, des marchés et des événements régionaux, nationaux et internationaux. Les programmes de financement de Téléfilm soutiennent l'industrie dans toutes les phases de son exploitation : le développement et la production de longs métrages, la promotion et la mise en marché, et finalement l'exportation.

Téléfilm s'adapte aux conditions changeantes de l'industrie. Les axes prioritaires de l'exercice 2018-2019 comprennent notamment :

- le développement des talents émergents, par l'entremise du nouveau programme de financement Talents en vue;
- la valorisation de la diversité, avec l'objectif d'atteindre un portefeuille de productions qui reflète la parité hommes-femmes d'ici 2020 et le soutien aux cinéastes autochtones;
- l'exportation, en encourageant la coproduction, la promotion et la présence canadienne à l'international.

Téléfilm a aussi la responsabilité de recommander à la ministre du Patrimoine canadien les projets susceptibles d'être reconnus comme des coproductions audiovisuelles régies par des traités.

Téléfilm prévoit des dépenses budgétaires de 100,9 millions de dollars en 2018-2019, comparativement à 100,5 millions de dollars en 2017-2018. La hausse anticipée des dépenses représente une augmentation du crédit parlementaire qui est inférieure à 1 %.

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Financement à la production de contenus canadiens	67 795 087	67 795 087
Promotion des talents et des contenus canadiens	20 030 146	20 030 146
Services internes	13 041 496	13 041 496
Total	100 866 729	100 866 729

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Raison d'être

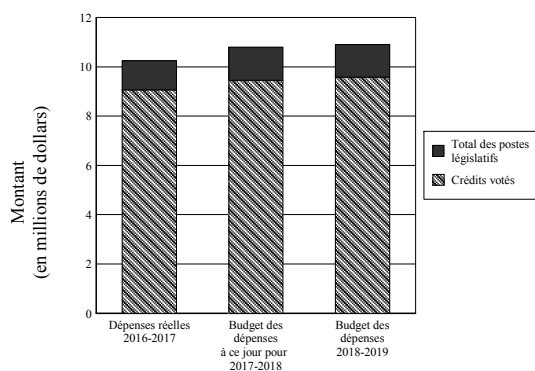
Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (le Tribunal) est un tribunal indépendant, administratif, qui a été créé en 1995. Le Tribunal offre un programme d'appel concernant les décisions relatives aux invalidités liées au service prises par le ministère des Anciens Combattants. Ce programme offre aux requérants deux niveaux de recours pour les décisions relatives à une pension d'invalidité ou à une indemnité d'invalidité et le dernier niveau d'appel pour les demandes d'allocation aux anciens combattants.

Le Tribunal a pour objectif de veiller à ce que les anciens combattants traditionnels, les membres et vétérans des Forces armées canadiennes, les demandeurs de la Gendarmerie royale du Canada, certains civils admissibles et leurs familles reçoivent des pensions d'invalidité, des indemnités d'invalidité et autres avantages auxquels ils ont droit en vertu de la loi.

Le ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale est responsable du Tribunal.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
	2016-2017	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Dépenses du programme	9 068 086	9 449 156	9 449 156	9 584 154
Total des crédits votés	9 068 086	9 449 156	9 449 156	9 584 154
Total des postes législatifs	1 167 203	1 341 796	1 341 796	1 319 583
Total des dépenses budgétaires	10 235 289	10 790 952	10 790 952	10 903 737

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 10,9 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (9,6 millions de dollars de crédits votés et 1,3 million de dollars de crédits législatifs). Avec ce financement, le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) offrira aux vétérans, ainsi qu'aux membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et à leur famille un processus d'appel indépendant à l'égard des décisions rendues par Anciens Combattants Canada (ACC) concernant les prestations d'invalidité. Le Tribunal tient des audiences dans tout le pays où les vétérans ont l'occasion de se présenter devant les décideurs et d'offrir un témoignage oral ainsi que de nouveaux éléments de preuve à l'appui de leur cas.

En 2018-2019, le Tribunal lancera de nouvelles initiatives et poursuivra des initiatives en cours pour fournir un excellent service, maintenir le haut rendement de l'organisation et être transparent et responsable en ce qui concerne son travail. Sa mission est de s'assurer que les vétérans obtiennent les prestations auxquelles ils ont droit en vertu de la loi grâce à des audiences opportunes et respectueuses, de même qu'à des décisions justes et rédigées dans un langage clair.

De façon globale, les autorisations totales (votées et législatives) du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) pour 2018-2019 sont en hausse nette de 0,1 million de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette hausse du financement est principalement attribuable aux rajustements salariaux négociés.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le plan ministériel du Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Dépenses par programme ou par objet

Budgétaire	Budget principal des dépenses 2018-2019				Total
	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert (dollars)	Recettes et autres réductions	
Appels	10 903 737	10 903 737
Total	10 903 737	10 903 737

VIA Rail Canada Inc.

Raison d'être

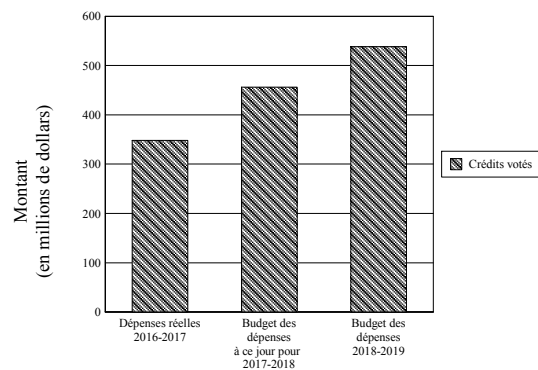
La société d'État VIA Rail Canada Inc. (VIA Rail) a été mise sur pied en 1978 afin d'agir en tant que transporteur ferroviaire de passagers au Canada.

Son objectif consiste à offrir un service voyageur sécuritaire, efficace, durable sur le plan environnemental et fiable au Canada. Le réseau comprend des trains qui sont exploités dans le corridor Québec-Windsor et des trains qui parcourent de longues distances entre Toronto et Vancouver et entre Montréal et Halifax. VIA Rail offre également un service de transport ferroviaire voyageur dans les régions et les localités éloignées, dont certaines ne disposant d'aucun autre moyen de transport à l'année.

VIA Rail rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

Budget des dépenses de l'organisation

Dépenses budgétaires



	Dépenses réelles 2016-2017	2017-2018		Budget principal des dépenses 2018-2019
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Dépenses budgétaires				
Crédits votés				
1 Paiements à la société	348 387 317	221 004 897	456 402 731	538 088 193
Total des crédits votés	348 387 317	221 004 897	456 402 731	538 088 193
Total des dépenses budgétaires	348 387 317	221 004 897	456 402 731	538 088 193

Nota : Des renseignements supplémentaires par organisation sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor – <http://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html>

Faits saillants

Un financement total de près de 538,1 millions de dollars est prévu dans le budget principal des dépenses (538,1 millions de dollars de crédits votés).

De façon globale, les autorisations totales de VIA Rail pour 2018-2019 sont en hausse nette de 317,1 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette hausse du financement est principalement attribuable à une augmentation du financement à long terme de VIA Rail.

Des renseignements supplémentaires sur les activités de VIA Rail sont fournis dans les rapports annuels et les sommaires des plans d'entreprise présentés sur le site Web de VIA Rail.

Dépenses par programme ou par objet

Budget principal des dépenses 2018-2019					
Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
Service de transport ferroviaire de passagers au Canada	292 233 740	245 854 453	(dollars)	538 088 193
Total	292 233 740	245 854 453	538 088 193

Budget des dépenses 2018-2019

Appendices

Appendice 1 – Budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses
et des affectations proposées pour les ministères

Budget fédéral de 2018 : détail des mesures de dépenses et des affectations proposées pour les ministères

(milliers de dollars)	2018-2019
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	240 612
Protéger les passagers du transport aérien	240 612
Agence canadienne d'inspection des aliments	21 580
Renforcer le système canadien de salubrité des aliments	15 700
Garantir l'accès au marché des produits agricoles et agroalimentaires du Canada	5 880
Agence canadienne de développement économique du Nord	20 571
Renouvellement du financement de base pour le développement économique pour l'Agence canadienne de développement économique du Nord	20 000
Agences de développement régional	445
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	126
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	19 812
Agences de développement régional	15 423
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	4 389
Agence de la santé publique du Canada	102 537
Soutenir un projet pilote d'aînés en santé au Nouveau-Brunswick	75 000
Prendre des mesures pour prévenir et traiter la violence, le harcèlement et la discrimination fondés sur le sexe	5 625
Soutenir ParticipACTION	5 000
Soutien aux Canadiens touchés par le trouble du spectre de l'autisme	4 632
Une approche communautaire à l'égard de la démence	4 000
Lutte contre la crise des opioïdes	3 100
Renforcer le multiculturalisme et relever les défis auxquels sont confrontés les Canadiens de race noire	2 000
Soutenir les langues officielles du Canada	1 260
Santé des Autochtones : Assurer la santé des familles au sein de leurs communautés	1 200
Renouveler et renforcer la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme	720
Agence de promotion économique du Canada atlantique	7 717
Agences de développement régional	7 858
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	1 659
Protéger les emplois dans le secteur forestier de l'Est du Canada	- 1 800
Agence des services frontaliers du Canada	153 599
Renforcer l'Agence des services frontaliers du Canada	85 491
Migration irrégulière : Gestion de la frontière	49 630
Lutte contre la crise des opioïdes	9 109
Voir à la sécurité des Canadiens au moyen d'une version améliorée du Programme de protection des passagers	8 600
Un régime de sanctions solide	769
Agence du revenu du Canada	80 032
Améliorer les services à la clientèle offerts par l'Agence du revenu du Canada	33 358
Sévir contre l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal	30 788
Améliorer la sécurité des renseignements sur les contribuables	7 000
Lutter contre les pratiques agressives d'évitement fiscal international	4 885
Stabilisation et transformation future de l'administration de la paye du gouvernement fédéral (Phénix)	3 800
Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour les travailleurs	200

(milliers de dollars)	2018-2019
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	54 782
Renouvellement du financement de base de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	25 000
Agences de développement régional	23 209
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	6 573
Agence Parcs Canada	24 844
Protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada	23 594
Appuyer l'histoire et le patrimoine autochtones	1 250
Bibliothèque et Archives du Canada	3 641
Un nouveau partenariat entre Bibliothèque et Archives Canada et la Bibliothèque publique d'Ottawa	3 641
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	680
Soutien au Service correctionnel du Canada et au Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	680
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	23 789
Appuyer les organismes communautaires pour les femmes	10 000
Prendre des mesures pour prévenir et traiter la violence, le harcèlement et la discrimination fondés sur le sexe	5 500
Politique fondée sur des données probantes	5 000
Conversation nationale avec les jeunes Canadiens sur l'égalité des sexes	1 934
Mobiliser les hommes et les garçons pour qu'ils encouragent l'égalité des sexes	855
Accroître le soutien aux centres de crise pour les agressions sexuelles dans les campus	500
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	4 316
Renforcer la magistrature canadienne	3 000
Une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle	1 316
Bureau du Conseil privé	745
Un nouveau processus pour les débats des chefs lors des élections fédérales	745
Bureau du directeur des poursuites pénales	990
Maintenir l'intégrité des élections du Canada	990
Bureau du directeur général des élections	- 570
Rééquilibrer les dépenses d'Élections Canada	- 570
Bureau du vérificateur général	8 253
Bureau du vérificateur général du Canada	8 253
Centre de la sécurité des télécommunications	44 928
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	42 981
Offrir des services numériques aux Canadiens	1 947
Commissariat au lobbying	1 400
Financement supplémentaire pour le Commissariat au lobbying du Canada	1 400
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	2 880
Améliorer l'accès à la justice pour les Canadiens	2 880
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	39 230
Migration irrégulière : Gestion de la frontière	39 230
Commission de la capitale nationale	13 241
Revitaliser les actifs de la Commission de la capitale nationale	13 241
Commission du droit d'auteur	600
Une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle	600
Conseil canadien des normes	3 600
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	1 600
Une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle	2 000

(milliers de dollars)	2018-2019
Conseil de recherches en sciences humaines	99 804
Nouveau fonds pour les trois conseils	35 000
Fonds de soutien à la recherche	28 750
Conseils subventionnaires	26 795
Chaires de recherche du Canada	5 500
Renforcer la capacité des Autochtones en matière de données et de recherche	3 759
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	76 853
Conseils subventionnaires	44 103
Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	20 000
Chaires de recherche du Canada	9 750
Accroître la diversité dans les sciences	3 000
Conseil national de recherches du Canada	208 000
Conseil national de recherches Canada	108 000
Programme d'aide à la recherche industrielle	100 000
Gendarmerie royale du Canada	159 095
Appuyer les opérations de première ligne de la GRC	105 474
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	38 225
Migration irrégulière : Gestion de la frontière	9 510
Soutenir les personnes qui assurent la sécurité de nos communautés	2 800
Aborder la question entourant les cas d'agression sexuelle « non fondés » et offrir un meilleur soutien aux victimes	2 000
Prendre des mesures pour prévenir et traiter la violence, le harcèlement et la discrimination fondés sur le sexe	1 500
Renouveler et renforcer la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme	1 470
Réaffectation des laboratoires de la GRC sur le cannabis	- 1 884
Instituts de recherche en santé du Canada	56 853
Conseils subventionnaires	44 103
Chaires de recherche du Canada	9 750
Soutenir les personnes qui assurent la sécurité de nos communautés	3 000
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	90 557
Protéger l'intégrité de l'infrastructure de transport à Montréal	90 557
Ministère de l'Emploi et du Développement social	307 622
Rendre l'assurance-emploi mieux adaptée et plus efficace	130 787
Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones	66 380
Accessibilité du centre d'appels de l'assurance-emploi	42 500
Financement prévisible pour la prestation de services liés à l'assurance-emploi	30 000
Garantir un milieu de travail exempt de violence et de harcèlement	6 000
Programme de préparation à la formation d'apprenti	6 000
Améliorer l'accès à l'Allocation canadienne pour enfants et à d'autres prestations	5 025
Soutenir les langues officielles du Canada	4 360
Soutenir l'égalité des tâches parentales et la souplesse pour un retour au travail plus rapide	3 800
Politique fondée sur des données probantes	3 700
Protéger les travailleurs étrangers temporaires	2 970
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	2 700
Emplois d'été Canada 2019-2020	2 100
Transparence salariale	1 300

(milliers de dollars)	2018-2019
Ministère de l'Environnement	71 390
Protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada	52 870
Adapter les services météorologiques et les services liés à l'eau du Canada aux changements climatiques	16 333
Protéger la vie marine	2 187
Ministère de l'Industrie	130 983
Exploiter les données massives	63 940
Investir dans l'équipement dont les chercheurs ont besoin - La Fondation canadienne pour l'innovation	32 000
Mettre au point la nouvelle génération du service Internet à large bande en milieu rural	10 000
Une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle	6 200
Améliorer l'accès à l'économie numérique	5 400
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	4 600
Agences de développement régional	4 375
Accroître la diversité dans les sciences	1 500
Innovation Canada	1 500
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	1 218
Faire progresser les femmes chefs d'entreprise	250
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	85 960
Protéger les travailleurs étrangers temporaires	42 440
Migration irrégulière : Gestion de la frontière	17 210
Intégrer le marché du travail et y demeurer, et parcours professionnels des femmes qui sont membres des minorités visibles et nouvellement arrivées au Canada	10 630
Protéger les femmes et les filles vulnérables	9 670
Soutenir les langues officielles du Canada	5 170
Accroître la diversité des entrepreneurs	840
Ministère de la Défense nationale	400
Prendre des mesures pour prévenir et contrer la violence, le harcèlement et la discrimination fondés sur le sexe	400
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	42 775
Agences de développement régional	29 840
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	7 035
Institut Rick Hansen	5 900
Ministère de la Justice	25 146
Répondre à la demande d'aide juridique pour l'immigration et les réfugiés	12 800
Offrir un soutien juridique aux victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail	8 046
Renforcer la magistrature canadienne	2 300
Améliorer l'accès à la justice pour les Canadiens	2 000
Ministère de la Santé	181 725
Lutte contre la crise des opioïdes	154 000
Éducation publique sur le cannabis	17 905
Renouveler et renforcer la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme	6 880
Soutenir les langues officielles du Canada	2 940

(milliers de dollars)	2018-2019
Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	19 310
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	5 471
Service national d'écoute téléphonique concernant la traite des personnes	2 956
Protéger les Canadiens grâce au Programme de protection des passagers amélioré	2 300
Renouveler et renforcer la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme	2 090
Soutenir les personnes qui assurent la sécurité de nos communautés	2 000
Sécurité des infrastructures essentielles	1 370
Lutte contre la crise des opioïdes	1 300
Loi sur Investissement Canada – Examen de la sécurité nationale des investissements étrangers	923
Prendre des mesures pour prévenir et traiter la violence, le harcèlement et la discrimination fondés sur le sexe	900
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement	222 512
Mesures de soutien supplémentaires au programme de Politique d'aide internationale féministe	160 458
Un régime de sanctions solide	35 800
Chercher de nouveaux marchés	14 996
Assurer un commerce responsable et axé sur les règles	3 919
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	3 299
Une nouvelle stratégie pour les femmes en entrepreneuriat	2 000
Programme des accélérateurs technologiques canadiens	2 000
Renouvellement et modernisation de Statistique Canada	40
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	337 174
Nouvelle relation financière : collaborer avec les gouvernements autochtones autonomes	189 200
Nouvelle relation financière – Renforcer la capacité des institutions et des communautés des Premières Nations	71 348
Appuyer la reconnaissance des droits et l'autodétermination	21 900
Aider les Nations autochtones à se reconstituer	20 300
Appuyer l'élargissement de la Loi sur la gestion des terres des Premières nations et de la réussite de la participation des Premières Nations conformément à la loi	15 026
Mécanismes bilatéraux permanents	12 900
Appuyer le Gord Downie and Chanie Wenjack Fund	5 000
Financement pour appuyer l'établissement d'un conseil national pour la réconciliation	1 500
Ministère des Anciens Combattants	26 046
Offrir de meilleurs services aux anciens combattants	21 300
Entretien des cimetières et des tombes	4 746
Ministère des Finances	2 520
Capacité analytique du ministère des Finances du Canada	1 520
Coprésidence canadienne du Groupe de travail sur le cadre du G20	700
Politique fondée sur des données probantes	300
Ministère des Pêches et des Océans	216 614
Renouvellement du réseau de ports pour petits bateaux	150 000
Durabilité à long terme de la flotte de la Garde côtière	27 691
Protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada	21 043
Programme d'aquaculture durable	10 813
Protéger la vie marine	7 067

(milliers de dollars)	2018-2019
Ministère des Ressources naturelles	16 050
Protéger les emplois dans le secteur forestier de l'Est du Canada	11 000
Assurer un commerce responsable et axé sur les règles	2 460
Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique	2 200
Protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages du Canada	390
Ministère des Services aux Autochtones Canada	1 039 088
Santé des Autochtones : Assurer la santé des familles au sein de leurs communautés	408 460
S'assurer que les enfants des Premières Nations sont en sécurité et reçoivent un soutien au sein de leur communauté	294 800
Eau potable propre et salubre dans les réserves	102 134
Soutien accru en santé pour les survivants des pensionnats indiens et leur famille	77 732
Réaffectation de la provision pour l'infrastructure autochtone	75 000
Créer un Programme d'aide au revenu plus réceptif qui répond aux besoins des communautés des Premières Nations	43 200
Mesures de soutien en matière de stratégies du logement basée sur les des distinctions	25 000
Appuyer les priorités de la Nation métisse	10 000
Renouveler le Programme de soutien à la mise en oeuvre des bien immobiliers matrimoniaux	2 763
Ministère des Transports	59 646
Protéger la vie marine	25 615
Maintenir les services ferroviaires vers les communautés éloignées	11 289
Renforcement des aéroports desservant les communautés éloignées	8 900
Renforcement de la sécurité des véhicules à moteur	3 900
Garantir le fonctionnement sécuritaire des navires-citernes	3 300
Moderniser les services aux passagers de VIA Rail	3 000
Protéger les Canadiens grâce au Programme de protection des passagers amélioré	2 600
Renforcement de la capacité en matière d'évaluations environnementales	1 042
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	653 237
Stabilisation et transformation future de l'administration de la paye du gouvernement fédéral (Phénix)	306 808
Services publics et Approvisionnement Canada – Travaux de réparation et d'entretien de biens immobiliers	275 000
Approvisionnement plus simple et meilleur	51 637
Modernisation des laboratoires fédéraux	16 100
Maintenir les niveaux de service du Programme des marchandises contrôlées	3 692
Ministère du Patrimoine canadien	104 985
Soutenir les langues officielles du Canada	32 460
Investir dans le contenu canadien	15 200
Renforcer le multiculturalisme et relever les défis auxquels sont confrontés les Canadiens de race noire	14 500
Centre d'excellence sur la fédération canadienne	10 000
Plus de femmes et de filles dans les sports	10 000
Appuyer le journalisme local	10 000
Le sport chez les Autochtones	9 500
Appuyer Olympiques spéciaux Canada	3 325
Musée canadien des droits de la personne	4 000
Appuyer le Musée canadien des droits de la personne	4 000
Office des transports du Canada	2 522
Modernisation de l'Office des transports du Canada	2 522

(milliers de dollars)	2018-2019
Registraire de la Cour suprême du Canada	2 059
Appui au système de tribunaux du Canada	2 059
Secrétariat du Conseil du Trésor	590 916
Régime d'assurance-revenu militaire et autres avantages sociaux des employés de la fonction publique	554 014
Stabilisation et transformation future de l'administration de la paye du gouvernement fédéral (Phénix)	15 364
Offrir des services numériques aux Canadiens	10 000
Centre de diversité, d'inclusion et de mieux-être de la fonction publique	4 687
Moderniser le cadre réglementaire du Canada	4 100
Une évaluation et une conception de programme axées sur des données probantes	2 000
Examen horizontal des compétences	750
Service administratif des tribunaux judiciaires	8 284
Appui au système de tribunaux du Canada	5 500
Une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle	2 784
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	38
Assurer un commerce responsable et axé sur les règles	38
Service canadien du renseignement de sécurité	2 703
Migration irrégulière : Gestion de la frontière	2 380
Loi sur Investissement Canada – Examen de la sécurité nationale des investissements étrangers	323
Service correctionnel du Canada	79 649
Soutien au Service correctionnel du Canada et au Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	74 700
Améliorer davantage les services de soutien en santé mentale à l'intention des détenus	2 591
Réouverture des fermes pénitentiaires aux établissements de Joyceville et de Collins Bay	2 359
Services partagés Canada	288 753
Offrir des services numériques aux Canadiens	278 107
Renouvellement et modernisation de Statistique Canada	5 714
Recensement de la population et Recensement de l'agriculture de 2021	4 532
Protéger les travailleurs étrangers temporaires	400
Société canadienne d'hypothèques et de logement	447 169
Bâtir plus de logements locatifs pour les familles canadiennes	447 169
Statistique Canada	58 350
Recensement de la population et Recensement de l'agriculture de 2021	47 508
Renouvellement et modernisation de Statistique Canada	6 948
Une évaluation et une conception de programme axées sur des données probantes	1 000
Politique fondée sur des données probantes	729
Soutenir les langues officielles du Canada	600
Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	600
Lutte contre la crise des opioïdes	550
Renforcer la capacité des Autochtones en matière de données et de recherche	414
Affectation à déterminer	- 71 800
Stabilisation et transformation future de l'administration de la paye du gouvernement fédéral (Phénix)	25 000
Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	3 200
Offrir des services numériques aux Canadiens – financement provenant de ressources ministérielles existantes	- 100 000
Total - mesures du budget fédéral de 2018	6 520 796
Rajustement net selon le budget des dépenses de 2018-2019	519 596
Total	7 040 392

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total.

Budget des dépenses 2018-2019

Appendices

Appendice 2 – Postes devant être inclus dans les annexes proposées au projet de loi de crédits

Postes devant être inclus dans l'annexe 1 proposée au projet de loi de crédits
(pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN		
1	– Paiements à l'Administration pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		586 157 871
	ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD		
1	– Dépenses du programme – Contributions		465 000
	AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE		
1	– Dépenses du programme – Contributions – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) la réalisation d'évaluations environnementales par une commission; b) la formation; c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		30 232 320
	AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS		
1	– Dépenses de fonctionnement – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	535 823 238	
5	– Dépenses en capital	25 608 189	
			561 431 427
	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD		
1	– Dépenses de fonctionnement	11 976 317	
5	– Contributions	16 650 297	
			28 626 614
	AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC		
1	– Dépenses de fonctionnement – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	38 634 370	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	233 365 446	
			271 999 816

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement	328 988 943	
	– Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la vente de produits, de services d'inspection et de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		
5	– Dépenses en capital	5 862 750	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	211 843 231	
	– Contributions		546 694 924
	AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE		
1	– Dépenses de fonctionnement	66 292 642	
	– Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	252 896 893	
	– Contributions		319 189 535
	AGENCE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LE SUD DE L'ONTARIO		
1	– Dépenses de fonctionnement	25 158 031	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	159 188 390	
	– Contributions		184 346 421
	AGENCE SPATIALE CANADIENNE		
1	– Dépenses de fonctionnement	170 769 731	
5	– Dépenses en capital	112 229 000	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	56 411 000	
	– Contributions		339 409 731
	AUTORITÉ DU PONT WINDSOR-DÉTROIT		
1	– Paiements à l'Autorité pour l'exécution de son mandat, conformément à ses lettres patentes et à l'Accord sur le passage Canada-Michigan		195 992 153
	BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT		
1	– Dépenses du programme		43 089 599
	– Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice qui proviennent de ses activités		

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement	100 003 482	
	– Contributions		
	– Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit :		
	a) les droits d'accès à la collection et les frais de reproduction d'éléments de celle-ci;		
	b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		
5	– Dépenses en capital	8 818 036	
			108 821 518
	BUREAU CANADIEN D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT ET DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS		
1	– Dépenses du programme		26 961 605
	BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		4 129 824
	BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement	99 901 528	
5	– Dépenses en capital	760 949 312	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	3 111 503 619	
	– Contributions		
			3 972 354 459
	BUREAU DE LA COORDONNATRICE DE LA SITUATION DE LA FEMME		
1	– Dépenses de fonctionnement	36 873 996	
	– Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	22 680 000	
	– Contributions		
			59 553 996

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	BUREAU DU COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services administratifs et de formation judiciaire – Traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i>	8 064 447	
5	– Dépenses de fonctionnement — Conseil canadien de la magistrature	2 039 412	10 103 859
	BUREAU DU COMMISSAIRE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE		
1	– Dépenses du programme		6 134 141
	BUREAU DU COMMISSAIRE DU CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS		
1	– Dépenses du programme		1 954 662
	BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ		
1	– Dépenses du programme, y compris : a) les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues; b) les contributions relatives aux frais engagés par des personnes comparaisant devant des commissions d'enquête; c) le fonctionnement de la résidence du premier ministre. – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit: a) la formation aux analystes du renseignement; b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>		150 284 051
	BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE		
1	– Dépenses du programme		1 214 777

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES		
1	– Dépenses du programme – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) les services de poursuites et les services connexes; b) les services de poursuites et les services connexes – conformes au mandat du Bureau – fournis de manière facultative à des sociétés d'État et à des organisations non fédérales ou internationales; c) les services de soutien internes fournis en vertu de l'article 29.2 de cette loi.		162 190 770
	BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS		
1	– Dépenses du programme		30 768 921
	BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET		
1	– Dépenses de programme		6 983 524
	BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL		
1	– Dépenses du programme – Dépenses relatives aux anciens gouverneurs généraux, y compris celles relatives à leur conjoint, durant leur vie et pendant les six mois suivant leur décès, en lien avec l'exercice des attributions qui leur sont échues par suite de leurs fonctions de gouverneur général		19 986 309
	BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES		
1	– Dépenses du programme		945 058
	BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL		
1	– Dépenses du programme – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) les services professionnels de vérification aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs; b) les enquêtes effectuées au titre de l'article 11 de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> .		69 027 524
	CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
1	– Dépenses du programme		4 111 237
	CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		46 614 069

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS		
1	– Dépenses du programme – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ses activités, notamment la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		587 881 292
	CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
1	– Paiements au Centre		139 338 189
	CHAMBRE DES COMMUNES		
1	– Dépenses du programme, notamment les paiements liés au fonctionnement des bureaux de circonscription des députés – Contributions – Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice qui proviennent de ses activités		347 004 325
	COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ		
1	– Dépenses du programme		4 607 497
	COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		2 872 348
	COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DES GRIEFS MILITAIRES		
1	– Dépenses du programme		6 150 062
	COMMISSARIAT À L'INTÉGRITÉ DU SECTEUR PUBLIC		
1	– Dépenses du programme – Contributions		5 009 887
	COMMISSARIAT AU LOBBYING		
1	– Dépenses du programme		4 086 292
	COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES		
1	– Dépenses du programme		19 101 205

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	COMMISSARIATS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA		
1	– Dépenses du programme – Commissariat à l'information	10 127 084	
5	– Dépenses du programme – Commissariat à la protection de la vie privée – Contributions – Commissariat à la protection de la vie privée – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci pour la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi	22 693 992	
			32 821 076
	COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE		
1	– Dépenses du programme – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions		38 176 811
	COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE		
1	– Dépenses du programme – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		19 854 487
	COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS		
1	– Dépenses du programme		4 846 955
	COMMISSION CANADIENNE DU LAIT		
1	– Dépenses du programme		3 755 068
	COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME		
1	– Paiements à la Commission		95 655 544
	COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		9 667 981
	COMMISSION D'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LA POLICE MILITAIRE		
1	– Dépenses du programme		4 288 506
	COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ		
1	– Dépenses du programme		118 949 994

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE		
1	– Paiements à la Commission pour les dépenses de fonctionnement	66 146 361	
5	– Paiements à la Commission pour les dépenses en capital	29 041 524	
			95 187 885
	COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE		
1	– Dépenses du programme – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la fourniture de produits et services de dotation, d'évaluation et de counseling et de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		74 360 701
	COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX		
1	– Dépenses du programme		7 470 199
	COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES DU CANADA		
1	– Dépenses du programme – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services visant le traitement des demandes de suspension du casier présentées par les personnes condamnées pour des infractions à des lois ou règlements fédéraux		42 457 608
	COMMISSION DU DROIT D'AUTEUR		
1	– Dépenses du programme		3 022 473
	COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE (SECTION CANADIENNE)		
1	– Dépenses du programme – Dépenses de la section canadienne, y compris les traitements – Dépenses relatives aux études, enquêtes et relevés exécutés par la Commission en vertu du mandat international qui lui est confié – Dépenses faites par la Commission en vertu de l'Accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs		11 267 974
	CONSEIL CANADIEN DES NORMES		
1	– Paiements au Conseil au titre de l'alinéa 5a) de la <i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i>		14 943 000
	CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS		
1	– Dépenses du programme		13 689 951

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES		
1	– Dépenses du programme – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci au titre du <i>Règlement de 2010 sur les droits de télécommunication</i> , du <i>Règlement de 1997 sur les droits de licence de radiodiffusion</i> et du <i>Règlement sur les droits relatifs aux télécommunications non sollicitées</i> et dans le cadre de ses autres activités, jusqu'à concurrence des montants approuvés par le Conseil du Trésor		5 058 598
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES		
1	– Dépenses de fonctionnement	26 186 289	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	756 932 935	
			783 119 224
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE		
1	– Dépenses de fonctionnement	46 122 469	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	1 202 907 659	
			1 249 030 128
	CONSEIL DES ARTS DU CANADA		
1	– Paiements au Conseil devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i>		292 632 337
	CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement	348 097 344	
5	– Dépenses en capital	62 983 970	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, y compris la fourniture de biens et de services pour l'observatoire international du Télescope de trente mètres	395 679 820	
			806 761 134
	ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		64 391 765
	ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA, LIMITÉE		
1	– Paiements à la société pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		1 043 539 640

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	GENDARMERIE ROYALE DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement	2 531 606 533	
	– Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		
5	– Dépenses en capital	289 535 957	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant prévu pour chaque subvention pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor	253 673 483	
	– Contributions		
			3 074 815 973
	INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement	52 908 782	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	1 043 857 390	
			1 096 766 172
	INVESTIR AU CANADA		
1	– Dépenses du programme		22 203 434
	LA SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX LIMITÉE		
1	– Paiements à la Société		3 472 857
	LES PONTS JACQUES-CARTIER ET CHAMPLAIN INC.		
1	– Paiements à la société à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur ses revenus, exception faite de l'amortissement des immobilisations et des réserves, relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de l'estacade du pont Champlain, du tunnel Melocheville, du pont de contournement de l'Île-des-Sœurs et des tronçons fédéraux du pont Honoré-Mercier et de l'autoroute Bonaventure		250 127 000
	MARINE ATLANTIQUE S.C.C.		
1	– Paiements à la société pour les dépenses liées à sa gestion		151 104 000
	– Paiements à la société pour les dépenses en capital		
	– Paiements à la société pour les services de transport, y compris les services de transport maritime entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, et les navires, terminaux et infrastructures connexes		

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) les ententes de recherche concertée et les services de recherche; b) les activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires; c) l'administration du programme « Agri-stabilité »; d) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	568 453 709	
5	– Dépenses en capital	54 888 471	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	425 525 000	
			1 048 867 180

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) les services du Secteur des programmes d'accès public; b) les services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des ententes sur le développement du marché du travail; c) les services offerts au nom d'autres ministères fédéraux; d) les services de soutien internes fournis en vertu de l'article 29.2 de cette loi; e) tout montant facturé à une société d'État en vertu de l'alinéa 14b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en lien avec les coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État; f) la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> . – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	676 783 319	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	2 439 760 218	
			3 116 543 537

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions peuvent avoir besoin et versement à ceux-ci des traitements déterminés par celles-ci – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> a) les services de recherche, les services d'analyse et les services scientifiques; b) les relevés hydrologiques; c) les services de réglementation; d) les services de surveillance, notamment les activités de surveillance des sables bitumineux; e) les droits d'entrée; f) les permis; g) les services de biens immobiliers. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> 	752 618 946	
5	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses en capital – Autorisation de faire des paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations – Autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral 	76 158 025	
10	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, y compris celles aux pays en développement via le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, sous forme de paiements en argent ou de fourniture de biens, d'équipement ou de services 	600 641 292	
			1 429 418 263

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de services de soutien internes à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada; b) les activités liées aux recherches sur les communications au Centre de recherches sur les communications; c) les services et la procédure d'insolvabilité, au titre de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> , au Bureau du surintendant des faillites; d) les activités de Corporations Canada au titre de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> , de la <i>Loi sur les chambres de commerce</i> , de la <i>Loi canadienne sur les coopératives</i> , de la <i>Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif</i> et de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> ; e) les services et la procédure réglementaire au Bureau de la concurrence pour les fusions et toute chose s'y rapportant, y compris les avis préalables à une fusion, les certificats de décision préalable et les avis consultatifs au titre de la <i>Loi sur la concurrence</i> . – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	390 623 885	
5	– Dépenses en capital	5 983 000	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	2 313 338 869	
L15	– Paiements effectués en vertu du paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	300 000	
L20	– Prêts effectués en vertu de l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	500 000	
			2 710 745 754

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice pour la prestation de services dans le cadre du programme « Expérience internationale Canada », les recettes perçues au cours de cet exercice qui proviennent de la prestation de ces services – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	822 861 988	
5	– Dépenses en capital	21 816 321	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, y compris la fourniture de biens et de services	1 356 435 547	
			2 201 113 856

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 33 438 160 225 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera effectué tout paiement afférent à l'un ou l'autre de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 13 906 191 483 \$ deviendra payable dans les années à venir) – Autorisation de faire des dépenses ou des avances recouvrables, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, à l'égard du matériel fourni à des particuliers, des sociétés, des organismes extérieurs, d'autres ministères ou organismes fédéraux et d'autres administrations, ou des services rendus en leur nom – Autorisation d'effectuer des paiements dans le cadre : <ul style="list-style-type: none"> a) de programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada; b) de l'administration de ces programmes ou ententes, y compris les primes, contributions, avantages, frais et autres dépenses engagés pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour d'autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor. – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la Loi sur les traitements, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> 	15 237 553 800	
5	– Dépenses en capital	3 761 023 833	
10	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice et contributions, y compris : <ul style="list-style-type: none"> a) les montants versés à un bénéficiaire ou ce qui en tient lieu, notamment pour : <ul style="list-style-type: none"> (i) la fourniture de biens ou de services, (ii) l'utilisation d'installations, b) les contributions pouvant être approuvées par le gouverneur en conseil, aux termes de l'article 3 de la <i>Loi de 1950 sur les crédits de défense</i>, pour : <ul style="list-style-type: none"> (i) l'acquisition ou le transfert d'équipement de défense, (ii) la fourniture de services aux fins de défense, (iii) l'acquisition ou le transfert de fournitures ou d'installations aux fins de défense. 	176 719 317	
			19 175 296 950

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN		
1	– Dépenses de fonctionnement – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	35 965 364	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	109 773 000	
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE		145 738 364
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) les services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux; b) les services juridiques – conformes au mandat du ministère – fournis de manière facultative à des sociétés d'État et à des organisations non fédérales ou internationales; c) les services de soutien internes fournis en vertu de l'article 29.2 de cette loi. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	236 419 587	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	391 765 319	
			628 184 906

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DE LA SANTÉ		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) la prestation de services – ou la vente de produits – se rattachant à la santé, au bien-être et aux activités de réglementation; b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	749 018 765	
5	– Dépenses en capital	26 097 447	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, sous forme de paiements en argent ou de fourniture de biens ou de services	1 243 455 426	
			2 018 571 638
	MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	138 311 494	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	1 007 864 906	
			1 146 176 400

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
1	<p style="text-align: center;">MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement, y compris celles liées à la nomination de représentants du Canada à l'étranger, à leur personnel et aux Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux – Autorisation de faire des avances recouvrables à des organismes internationaux jusqu'à concurrence de la valeur des actions détenues au sein de ces organismes – Dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables pour aider des citoyens et résidents canadiens domiciliés à l'extérieur du Canada qui se trouvent en difficulté à l'étranger, y compris leurs personnes à charge, et pour rapatrier ces personnes – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> a) les foires commerciales et éducatives; b) les publications ministérielles; c) la prestation des services suivants : <ul style="list-style-type: none"> (i) la formation offerte par l'Institut canadien du service extérieur, (ii) les missions commerciales et autres services de développement du commerce international, (iii) les services de développement des investissements, (iv) les services de télécommunication internationale, (v) les autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, organismes, sociétés d'État et autres organisations non fédérales, (vi) les services consulaires spécialisés. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> 	1 706 736 559	
5	– Dépenses en capital	135 243 378	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice	4 219 944 467	
	<ul style="list-style-type: none"> – Contributions, y compris les paiements à d'autres fins précisées et la fourniture de biens et de services pour : <ul style="list-style-type: none"> a) la promotion du commerce et de l'investissement; b) l'aide humanitaire internationale et l'aide fournie en lien avec la sécurité internationale, le développement international et la paix mondiale. – Paiements effectués dans le cadre : <ul style="list-style-type: none"> a) de programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada; b) de l'administration de ces programmes ou ententes, y compris les primes, contributions, avantages, frais et autres dépenses engagées pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour d'autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor. 	50 779 000	

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT <i>(suite et fin)</i>		
20	– Aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, à titre de contributions aux institutions financières internationales pour l'exercice 2018-2019, qui, conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , ne dépasse pas 232 491 748 \$	1	
L25	– Achat d'actions d'institutions financières internationales pour l'exercice 2018-2019 pour une somme d'au plus 11 713 306 \$US — estimée à 14 617 035 \$CAN —, effectué en conformité avec le paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> et grâce à l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances	1	
			6 112 703 406

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN		
1	– Dépenses de fonctionnement – Dépenses relatives aux ouvrages, bâtiments et matériel – Autorisation d'effectuer des dépenses – recouvrables ou non – relatives aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral et aux services fournis à l'égard de celles-ci – Autorisation d'affecter des fonds dans le cadre d'activités favorisant le progrès économique des Indiens et des Inuits, relatives au développement de la capacité des Indiens et des Inuits et à l'approvisionnement en matériaux et en matériel – Autorisation de vendre de l'électricité, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux consommateurs qui sont des particuliers vivant dans des centres éloignés lorsque ces derniers n'ont pas accès aux sources alternatives locales d'approvisionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	613 211 553	
5	– Dépenses en capital – Dépenses relatives aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés : a) soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil; b) soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, à titre collectif ou particulier, à la discrétion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. – Dépenses relatives aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables pour des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux pour des routes et ouvrages connexes	15 091 444	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	2 359 854 884	
L15	– Prêts à des revendicateurs autochtones, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour le paiement des frais afférents aux revendications autochtones (recherche, négociation et élaboration de documents)	25 903 000	
L20	– Prêts à des premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	30 400 000	
			3 044 460 881

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Dépenses afférentes à l'entretien de propriétés immobilières, y compris celles relatives à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété ainsi que le paiement des taxes, assurances et services publics – Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, les dépenses afférentes : <ul style="list-style-type: none"> a) aux travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défauts dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables; b) à tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> 	1 036 044 570	
5	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor – Contributions 	3 327 017 000	
	MINISTÈRE DES FINANCES		4 363 061 570
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses du programme – Contributions – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> 	95 205 613	
5	– Aide financière fournie par le ministre des Finances à l'Association internationale de développement, en vertu du paragraphe 8(2) de la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , sous forme de paiements directs n'excédant pas, au total, 441 610 000 \$ pour l'exercice 2018-2019	1	
			95 205 614

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches – Autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches – Autorisation de faire des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés – Autorisation de faire des avances recouvrables pour des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis à des particuliers, à des organismes indépendants et à d'autres gouvernements en lien avec l'exercice de sa compétence en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et à la navigation maritime – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> a) les activités de la Garde côtière canadienne; b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> 	1 518 591 959	
5	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses en capital – Autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités et à des autorités locales ou privées à titre de contributions à des travaux de construction entrepris par ces administrations ou autorités – Autorisation d'acheter des bateaux de pêche commerciale et d'en disposer 	586 710 928	
10	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions 	204 444 700	
			2 309 747 587

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) la vente de produits d'information et de produits forestiers; b) la délivrance de licences, de permis et de certificats en vertu de la <i>Loi sur les explosifs</i> et du <i>Règlement de 2013 sur les explosifs</i> ; c) la formation et les attestations de formation liées à la loi et au règlement visés à l'alinéa b); d) la perception, dans le cadre des activités du ministère, de frais pour des services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration et pour l'accès à des travaux de recherche; e) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> . – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	536 166 814	
5	– Dépenses en capital	20 071 752	
10	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	429 195 419	
			985 433 985

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Dépenses relatives aux ouvrages, bâtiments et matériel – Autorisation d'effectuer des dépenses – recouvrables ou non – relatives aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral et aux services fournis à l'égard de celles-ci – Autorisation d'affecter des fonds dans le cadre d'activités favorisant le progrès économique des Indiens et des Inuits, relatives au développement de la capacité des Indiens et des Inuits et à l'approvisionnement en matériaux et en matériel – Autorisation de vendre de l'électricité, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux consommateurs qui sont des particuliers vivant dans des centres éloignés lorsque ces derniers n'ont pas accès aux sources alternatives locales d'approvisionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> a) la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé et aux services médicaux; b) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> 	1 514 225 594	
5	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses en capital – Dépenses relatives aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés : <ul style="list-style-type: none"> a) soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil; b) soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, à titre collectif ou particulier, à la discrétion du ministre d'État portant le titre de ministre des Services aux Autochtones. – Dépenses relatives aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables pour des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux pour des routes et ouvrages connexes 	5 411 792	
10	<ul style="list-style-type: none"> – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, sous forme de paiements en argent ou de fourniture de biens ou de services 	7 726 188 009	
			9 245 825 395

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES TRANSPORTS		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux dans le cadre de l'exercice d'une compétence en matière d'aéronautique – Autorisation de payer des commissions pour le recouvrement de revenus en vertu de la <i>Loi sur l'aéronautique</i> – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i>, aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> 	696 852 654	
5	– Dépenses en capital	122 989 854	
10	<ul style="list-style-type: none"> Subventions et contributions – Réseau de transport efficace – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions 	401 910 138	
15	<ul style="list-style-type: none"> Subventions et contributions – Réseau de transport écologique et novateur – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions 	41 601 775	
20	<ul style="list-style-type: none"> Subventions et contributions – Réseau de transport sûr et sécuritaire – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions 	27 772 681	
			1 291 127 102

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX		
1	– Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> – Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice qui proviennent de la prestation de services de gestion des locaux et des services communs et centraux – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	1 939 701 842	
5	– Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux – Autorisation d'effectuer des remboursements à des locataires d'immeubles fédéraux relativement à des améliorations à ceux-ci autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	1 181 025 573	
			3 120 727 415

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit : a) les activités de l'Institut canadien de conservation, du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens; b) les activités afférentes au programme « Expérience de la capitale »; c) la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi. – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	186 316 122	
5	– Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions	1 098 834 783	1 285 150 905
	MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE		
1	– Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		75 952 129
	MUSÉE CANADIEN DE L'IMMIGRATION DU QUAI 21		
1	– Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		8 215 347
	MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE		
1	– Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		31 080 812
	MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE		
1	– Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		21 308 564
	MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA		
1	– Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	43 383 427	
5	– Paiements au Musée à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection du Musée et des frais connexes	8 000 000	
			51 383 427

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE		
1	– Paiements au Musée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		30 158 102
	OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		28 214 631
	OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE		
1	– Dépenses du programme		69 727 081
	– Contributions		
	OFFICE NATIONAL DU FILM		
1	– Dépenses du programme		74 568 078
	REGISTRAIRE DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA		
1	– Dépenses du programme		24 520 525
	SECRETARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES		
1	– Dépenses du programme		5 585 223
	SECRETARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT		
1	– Dépenses du programme		3 294 747

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR		
1	– Dépenses du programme – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi et de ses autres activités – Versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui occupe une charge de ministre sans portefeuille ou qui occupe une charge de ministre d'État sans être à la tête d'un département d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé, au titre de la <i>Loi sur les traitements</i> , aux ministres d'État qui sont à la tête d'un département d'État, payable annuellement ou au prorata pour toute période de moins d'un an et arrondi à la centaine de dollars inférieure en application de l'article 67 de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i>	233 305 792	
5	Dépenses éventuelles du gouvernement – Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit – Autorisation donnée au Conseil du Trésor de payer pour diverses dépenses urgentes ou imprévues — auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs —, notamment pour l'octroi de nouvelles subventions ou contributions ou l'augmentation du montant de toute subvention prévue dans un budget des dépenses pour l'exercice, dans la mesure où ces dépenses sont conformes au mandat du ministère ou de l'organisme pour lequel celles-ci sont effectuées – Autorisation de réemployer les sommes affectées à des besoins, tirées d'autres crédits et versées au présent crédit	750 000 000	
10	Initiatives pangouvernementales – Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice, pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives entreprises dans l'administration publique fédérale en matière de gestion stratégique	28 193 000	
20	Assurances de la fonction publique – À l'égard de tout ou partie de la fonction publique et de toutes autres personnes déterminées par le Conseil du Trésor, paiements effectués dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes — ou de l'administration de ces programmes ou ententes —, notamment au titre des primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses – Autorisation d'affecter tous revenus ou toutes autres sommes perçues dans le cadre des programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou d'autres ententes : a) pour compenser notamment les primes, contributions, avantages sociaux, frais et autres dépenses liés à ces programmes ou autres ententes; b) pour rembourser les employés admissibles, en application du paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> , pour l'excédent des primes retenues.	2 398 905 397	
25	Report du budget de fonctionnement – Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice en raison du report de tout budget de fonctionnement de l'exercice précédent	1 600 000 000	
30	Besoins en matière de rémunération – Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice pour :	600 000 000	

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (<i>suite et fin</i>)		
	a) des prestations parentales et de maternité; b) des versements liés à la cessation de service ou d'emploi; c) des rajustements apportés aux modalités de service ou d'emploi de l'administration publique fédérale, notamment la Gendarmerie royale du Canada, et des membres des Forces canadiennes, qui n'ont pas été pourvus par le crédit 15, Rajustements à la rémunération.		
35	Report du budget des dépenses en capital – Autorisation donnée au Conseil du Trésor d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice en raison du report de tout budget des dépenses en capital de l'exercice précédent	600 000 000	
40	Exécution du budget – Autorisation donnée au Conseil du Trésor, pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives annoncées dans le budget du 27 février 2018, d'augmenter tout crédit accordé pour l'exercice, notamment pour permettre l'octroi de nouvelles subventions ou l'augmentation du montant de toute subvention prévue dans un budget des dépenses pour l'exercice, dans la mesure où les dépenses – auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs – découlant de l'augmentation du crédit sont conformes au mandat du ministère ou de l'organisme pour lequel les dépenses sont effectuées	7 040 392 000	
	SÉNAT		13 250 796 189
1	– Dépenses du programme, notamment les paiements liés au fonctionnement des bureaux des sénateurs et le versement d'une allocation de logement au président du Sénat au lieu de la mise à sa disposition d'une résidence – Contributions		74 151 222
	SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES		
1	– Dépenses du programme		66 233 161
	SERVICE CANADIEN D'APPUI AUX TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS		
1	– Dépenses du programme – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		55 556 354
	SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ		
1	– Dépenses du programme		521 451 792

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA		
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses de fonctionnement – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions – Autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'exercice, des activités des détenus financées par cette caisse – Autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de verser les recettes, au cours de l'exercice, à la Caisse de bienfaisance des détenus – Paiements, selon les conditions fixées par le gouverneur en conseil : <ul style="list-style-type: none"> a) aux détenus libérés aux prises avec une incapacité physique résultant de leur participation aux activités normales dans des établissements fédéraux ou pour le compte de tels détenus; b) aux personnes à charge de détenus – libérés ou non – décédés à la suite de leur participation à de telles activités. – Autorisation au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de toute province en vue, selon le cas : <ul style="list-style-type: none"> a) de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de personnes condamnées ou transférées dans un pénitencier; b) de l'indemnisation afférente à l'entretien de ces personnes; c) du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements. 	2 026 625 710	
5	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses en capital, notamment les paiements : <ul style="list-style-type: none"> a) aux <i>collectivités autochtones</i>, au sens de l'article 79 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>, au titre d'un accord visé à l'article 81 de cette loi et prévoyant la prestation de services correctionnels; b) aux organisations à but non lucratif prenant part aux mesures correctionnelles communautaires, aux provinces et aux municipalités, à titre de contributions pour leurs travaux de construction respectifs. 	189 141 724	
	SERVICE DE PROTECTION PARLEMENTAIRE		2 215 767 434
1	<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses du programme – Autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice qui proviennent de ses activités 		76 663 760

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	SERVICES PARTAGÉS CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice pour la prestation de services de technologies de l'information au titre de la <i>Loi sur Services partagés Canada</i> , les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de ces services	1 241 728 516	
5	– Dépenses en capital – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses en capital engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de la prestation de services de technologie de l'information au titre de la <i>Loi sur Services partagés Canada</i>	225 078 170	
			1 466 806 686
	SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT		
1	– Paiements à la Société visant à la rembourser pour les remises accordées par elle sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées, les dépenses contractées, les pertes subies et les frais et débours engagés, selon le cas : a) au titre de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ; b) dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par toute autre loi fédérale et qu'elle exerce en conformité avec la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i> .		2 427 435 894
	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES		
1	– Paiements à la Société à des fins spéciales		22 210 000
	SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS		
1	– Paiements à la Société pour les dépenses de fonctionnement		35 258 623
	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA		
1	– Paiements à la Société pour les dépenses de fonctionnement	1 097 768 365	
5	– Paiements à la Société pour le fonds de roulement	4 000 000	
10	– Paiements à la Société pour les dépenses en capital	109 009 000	
			1 210 777 365
	STATION CANADIENNE DE RECHERCHE DANS L'EXTRÊME-ARCTIQUE		
1	– Dépenses du programme – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions		28 089 505

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	STATISTIQUE CANADA		
1	– Dépenses du programme – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses connexes engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent notamment de la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de cette loi		373 200 126
	TÉLÉFILM CANADA		
1	– Paiements à la société devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>		100 866 729
	TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)		
1	– Dépenses du programme		9 584 154
	VIA RAIL CANADA INC.		
1	– Paiements à la société pour les dépenses liées à sa gestion – Paiements à la société pour les dépenses en capital – Paiements à la société en vue de la prestation d'un service ferroviaire au Canada, conformément aux contrats conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi no 1 de 1977 portant affectation de crédits</i>		538 088 193
			106 710 311 848

Postes devant être inclus dans l'annexe 2 proposée au projet de loi de crédits
(pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020)

Tous les libellés des crédits sont tels qu'ils figuraient dans les lois de crédits antérieures, à moins d'avoir été précisément mentionnés dans la section **Changements au Budget principal des dépenses 2018-2019**.

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
	AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit :	1 442 043 878	
	a) les droits – liés aux activités à la frontière – perçus pour la prestation d'un service, l'utilisation d'une installation, l'achat d'un produit ou l'exercice d'un droit ou d'un privilège;		
	b) les paiements reçus au titre de contrats conclus par l'Agence.		
5	– Dépenses en capital	197 930 474	1 639 974 352
	AGENCE DU REVENU DU CANADA		
1	– Dépenses de fonctionnement – Contributions – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	3 217 340 057	
5	– Dépenses en capital – Autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables liées à l'application du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	70 775 481	3 288 115 538
	AGENCE PARCS CANADA		
1	– Dépenses du programme – Dépenses en capital – Subventions inscrites à tout budget des dépenses pour l'exercice – Contributions, notamment :	1 275 738 115	
	a) les dépenses afférentes à des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral;		
	b) les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions à l'égard des engagements assumés par ces dernières.		
5	– Sommes créditées au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques pour les fins visées au paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	9 007 000	1 284 745 115
			6 212 835 005